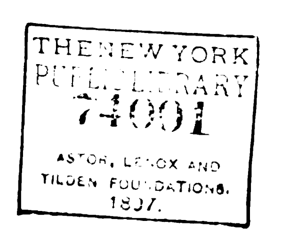






REVUE INTERNATIONALE

DES ARCHIVES, DES BIBLIOTHÈQUES & DES MUSÉES

1895-1896

REVUE INTERNATIONALE

DES

ARCHIVES

DES BIBLIOTHÈQUES & DES MUSÉES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM.

Ch.-V. LANGLOIS
Chargé de cours à la Faculté des lettres, Paris.

Salomon REINACH
Membre de l'Institut.

Charles MORTET
Conservateur à la Bibl. Sainte-Geneviève.

Henri STEIN
Archiviste aux Archives nationales, Paris.

ARCHIVES

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, RUE BONAPARTE, 59

1897

MÊME MAISON A LEIPZIG, SALOMONSTRASSE, 16.

REVUE INTERNATIONALE

DES

ARCHIVES

1895-1896

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

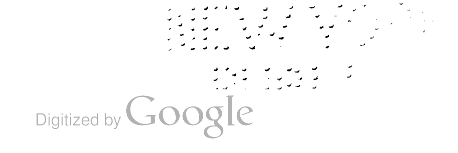
MM. CH.-V. LANGLOIS & H. STEIN

PRIX : 10 fr.

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, RUE BONAPARTE, 59

1897

MÊME MAISON A LEIPZIG, SALOMONSTRASSE, 16




THE ASTOR LIBRARY.
NY

REVUE INTERNATIONALE

DES

ARCHIVES

DES BIBLIOTHÈQUES & DES MUSÉES

PREMIÈRE ANNÉE, N° 1. MARS 1895.

AVERTISSEMENT

Comme il y a aujourd'hui beaucoup trop de revues d'érudition en Europe et en Amérique, les fondateurs d'une revue nouvelle ont d'abord à se justifier.

Nous avons fondé la *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées*, non pour faire concurrence à des publications existantes, mais pour combler une lacune de la littérature scientifique ; — non pour compliquer l'outillage déjà si encombrant de l'érudition, mais pour le simplifier.

I. — Les savants ont intérêt à savoir ce qui se passe dans les Archives, dans les Bibliothèques et dans les Musées ; à être informés des *acquisitions* faites par ces établissements, des *inventaires*, des *catalogues* et des *répertoires* qui sont dressés pour faciliter l'usage des collections publiques et privées.

Or, il est encore aujourd'hui difficile de se procurer périodiquement la Chronique des Archives, des Bibliothèques et des Musées.

La plupart des revues générales d'histoire, d'archéologie, etc., font, à la vérité, une place à la Chronique des dépôts de documents ; elles annoncent de temps en temps des catalogues, elles mentionnent de temps en temps des acquisitions, des règlements nouveaux. Mais la

rubrique réservée aux Archives, aux Bibliothèques et aux Musées, accessoire et secondaire dans ces grandes publications, y est trop négligée; on n'y trouve que des renseignements sommaires, partiels, insuffisants.

Il serait à désirer que les revues générales fussent déchargées de la tâche — dont elles ne peuvent pas s'acquitter convenablement, car elles ont autre chose à faire, — de tenir le public au courant de la Chronique des Archives, des Bibliothèques et des Musées. Pourquoi n'abandonneraient-elles pas ce soin aux publications périodiques qui sont spécialement consacrées à l'histoire et à l'économie des dépôts de documents, à la science des Archives, des Bibliothèques et des Musées?

Il existe un grand nombre de revues spéciales dont le titre annonce qu'elles sont exclusivement consacrées à la science des Bibliothèques; quelques-unes traitent exclusivement d'Archivistique ou de Muséographie[1]. C'est là que l'on s'attendrait à trouver la Chronique des dépôts de documents. Si on l'y trouvait en effet, notre entreprise serait sans objet. Mais on ne l'y trouve pas telle qu'on la souhaite, c'est-à-dire, sinon complète, du moins internationale et méthodique.

La première raison d'être de la présente *Revue* sera de donner la Chronique, aussi complète que possible, des Archives, des Bibliothèques et des Musées du monde entier. Nous signalerons donc tous les catalogues nouveaux, imprimés ou manuscrits, qui auront quelque valeur scientifique; nous publierons les règlements récents, d'intérêt général, qui en vaudront la peine; nous ferons connaître les acquisitions et les ventes notables, soit en les indiquant nous-mêmes, si elles ne sont indiquées nulle part, soit en renvoyant aux publications où elles seraient mentionnées en détail. Mais nous n'entreprenons pas de tenir nos lecteurs au courant des changements qui se produisent dans le personnel des dépôts : les arrêtés de nomination et les notices nécrologiques n'auront pas de place, en règle générale, dans notre Recueil.

II. — Il y a une science des Archives, une science des Bibliothèques, une science des Musées, qui embrassent l'histoire, l'économie théorique et pratique de ces trois espèces de dépôts. Ces sciences intéressent surtout, naturellement, les personnes qui administrent les archives, les biblio-

1. Quelques revues s'occupent à la fois des Archives et des Bibliothèques. La seule qui se soit proposé jusqu'ici de grouper en faisceau les études et les renseignements relatifs à tous les dépôts de documents est la défunte et médiocre *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*.



thèques et les musées, mais non pas ces personnes seulement. Elles sont, en effet, auxiliaires d'une foule d'autres sciences.

Chaque année, une quantité considérable de livres, de brochures et d'articles sont publiés dans tous les pays sur l'histoire, sur la théorie et sur la bibliographie des archives, des bibliothèques et des musées. Mais de compte rendu critique annuel de cette littérature spéciale, nous n'en connaissons pas. L'*Archivalische Zeitschrift* ne mentionne qu'une infime partie des études relatives à l'Archivistique qui paraissent hors de chez elle; on perdrait son temps à chercher dans la *Revue des Bibliothèques* un dépouillement des travaux relatifs à la Bibliothéconomie, et la collection du *Bulletin des Musées* n'offre rien qui ressemble à une analyse régulière des publications muséographiques. Ainsi des autres revues spéciales du même genre. Bref, il n'existe point de « Jahresbericht » satisfaisant pour la science des Archives, des Bibliothèques et des Musées.

La *Revue internationale* se propose de donner l'analyse critique des livres et des périodiques qui traitent, exclusivement ou par occasion, de la science des Archives, des Bibliothèques et des Musées. C'est sa seconde raison d'être.

III. — Reste à définir nettement ce que nous entendons par « science des Bibliothèques ». Ce n'est pas seulement l'histoire des Bibliothèques et la Bibliothéconomie. Nous y comprenons encore la science des répertoires bibliographiques (Bibliographie générale), l'histoire du livre et de l'imprimerie.

Nous signalerons, par conséquent, dans nos Chroniques, en même temps que les Catalogues nouveaux de Bibliothèques, les nouveaux Répertoires bibliographiques de toute espèce.

La *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées* paraîtra trois fois par an : en mars, juillet et décembre. Chaque numéro sera divisé en trois parties : Archives, Bibliothèques, Musées, dont la disposition intérieure sera uniforme[1].

Chacune des parties de chaque numéro contiendra :

1° *Un article de fond.*

Nous n'avons pas cru devoir réduire la *Revue* à une Chronique suivie de dépouillements bibliographiques. Mais les articles de fond, qui sont,

1. La *Revue* formera chaque année un volume de 500 à 600 pages.

ailleurs, l'essentiel, seront, ici, l'accessoire. Nous n'en publierons que neuf par an au plus, trois pour chacune des spécialités dont nous nous occupons. Nous ne serons donc pas obligés, nous l'espérons, d'insérer d'insignifiants catalogues partiels ou des textes inédits de mince valeur. Peu nombreux, nos articles de fond seront assez développés; c'est notre dessein de les demander aux spécialistes les plus compétents; des questions d'intérêt général y seront traitées de préférence[1].

2° *Chronique et Mélanges.*

Sous cette rubrique seront mentionnés, suivant l'ordre alphabétique des pays, les règlements, les ventes, les acquisitions et les nouvelles diverses. Des notes rétrospectives, des questions et des réponses, et la correspondance, seront jointes, s'il y a lieu, à la Chronique.

3° *Bibliographie.*

La *Revue* publiera : 1° des comptes rendus; 2° une « Bibliographie rétrospective des périodiques »; 3° l'indication sommaire des catalogues, des livres et des articles récemment parus qui n'auront pas été l'objet d'un compte rendu particulier.

Par « Bibliographie rétrospective des périodiques », nous entendons le dépouillement de toutes les revues générales et spéciales au point de vue de la Science des Archives, des Bibliothèques ou des Musées, depuis l'origine des collections. Ce sera comme un inventaire des articles dispersés dans ces publications, dont quelques-unes sont peu connues et dépourvues de tables, touchant les sujets qui nous intéressent[2].

La *Revue*, qui s'adresse, comme on voit, non seulement aux conservateurs d'Archives, de Bibliothèques ou de Musées, mais encore aux bibliographes et aux érudits en général, sera vraiment « internationale ». Pour que ses Chroniques soient ce qu'elles doivent être, il est nécessaire

1. Nos premiers articles seront consacrés à exposer l'état actuel et la bibliographie générale de la Science des Archives, de la Bibliothéconomie, de la Bibliographie, de la Muséographie.

2. Il va de soi que, dans les Revues spéciales, nous ne relèverons, comme dans les Revues générales, que les articles relatifs aux sujets dont nous nous occupons. On sait que les Revues d'archivistique publient souvent des articles de Diplomatique et même des articles d'histoire, les Revues de Bibliothéconomie des articles qui intéressent seulement les purs bibliophiles ou l'histoire de l'érudition. Nous laisserons tous ces articles de côté, ainsi que les *Kurze Mittheilungen* dont la nouveauté a fait, jadis, toute la valeur. Nos dépouillements ne sont pas, nous ne voulons qu'ils soient des tables; mais nous publierions des tables de nos dépouillements s'il nous était donné de les achever.

qu'elle compte dans tous les pays des sympathies et des correspondants. Elle publiera des articles et des notices en quatre langues au moins : français, allemand, anglais et italien.

La *Revue internationale* sera, naturellement, ce que ses correspondants voudront qu'elle soit. Elle est fondée en vue de *centraliser* des renseignements, pour le bien de la science ; si elle n'en recevait point, elle manquerait son but. Comment ses rédacteurs ordinaires, si zélés qu'ils soient, suffiraient-ils, en effet, à remplir le vaste cadre que nous avons tracé ? — Nous prenons l'initiative d'offrir au public savant un organe nouveau d'information dont, s'il était bien fait, l'utilité serait incontestable ; il dépend des bonnes volontés particulières, de nos amis connus et inconnus, d'assurer sa vie ou sa mort.

Nous comptons donc sur l'aide des savants que cette entreprise intéressera : ils jugeront, nous l'espérons, qu'elle est opportune ; ils comprendront, nous en sommes certains, que, sans eux, il est impossible de la mener à bonne fin. Et ils lui feront crédit quelque temps, jusqu'à ce que nos services d'information, encore rudimentaires, soient complètement installés.

Première liste des collaborateurs de la *Revue internationale* en Europe

Altamira (Rafael), Museo pedagógico nacional, Madrid.
Atkinson (E.-G.), Public Record Office, London.
Aubert (Hipp.), conservateur à la Bibliothèque publique, Genève.
Aulard (A.), professeur à la Faculté des lettres, Paris.
Barroux (M.), archiviste aux Archives de la Seine, Paris.
Bémont (Ch.), maître de conférences à l'École des Hautes-Études, Paris.
Berenson (Bernhard), critique d'art, Firenze.
Bergmans (Paul), Bibliothèque de l'Université, Gand.
Briquet (C.-M.), Genève.
Brutails (J.-A.), archiviste de la Gironde, Bordeaux.
Carroll (A.), Kogarah, Sydney, Australia.
Casanova (Eug.), archivista di Stato, Firenze.
Chatelain (Em.), Bibliothèque de l'Université, Paris.
Couderc (C.), Bibliothèque nationale, Paris.
Denifle (R. P.), archiviste du Vatican, Rome.
Deniker (J.), bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, Paris.
Destrée (J.), conservateur du Musée des Arts décoratifs, Bruxelles.
Dimier (L.), agrégé de l'Université, Paris.
Dozy (Ch.-M.), Stadarchivaris, Leiden.
Dubuisson (A.), bibliothécaire universitaire, Dijon.
Enlart (C.), bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, Paris.
Escher (K.), Stadtbibliothekar, Zurich.
Flammermont (J.), professeur à la Faculté des Lettres, Lille.
Fredstrup (C.), National Museum, Kjöbenhavn.
Fumagalli (G.), bibliotecario dell' Università, Napoli.
Garnett (Rich.), British Museum, London.
Gauckler (P.), conservateur du Musée du Bardo, Tunis.
Gerbaux (F.), archiviste aux Archives nationales, Paris.
Gigas (Alf.), Kongelige Bibliothek, Kjöbenhavn.
Giry (A.), professeur à l'École des Chartes, Paris.
Goldmann (Dr A.), Assistent-Bibliothekar, Wien.
Goovaerts (Alf.), sous-directeur des Archives du royaume, Bruxelles.

Graillot (H.), membre de l'École française, Rome.
Gsell (S.), professeur à l'École supérieure des lettres, Alger.
Hansen (Dr Jos.), Stadtarchivar, Köln.
Hymans (H.), conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles.
Jenkinson (F.), University Library, Cambridge.
Jorga (N.), professeur à l'Université, Bucarest.
Korzeniowski (J.), délégué de l'Académie de Cracovie, Paris.
Ledos (E.-G.), Bibliothèque nationale, Paris.
Lemonnier (H.), professeur à l'École des Beaux-Arts, Paris.
Lepszy (L.), archéologue, Krakow.
Lot (F.), Bibliothèque de l'Université, Paris.
Lundstedt (Dr B.), conservateur à la Bibliothèque royale, Stockholm.
Malagola (C.), direttore dell' Archivio di Stato, Bologna.
Marcel (G.), conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, Paris.
Margerie (Emm. de), bibliothécaire de la Société de géologie, Paris.
Mazerolle (F.), archiviste de la Monnaie, Paris.
Minzes (Dr B.), professeur à l'Université, Sofia.
Moes (E.-W.), Universiteits-bibliotecaris, Amsterdam.
Molinier (Aug.), professeur à l'École des Chartes, Paris.
Morel-Fatio (Alf.), secrétaire de l'École des Chartes, Paris.
Mortet (V.), Bibliothèque de l'Université, Paris.
Moureau (A.), Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, Paris.
Nolhac (P. de), conservateur du Musée national, Versailles.
Omont (H.), conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, Paris.
Pfister (Ch.), professeur à la Faculté des lettres, Nancy.
Pirenne (H.), professeur à l'Université, Gand.
Posta (Dr Béla), Museum national, Budapest.
Prou (Maurice), Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, Paris.
Rébelliau (A.), bibliothécaire de l'Institut, Paris.
Rigault (A.), archiviste-paléographe, Paris.
Saige (G.), archiviste de la Principauté, Monaco.
Salles de Macedo (Dr), Archivo do Districto federal, Rio de Janeiro.
Stammler (Jak.), archéologue, Berne.
Tiersot (J.), bibliothécaire du Conservatoire de musique, Paris.
Tourneux (Maurice), homme de lettres, Paris.
Waddington (Alb.), professeur à la Faculté des lettres, Lyon.
Werveke (N. van), secrétaire de l'Institut grand-ducal, Luxembourg.
Xénopol (A.), professeur à l'Université, Iassi.
Yakoulev (Wl.), conservateur de la Bibliothèque, Odessa.

Nous publierons, sur la couverture de chaque numéro, à partir du numéro prochain, la liste complète de nos collaborateurs, qui sera tenue à jour.

LA SCIENCE DES ARCHIVES

On désigne sous le nom d'*archives* les dépôts de titres et de documents authentiques de toute espèce qui intéressent un État, une province, une ville, un établissement public ou privé, une compagnie, un particulier. Cette définition fait prévoir qu'il y a eu dans tous les temps et qu'il y a dans tous les pays beaucoup d' « archives ». Dans toutes les sociétés le gouvernement, quantité de corporations et de familles, ont éprouvé et éprouvent, en effet, le besoin de conserver leurs actes, les pièces qui peuvent servir soit à la défense de leurs droits, soit à leur histoire. Notons ici que l'idée de conserver, « pour l'histoire », des monuments très anciens, dont l'utilité pratique est évidemment périmée, était jadis peu répandue; de nos jours, bien que le respect des documents soit inculqué aux personnes cultivées, les vieux papiers sont encore détruits souvent comme inutiles et encombrants : combien de municipalités laisseraient encore se détruire leurs archives historiques, ou s'en débarrasseraient, si la loi ne les obligeait pas à les conserver? Cela explique que l'immense majorité des anciens dépôts d'archives aient disparu sans laisser de traces et que la plupart des dépôts d'archives qui existent aujourd'hui ne remontent pas très haut. Cela explique aussi pourquoi les archives étaient, jadis, secrètes; c'étaient des arsenaux dont les possesseurs croyaient avoir intérêt à interdire l'accès.

Tous les dépôts d'archives étaient autrefois privés, fermés, ceux des couronnes comme les autres. Il y en avait, au siècle dernier, un nombre infini, autant que de corporations civiles ou religieuses, de grandes familles, etc. : plus de dix mille en France seulement, plus de quatre cents à Paris. Les chartriers étaient, pour la plupart, abandonnés, mal classés, dépourvus d'inventaires, « moins bien défendus contre les vols que contre les investigations des chercheurs. » De même, dans toute l'Europe. La « science des archives », qui traite de l'économie, de l'organisation

théorique, descriptive et comparée, et de l'histoire des dépôts d'archives, qui dresse la liste de ces dépôts et qui en fait connaître les répertoires, n'existait pas[1].

On distingue aujourd'hui les archives *publiques*, établies par l'autorité publique, et les archives *privées*, qui appartiennent à des personnes morales ou à des particuliers. Celles-ci, qui sont encore assez nombreuses, sont presque toutes restées, comme sous l'ancien régime, closes et en désordre. Les archives publiques, au contraire, — dont quelques-unes ont absorbé à la faveur de révolutions politiques, par suite de confiscations, de sécularisations, d'immédiatisations, etc., beaucoup d'archives naguère privées, — sont désormais, en principe, ouvertes à tout le monde[2]. Elles sont considérées, non plus seulement, ou surtout, comme des arsenaux de preuves juridiques, mais comme des réservoirs de renseignements historiques[3]. Les conservateurs de ces dépôts ont beaucoup fait, depuis cent ans, pour les enrichir, pour en assurer la conservation matérielle, pour en répertorier le contenu, pour reconstituer l'histoire des

1. Ce n'est pas que les archivistes du moyen âge, et surtout ceux des derniers siècles, aient été inactifs et qu'il n'y ait pas eu parmi eux de théoriciens. Mais les travaux de ces théoriciens n'ont plus maintenant qu'un intérêt historique. Sur l'abondante littérature allemande du XVIIe et du XVIIIe siècle, relative à l'*Archivwesen*, voyez G. Holtzinger, *Catechismus der Registratur- und Archivkunde*, p. 117, et Fr. v. Löher, *Archivlehre*, p. 179. Cf. B. Bonifacio, *De Archivis liber singularis*, Venetiis, 1632, etc.

2. Toutes les archives publiques de l'Europe — celles de Constantinople exceptées —, même celles du Ministère des affaires étrangères, à Paris, et celles du Vatican, qui ont été les dernières à ouvrir leurs portes, sont aujourd'hui accessibles aux travailleurs, *en principe*. Toutefois, les documents de date récente, qui ont ou pourraient avoir une autre valeur qu'une valeur « historique », ne sont pas communiqués ; l' « année normale », à partir de laquelle les documents d'archives ne peuvent être consultés qu'en vertu d'une autorisation spéciale, varie de pays à pays (cf. v. Helfert, *Staatliches Archivwesen*, p. 32 et s.).

3. Je ne parlerai ici des archives que comme réservoirs de renseignements historiques, mais il est clair que la plupart des dépôts ont gardé, et à bon droit, le caractère d'arsenaux juridiques. D'abord, la plupart des dépôts d'État sont « ouverts », et des versements y sont continuellement faits de pièces qui n'ont pas perdu, tant s'en faut, tout intérêt pratique. En second lieu, des documents d'archives d'une date très ancienne sont encore invoqués, quelquefois en France, souvent ailleurs, particulièrement en Angleterre et en Suisse ([P. Schweizer], *Geschichte des Zurcher Staatsarchives*, Zürich, 1894, in-4, p. 5), devant les tribunaux. « Ein richtiges Archiv, dit très bien M. Schweizer, muss beides vereinigen, Wissenschaft und Praxis, Vergangenheit und Gegenwart. » On m'excusera de n'effleurer ici que des questions relatives à la partie « historique » des Archives ; je n'ai pas de compétence professionnelle pour m'occuper de *Registraturkunde*.



fonds divers qui s'y trouvent. Ce sont eux qui ont créé la science des archives, telle qu'elle est aujourd'hui.

Je ne me propose pas d'esquisser les cadres de cette science, encore moins d'en résumer les conclusions provisoires. J'essayerai seulement d'indiquer quel en est, en 1895, l'outillage.

I

I. — Il n'existe point de « Manuel » où soient méthodiquement exposés et comparés les règlements et les usages qui sont en vigueur, pour l'administration des archives publiques, dans les divers pays du monde. — Les précis de G. Holtzinger (*Katechismus der Registratur- und Archivkunde*, Leipzig, 1883, in-8) et de Franz v. Löher (*Archivlehre. Grundzüge der Geschichte, Aufgaben und Einrichtung unserer Archive*, Paderborn, 1890, in-8) traitent presque exclusivement de l'archivéconomie des pays allemands; ils contiennent sans doute des observations et des préceptes théoriques d'une portée très générale, mais comme la bibliographie — même la bibliographie allemande — du sujet y est très négligée, ils ne rendent pas, tant s'en faut, à la science des Archives les services que le petit livre de M. Arnim Græsel a rendus à la science des Bibliothèques. — Le livre de M. A. Champollion-Figeac (*Manuel de l'archiviste des préfectures, des mairies et des hospices...*, Paris, 1860, in-8), a été fait pour rassembler et commenter « les lois, décrets, ordonnances, règlements, circulaires et instructions relatifs au service des archives », en France; il n'a plus de valeur. Il a été très avantageusement remplacé par les ouvrages de MM. G. Richou (*Traité historique et pratique des archives publiques*, Paris, 1883, in-8; tirage à part du *Répertoire du droit administratif* de Béquet et Dupré) et E. Lelong (*Répertoire général alphabétique du droit français*, v° *Archives*; il y a un tirage à part, Paris, 1889, in-4). Mais MM. Richou et Lelong, écrivant dans des dictionnaires de Droit, se sont placés nécessairement à un point de vue particulier, au point de vue administratif et juridique. M. Lelong traite en détail, à propos de chaque catégorie de dépôts d'archives, de l'organisation et du personnel de ces dépôts, des règles qui sont imposées pour les versements de documents, pour la suppression des papiers inutiles, pour le classement, pour l'inventaire, pour les communications et pour les expéditions, pour la comptabilité, etc.; l'archivéconomie théorique, — toutes les questions relatives aux meilleurs

procédés à employer pour assurer la sécurité des dépôts et la commodité des recherches[1], — il ne s'en occupe pas. Il va sans dire, d'ailleurs, que MM. Richou et Lelong connaissent et font connaître surtout l'organisation des Archives en France; M. Lelong a cependant un chapitre (ch. VI) sur les « Archives étrangères », qu'il a fait précéder (p. 55 et s.) d'une bibliographie abondante, très estimable et très utile. — Ce qui ressemble le plus, jusqu'à présent, à un traité comparé d'archivistique internationale, c'est l'opuscule de M. von Helfert, *Staatliches Archivwesen* (Wien, 1893, in-8, extr. du t. II des *Mittheilungen aus der dritten (Archiv-) Section. der K. K. Central commission für Kunst und histor. Denkmale.*) M. v. Helfert, qui travaille à la réorganisation des archives publiques en Autriche[2], passe en revue dans cette brochure, brièvement, mais avec précision, les règles adoptées dans les divers États de l'Europe en matière d'archives, pour que l'on profite en Autriche de l'expérience acquise ailleurs. Voici les rubriques sous lesquelles il a classé ses renseignements : 1. *Allgemeine Organisation.* 2. *Archiv-Bestände, Aufbewahrung, Sicherheit.* 3. *Archiv-Beamte.* 4. *Archiv-Technik.* 5. *Zusammenhang und innerer Verband der Archive.* 6. *Archiv-Dienst.* 7. *Wissenschaftliche Forschung oder Einsichtnahme für andere Zwecke.* 8. *Veröffentlichungen.* 9. *Scartirung.* Je n'ajouterai qu'un mot : l'opuscule de M. v. Helfert a 48 pages[3].

A Paris (à l'École des chartes), à Palerme, à Rome, à Florence, à Madrid, à Vienne, et, depuis fort peu de temps (cf. ci-dessous, p. 26) à Marbourg, l'Archivéconomie théorique et la législation internationale des Archives sont l'objet d'un enseignement régulier. De cet enseignement il n'est encore sorti, à notre connaissance, aucun livre[4].

II. — Après les « Manuels », les Répertoires. — On conçoit fort bien qu'il soit utile et possible de composer le Manuel d'Archivéconomie *interna-*

---

1. Questions traitées sommairement par v. Löher, ch. XII et s.

2. Cf. *Mittheilungen aus der dritten (Archiv-) Section.....*, II, p. 271-306.

3. L'article « Archives », de M. A. Giry au t. III de la *Grande Encyclopédie* (p. 747-762) est un résumé clair « de l'histoire, de l'état et de l'organisation des dépôts d'archives » en Europe, très particulièrement en France, précédé de notions générales. Voy. aussi l'article de M. L. v. Rockinger dans le *Staatswörterbuch* de Bluntschli et Brater, I, 310.

Je ne connais que le titre du livre de F. de P. Huidobro, *Disertacion sobre archivos y reglas de su coordinacion*, Madrid, 1830, in-4.

4. Voy. C. Lupi, *Gli archivi e le scuole paleografiche in Francia e in Italia*, Pisa, 1875, in-8. — Des conférences de M. G. Desjardins aux élèves de l'École des chartes ont été imprimées sous ce titre : *Le service des archives départementales*, Paris, 1890, in-8 (extr. des *Archives historiques, artistiques et littéraires*).

tionale qui permettrait de se passer, parce qu'il les résumerait tous, des traités nationaux tels que ceux de v. Löher et de Lelong. Mais il serait absurde d'entreprendre une Histoire ou une Statistique générale, internationale, des archives du monde entier. Les considérations très générales que l'on peut légitimement présenter sur l'évolution des archives dans tous les temps et dans tous les pays se résument en quelques lignes et figurent dans toutes les encyclopédies ; sur l'histoire des archives d'un pays ou d'une région qui ont été soumises à des vicissitudes communes, il est déjà plus facile de disserter d'une manière intéressante, et la plupart des traités d'Archivéconomie nationale (A. Champollion-Figeac, Introduction ; v. Löher, ch. I-VIII ; Lelong, ch. I) sont à bon droit précédés de notions historiques[1] ; mais c'est l'histoire spéciale de chaque dépôt qu'il importe surtout de connaître, de même qu'il importe surtout de savoir, non pas, d'une manière générale, par un cadre de classement, l'espèce de documents qui figurent d'ordinaire dans les archives d'un pays, mais ce qu'il y a, précisément, dans chaque dépôt particulier. D'où la nécessité d'avoir des Répertoires bibliographiques où soient indiqués, sous le nom de chaque dépôt d'archives : 1° tous les livres, dissertations, articles, etc., qui ont été publiés sur l'histoire de ce dépôt ; 2° les inventaires et les catalogues des collections de ce dépôt qui sont à la disposition du public. Ces Répertoires bibliographiques, qui auront, entre autres avantages, celui de faire savoir quels sont les dépôts d'archives qui existent, — d'en donner la liste — seront, naturellement, des répertoires *nationaux*[2] ; il faudrait qu'il y en eût autant qu'il y a d'États. Il est évident que, pour les personnes qui ont à travailler dans les archives, sinon pour les archivistes

1. On trouve aussi des notions historiques sur les archives du moyen âge dans quelques traités de Diplomatique. Voy. le ch. V (*Die Archive*) du *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien* de M. H. Bresslau, Leipzig, 1889, in-8, I, p. 120-150. — M. A. Giry a négligé d'étudier ce sujet dans son *Manuel de Diplomatique*, Paris, 1894, in-8.

2. Cependant, dans son *Répertoire des sources historiques du moyen-âge ; Topobibliographie*, dont le premier fascicule a été publié en 1894 et le second en 1895, M. l'abbé U. Chevalier indique, entre autres, les publications relatives aux archives des provinces, départements, villes, monastères, etc., de toute l'Europe qui sont venues à sa connaissance, sous les noms de ces provinces, départements, villes, etc. — M. H. Œsterley s'est aussi proposé d'énumérer les inventaires et les recueils imprimés de documents d'archives qui ont été publiés en Europe (*Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen*, Berlin, 1885-1886, 2 vol. in-8). — Ces ouvrages, dont le plan est beaucoup trop vaste, ne rendent pas, au point de vue qui nous occupe, de très grands services.

eux-mêmes, de pareils instruments seraient extraordinairement précieux.

Il n'en existe pas, malheureusement, pour tous les pays, et tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici ne sont pas, à beaucoup près, satisfaisants.

C. A. H. Burkhardt a publié un répertoire descriptif et bibliographique très sommaire, disposé suivant l'ordre alphabétique, des principales archives publiques et privées qui sont conservées dans les pays allemands et dans quelques régions voisines : *Hand- und Adressbuch der deutschen Archive im Gebiete des deutschen Reiches, Luxemburgs, Oesterreich-Ungarns, der russischen Ostseeprovinzen und der deutschen Schweiz*, 2e éd., Leipzig, 1887, 1 vol. in-8 et 1 vol. in-12. — Comparez Fr. Zimmermann, *Ueber Archive in Ungarn, ein Führer durch ungarländische und siebenbürgische Archive*, Hermannstadt, 1891, in-8 (extr. de l'*Archiv des Vereins für siebenbürgische Landeskunde*, t. XXIII).

Il n'y a pas de statistique ni de bibliographie des archives conservées en Angleterre[1]. Force est de se contenter des renseignements misérables qui sont donnés, sur quelques dépôts arbitrairement choisis, par R. Sims (*A Manual for the genealogist, topographer, antiquary and legal professor*, London, 1888, in-8), et par W. Rye (*Records and record searching*, London, 1888, in-8).

Pour la Belgique, il a été dressé un *Tableau synoptique des archives de l'Etat dans les provinces, présenté à M. le ministre de l'intérieur par M. l'archiviste général*, Bruxelles, 1876, in-4 ; pour l'Italie, une *Relazione sugli Archivi di Stato italiani*, Roma, 1883, in-4. Mais ces ouvrages, comme l'indiquent leurs titres, n'ont trait qu'à quelques-uns des dépôts d'archives de la Belgique et d'Italie, et sont aujourd'hui bien arriérés. Il n'existe pas en Belgique et en Italie, plus qu'en Angleterre, en Espagne ou en Russie, de statistique ni de bibliographie générale des archives publiques et privées du pays.

En France, M. H. Bordier fit paraître dès 1855 un livre intitulé : *Les Archives de la France, ou histoire des Archives de l'Empire, des Archives des ministères, des départements, des hôpitaux, des greffes, des notaires, etc., contenant l'inventaire d'une partie de ces dépôts* (Paris, 1855, in-8). Cet ouvrage excellent ne donne pas tout ce que promet son titre; il est consacré presque tout entier à l'histoire et à l'inventaire sommaire de nos Archives

1. On n'a pas refait, en ce siècle, en l'étendant aux archives conservées hors de la capitale, l'*Index to the records, with Directions to the several Places where they are to be found...* (London, G. Hawkins, 1739, in-8.)

nationales (p. 1-283) et des autres dépôts de Paris (p. 284-325). « La publication, dit M. Bordier (p. 356), d'une liste de tous les autres dépôts [publics et privés qui existent en France], avec l'indication, fût-elle très sommaire, des fonds principaux dont ils se composent, serait un très utile manuel historique et un puissant moyen de conservation. Mais l'étude de cette matière n'est pas encore assez avancée pour qu'une telle liste soit possible maintenant. » Il se contente de donner 185 notices brèves sur autant de dépôts d'archives « conservés dans des villes, bourgs et châteaux de France, par ordre alphabétique ». (p. 357-383). — Vingt ans plus tard, M. L. Pannier imprima dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. XXXVI) un *État des inventaires sommaires et des autres travaux relatifs aux diverses archives de la France au 1er janv. 1875*, bibliographie soignée de tous les dépôts qui avaient été l'objet, jusqu'à cette date, de publications historiques ou descriptives, officielles ou privées. — Enfin, MM. Ch.-V. Langlois et H. Stein se sont proposé : 1° de compléter et de mettre à jour la bibliographie de Pannier; 2° de dresser la liste de tous les dépôts, inventoriés ou non, que Bordier déclarait infaisable en 1855. Leur ouvrage, *Les Archives de l'histoire de France*, a été publié en trois fascicules, de 1891 à 1893 (Paris, A. Picard, in-8). Il a été bien accueilli; les défauts qu'il a (nous les connaissons très bien) seraient facilement atténués, le cas échéant, dans une seconde édition[1]. — En résumé, c'est la France qui possède aujourd'hui les plus nombreux et les meilleurs répertoires généraux de ses archives historiques[2].

---

1. Il va de soi qu'il y a dans cet ouvrage des lacunes et des erreurs inévitables, qui seraient réparées et corrigées dans une seconde édition. Mais le plan lui-même gagnerait peut-être à subir quelques retouches. — Il aurait fallu faire passer, *mutatis mutandis*, dans le ch. III de la première partie (Archives départementales) la substance du *Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790*, publié en 1848, au lieu de renvoyer à cette publication, que tout le monde ne possède pas et dont toutes les indications ne sont plus exactes. — On s'est demandé si nous avions eu raison de nous astreindre à indiquer les principaux recueils de « documents publiés » d'après les collections manuscrites de chaque dépôt; je ne suis pas persuadé que nous ayons eu tort sur ce point et que ce grand travail bibliographique ait été fait en pure perte.

Quant au titre, il se justifie aisément. M. Bordier a intitulé son livre *Les Archives de la France*, parce qu'il n'avait la prétention de traiter que des archives situées en France. On sait que nous avons été les premiers à indiquer (dans notre Seconde Partie) les documents relatifs à l'histoire de France qui se trouvent à l'étranger.

2. Cf. *Archivio storico italiano*, ser. V, t. XIV (1894), p. 373.

III. — Les Revues spéciales sont, comme les Manuels et les Répertoires, indispensables au progrès de la science des Archives. — Des revues exclusivement consacrées à la science des Archives, destinées à centraliser et à répandre des renseignements techniques, ont été fondées dans divers pays; nous donnerons l'analyse de leurs collections. Je regrette de constater qu'à l'exception d'une seule, elles sont mortes, toutes, à la fleur de leur âge. La *Zeitschrift für Archivs- und Registraturwissenschaft* de Osterreicher et Döllinger est née en 1806 et fut conduite au cimetière après quatre numéros. La *Zeitschrift für Archivkunde, Diplomatik und Geschichte*, de L. F. Höfer, H. A. Erhard et F. L. B. von Medem (Hamburg, Fr. Perthes), a duré deux ans (1834-1836); la collection de la *Zeitschrift für die Archive Deutschlands* de Friedemann (Gotha, Perthes, 1847-1853) n'a que deux volumes; celle du *Korrespondenzblatt der deutschen Archive, Organ für die Archive Mittel-Europa's*, publié par C. A. H. Burkhardt (Leipzig, Grünow), en a trois (1878-1881). Seule, l'*Archivalische Zeitschrift*, organe des archives royales de Bavière, créée par Fr. v. Löher en 1876, a paru, depuis, presque sans interruption[1]. En France, le *Cabinet historique*, qui s'occupait activement d'archivistique, a été remplacé, après une assez longue carrière, par le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, né en 1883, mort en 1886. En Espagne, une *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos* a été publiée de 1871 à 1883; sa collection se compose de neuf volumes. On annonce enfin qu'à partir de 1895 la *Rivista delle biblioteche* va se transformer en revue des « bibliothèques et des archives » d'Italie[2].

Dans ces conditions, il est très difficile d'être informé promptement des règlements nouveaux qui intéressent l'archivéconomie, des acquisitions

---

1. La nouvelle (2e) série de l'*Archivalische Zeitschrift* compte déjà cinq volumes. Au sujet du changement de direction qui intervint il y a cinq ans, voy. *Arch. Zeitschr.*, 1894, p. 290 et s.

2. Il faut bien se garder de confondre les revues du genre de celles qui sont énumérées au texte et les revues publiées par les soins d'un corps d'archivistes, qui y impriment des documents, des inventaires partiels, ou même des morceaux d'histoire. Le *Giornale storico degli archivi toscani* (1857-1863), les *Meddelanden fran Svenska Riks-Arkivet*, l'*Archivo do districto federal* de Rio-de-Janeiro, par exemple, ne sont à aucun degré des journaux d'Archivistique générale. L'*Archivalische Zeitschrift* est un journal d'Archivistique générale, quoi qu'il s'intéresse surtout (n'est-ce pas inévitable?) aux dépôts d'une région, à ceux de l'Europe orientale et centrale. Quant aux *Mittheilungen aus der dritten (Archiv-) section der K. K. Central-Commission für Kunst-und histor. Denkmale* (que nous analyserons prochainement), elles paraissent avoir un caractère analogue à celui de l'*Archivalische Zeitschrift*.

faites par les dépôts, des inventaires qui paraissent, en un mot, de la Chronique des Archives. On a bien eu l'idée, jadis, de publier des *Annuaires* de l'archiviste; mais il y a longtemps qu'ont disparu l'*Annuaire du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste* de M. Louis Lacour (Paris, 1860-1863, 4 vol. in-16), l'*Annuaire de l'archiviste* de M. Champollion-Figeac (Paris, 1861-1879, 17 vol. in-8), et l'*Anuario del cuerpo facultativo de archiveros* (Madrid, 1881-1882, 2 vol. in-8). L'*Annuaire des bibliothèques et des archives*, publié à Paris (in-12) depuis 1886 par les soins de l'administration, ne contient que la liste des archivistes français et celle des inventaires de la Collection officielle. Faute de revue spéciale (l'*Archivalische Zeitschrift* donne très peu de nouvelles) et d'*Annuaire* convenables, il faut recourir présentement aux revues d'histoire générale ou locale, telles que la *Bibliothèque de l'École des chartes*, les *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, la *Revue historique*, la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, etc., qui font de temps en temps une petite place à la chronique et à la bibliographie des Archives, parfois à l'Archivistique générale[1]. — En fait, on n'y recourt pas, et on renonce à être au courant[2].

---

1. Ces deux dernières Revues sont celles qui renseignent le mieux, et le plus régulièrement. Les rubriques *Literatur. u. Quellenkunde*, *Aufsätze zur G. d. Bibliotheken*, *Archive u. Museen* de la Bibliographie publiée en appendice à la *Deutsche Zeitschrift*, la rubrique *Archivalien* de la *Zeitschrift für die G. des Oberrheins*, sont excellentes. — Faut-il rappeler l'existence des revues de Bibliographie périodique universelle, telles que le *Polybiblion*, où se trouve une rubrique « Archives »?

2. C'est ici le lieu de remarquer que les conservateurs de la plupart des dépôts d'archives importants font imprimer, chaque année, des comptes-rendus, des rapports, où se trouve la chronique détaillée desdits dépôts; ces rapports sont souvent accompagnés d'inventaires partiels; ils sont souvent très intéressants, mais on ne peut, aujourd'hui, se les procurer commodément nulle part, et nulle part, jusqu'ici, on n'en rend compte régulièrement. — En France, en vertu du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843, complété par les instructions ministérielles du 23 juin 1875, les archivistes adressent chaque année au préfet de leur département un rapport qui est imprimé avec les rapports des autres chefs de service parmi les pièces annexées aux procès-verbaux de la session d'août des conseils généraux. Personne ne les utilise. La collection complète n'en existe pas à Paris. Comparez les *Annual reports* anglais, les *Verslagen* hollandais, les *Sprawozdanie* polonais, etc. Ne serait-il pas utile de dresser la liste de ces Comptes rendus périodiques, de centraliser tous ceux qui en valent la peine, et d'en analyser le contenu? C'est ce que nous ne pourrons faire qu'avec l'assistance matérielle des archivistes des divers pays. Nous commencerons par la France.

II

Ni revues, ni annuaires, un petit nombre de répertoires et de manuels, voilà l'outillage actuel de la science des Archives. Il ne faut pas s'étonner que les archives soient presque partout, même en Allemagne, les dépôts de documents les plus mal administrés. Si la sécurité des pièces d'archives est aujourd'hui convenablement assurée dans la plupart des grandes villes, il y a beaucoup moins d'archives que de bibliothèques dont les locaux soient disposés *secundum artem*, pour la commodité des employés et du public. L'inventaire des documents qui sont dans les archives est beaucoup moins avancé que celui des documents qui sont dans les bibliothèques. Les archivistes ne montrent pas le même zèle que les bibliothécaires pour discuter, en congrès, les questions professionnelles qui les intéressent. C'est d'hier seulement que certains principes élémentaires (tels que le principe du respect des fonds et celui de la publicité des archives historiques) ont définitivement prévalu; encore « des règlements surannés conservent-ils encore trop souvent, même dans les dépôts dont le caractère exclusivement historique est le mieux établi, des vestiges du temps où tout chercheur était objet de méfiance; les communications y sont soumises à des formalités compliquées qui rappellent l'époque où elles étaient un privilège » (A. Giry). Bref, la science des archives et la pratique des archivistes sont encore dans l'enfance. Mais elles sont en train de s'améliorer. Je voudrais énumérer, dans la seconde partie de cet article, les principaux services que les progrès récents de l'archivistique ont déjà rendus à l'érudition, et ce que l'on attend encore de ses progrès futurs.

Les érudits demandent que les documents d'archives leur soient communiqués promptement, sans difficultés, dans des salles confortables, et, au besoin, prêtés, comme le sont couramment les manuscrits de la plupart des bibliothèques [1]. Ils demandent surtout que les archives histo-

1. Sur la question de la communication des documents d'archives hors des dépôts où ils sont conservés, cf. *Les Archives de l'histoire de France*, p. XVI, n. 2. — Les registres de la Chancellerie de France qui sont aux Archives nationales ne sont communiqués au dehors sous aucun prétexte; ceux de ces registres que le hasard a fait échouer à la Bibliothèque nationale, à Bruxelles et à Saint-Pétersbourg, peuvent, au contraire, voyager, et voyagent. — Un des arguments mis en avant par ceux qui, naguère, ont protesté contre le transfert



riques soient, autant que possible, *centralisées*, et que les archivistes en publient des *inventaires* détaillés.

I. — A quoi bon démontrer longuement que la centralisation des innombrables fonds d'archives qui existent dans un petit nombre de dépôts est un bienfait pour les travailleurs? Quand il y avait en France dix mille dépôts indépendants d'archives historiques, il aurait été matériellement impossible, même si l'entrée n'en avait pas été interdite au public, de les visiter tous, et certains travaux d'érudition — tels que les Catalogues d'actes, par exemple, — étaient rendus absolument impraticables. La dispersion des fonds d'archives en compromet la sécurité et impose aux érudits des voyages, des correspondances, des dépenses très inutiles de temps et d'argent. On l'a compris de bonne heure, et voici près de cent cinquante ans que l'on travaille, partout, à centraliser, par des procédés divers, les archives historiques. — Les procédés qui ont été employés en France sont typiques.

J'ai déjà raconté, après MM. L. Delisle et X. Charmes [1], l'histoire de la formation et du développement du *Cabinet des chartes*, placé, au siècle dernier, sous la direction de l'historiographe Moreau. Moreau entreprit de centraliser les documents dispersés dans les diverses archives du royaume, à l'état de copies authentiques : il s'agissait de faire copier intégralement toutes les pièces importantes des dépôts où l'on pourrait avoir accès, afin de les mettre, à Paris, à la disposition des savants. « Comme le gouvernement, écrivait, le 30 septembre 1762, le ministre Bertin, doit veiller pour les propriétaires eux-mêmes à la conservation des monuments qui intéressent le droit public, le roy entend que vous tiriez des copies figurées de toutes les chartes et de tous les actes importans que vous trouverez dans les déposts particuliers. Ces copies, renfermées dans

dans les dépôts d'archives des documents d'archives que possèdent, aujourd'hui, les grandes bibliothèques de manuscrits, c'est que « les documents en question seraient moins utiles aux Archives qu'à la Bibliothèque, parce que la communication des pièces au public est sujette à plus de restrictions dans le premier de ces deux établissements que dans le second ». L'argument vaudrait encore aujourd'hui. — D'excellents archivistes ne laissent pas d'ailleurs de protester contre l'« excessive libéralité » que les habitudes ou les règlements leur imposent. Voy. [P. Schweizer], *Geschichte des Zürcher Staatsarchives*, p. 7. Cf. *Archivalische Zeitschrift*, 1894, p. 297.

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits* (1868), t. I, p. 557-575; X. Charmes, *Le Comité des travaux historiques* (1886), t. I, p. IV-LXXXIV. Cf. H. Omont, *Inventaire des manuscrits de la Collection Moreau*, Paris, 1891, in-8 (Préface).

un dépost [public], pourront quelque jour suppléer les originaux, dans le cas où ceux-ci seroient perdus, et formeront une collection à la portée des sçavans qui auront besoin de consulter ces titres, qu'ils ne pourroient bien connoistre s'ils restoient dispersés dans des déposts particuliers ou si l'on en avoit qu'une notice. » De 1764 à 1789, les collaborateurs du Cabinet des chartes visitèrent plusieurs centaines de dépôts situés en France. En même temps, Bertin et Moreau faisaient faire des explorations analogues dans les dépôts situés à l'étranger, afin de grouper en faisceau les archives complètes de notre histoire : « Sa Majesté, écrivait Bréquigny en novembre 1773, a établi un dépôt pour y placer les pièces manuscrites qu'elle a ordonné de rechercher et de transcrire, soit en France, soit même dans les pays étrangers, et on y en a déjà beaucoup rassemblé. L'Angleterre seule en a fourni un grand nombre. L'intention du roy seroit qu'on fit des recherches semblables dans les autres États et surtout dans ceux qui, par leurs anciennes relations avec la France, paraissent avoir dû conserver une plus grande quantité d'actes propres à en éclaircir l'histoire. » — Toutes les copies qu'une armée de paléographes versa, pendant plus de trente ans, au Cabinet des chartes, sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Elles ne représentent, bien entendu, qu'une infime partie des collections qui existaient au XVIIIe siècle en France et à l'étranger. Transcrire intégralement toutes les pièces conservées dans tous les dépôts d'archives était, en effet, une entreprise au-dessus des forces humaines; on copia les pièces « importantes », et on ne s'occupa pas des autres.

La Révolution fit mieux. Elle confisqua et attribua à la nation les archives des justices seigneuriales, les titres des biens ecclésiastiques, les archives des anciennes administrations provinciales, des ordres religieux, des corporations de toute espèce, des princes, des émigrés, de la couronne. La loi du 7 messidor an II établit « un dépôt central pour toute la République »; il y est dit que tous les dépôts de titres ressortissent aux Archives nationales et doivent y être matériellement transférés à la première réquisition du Comité des Archives. Il est vrai que la loi de messidor fut exécutée d'une façon très incomplète. En fait, les Archives nationales, établies à Paris, n'ont guère recueilli que la plus grande partie des dépôts qui existaient, sous l'ancien régime, à Paris et à Versailles; c'est au chef-lieu de chaque département (d'après la loi du 5 brumaire an V) que les archives confisquées en province, d'abord concentrées aux chefs-lieux de districts, ont été finalement réunies; on a

oléré que de nombreux fonds d'archives, sur lesquels la revendication légale de l'État aurait pu s'exercer, restassent aux mains de particuliers. Mais si incomplète qu'ait été l'opération, si graves qu'aient été d'ailleurs les dilapidations inévitables qu'elle entraîna, il reste que la Révolution « a centralisé sur quelques points les documents originaux qui étaient dispersés dans un grand nombre de dépôts ». La violence rendit alors des services que la violence seule peut rendre.

Centraliser à Paris toutes les archives de France, appartenant à la nation, cette pensée grandiose, que les législateurs de l'an II ont eue vaguement, n'était pas absurde. Faute de temps, de place et de méthode, on n'y donna pas suite; on s'arrêta au moyen terme de la centralisation départementale. Mais Napoléon reprit l'idée, et l'amplifia follement. Il écrivait en février 1810 : « Il y a à Versailles, *à Rome*, et dans les départements, beaucoup de papiers qu'on pourrait réunir dans les archives centrales. » Il fit transporter à Paris, à l'hôtel Soubise, les archives royales d'Espagne, conservées à Simancas, les archives pontificales, celles du Saint-Empire, celles de la Toscane, du Piémont, de la Savoie, de la Hollande, etc. Le 21 mars 1812, il ordonna la construction entre le pont d'Iéna et le pont de la Concorde, sur la rive gauche de la Seine, d'un immense *Palais des archives* pour y placer non-seulement les archives de la France, mais celles de l'Europe vaincue. Napoléon avait l'illusion de croire que l'on pourrait « tirer des expéditions une rétribution suffisante pour couvrir les frais de l'établissement ». Survint 1814, et les archives de l'Europe, que les archivistes de l'Empire avaient à peine commencé à déballer, furent réexpédiées aux endroits où le conquérant les avait prises.

En résumé, l'histoire des archives en France montre qu'il y a deux méthodes pour procurer la centralisation, si désirable, des documents : transcription et confiscation. La méthode révolutionnaire a donné d'excellents résultats, non seulement chez nous, mais en Allemagne, en Belgique (1830), en Italie (1860), en Suisse[1] et ailleurs, depuis la Réformation jusqu'à nos jours; et tous les effets utiles n'en sont pas encore épuisés. Mais la méthode de Moreau n'est pas mauvaise; aux époques pacifiques, on y revient nécessairement.

Dans les pays où ils sont armés par la loi d'un droit de revendication

1. Sur la centralisation des archives, naturellement plus facile à effectuer dans les petits États que dans les grands, voy. l'ouvrage cité de M. P. Schweizer, *Geschichte des Zurcher Staatsarchives*, p. 4, 6; cf. *Archivalische Zeitschrift*, 1894, p. 296.



imprescriptible sur certaines archives qui auraient dû être placées dans leurs dépôts, les archivistes ont pour premier devoir d'effectuer toutes les réintégrations possibles. Chaque année, les archives départementales de France s'enrichissent de papiers dont la loi du 5 brumaire an V leur a conféré la propriété et qui sont demeurés indûment, pendant près d'un siècle, dans les greniers des sous-préfectures ou des conservations des forêts, dans les greffes des tribunaux, etc. Si l'on avait toujours agi en ce sens avec vigueur, conformément à la loi, les archives de Cluny ne seraient pas restées à l'abandon jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un asile à la Bibliothèque nationale; elles seraient aux archives de Saône-et-Loire, à leur place naturelle. Pourquoi les archives de la marine à Saint-Servan, à Dunkerque, à Rochefort, à Marseille, à La Ciotat, ne sont-elles pas réunies aux Archives du ministère de la marine à Paris? Pourquoi les Archives anciennes du ministère de la marine et celles des autres ministères (guerre, affaires étrangères, etc.) ne sont-elles pas déposées aux Archives nationales, alors que l'art. 13 du décret du 14 mai 1887 enjoint aux administrations centrales de « verser aux Archives nationales tous les documents qui ne leur sont plus nécessaires pour le service courant des bureaux » ? Pourquoi les anciennes minutes de notaires, qui pourrissent dans les études, ne sont-elles pas, en France, « concentrées aux Archives départementales » en vertu d'une loi qui serait facile à faire, puisque des lois analogues ont organisé, en Italie et ailleurs, le dépôt obligatoire des archives notariales? — La centralisation matérielle des archives est encore loin d'être achevée, même dans la mesure où les lois révolutionnaires l'ont voulue, où pourraient l'imposer, sans soulever de protestations légitimes, des lois nouvelles.

Le nombre des archives privées diminue d'ailleurs constamment parce que les possesseurs d'anciens titres sont souvent amenés sans difficulté à en faire le dépôt dans les établissements officiels, soit à titre de don gratuit, soit en s'en réservant la nue-propriété [1]. C'est ainsi que dans plusieurs départements (Aveyron, Corrèze, Doubs, Lozère, Tarn, Vaucluse, etc.)

1. En Angleterre, où les archives de la couronne et celles des grands corps de l'État ont seules été centralisées, les archives ecclésiastiques ne le sont pas. M. A. Jessopp a proposé récemment (*The Nineteenth Century*, XXV, 1889, p. 84-103) de réunir les « ecclesiastical, parochial and testamentary records » de chaque diocèse dans la cathédrale diocésaine, « bringing them together into a single provincial Record Office ». Il ne s'agit point, naturellement, d'une spoliation légale; l'auteur ne compte que sur l'indifférence ou sur la bonne volonté des propriétaires d'archives.



la concentration des minutes notariales au chef-lieu du département s'est opérée d'elle-même. Certaines communes ont pris l'initiative d'envoyer leurs papiers, dont elles ne savaient que faire, aux archives départementales. Toutes les archives hospitalières du Tarn sont au dépôt de la préfecture. — Les archives publiques, organisées, emmagasinent naturellement la plupart des épaves qui sont encore en circulation des anciennes archives seigneuriales, jadis innombrables. Elles les absorberaient toutes, avec le temps, s'il leur était permis d'acquérir à titre onéreux, mais celles qui sont mises en vente leur échappent, parce que les achats sont généralement interdits, en principe, aux archivistes ; c'est par exception que les Archives départementales de la Gironde, les Archives royales de Belgique et de Hollande ont été récemment autorisées à s'enrichir, à prix d'argent, des pièces, jadis soustraites de leurs collections, que sir Thomas Phillipps avait recueillies dans sa bibliothèque de Cheltenham.

Les pièces et les fonds d'archives qui sont mis en vente sont achetés, en général, par les Bibliothèques publiques, où se trouvent déjà, parmi les anciennes acquisitions, quantité de documents analogues. Une controverse s'est élevée jadis, en France, entre les Archives nationales et la Bibliothèque nationale, sur le point de savoir s'il convenait « de transférer aux Archives les pièces d'archives de toute espèce et de toutes formes que renferment les dépôts littéraires et particulièrement celui qui en possède le plus grand nombre, c'est-à-dire la Bibliothèque [1] ». La majorité d'une Commission dont M. F. Ravaisson était le rapporteur disait « oui » ; c'est l'avis de la minorité qui l'a emporté ; personne ne songe plus aujourd'hui à contester aux Bibliothèques la jouissances des documents d'archives qu'elles détiennent. Qu'importe que les documents d'archives soient dans un établissement public ou dans un autre, pourvu qu'ils soient centralisés, commodément accessibles et que l'on sache où ils sont [2] ?

Si toutes les réintégrations possibles étaient faites, si toutes les archives anciennes étaient enfin déposées, concentrées, dans quelques établissements publics, l'administration des archives ne serait pas encore au bout des peines qu'il lui appartient de prendre pour en éviter aux érudits. Le moment serait venu de recourir de nouveau à la méthode de Moreau.

---

1. Cf. *Les Archives de l'histoire de France*, p. 849.
2. Mais on ne sait pas généralement quels sont les fonds d'archives qui sont conservés dans les Cabinets de manuscrits. Nous avons essayé (*Archives de l'histoire de France*, Troisième Partie) de grouper, pour la première fois quelques renseignements à cet égard.



Il faudrait que chaque dépôt d'archives possédât la copie ou l'analyse détaillée de tous les documents d'archives relatifs à la région où il se trouve, soit que ces documents, jadis volés dans ses propres fonds, soient devenus la propriété inaliénable d'une bibliothèque française ou étrangère, soit qu'ils aient toujours appartenu à d'autres dépôts. Il y a aux Archives du Vatican des documents qui intéressent chacun des États catholiques. Il y a aux Archives d'Angleterre des documents qui intéressent l'histoire de France, et, aux Archives nationales de France, des documents qui intéressent l'histoire d'Angleterre. Et ainsi de suite. Il faudrait, par exemple, que nous eussions, en France, la copie ou l'analyse, de tout ce qui, dans les archives du monde entier, intéresse notre histoire. Ce vœu, déjà formé, il y a cent ans, par Moreau et par Bertin, est-il un vœu chimérique ? Nullement. De tous côtés, on travaille à y donner satisfaction. En ce siècle, les États d'Europe et d'Amérique ont envoyé les uns chez les autres de très nombreux missionnaires pour reconnaître ce que les archives des États voisins possèdent sur leur histoire nationale. Quelques-uns ont établi à l'étranger des missions permanentes qui se livrent à des explorations méthodiques. Aujourd'hui la France, l'Autriche, la Prusse, la Pologne autrichienne, entretiennent à Rome des instituts historiques dont les membres exploitent régulièrement les richesses des archives du Vatican ; la *Görres-Gesellschaft*, la Société hongroise dirigée par Mgr Fraknói, le gouvernement anglais, l'Académie des sciences de Vienne, etc., subventionnent des missionnaires chargés de publier ou simplement de copier les documents des archives vaticanes qui concernent l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre, etc. Aux Archives du Canada se trouve maintenant la transcription des pièces relatives à l'histoire du Canada qui sont aux Archives de la marine, à Paris. Nous avons à Paris la copie des documents des Archives de Venise qui touchent le plus directement la France. Au Public Record Office de Londres s'accumule une magnifique collection de copies exécutées dans tous les grands dépôts de l'Europe. La Belgique, la Hollande, le Brésil, la Suisse, ont fait entreprendre, à leurs frais, des dépouillements analogues. — Un jour viendra où les copies (ou les photographies), officiellement réunies dans chaque dépôt d'archives d'État, dispenseront les particuliers, qui se proposeront d'étudier un point d'histoire nationale ou régionale, de visiter tous les autres[1].

---

1. Nous nous proposons de publier une liste complète des missions historiques entretenues près des archives de l'Europe par les Gouvernements ou par des Sociétés privées.

II. — En second lieu, les archivistes ont à dresser des inventaires descriptifs, munis d'index, des collections qu'ils conservent, originaux et copies. Faute d'inventaires et d'index, le public perd son temps et sa peine en dépouillements fastidieux, et, si prolongés qu'ils soient, presque toujours incomplets. Combien de fonds ont été dépouillés cent fois d'un bout à l'autre, — souvent en pure perte, — au prix de fatigues et de dégoûts inexprimables, par des érudits en quête de renseignements particuliers, qu'il aurait suffi d'inventorier et d'indexer une seule fois pour qu'il fût à jamais facile à ceux qui cherchent de savoir, en cinq minutes, ce qui s'y trouve et ce qui n'y est pas!

Si l'on consulte les répertoires où sont énumérés les inventaires et les index qui existent, présentement, des Archives de l'Allemagne, de la France, etc. (cf. plus haut, p. 12), on constate que les dépôts dont l'inventaire est dès maintenant publié complètement sont très rares; très nombreux contraire, les dépôts qui ne possèdent aucune espèce d'inventaires, c'est-à-dire où les recherches sont pratiquement impossibles. La plupart des grands dépôts ont des inventaires partiels, dont quelques-uns sont à refaire.

J'ajoute que, dans la plupart des archives qui possèdent, à défaut d'inventaires imprimés, de bons inventaires manuscrits, sur fiches ou sur registres (il y en a de très considérables, qui ont coûté des années de travail), ces inventaires manuscrits ne sont pas, autant que possible, communiqués aux travailleurs. L'administration du Public Record Office, si pratique et si libérale, a tapissé les murailles de son *reading-room* de tous les inventaires anciens et modernes, imprimés et manuscrits, sur registres ou sur fiches (automatiquement reliées), qui sont dans l'établissement. Mais l'administration des Archives nationales de Paris ne met à la disposition du public, dans la petite salle en bordure de la rue des Francs-Bourgeois, que quelques-uns des inventaires de la maison, ceux qui ont été imprimés ou autographiés; on a le droit, d'après les règlements, de consulter la plupart des autres, mais, pendant longtemps, on ne les a pas consultés, parce que l'on en ignorait l'existence[1]. Aux Archives du Vatican, il y a d'admirables inventaires manuscrits du XVIIIe siècle, mais très peu de personnes ont eu, jusqu'ici, le privilège d'être admises à s'en servir, et l'on n'en connaît même pas bien la liste. Dans la plupart des

1. Nous en avons publié la liste dans les *Archives de l'histoire de France*, Première Partie, ch. I.

dépôts allemands, particulièrement en Prusse, le public n'est pas mieux traité.

Il est à croire que l'exemple donné par le Public Record Office sera, tôt ou tard, imité partout. Que, dans les grands dépôts d'archives, les travailleurs aient sous la main les inventaires imprimés et manuscrits des collections du dépôt et les inventaires imprimés de tous les autres. Les archivistes y gagneront : dispensés désormais de feuilleter les anciens répertoires pour le compte du public, qui les feuilletera lui-même, ils pourront se consacrer tout entiers à en faire de nouveaux.

Et peut-être n'est-il pas hors de propos de remarquer ici qu'*inventorier*, c'est la fonction propre de l'archiviste; la fonction propre de l'archiviste n'est pas d'écrire l'histoire, ni même de publier des textes, ni même de compiler des regestes. Mais, comme c'est un métier ingrat, le nombre des archivistes est relativement restreint qui feraient des inventaires avec zèle, s'ils n'étaient invités à en faire. — Encore faut-il inventorier convenablement; inventorier n'est pas seulement un métier ingrat, c'est un art difficile. Faire de mauvais inventaires, des inventaires incomplets, ou inexacts, est une des plus fâcheuses manières de perdre son temps. Il est donc fort à souhaiter que, dans les pays où les inventaires d'archives sont rédigés d'après un modèle plus ou moins uniforme, le modèle soit raisonnable. On sait que les inventaires des archives françaises de province, publiés avant 1867, sont à refaire de fond en comble; c'est que tous les archivistes de France ont été obligés, jusqu'en 1867, de se conformer aux instructions de la circulaire ministérielle du 20 janvier 1854 pour la rédaction des inventaires, qui était absurde : pour chaque article (carton, liasse ou registre), ils devaient faire une analyse d'*égale* dimension, sans tenir compte de l'importance relative des articles et sans indiquer d'autres dates que celles du plus ancien et du plus récent document. Depuis que les archivistes ont été soustraits, en France, par des administrateurs compétents et libéraux, à la tyrannie d'une uniformité absolue, imposée par l'ignorance, ils ont publié beaucoup d'inventaires définitifs. Puisse cette expérience profiter aux pays fortement centralisés où l'on élabore présentement des règlements généraux pour la rédaction des inventaires descriptifs [1].

1. Nous ne sommes donc pas partisans, comme on l'a cru (*Deutsche Zeitschrift*... 1893, p. 364) de l'uniformité absolue, imposée d'en haut, pour la rédaction des inventaires. Mais l'absolue *Systemlosigkeit* des archivistes allemands n'est pas non plus sans inconvénients. Il y a un juste milieu, où l'on n'est pas très loin d'être parvenu aujourd'hui chez nous.



C'est seulement lorsque, toutes les archives anciennes ayant été centralisées dans des dépôts publics, les inventaires descriptifs de ces dépôts seront achevés et indexés, c'est alors seulement que l'on pourra compiler dans de bonnes conditions, rapidement, à peu de frais et avec sécurité, ces catalogues d'actes, ces regestes, ces statistiques de faits qu'il est aujourd'hui si pénible et si prématuré d'entreprendre. — Alors seulement il sera facile de dresser des tableaux qui feront savoir, d'un coup d'œil, où sont présentement conservés, en totalité ou en partie, les chartriers des évêchés, des corporations diverses, des abbayes, des familles, etc., d'autrefois; de pareils tableaux seraient très précieux : il faut avoir essayé d'en composer quelques-uns pour se rendre compte des difficultés presque insurmontables d'une tâche que les index des inventaires descriptifs rendront un jour très aisée [1]. — Enfin on pourra s'occuper alors de problèmes d'archivistique que l'on aborde rarement aujourd'hui : il existe, dans les archives et dans les bibliothèques, quantité d'anciens inventaires d'archives, qui représentent l'état primitif de fonds actuellement détruits, ou mutilés, ou dispersés; on s'en sert très rarement; il serait très intéressant d'en dresser la liste, en vue de restituer l'histoire ancienne des dépôts, et de faire profiter l'érudition des innombrables mentions de documents perdus qui s'y trouvent..... Si cette *Revue* vit, nous essaierons d'y attirer l'attention des archivistes et des érudits sur ces anciens inventaires, dont quelques-uns sont des sources historiques de premier ordre.

CH.-V. LANGLOIS.

1. Cf. *Archives de l'histoire de France*, p. 77-86. — M. A. Giry se propose de faire connaître l'histoire et les destinées actuelles des archives de tous les monastères de l'ancienne Gaule qui ont été fondés avant l'an mille.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

Allemagne. — M. H. v. Sybel, en sa qualité de directeur général des Archives du royaume de Prusse, veut couronner sa carrière par une réforme capitale, qui s'imposait depuis longtemps. Les archivistes de l'État, en Prusse, ont été recrutés jusqu'à présent parmi les docteurs d'Universités, parmi les jeunes historiens, parmi les « volontaires », comme s'intitulent en Allemagne les aspirants au titre de bibliothécaire et de conservateur de dépôts publics. Tout récemment, si l'on en juge par l'avis inséré au n° 85 du *Deutscher Reichs-Anzeiger* (11 avril 1894), vient d'être inaugurée à l'Université de Marburg une série de cours de sciences auxiliaires de l'histoire, destinés à former un corps d'archivistes dont la capacité sera reconnue par des examens spéciaux.

Les cours portent principalement sur la paléographie, la diplomatique, la chronologie, sur la connaissance de l'histoire d'Allemagne au moyen âge et à l'époque de la réformation, sur le droit romain, allemand, ecclésiastique, enfin sur la science et la pratique des archives : on exigera encore des étudiants la connaissance suffisante des langues les plus fréquemment employées dans les documents, le latin, le moyen haut-allemand, le moyen bas-allemand, et le français. La durée des cours sera de six à huit semestres, et les examens seront subis devant une commission choisie à Marburg et présidée par le directeur des Archives d'État dudit lieu. Le programme insiste sur ce point que tout candidat, indépendamment des autres questions qui lui seront posées, devra être en état de lire couramment les documents des XIIIe-XVIe siècles, en latin ou en allemand.

Le choix de Marburg est excellent, parce qu'à côté de l'Université se trouve dans cette ville un très important dépôt d'archives qui est aussi un des mieux installés de l'Allemagne, où les aspirants archivistes pourront travailler à l'aise.

On voit d'ailleurs que cette nouvelle institution a été créée sur le modèle de l'École nationale des Chartes. Le président de la commission instituée par par M. v. Sybel, le professeur Dr Leonhardt (de Marburg), a fait récemment plusieurs voyages à l'étranger, et notamment à Paris, pour se rendre compte de ce qui existe, en ce genre, en dehors de l'Allemagne.

Angleterre. — *A brief account of some of the changes and improvements effected in the Public Record Office, London, during the last nine years.* — On the 28th of January, 1886, Mr. H. C. Maxwell Lyte was appointed by Lord Esher, Master of the Rolls, to succeed sir William Hardy as Deputy Keeper of the Public Records. Mr. Lyte is known as the author of several works, evincing painstaking research amongst ancient records. « Dunster and its Lords, 1066-1881 », was published in 1882; the « History of the University of Oxford, from the earliest times to 1530 », appeared in 1886; and a second edition of the « History of Eton College, 1440-1884 », in 1889. Mr. Lyte has also made reports on several valuable collections of manuscripts in England, for the Royal Commission on Historical Manuscripts, of which, by virtue of his office, he is one of the members. Nine years is not a long period, but the following summary will prove the ability and energy thrown by Mr. Lyte into his administration of the Public Record Office, and some of the valuable results ensuing thereon.

Two great series of publications have issued from the Office during the last forty years, viz., the Calendars of State Papers, and the Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland during the Middle Ages. The first now comprises 185 volumes, and the second, 237. The Calendars extend from the beginning of the reign of Henry VIII to that of Charles II. The papers of the Commonwealth having been recently completed, under the editorship of Mrs. Everett Green, she was appointed to continue the Calendar of Charles II 's reign, which she had dropped many years ago for other State Papers. Last year two volumes appeared, extending from 1667 to 1669. Mr. F. H. Blackburne Daniell is now continuing the work, and will very shortly issue his first volume. Mr. W. J. Hardy has also nearly completed at press a volume of the Calendar of William III's reign, a fresh extension of the State Paper Series. The various other Calendars, such as those of Henry VIII 's reign (in the editing of which Mr. James Gairdner has Mr. R. H. Brodie as a colleague), the Elizabethan Irish State Papers, the Colonial Series, the Spanish, the Venetian, and others, are likewise being continued. It is hoped that the Foreign Series of Elizabeth 's reign, suspended at 1577, may be resumed. In the meantime a Calendar, under the editorship of Major Martin A. S. Hume, has been begun of the Spanish Papers, chiefly at Simancas, relating to Elizabeth 's reign. Within the last three years, two volumes of it have appeared, extending from 1558-1579, and a third volume is in the press.

With regard to the Chronicles and Memorials, only two new works have been placed on the Series in Mr. Lyte's time. The works remaining in hand will shortly be finished, and then the Series will be closed, at least for a time. In place of the Chronicles and Memorials, students of the mediæval period will have Calendars of Records possessing the very highest authority, such as Patent

Rolls, Close Rolls, and Ancient Deeds. Considerable progress has been made with this new series, the establishment of which is one of the chief features of Mr. Lyte 's tenure of office. The Middle Ages were not touched by the Calendars of State Papers, if we except the first volume of the Spanish Calendar, the first of the Venetian, the two volumes of the Calendarium Genealogicum, and the first volume, with half of the second volume, of the Syllabus of Rymer's Fœdera. Under a set of rules drawn up by Mr. Lyte, to secure symmetrical treatment of the Records by the officers employed, this mediæval Series has been simultaneously begun at several points. The Patent Rolls of Edward the First's reign were begun at the year 1281, the previous years of that monarch's reign having been dealt with in former Reports of the Deputy Keeper of the Public Records. One volume has already been published, extending from 1281-1292. One volume also appeared of the Patent Rolls of Edward II, 1307-1313, and two of those of Edward III, from 1327-1330, and 1330-1334. The Patent Rolls of two other periods have also been put in hand, viz., those of Richard II and Edward IV.

To readers of this journal, no words are necessary to describe the high value of either the Patent or the Close Rolls. Since 1891, two volumes of the Calendar of Close Rolls belonging to Edward the Second's reign have been published. These cover the years from 1307 to 1318. A third volume is in the binder's hands and a fourth, closing the reign, will appear shortly, and it is then proposed to prefix an introduction, giving a brief account of the chief features of interest in the Close Rolls of that reign. A similar introduction will be given at the end of each reign.

In the Public Record Office are preserved a vast quantity of Ancient Deeds, the great majority of which are unknown to students for want of a catalogue. They consist, for the most part, of conveyances of land, but there are also agreements, bonds, acquittances, wills, and other documents, concerning private persons, from the twelfth century to the sixteenth. Some idea of their number may be formed, when it is stated that, exclusive of those relating to the Duchy of Lancaster, these Ancient Deeds amount to over 40.000. They were found divided into some thirty sections. Some were arranged chronologically, some alphabetically, under the names of manors and parishes, some sorted according to counties, but the greater number were in no order whatever. To evolve some order out of the chaos, Mr. Lyte divided them into a few series, the deeds under each being numbered consecutively. A Catalogue was then set in hand, giving briefly the names of the parties and places mentioned, with dates, and such other information as would enable any searcher to ascertain the nature of each document. In order to expedite the work, which is of some magnitude, three series have been begun simultaneously, viz.

Series A. — Ancient Deeds of the Treasury of the Receipt of the Exchequer, formerly preserved at the Chapter House.

Series B. — Ancient Deeds of the Court of Augmentations.

Series C. — Ancient Deeds of the Court of Chancery, formerly preserved at the Tower of London and the Rolls' Chapel.

Two volumes of this Catalogue have already been published, comprising 10621 Deeds, and a third volume is in the press. All these Calendars of Mediæval Records are compiled under the immediate superintendence of Mr. Lyte, and each volume possesses an admirable index or indexes.

As already indicated, the investigations at Venice and Simancas have been continued on the old lines. The collection of transcripts from the various Archives in Paris has proceeded, several gaps left by M. Armand Baschet having been filled up. Others will yet be supplied, to complete the work so long and so indefatigably prosecuted by that author. The researches of Mr. W. H. Bliss at Rome have also been continued. With a view to making the results of them more accessible to students, Mr. Lyte arranged that Mr. Bliss should prepare a Calendar of those entries in the *Regesta* of the Mediæval Popes, which illustrate the history of Great Britain and Ireland. Thus in place of very brief Latin abstracts in manuscripts not indexed, we have a concise English calendar of these entries. One volume has been published, extending from 1198 to 1304; whilst a second, from 1305 to 1342, will appear in a few weeks' time. Mr. Bliss has also another volume in hand, dealing with the Registers of Petitions to the Pope, 1342-1424. This is well advanced at press, and will be published this year.

In continuation of the « Acts of the Privy Council of England », extending from 1386 to 1542, edited by Sir Harris Nicolas between 1834 and 1837, a new series has been begun, under the editorship of Mr. J. R. Dasent. The first volume appeared in 1890, and since then eight others have been published, bringing the work down to the year 1577. These differ from the former series, in that they are printed in ordinary type, without abbreviations, and that an exhaustive index is included in each volume.

So immense is the accumulation of records and papers in the Department that, notwithstanding the labours of previous Heads of the Office and of the several officers engaged, a great deal remained to be done in the way of arrangement and the formation of inventories. A great deal of time has been devoted by the permanent staff in this direction, and the services of Mr. S. R. Scargill-Bird and Mr. Harley Rodney deserve special recognition. In place of the bulky appendices to former Reports of the Deputy Keeper of the Public Records, in 8vo size, containing lists and tabulated calendars, printed in small type and on thin paper, a new set of Lists and Indexes has been started, in foolscap size, printed in good type and on stout paper. These will eventually form a key to the contents of the Public

Record Office. The following, already published, may be mentioned, though the limits of this article forbid any dwelling upon the interest and importance of the records to which they apply: — Index of Ancient Petitions of the Chancery and the Exchequer; List and Index of the Declared Accounts from the Pipe Office and the Audit Office; List of volumes of State Papers (Great Britain and Ireland), Part. I., 1547-1760; List of Plea Rolls; List and Index of Ministers' Accounts, Part. I. Others are in progress relating to the Court Rolls, Chancery Proceedings, Surveys, Rentals, etc. The valuable Return of Members of Parliament,from the earliest times of that assembly to 1874, has been completed and indexed. This work consists of four folio volumes.

The Public Record Office has also furnished to the French Government photographs of the Gascon Rolls of the reigns of Edward I. and Edward II., for a continuation of the work published by M. Francisque Michel.

The work of the Royal Commission on Historical Manuscripts has, as in former years, been conducted at the Rolls House, Mr. Lyte being the Acting Commissioner, and Mr. J. J. Cartwright, the Secretary of the Public Record Office, being the Secretary of the Commission. It may be stated that, since its formation in 1869 until the present day, the Commission has published seventeen volumes of Reports in folio size, and forty-four in octavo size. These are eagerly sought for by historians and students.

The Library of the Public Record Office has received a large accession of printed books, some by presentation, and some by the judicious expenditure of the small fund granted to the Office for that purpose. Through the efforts of Mr. Lyte, there has been a complete re-organization of the staff of officers and workmen in the Departement, and an improved scale of pay has been secured.

This article would not be doing justice to the present Deputy Keeper of the Public Records, were a brief notice not taken of the success which has attended his endeavours to obtain increased accommodation for the Records under his charge. It is many years ago since urgent representations were made to the Government as to the necessity for building a new wing to the General Repository. These representations did not meet with much encouragement, but they were renewed from year to year. Mr. Lyte at length succeeded in convincing the Treasury that the work could no longer be delayed. Improvements were made in the old General Repository. On dark and foggy days it was impossible for searchers to decipher the ancient Records they were inspecting. The consequent waste of time was obviated by the introduction of the electric light into the three Public Search Rooms, and it was also put into some of the corridors, lobbies, and lavatories. The demolition of the houses, 1 and 2 Rolls Yard, in order to improve the approaches to the main entrance of the Repository in Fetter Lane, unexpectedly revealed part of the ancient structure of the Rolls Chapel, which was built by Henry III for the use of the converted Jews. The flintwork now co-

vering the greater part of the external walls was proved to be a thin coating laid on after 1784, and two closed windows have been found on the south side, one of which certainly dates from the fourteenth century. The long range of houses in Chancery Lane, belonging to the Public Record Office, and which, as far back as 1861, were described as « old, dark, ill-ventilated, rickety, and unprotected from fire from intervening dwelling-houses », have all been pulled down, and, on their site, has been erected a new and stately wing, at a cost of upwards of £ 79 000. This building has a splendid arched gateway, over the eastern face of which are two niches, in which are to be placed statues of Henry III and Edward III. The new building will be lit with the electric light. It is expected to be opened in the summer. The southern portion of it will be used for offices, and the northern for records. The Rolls House will then be demolished, and the foundations laid, of the connection between the old and the new wings of the Repository. The Rolls Chapel will not be demolished, but rendered fireproof, and incorporated into the main building. It will then probably be turned into a Museum for the exhibition of some of the manuscript treasures of the Public Record Office.

The foregoing summary will shew how much Mr. Lyte has done in the space of nine years for the Department under his charge, and for rendering its priceless Records more accessible to historians and students. He would be the first to acknowledge the loyal and effective assistance which he has received from the permanent staff of the Office. ERNEST G. ATKINSON.

— Les « Benchers » de l'Inner Temple, à Londres, ont décidé d'imprimer les archives de leur Compagnie, qui remontent à 1506. Mr Inderwick, Q. C., est chargé de la direction du travail.

— Les archives municipales de Shrewsbury antérieures à 1837 ont été classées et inventoriées par une Commission composée « I will not say of experts, but of local gentlemen and one lady ». Ce catalogue sera très prochainement publié, s'il ne l'est déjà. Le rev. W. G. D. Fletcher, dans *The Archæological Journal*, 1894, LI, p. 283-92, donne le cadre de classement et indique la consistance des principales séries. Quelques-unes de ces séries commencent au temps du roi Jean.

Belgique. — Comme précédemment, les accroissements du dépôt des Archives Générales du royaume, à Bruxelles, dirigé par M. Charles Piot, ont été considérables en 1894.

En 1893, M. Alphonse Goovaerts, archiviste-adjoint du royaume, avait terminé l'inspection des archives des communes de la province de Brabant. Ses tournées de 1887 à 1893 avaient fait entrer aux Archives générales 12 192 registres et liasses, ainsi que 6 986 documents sur parchemin, ajoutés au fonds déjà si considérable des Greffes scabinaux et seigneuriaux de la province de Brabant;

plus de 1800 protocoles de notaires qui ont enrichi le fonds du Notariat général de Brabant; environ 1300 registres et liasses ajoutés aux Archives ecclésiastiques. Dans cette dernière collection, c'est surtout le fonds de l'abbaye de Cortenberg (Brabant) qui a bénéficié le plus de ces accroissements.

En 1894, M. Goovaerts fut chargé de l'inspection des archives des communes de la province d'Anvers. Pendant l'année écoulée, l'inspecteur visita 51 communes et fit envoyer au dépôt central 117 caisses de papiers, qui, classés et inventoriés, formeront un total d'environ 2450 registres et liasses. Les archives scabinales retrouvées dans les communes remontent, en général, jusqu'au XVI[e] siècle. Dans quelques localités, cependant, on en trouve aussi du XV[e]. Il est à remarquer qu'aussitôt qu'il y aura à Anvers un dépôt des archives de l'État pour la province de ce nom, tous ces documents y seront transférés.

— Dans les greniers de l'hôtel de ville de Verviers, on vient de découvrir beaucoup de papiers anciens qui avaient échappé jusqu'ici aux investigations des travailleurs. On cite parmi ces documents plusieurs lettres de Guillaume le Taciturne et un grand nombre d'archives d'intérêt local.

Danemark. — Les Archives nationales du Danemark (« Rigsarkivet ») ont fait paraître en 1894 un volume intitulé « Den civile Centraladministration Embedsetat 1848-1893 » (XIV-274 p.) : État de l'administration centrale civile pendant les règnes de Frédéric VII et Christian IX. Cet ouvrage utile est dû aux soins de M. G.-N. Kringelbach, chef de section dans les Archives, et il fait suite au livre du même auteur qui parut en 1889 avec le titre de « Den civile Centraladministrations Embedsetat 1660-1848 ». L'an 1848 marque, dans l'histoire du pays, un nouvel état de choses : c'est l'époque du régime constitutionnel qui commence, en remplaçant l'absolutisme inauguré en 1660. M. Kringelbach donne une liste des chefs et du personnel des différents ministères, à partir de celui du 22 mars 1848, et il y ajoute des notes sur la législation qui a réglé jusqu'à présent les diverses branches de l'administration.

Les mêmes archives ont été enrichies, dans l'année qui vient de s'écouler, d'une charte danoise fort intéressante, dont il faut remercier en premier lieu la bienveillance du Gouvernement français. M. H. Olrik, inspecteur de l'enseignement public et auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire du Danemark pendant le moyen âge, avait su qu'il existait en France deux exemplaires d'une lettre originale de Valdemar II, roi de Danemark, datée du 27 janvier 1230, lesquels étaient gardés dans les Archives du département de l'Aube. Tous les deux sont bien conservés, n'y ayant que peu de différence entre les termes de l'un et l'autre; mais les sceaux, l'écriture, la grandeur et la qualité du parchemin offrent beaucoup de diversité. Ce sont des privilèges accordés à l'abbaye de Clairvaux, dont les religieux eurent, selon ce document-ci, la permission d'exporter, des pays du roi danois, de la cire et des peaux pour leurs propres besoins,

sans payer aucun droit. Dans un voyage qu'il faisait en France, M. Olrik réussit à obtenir l'un de ces diplômes : c'est une des lettres royales les plus anciennes et les mieux conservées que nous possédions dans nos collections historiques. Il en a rendu compte dans les « Kirkehistoriske Samlinger », 4e série, vol. III, p. 421 et suiv. (Cf. p. 22-5 du même volume). E. GIGAS.

France. — Voici l'analyse des Rapports aux préfets (ci-dessus, p. 15, n. 2), pour l'année 1894, que nous avons réussi à nous procurer jusqu'ici.

AISNE. — Le dépôt de Laon s'est augmenté de chartes relatives au domaine d'Ambrief (depuis 1455): ces pièces en étaient sorties, en 1809, sur la demande de l'acquéreur de la propriété, qui en avait donné reçu au préfet. Le principe de l'incessibilité des archives n'existait pas encore réellement. — Sous presse, l'inventaire des archives communales des cantons d'Anizy-le-Château et d'Aubenton. — L'archiviste parait hésiter à entreprendre l'inventaire des fonds révolutionnaires, Pourquoi ? Il n'y a aucune raison pour ne pas adopter le système qui est en vigueur ailleurs, et pour cacher des événements qui sont aujourd'hui historiques. Le rapport de 1894 signale quelques documents anciens à la mairie d'Hirson ; des séries de comptes et des titres de propriété également anciens à La Fère ; des registres de la justice de l'ancienne seigneurie à La Ferté-Chevresis ; quelques pièces sur l'ancien prieuré de Pont-à-Bucy ; des archives intéressantes, à classer, à Vic-sur-Aisne ; des registres de la municipalité de canton (époque révolutionnaire) à Crécy-sur-Serre, à La Fère et à La Ferté-Milon. N'y aurait-il pas lieu de réintégrer ces derniers au dépôt départemental ? — Les archives hospitalières de La Fére sont, parait-il, en péril dans un local humide ; celles de La Ferté-Milon, qui remontent au XVIe siècle, viennent d'être heureusement retrouvées, il y a quelques mois, chez un particulier qui les avait si longtemps détenues, sous prétexte de les classer, qu'on en avait même oublié l'existence. — Mais pourquoi l'archiviste du département récrimine-t-il contre l'état matériel des archives de la ville de Saint-Quentin ? Je connais peu d'installations aussi soignées, au contraire, et aussi enviables ; les communications y sont faciles ; et si l'inventaire manuscrit dont il faut faire usage n'est pas conforme aux règlements actuellement en vigueur, il n'en est pas moins commode.

ALPES (BASSES). — Les réintégrations récentes proviennent des communes de Champtercier, Claret et Lincel ; les dons les plus importants ont été faits par M. Arnaud, notaire à Barcelonnette (collection de minutes de notaires, de 1587 à 1720), et par M. de Ferry (parchemins précieux pour l'histoire de la vallée de Barcelonnette). — En préparation, l'inventaire du fonds de la sénéchaussée de Forcalquier, qui remonte à 1493 (série B).

ARDENNES. — L'archiviste signale les réintégrations de titres qu'il a provoquées, provenant de l'ancienne justice de Givonne et de la souveraineté de Saint-

Menges (XVIe-XVIIIe siècles), et de 350 registres trouvés dans les bureaux des domaines de Buzancy et de Signy-l'Abbaye, avec l'espoir d'en amener d'autres non moins importantes. — Il annonce la continuation de l'inventaire des archives communales de la ville de Sedan, et la mise sous presse de l'inventaire des archives hospitalières de Charleville, Château-Porcien, Donchery et Mézières.

CALVADOS. — D'un très long rapport de M. A. Bénet, qui a été tiré à part, nous extrayons les renseignements suivants. Ont été acquises trois liasses de documents (XVIe siècle) sur les familles et sur la seigneurie de Pierrepont (près Falaise). Ont été réintégrés de la sous-préfecture de Pont-l'Évêque des papiers du XVIIIe siècle qui ont pris place dans les séries E, L et Q. Ont été rapportés des communes, notamment de Saint-Martin-de-Fontenay et de Villiers-le-Sec, des documents paroissiaux qui paraissent importants. Ont été remis par l'administration de l'enregistrement un certain nombre de documents anciens et révolutionnaires, relatifs aux fabriques, au domaine, aux familles, aux émigrés, au séminaire de Falaise, à l'abbaye du Val, aux Bénédictines et Ursulines de Vire. — Sont définitivement classées les 663 liasses de la série Q (biens nationaux) et provisoirement la série L, en attendant les additions probables de pièces provenant d'autres fonds. — L'impression de l'inventaire est activement menée. — A la suite du rapport, examen et extraits des archives communales des cantons de Creully et de Douvres.

DOUBS. — Le bâtiment élevé en 1882-4 pour abriter les archives départementales du Doubs est en état de donner asile, quand le moment sera venu, aux réintégrations éventuelles d'archives judiciaires (1790-1800) et de documents existant encore dans les bureaux des ponts et chaussées et chez les notaires. Le rapport de 1894 donne en outre un état des 2008 registres et 79 liasses (dep. 1693) qui doivent être versés dans un délai plus ou moins rapproché par l'administration de l'enregistrement. — L'inventaire de la série B (3224 art.) est achevé; le prochain volume à publier contiendra le début de la série G (fonds peu important de l'archevêché de Besançon, fonds du chapitre métropolitain avec délibérations dep. 1412). — Le dépôt vient de s'enrichir de cartes locales par voie d'achat, et par dons des débris du chartrier du château de Bourogne (Haut-Rhin), d'ex-libris gravés franc-comtois, de documents sur Cicon, Étrabonne et Puessans, et d'une charte de Charles-Quint concernant une levée de pionniers pour le siège de Metz en 1552. — Ont été récemment rédigés les inventaires des archives municipales de Bartherans, Myon et La Chapelle-d'Huin (dans cette dernière localité, curieuses chartes des XIIIe-XVe siècles). — Le rapport signale l'importance des dépôts d'archives communales à Arc-sous-Montenot, Belvoir, Bouclans, Clerval, Lods, Ornans, Sancey-le-Long, Sombacourt, et Vyt-lès-Belvoir. — Dans ce département, une trentaine de communes (parmi lesquelles Bonnétages, Granges-Narboz, Guyans-Vennes, La Rivière) ont encore, malgré

les règlements, leurs archives anciennes au presbytère. Il ne suffit pas de faire connaitre cette anomalie; il importe de la faire cesser promptement.

FINISTERE. — Les travaux de l'année ont porté sur le classement des fonds de la période révolutionnaire, et sur l'impression du tome II de la série B. — Notes diverses sur quelques archives communales: à Lambézellec, papiers anciens intéressant le château de Kérouazle.

GARD. — Le dépôt s'est enrichi de quelques pièces relatives à la commune de Sénéchas, offertes par le curé de la localité (XVIe-XVIIIe siècles), et s'est dessaisi par contre, en faveur de celui du département de l'Ardèche, de divers registres et documents anciens intéressant les familles ou les communes de ce département. — L'archiviste a reçu également en don quatre précieux registres des délibérations consulaires d'Alais, du XVe siècle (le plus ancien de 1430) qui ont évidemment fait partie autrefois des archives de cette ville et qui y seront réintégrés prochainement. — L'archiviste chargé du classement des fonds des hospices de Nimes y a trouvé des liasses provenant des archives du consistoire de l'église réformée de Nimes; elles seront restituées à leur possesseur naturel, le consistoire, en exécution d'un arrêté de 1812. — Le rapport se termine par des indications nombreuses sur diverses archives communales, où l'on trouve assez fréquemment de vieux compoix ou cadastres dont la conservation doit être assurée.

GIRONDE. — Les archives départementales ont reçu les minutes notariales d'une étude (180 reg.), mais c'est surtout l'acquisition des documents bordelais provenant de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps (qui les avait acquis d'Alexis Monteil fils, directement ou indirectement), qui mérite d'être annoncée, car elle apporte à Bordeaux un contingent de 28 registres et 2068 chartes intéressant surtout les établissements religieux de cette ville et qui n'ont jamais été utilisés, après plusieurs années de négociations et de démarches dont le succès n'a été possible que par l'intervention pécuniaire du département et de la ville de Bordeaux. M. Brutails qui les a conduites mérite d'être vivement félicité.

LOT-ET-GARONNE. — Les archives municipales d'Agen ont fait l'objet, l'an dernier, de deux publications fort importantes : 1° *Jurades de la ville d'Agen, 1345-1355*, texte publié, traduit et annoté par Ad. Magen, tome Ier (Auch, imprimerie Cocharaux, 1894 ; in-8 de XVII-431 p.). — 2° La majeure partie du tome XXIX des *Archives historiques de la Gironde* (Bordeaux, Gounouilhou, 1894 ; in-4 de XXVI-523 p.) est remplie de documents sur les guerres de religion, de 1558 à 1595, qui sont conservés dans ce dépôt et dans les archives municipales de Casteljaloux et Laplume (Lot-et-Garonne).

MARNE. — L'archiviste classe et analyse pour l'impression les fonds de la série G, et spécialement la très importante série de l'officialité diocésaine dont les comptes commencent en 1430 et les registres aux causes en 1471. La série Q est désormais classée définitivement. — Il a été formé une collection de sceaux sous vitrines.

Meurthe-et-Moselle. — Le dépôt s'est enrichi, entre autres choses, de la correspondance échangée entre la ville de Nancy et l'administration militaire russe en 1814-5. Le conservateur signale, dans beaucoup de parties du dépôt, un sérieux écart entre le nombre réel des pièces conservées sous chaque cote, et le nombre porté sur l'inventaire imprimé; cette différence provient de la négligence du service antérieur, et se découvre au fur et à mesure que l'on procède à l'estampillage et au foliotage. — Le classement de la série L, qui s'est augmentée de nombreux documents imprimés (3502 art.), est terminé. On a commencé l'impression de l'inventaire des archives communales du canton de Longwy; celles de la ville de Longwy même sont volumineuses et intéressantes. — Le dépôt de Nancy va être prochainement amélioré au point de vue matériel, et le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (janvier 1895) annonce l'inauguration d'une nouvelle salle de travail.

Pyrénées (Basses-). — Le nouvel archiviste, M. J. Passy, résume en ces termes l'œuvre de ses prédécesseurs : « La plus grande partie des séries anciennes a été inventoriée. En onze ans, M. P. Raymond a publié les six volumes de notre Inventaire, comprenant les documents antérieurs à la Révolution, qui se trouvaient alors déposés aux Archives. Les documents inventoriés par M. R. ont été régulièrement estampillés. On peut regretter seulement qu'ils n'aient pas été marqués du n° de l'article, ni du n° d'ordre dans l'article. M. Flourac, nommé en janv. 1879, rédigea dans la série Q un inventaire que nous possédons aux Archives en manuscrit. Il eut à s'occuper, en outre, du supplément à l'inventaire de M. Raymond... Il a rédigé l'inventaire sommaire des archives de la sénéchaussée de Bayonne, et celui des archives des notaires de Labastide-Montréjeau... D'autre part, M. Dufau de Maluquer, après avoir obtenu la réintégration des archives notariales d'Orthez et de Larbaig, en a dressé un inventaire. Enfin, antérieurement à la réintégration des registres des *Bilçar* ou assemblées du Labourd, qui eut lieu en 1880, M. Bernadou, négociant à Bayonne, avait rédigé un inventaire qu'il voulut bien nous donner. Nous possédons aux archives les quatre inventaires manuscrits dont je viens de parler. » M. Passy se propose de les réviser : « Ils entreront un jour dans la composition d'un supplément à l'Inventaire imprimé de M. Raymond. »

— Chargé par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne de rechercher à Pau les documents d'archives qui pouvaient intéresser la région de Tarn-et-Garonne, M. l'abbé Galabert a rendu compte de sa mission à la séance du 4 juillet 1894, et indiqué les documents (testaments, chartes et coutumes, etc.) qu'il a découverts.

Seine. — Les archives départementales de la Seine sont récemment entrées en possession d'un lot assez considérable de documents anciens, provenant des archives de l'administration des Domaines qui n'en avait que faire ; ils renfer-

ment une série volumineuse de liasses et registres concernant les subsistances militaires sous la République, l'Empire et la Restauration (provenant du commissaire des guerres Joseph Massé), et une autre série de registres intéressant les domaines de Normandie et spécialement de l'évêché et du chapitre d'Avranches, des abbayes de Hambye, de Notre-Dame du Vœu près Cherbourg, de Lessay, de Saint-Lô, de Montmorel, de Thorigny, du Mont-Saint-Michel ; M. E. Coyecque a publié le catalogue de cette seconde partie dans la *Correspondance historique et archéologique*, juin 1894, p. 171-184 ; et on y remarque plusieurs inventaires de chartriers ecclésiastiques du XVIII[e] siècle qui ne sont pas à dédaigner. Mais pourquoi ce dépôt de documents normands aux archives de la Seine ? La place de ces archives était naturellement indiquée aux Archives nationales (série Q), ou mieux encore aux archives des départements normands intéressés, notamment aux archives de la Manche.

— En ce qui concerne les derniers travaux de classement effectués aux archives de la Seine, il y a lieu de signaler la mise en état d'une collection d'affiches importantes, notamment pour les événements des années 1830, 1848, 1870-71.

SÈVRES (DEUX-). — Les salles du dépôt de Niort sont dans un état déplorable ; un nouveau bâtiment est en construction. — Sous presse : l'inventaire de la série L (révolutionnaire), ainsi que le catalogue de la bibliothèque poitevine annexée aux archives.

TARN. — Cf. ci-dessous, p. 64.

VAUCLUSE. — Les notaires promettent plusieurs nouveaux versements ; parmi les dons, on signale des papiers sur les familles du Comtat-Venaissin, notamment des registres provenant de la famille de Cambis. — L'inventaire des séries C et D, hâtivement dressé, est à refaire. Dans la série E a été classé le fonds des notaires de la principauté d'Orange, comprenant 500 registres. Sont également classés les fonds révolutionnaires des districts de Carpentras (65 registres, 174 liasses) et d'Orange (21 registres, 84 liasses), et les recherches dans la série L sont facilitées par une sorte d'inventaire que publie l'archiviste dans l'*Annuaire* du département. — Sous presse : l'inventaire de la série D (fonds de l'Université, étudiants autochtones et étrangers). — Les archives de la ville et de l'hospice d'Avignon ont été récemment transférées au Palais des Papes (avec les archives départementales) ; elles étaient dans un assez grand désordre, et un premier classement a permis d'y retrouver, au milieu de papiers modernes, toute une collection de registres de correspondance consulaire, du XV[e] siècle à 1790, mais avec lacunes graves, et même des instructions et mémoires remis aux ambassadeurs et envoyés de la ville d'Avignon en France et en Italie (années 1477, 1590, etc.).

Italie. — VATICAN. — Il y a lieu d'appeler l'attention sur la mission polonaise, créée à Rome en 1886, sur l'initiative privée de quelques membres du haut

clergé et de l'aristocratie polonaise, et aujourd'hui subventionnée officiellement par l'Académie de Cracovie et la Diète provinciale de Galicie. Les travaux qui ont été entrepris par cette mission, dirigée en premier lieu par M. S. Smolka, ont porté leurs fruits, et le butin rapporté par ses membres est déjà considérable. M. Joseph Korzeniowski, qui a passé plusieurs années à Rome, vient de publier un volume intitulé *Analecta Romana* qui forme le tome XV des « Scriptores rerum polonicarum » (Cracoviæ, 1894; in-8 de LXIV-357 p.). On y trouve un groupement curieux de pièces historiographiques ayant trait à l'histoire polonaise du XVI[e] siècle; ce sont : une description de la guerre polono-moscovite de 1508 (récit inédit de l'humaniste Bernard Wapowski); — une relation diplomatique sur la Pologne, écrite par P.-E. Giovannini, secrétaire du nonce apostolique en 1565; — un mémoire politique sur l'état du pays, adressé au duc d'Anjou (1574) par le diplomate A.-M. Graziani; — une information économique de la même région, envoyée par le légat Albert Bolognetto en 1583, et intéressante par sa précision; — enfin un long mémoire sur les causes de l'état funeste dans lequel se trouve l'Église en Pologne, dû à H. Spannonchi, secrétaire du légat précédemment cité. La préface de ce volume est en langue latine; il importe de la lire, parce qu'elle fournit un catalogue, très bien dressé par M. Korzeniowski, de tous les actes et documents historiques recueillis par la mission à Rome pendant les années 1886-1888, ainsi qu'une notice du même érudit sur le caractère des actes conservés dans les archives consistoriales de Rome. Ajoutons que les documents précités ne sont pas tous tirés des archives du Vatican, car j'en vois un qui provient de la Bibliothèque vaticane, un autre de la Bibliothèque Chigi.

Pays-Bas. — Il est question de construire à La Haye un bâtiment nouveau pour y renfermer les archives royales (*Rijksarchief*), fort importantes et trop à l'étroit. Un chambellan de la reine a fait le voyage de Paris pour y étudier l'organisation matérielle des dépôts, et à son tour l'architecte officiellement chargé de la construction, M. J. van Lokorst, vient de visiter les bâtiments spécialement affectés aux archives à Paris, à Lyon, à Évreux, à Troyes.

Portugal. — L'an dernier a paru un *Catalogue des lettres de créance, dépêches, traités, conventions, contrats, mémoires et autres documents officiels, manuscrits et autographes, concernant les missions diplomatiques de Don Louis da Cunha, ambassadeur des rois Don Pierre II et Don Jean V; le gouvernement de Don Joseph Vasques da Cunha à Mazagan, et son ambassade à La Haye, et les gouvernements d'outre-mer de Don Antoine Alvares da Cunha, capitaine-général d'Angola et vice-roi du Brésil, etc., avec une notice sur D. Louis de Cunha*, par Z. d'Aça (Lisboa, Barata et Sanchez, 1894; in-8 de VIII-67 p.). Cette collection d'archives privées, très précieuse pour l'histoire des années 1709 à 1833, méritait de prendre place à côté des archives des Pombal, récemment acquises, dans le dépôt des archives de l'État à

Lisbonne : telle a été d'ailleurs la conclusion de l'examen qu'en a fait le conservateur desdites archives, R.-E. d'Azevedo Bastos. L'inventaire qui en a été ainsi préalablement dressé sera consulté avec fruit par tous les historiens du XVIII[e] siècle.

Russie. — MOSCOU. — On a fait récemment des recherches dans les souterrains du Kremlin, dans l'espoir d'y retrouver les archives d'Ivan-le-Grand. Le prince Nicolas Scherbatov est chargé d'y présider.

NADIEJDINO. — Les très importantes archives privées de la famille Kourakin, conservées au château de Nadiejdino, font depuis quelques années l'objet d'une grande publication intitulée : *Archiv. Kn. Th. A. Kourakina* (*Archives du prince Théodore Alexéïévitch Kourakin*), rédigée d'abord par Mr de Sémievski, et depuis sa mort par M. W. de Smolianinov (Saratov, 5 vol. in-8, 1890-1894). Ces documents entièrement inédits jusqu'à présent ont une très grande valeur, aussi bien pour l'histoire européenne que pour celle de la Russie, du XVI[e] au XIX[e] siècle. Le renom acquis par les princes Kourakin dans la diplomatie, et notamment par Boris Kourakin, ministre plénipotentiaire dans plusieurs cours européennes († 1727), par son fils Alexandre, ambassadeur à Paris († 1749), et par le petit fils de ce dernier, ambassadeur à Vienne et à Paris de 1808 à 1812, permet de juger de l'intérêt des correspondances échangées par eux et conservées avec soin par leurs descendants. Les cinq volumes déjà parus (on en annonce encore cinq autres) intéressent à la fois la diplomatie russe et les souverains anglais, allemands, français, hollandais, danois, espagnols ; beaucoup de pièces sont écrites en français et l'ouvrage abonde en traits caractéristiques.

BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE DES PÉRIODIQUES

Le Cabinet Historique

Tome I (1855), 1re partie. — P. 101-103. Lettre de l'abbé Lebeuf sur la nécessité de multiplier les copies des manuscrits (1744). — P. 127-136 [Mode de publication du recueil].

2e p. — P. 10-54. Allemagne. Manuscrits et documents inédits concernant l'histoire et la littérature de ce pays [Catalogue de documents des dépôts de Paris. Généralités, puis états, puis matières diverses [1]]. — P. 55-199. Champagne [Catalogue de documents y relatifs, par départements. Sources non indiquées]. — P. 130-131. Notice sur les archives municipales de Reims. — P. 163-165. Notice sur... les archives départementales [des Ardennes]. — P. 176-177. Notice sur les archives de Rethel. — P. 192-193. Notice sur... les archives de Sedan. — P. 200-204. Notice sur les archives de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or. — P. 204-312. Bourgogne. Généralités et Côte-d'Or [puis Yonne. Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs. Suite dans t. II, p. 1-60]. — P. 233-236. Notice sur les archives communales de Dijon.

T. II (1856), 1re p. — P. 1-2. [Mode de publication du recueil. Lettre].

2e p. — P. 12-13. Notice sur les archives du département [de l'Yonne]. — P. 95-103, 106-112, 132-136. Documents divers sur le Languedoc et sur Toulouse en particulier [Catalogue de manuscrits de divers dépôts y relatifs]. — P. 103-106. Notice sur les archives de la Haute-Garonne. — P. 163-165. Notice sur les archives départementales du Tarn. — P. 165-168, 226-227. [Catalogue de] Documents divers [relatifs au] Tarn. — P. 185-191. Documents pour l'histoire du protestantisme [Inventaire de documents du fonds de St-Magloire aux Archives nationales]. — P. 227-229. Notice sur les archives de l'Aude. — P. 229-236. [Catalogue de documents de divers dépôts relatifs à l'] Aude. — P. 260-261. Notice sur les archives de l'Hérault. — P. 262-275. [Catalogue de documents de divers dépôts relatifs à l'] Hérault.

T. III (1857), 1re p. — P. 190-192. « État de tous les endroits où l'on a besoin d'entrer

---

1. On note ici une fois pour toutes que l'on s'est borné à reproduire les mentions des sources indiquées par le recueil même, mais que les renvois des articles de Louis Paris, directeur du « Cabinet historique » jusqu'en 1877, sont presque toujours absolument insuffisants, souvent énigmatiques, et parfois peut-être volontairement inexacts. Beaucoup de ces renseignements sont, d'ailleurs, inutiles aujourd'hui.



pour travailler à l'histoire de la Picardie » [pièce de la collection de Dom Grenier à la Bibliothèque nationale.]. — P. 282-285. Notice sur le Trésor des Chartes [aux Archives nationales].

2e p. — P. 90-91. Notice sur les archives du Gard. — P. 91-101. [Catalogue de documents de divers dépôts relatifs au] Gard. — P. 118-127, 145-155, 171-175. Documents concernant l'histoire et le culte de la Sainte Vierge [conservés dans les dépôts de Paris. Catalogue].

T. IV (1858), 1re p. — P. 345-347. Archives [privées] de [la maison de] Menou.

2e p. — P. 21-28, 61-65. Lyonnais. Inventaire des pièces du Trésor des Chartes [y relatives, aux Archives nationales.] — P. 119-130. Histoire de la noblesse. [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs. Suite dans t. VI, p. 81-88.]. — P. 134-140. Vivarais. Archives du département de l'Ardèche [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs]. — P. 238-245, 257-267. Écosse. Documents inédits [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs. Suite dans t. V, p. 21-28, 80-84]. — P. 267-276. Sirie de Beaujeu [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs].

T. V (1859), 2e p. — P. 33-39. Anjou et Touraine [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 58-67, 148-157, 165-176. [A. de Martonne], Blésois. Catalogue général des archives de Loir-et-Cher [registres des séries A-E]. — P. 102-121. [Vallet de Viriville], Analyses et fragments tirés des archives municipales de Tours.

T. VI (1860), 1re p. — P. 169-174. Les cartulaires [de France]. Rapport de l'an VII.

2e p. — P. 56-60. Comté d'Armagnac. Le Gers [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 60-74. Saône-et-Loire [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 123-131, 242-253. Preuves de noblesse. Dépouillement du recueil des Archives impériales coté MM 810 [à MM 812. Suite dans t. X, p. 54-65]. — P. 146-159. Documents sur la noblesse. Preuves de Malte. Blasons, titres divers concernant particulièrement la Bretagne, la Saintonge et la Franche-Comté [Inventaire d'archives privées non désignées]. — P. 164-174, 254-260. Normandie. Inventaire [des pièces diverses y relatives, des dépôts de Paris, par matières. Suite dans t. VII, p. 59-64]. — P. 229-242. Forez et Lyonnais. Dépouillement du cartulaire du comté de Forez [ancien L 26 a des Archives nationales].

T. VII (1861), 1re p. — P. 3-11. L. Paris, Anciennes archives judiciaires de la France. Rapport au garde des sceaux [pour l'organisation d'un service chargé de ces archives au ministère de la Justice. Cf. p. 45-47, 69-72]. — P. 103-112. A. Bernard. Anciennes archives de Cluny. Cf. t. VIII, p. 33-36. Lettres. — P. 306. Archives du tabellionage de Soissons [Note].

2e p. — P. 1-8. Lyonnais. Histoire ecclésiastique [Catalogue de manuscrits des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 33-43, 64-72, 190-196. Savoie [Catalogue de manuscrits des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 52-58, 73-76, 105-109. Artois. Pas-de-Calais [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 76-82, 158-164, 253-259. Auvergne [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs. Suite dans t. XI, p. 122-124, 131-134]. — P. 109-123. Saône-et-Loire. Cluny [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 145-157, 178-184. La Guienne [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs. Suite dans t. XXII, p. 41-48, 197-229]. — P. 166-177. Languedoc. Hérault [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 279-288. Dauphiné [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs].

T. VIII (1862), 2e p. — P. 68-76, 106-111, 142-146, 200-211, 264-266. Papiers de

l'Intendance du Languedoc. Archives de l'Empire [Inventaire des reg. H. 748^{203-15}. Suite dans t. IX, p. 20-31, t. XIV, p. 64-72]. — P. 229-243. Maîtrises et métiers [Table du registre Y6 des Archives nationales]. — P. 252-257. Lyonnais. Ville de Lyon [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 267-272. G. Masson, Archives de l'Angleterre [Catalogue de pièces diverses relatives à la France et conservées dans Département ce dépôt. Suite dans t. XI, p. 23-28].

T. IX (1863), 2e p. — P. 57-73. Département des Basses-Pyrénées [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 104-108. Dauphiné. [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs. Suite dans t. XX, p. 80-102]. — P. 171-177. Département de l'Ain [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs].

T. X (1864), 2e p. — P. 66-72, 95-105. Provence [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs. Suite dans t. XI, p. 124-131, 166-172]. — P. 72-75. Cantal [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 78-84. Saintonge [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 84-88. Calvados [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 122-123. Documents pour servir à l'histoire de la maison de Choiseul [Catalogue de manuscrits des dépôts de Paris]. — P. 133-143, 155-160. Ars militaire [Catalogue de documents des dépôts de Paris. Suite dans t. XII, p. 151-163]. — P. 143-154. Amérique [Catalogue de documents des dépôts de Paris, par pays].

T. XI (1865), 2e p. — P. 7-15. Numismatique en France [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 149-159. G. Masson, Archives de l'Angleterre. Dépouillement de la correspondance relative au règne de Henri IV pendant l'ambassade de Sir Henry Unton [Catalogue de documents de dépôts d'Angleterre].

T. XII (1866), 2e p. — P. 4-8. Parlement et Chambre des comptes de Provence [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 8-16, 41-48, 73-87. Noblesse [Catalogue de documents y relatifs, des dépôts de Paris et notamment de la collection Fontanieu à la Bibliothèque nationale]. — P. 32-41. Angoumois [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 49-59. Limousin [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 88-110. Seine-et-Oise [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 110-115. La Bazoche [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 166-170. Lozère [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 176-182. Protestantisme [Catalogue de documents y relatifs, des dépôts de Paris et notamment du fonds Brienne à la Bibliothèque nationale et de la série TT des Archives nationales. Suite dans t. XIII, p. 11-13, 112-114, t. XVIII, p. 139-159, 234-244, t. XIX, p. 7-19, 90-94, 185-190, t. XX, p. 76-80].

T. XIII (1867), 2e p. — P. 14-23, 42-56. Documents pour l'histoire du Maine [Catalogue de manuscrits des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 89-96, 126-133. Turquie [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 96-101. Fabriques et draperie [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs].

T. XIV (1868), 1re p. — P. 209-221, 285-302. Recherches historiques dans les études du notariat [dans l'Indre-et-Loire et l'Allier. Lettres de MM. Moreau et Meilheurat].

2e p. — P. 108-120, 134-142, 176-181. Querelles religieuses aux XVIIe et XVIIIe siècles [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 156-163, 182-190. Procès du XIIe au XVIe siècle [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs. Suite dans t. XV, p. 1-4, 85-90, 161-177]. — P. 163-176. Charente-Inférieure [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs].

T. XV (1869), 1re p. — P. 255-256. Archives du ministère des Affaires étrangères [Note relative à la non-ouverture de ce dépôt au public].

2e p. — P. 15-23, 37-46. Figeac [Inventaire de documents de divers dépôts y relatifs]. — P. 23-31, 66-74, 135-144, 177-190. Comté d'Anjou. Maine-et-Loire [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 105-109. Normandie. Seine-Inférieure. [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs]. — P. 121-125. Documents pour servir à l'histoire des juifs en France [Catalogue de pièces de divers dépôts]. — P. 131-135. Documents pour servir à l'histoire de Melun [Catalogue de manuscrits de divers dépôts].

T. XVI (1870), 2e p. — P. 49-65. Nord. [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs]. — P. 73-78, 88-96, 119-128. Papiers de la maison de Bouillon [aux Archives nationales. Inventaire des cartons de la série M. Suite dans t. XVII, p. 62-99, 152-161, t. XVIII. p. 1-15, 108-117, 170-183, 278-98 (papiers de Turenne, p. 12-15), t. XIX, p. 20-28, 110-115, 191-199, 303-310, t. XX, p. 12-32, 134-142]. — P. 109-118. Procès sous Louis XIII [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs]. — P. 153-163. Haut et Bas-Rhin [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs].

T. XVII (1871), 1re p. —P. 222-229. G. Masson, Commission historique de l'Angleterre [Notice relative à l'inventaire des manuscrits des dépôts privés].

T. XVIII (1872), 1re p. — P. 119-126. G. Masson, Commission historique de l'Angleterre. Les manuscrits de la collection Fortescue [dépôt privé].

2e p. — P. 78-90, 159-169, 252-264. Documents pour servir à l'histoire de l'Orléanais. Loiret [Catalogue de manuscrits des dépôts de Paris, par règnes. Suite dans t. XIX, p. 1-7, 84-89, 230-238, t. XX, p. 62-76, 102-110].

T. XIX (1873), 2e p. — P. 77-83, 199-205. Laval. [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs]. — P. 219-229. Histoire des châteaux en France. Chambord [Catalogue de documents de dépôts de Paris y relatifs].

T. XX (1874), 2e p. — P. 1-12, 110-129. [Catalogue de] Documents [de divers dépôts] pour servir à l'histoire d'Yvetot et de son arrondissement. — P. 143-152, 228-254. Eure-et-Loir. Anet [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs. Suite dans t. XXI, p. 10-22, 163-170]. — P. 152-174, 279-295. Guerre d'Irlande. Extraits des archives du dépôt de la guerre [Catalogue de documents de 1688 à 1691. Suite dans t. XXI, p. 60-75, t. XXII, p. 154-175, 230-242]. — P. 296-305. Albigeois (Tarn) [Catalogue de documents des dépôts de Paris y relatifs, et notamment du fonds Doat à la Bibliothèque nationale]. —P. 305-326. Documents pour servir à l'histoire du Beauvaisis (Oise) [Catalogue de manuscrits des dépôts de Paris. Suite dans t. XXI, p. 1-9].

T. XXI (1875), 2e p. — P. 22-43. Documents pour servir à l'histoire du Poitou [Catalogue de manuscrits des dépôts de Paris. — P. 76-106. Pièces diverses [des dépôts de Paris] pouvant servir à l'histoire personnelle des princes de la branche de Valois [Catalogue]. — P. 146-162, 195-208, 264-278. Plans et cartes conservés aux Archives nationales. [Liste d'après l'inventaire sommaire de 1871. Suite dans t. XXII, p. 49-71]. — P. 186-194, 234-241. Seine-Inférieure. Eu [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs]. — P. 209-234. Ardennes. Principauté de Sedan, etc. [Catalogue de documents de divers dépôts y relatifs].

T. XXII (1876), 1re p. — P. 255-276. U. Robert, Observations sur l'état de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives, etc., par le citoyen Grégoire [de l'époque du Directoire].

2e p. — P. 1-7, 33-40, 85-117, 243-270. Inventaire des registres A-I du Trésor des Chartes [aux Archives nationales].

T. XXIII (1877), 2e p. — P. 126-235. U. Robert, Inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales, suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France [Voir 1er supplément dans t. XXV, p. 222-234].

T. XXVI (1880), 2e p. — P. 119-138. U. Robert, État des catalogues des manuscrits des bibliothèques [archives et collections particulières] de Danemark, d'Islande, de Norvège et de Suède.

T. XXVIII (1882). — P. 38-50. A. de Barthélemy, Le cartulaire de la commanderie de St-Amand [aux archives de la Marne. Table]. — P. 113-140, 246-271, 333-356, 421-448, 493-526. Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières. Suite dans t. XXIX, p. 1-33, 599-616].

T. XXIX (1883) — P. 34-43. H. Omont, Projet d'un catalogue général des manuscrits de France en 1725 [2 lettres dont 1 de l'abbé Lebeuf]. — P. 193-208. H. Omont, Manuscrits grecs des bibliothèques [et archives] des départements [Catalogue].[1] [M. Bx.]

BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES

I (1884). — P. 2-4. Rapport adressé au Président de la République par le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Instruction publique, proposant de rattacher au ministère de l'Instruction publique le service des archives départementales, communales et hospitalières. — P. 4. Décret rattachant au ministère de l'Instruction publique le service des archives départementales, communales et hospitalières (21 mars 1884). — P. 37-39. De Rozière et Spuller, Extrait du rapport sur les travaux de la commission des archives diplomatiques (du ministère des Affaires étrangères) pendant l'année 1883. Cf. *Journal officiel* du 25 janvier 1884. — P. 129-145. E. de Rozière, Rapport au ministre de la Marine et des Colonies sur les travaux de la commission supérieure des archives du ministère de la marine. — P. 162-163. X. Charmes, Rapport à M. le ministre de l'Instruction publique relatif à l'institution d'une commission supérieure des archives nationales, départementales, communales et hospitalières. — P. 163-164. Arrêté instituant une commission supérieure des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières. — P. 278-294. Catalogue au 31 décembre 1884 de la collection des inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières antérieures à 1790. — P. 301-302. La question des archives notariales [d'après le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (Histoire et Philologie)]. — P. 330-332. Les archives communes de Vienne (Autriche-Hongrie). [Archives qui dépendent des ministères « communs », c.-à-d. austro-hongrois, quoi qu'elles soient exclusivement autrichiennes.] — P. 336-337. Les Archives de la principauté de Monaco [Cf. *Le Figaro* du 12 décembre].

II (1885). — P. 9-10. Circulaire à MM. les préfets relative à la confection d'un catalogue des manuscrits proprement dits, conservés dans les dépôts d'archives des départements (26 mars). — P. 21-23. Extrait du discours sur les archives et les bibliothèques

1. Le « Cabinet Historique » s'est transformé en 1884 en « Bulletin des Bibliothèques et des Archives. »

prononcé par M. le ministre de l'Instruction publique le 11 avril à l'assemblée générale des Sociétés Savantes à la Sorbonne. — P. 92. Circulaire du 6 novembre 1882 adressée aux préfets au sujet de la communication des documents révolutionnaires. — P. 211-216. de Maulde, Extrait d'un rapport à M. le ministre de l'Instruction publique sur les archives de l'État à Turin.

III (1886). — P. 42. Circulaire à MM. les préfets relative à la confection d'un catalogue des manuscrits proprement dits, conservés dans les dépôts d'archives communales et hospitalières. — P. 60. Résumé du rapport de MM. Spuller et de Rozière sur les archives diplomatiques pendant 1885. — P. 109-110. Circulaire relative aux recherches de documents militaires (30 novembre).

IV (1887). — P. 6-7. Arrêté relatif à la communication aux Archives nationales des documents modernes. [2 février]. — P. 70-71. Circulaires à MM. les préfets relatives à l'enquête de 1791-1792 sur l'instruction publique, et aux cahiers de 1789. — P. 77-84. Décret et arrêté relatifs à l'organisation des Archives nationales (14-16 mai). — P. 163-173. X. Charmes, Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur la situation des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1886. — P. 173-199. Catalogue au 31 juillet 1887 de la collection des inventaires-sommaires des archives départementales, communales et hospitalières antérieures à 1790. — P. 199-205. État des dons faits aux archives départementales du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886. — P. 205-208. Rapport de M. le préfet de la Lozère à M. le ministre de l'Instruction publique sur l'incendie d'une partie des archives départementales, du 20 mai 1887. [Pertes : quelques liasses de la série C, quelques minutes notariales de la série E, plusieurs dossiers de famille de la même série. Dans les archives modernes: séries L, P, S, V, en partie; séries M, O, Q, R, U, X, Y, en entier]. — P. 217-218. Circulaire relative au dépôt légal et à l'attribution des journaux aux archives départementales (2 août). — P. 218-234. Circulaire relative à la suppression dans les archives des préfectures et sous-préfectures des papiers inutiles (12 août). — P. 259. Lettre [ministérielle] relative à la suppression des papiers inutiles concernant les aliénés (28 décembre).

V (1888). — P. 145-156. X. Charmes, Rapport à M. le ministre de l'Instruction publique sur la situation des archives nationales, communales et hospitalières pendant l'année 1887. — P. 156-162. Volumes [de la collection des inventaires-sommaires] en préparation au 30 juin 1888. — P. 162-167. État des dons faits aux archives départementales du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887. — P. 171. Statistique des archives du royaume de Suède pour 1887. — P. 174. Supplément à la circulaire du 12 août 1887, relative à la suppression des papiers inutiles. — P. 196. Acquisition par les Archives générales du royaume de Belgique de documents belges de la collection de sir Thomas Phillipps.

VI (1889). — P. 43. Circulaire du 2 avril à MM. les archivistes des départements [au sujet des lettres missives de Charles VIII]. — P. 240-246. X. Charmes, Rapport au ministre de l'Instruction publique sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1888. — P. 246-252. Volumes [de la collection des inventaires-sommaires] en préparation au 30 juin 1889. — P. 252-258. État des dons faits aux archives départementales du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888. — P. 259-275. Rapport de M. Servois, garde général des Archives nationales, à M. le

Ministre de l'Instruction publique sur les Archives nationales en 1888. — P. 280. Loi du 30 mars ordonnant la création en Danemark d'archives nationales (*Rigsarchiv*). — P. 305-312. X. Charmes, Rapport au ministre de l'Instruction publique sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1889. P. 312-318. Volumes [de la collection des inventaires-sommaires] en préparation au 30 juin 1890. — P. 319-326. État des dons faits aux Archives nationales et départementales pendant l'année 1888-1889. — P. 326-345. G. Servois, Rapport à M. le ministre de l'Instruction publique sur les Archives nationales en 1889. [F. Ch.]

Bibliothèque de l'École des Chartes

I (1839-40). — P. 535-51. H. Géraud, Visite à la bibliothèque et aux archives d'Alençon.

II (1840-1). — P. 499-505. H. G[éraud], De l'organisation projetée des archives départementales.

IV (1842-3). — P. 354-8. A. Teulet, Extraits du Trésor des Chartes [de France, précédés d'une « Notice sur le Trésor des Chartes »]. — P. 476-85. N. de Wailly, Sur une collection de sceaux des rois et des reines de France [aux Archives nationales].

II, 2e série (1845-6). — P. 567-70. E. de Rozière, Notice sur les Archives de Malte.

III, 2e série (1846). — P. 148-54. E. de Rozière, Des erreurs de date contenues dans les registres du Trésor des Chartes. [Cf. p. 272].

V, 2e série (1848-9). — P. 170-2. [A. H. Taillandier, Rapport au ministre de la Justice sur la réunion des archives de la secrétairerie d'Etat aux Archives nationales].

I, 3e série (1851). — P. 478. [Lettre de M. de Mas Latrie sur les archives de Florence et de Venise].

I, 4e série (1855). — P. 486. [Extraits d'un rapport de M. d'Arbois de Jubainville sur la découverte, aux archives de Bar-sur-Aube, du 2e volume du cartulaire de Clairvaux].

V, 4e série (1859). — P. 461-2. A. Paillard de Saint-Aiglun, Circulaire aux maires du département de Lot-et-Garonne relativement aux archives communales et hospitalières.

II, 5e série (1861). — P. 505-17. F. Rocquain, Les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

III, 5e série (1862). — P. 424-32. H. de Chambure, Le monastère bénédictin de la Cava, près de Naples, et ses archives.

IV, 5e série (1863). — P. 237-45. S. Luce, De l'utilité matérielle et pratique, de l'importance historique et scientifique, de la portée morale et sociale des travaux d'archives [à propos du discours de M. de Persigny, le 29 août, à Montbrison, dont le texte se trouve p. 245-51]. — P. 252-64. E. Boutaric, Les archives de l'Empire, à propos d'un rapport de M. Ravaisson. — P. 350-2. L. Delisle, Note sur la réponse de M. de Wailly au rapport de M. Ravaisson sur les Archives de l'Empire et la Bibl. impériale. — P. 449-70. H. d'Arbois de Jubainville, Les archives du département de l'Aube et le tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790. [Additions et corrections.] — P. 471-99. H. de l'Épinois, Notes extraites des archives communales de Compiègne.

V, 5e série (1864). — P. 124-61. Le même, Notes extraites des archives communales de Compiègne [fin].

I, 6e série (1865). — P. 65-70. P. Meyer, Observations sur la publication de l'inventaire des archives de Tarascon-sur-Rhône [altéré par des corrections intempestives]. — P. 171. N. de Wailly, Note relative à l'inventaire des archives de Tarascon-sur-Rhône. [Les suppressions ont été faites en vertu des instructions qui régissent la rédaction des inventaires. — Ce sont précisément ces instructions contre lesquelles M. Meyer avait raison de récriminer.]

III, 6e série (1867). — P. 513-27. L. Gautier, Le musée des Archives de l'Empire [Discours].

IV, 6e série (1868). — P. 102-4. B. Fillon, Note sur les archives communales de Fontenay-le-Comte. [Les archives ayant été pillées, la municipalité fait faire des transcriptions des documents qui se trouvent dans les collections publiques et privées.] — P. 169-80. A. Giry, Notice sur les archives communales anciennes de la ville de Saint-Omer.

V, 6e série (1869). — P. 543. H. de Fontenay, Recherches sur les actes de l'état civil aux XIVe et XVe siècles à propos d'un registre de paroisse de l'an 1411.

XXXII. Nouvelle série. (1871). — P. 201-15. La nomination des archivistes [Discussion à la Chambre des députés, séances des 3 et 7 août 1871]. — P. 215, Circulaire du ministre de l'Intérieur relative à la nomination des archivistes [du 21 octobre]. — P. 223-25. Incendie des archives de l'assistance publique [en 1871. D'après le *Petit Moniteur Universel* du 15 août]. — P. 225-26. Renseignements sur les documents des archives de la préfecture de police sauvés de l'incendie. — P. 456, Rectification au procès-verbal de la discussion sur les archivistes [Séances de la Chambre des 3 et 7 août 1871]. — P. 467. Vote d'un crédit par le conseil général de la Manche pour la publication des principaux documents historiques des archives du département. — P. 467. Vœu du conseil général de la Marne demandant la réintégration aux archives du département des documents prêtés à la ville de Reims.

XXXIII (1872). — P. 538. Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets sur l'obligation de choisir les archivistes départementaux parmi les archivistes-paléographes [août]. — P. 549. Reconstitution des archives de l'état-civil de Paris et circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets sur les recherches à faire dans les archives en vue de la reconstitution des actes de l'état civil de Paris.

XXXIV (1873). — P. 636-50. A. Lecoy de la Marche, Rapport au ministre de l'Instruction publique sur une mission en Italie et à Marseille [pour rechercher les documents relatifs au roi René. Renseignements sur les archives et bibl. de Naples, du Mont-Cassin, Venise, Milan, Gênes, et sur les archives départementales des Bouches-du-Rhône. — P. 650-5. G. Porro, Les archives de Milan [d'après le journal *la Perseveranza* de Milan, du 18 novembre 1873].

XXXV (1874). — P. 66-75. E. Garnier, Les Archives nationales à l'Exposition universelle de Vienne. — P. 212-5. Rapports et règlements relatifs aux archives du ministère des Affaires étrangères. — P. 356-72. L. Delisle, Origine des archives du ministère des Affaires étrangères. — P. 422-7. L. de Viel-Castel, Rapport à M. le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, sur les archives du ministère des Affaires étrangères. — P. 618-25. Instructions du ministre de l'Intérieur pour le classement des séries L et Q

[des archives départementales]. — P. 630-1. Circulaire relative à la recherche des documents relatifs aux richesses d'art de la France.

XXXVI (1875). — P. 5-80. L. Pannier, État des inventaires sommaires et des autres travaux relatifs aux diverses archives de la France au 1er janvier 1875. — P. 457-80. L. Clédat, Les archives italiennes à Rome. [Archives du Capitole, de l'État (*Archivio di Stato*) et archives diverses.]

XXXVII (1876). — P. 138-41, L. Brièle, État des archives en Prusse [trad. de la discussion du Landtag prussien du 18 janvier 1876]. — P. 257-81. R. de Mas-Latrie, Rapport au ministre de l'Intérieur sur les archives des notaires en Italie. — P. 301-2. Lettre du maire du Hâvre relative à la vente d'une partie des archives de la ville, [adressée aux détenteurs des pièces, pour en demander la rétrocession]. — P. 311-6. P. Marchegay, Un nouveau recueil généalogique et historique. [Table chronologique des documents de 1374 à 1563, compris dans le « Recueil sur la maison de la Trémouille » (Chartrier de Thouars). Cf. la suite, t. XXXVIII, p. 184-8.]

XXXVIII (1877). — P. 380-1. Circulaire relative à la participation des archives départementales à l'Exposition de 1878.

XXXIX (1878). — P. 393. *Le Musée des archives départementales.* Rapport adressé au ministre de l'Intérieur par le directeur du Secrétariat. — P. 394-400. État des documents à publier dans le *Musée.* — P. 574. Publication de fac-similés de diplômes et chartes des archives de Berlin.

XL (1879). — P. 616. Décret sur l'inspection des archives [5 décembre 1879]. — P. 617-25. Circulaire du ministre de l'Intérieur sur le cadre de classement des archives communales modernes [20 novembre]. — P. 658-9. Congrès des archivistes allemands à Landshut [d'après le *Journal officiel* du 6 octobre].

XLI (1880). — P. 145-7. Projet de publication de documents des archives britanniques [Traduction d'un Mémoire adressé par la Société des Antiquaires de Londres aux lords commissaires de la trésorerie, d'après l'*Athæneum* du 20 décembre 1879]. — P. 215-50. E. Garnier, Musée des Archives nationales ; documents étrangers.

XLII (1881). — P. 12-8. Cte Riant, Les archives des établissements latins d'Orient à propos d'une publication de l'École française de Rome [*les Chartes de Terre Sainte, provenant de l'abbaye de Josaphat*, p. p. H.-F. Delaborde]. — P. 36-51. A. Thomas, Les archives du comté de la Marche [Histoire de ce dépôt, qui n'existe plus]. — P. 115-24. Les archives du ministère de la marine [Reproduction des lettres et articles de M. Flammermont].

XLV (1884). — P. 419-27. Rapport au ministre de la marine et des colonies sur les travaux de la commission supérieure des archives [par M. E. de Rozière]. — P. 699-700. A. Bruel, Les archives du royaume de Hongrie [d'après les *Lois et Règlements concernant les archives du royaume de Hongrie*, du Dr. J. de Pauler].

XLVII (1886). — P. 196. Archives municipales de Francfort-sur-le-Mein.

XLVIII (1887). — P. 496-507. X. Charmes, Rapport au ministre de l'Instruction publique sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1886.

XLIX (1888). — P. 47-90. L. Cadier, Les archives d'Aragon et de Navarre. — P. 553-64. Service des archives [Rapport au ministre sur la situation des archives de France pendant l'année 1887]. — P. 576-7. Archives d'Alsace et de Lorraine [Récentes acquisitions].

L (1889). — P. 494-500. Le service des archives en 1888 [Rapport au ministre]. — P. 681-4. Archives municipales de Montpellier [Récolement].

LII (1891). — P. 665-70. Don de M. C. Port aux archives de Maine-et-Loire.

LIV (1893). — P. 197-203. E.-D. Grand, Archives d'Allemagne [Détails sur l'installation matérielle de quelques dépôts]. — P. 789-90. A. Planchenault, Le Chartrier du château de Durtal [en Anjou].

LV (1894). — P. 115-24. A. Bruel, La Chambre des Comptes de Paris; notice et état-sommaire de 3363 registres versés aux Archives nationales en 1889. — P. 227-29. Documents bordelais de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps [acquis par les archives départementales de la Gironde]. — P. 557-8. Un archiviste départemental peut être conseiller municipal. [F. Ch.]

ARCHIVES DES MISSIONS

1re série. I (1850). P. 445-57. Martial Delpit, Les archives de la Tour de Londres. — P. 457-84. C.-A. Dareste, Pièces diplomatiques et historiques conservées au State paper office [France, XVIIe siècle].

IV (1856). P. 473-652. A. Geffroy, Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France, qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norwège [Archives de Suède].

V (1856). P. 1-15. E. Cortambert, Rapport sur les documents géographiques conservés dans diverses archives et bibliothèques publiques de France. — P. 463-80. A. Geffroy, Notices et extraits..... [Suite. Archives de Christiania].

VI (1857). P. 1-30. L. de Mas Latrie, Notice sur les archives de Malte.

VII (1858). P. 269-78. V. Langlois, Mémoire sur les documents ayant trait aux rapports entre l'Arménie et la République de Gênes conservés dans les archives de Turin.

2e série. I (1864). P. 105-66. L. de Mas Latrie, Rapport sur la correspondance des ambassadeurs vénitiens résidant en France conservée aux archives de Venise. — P. 481-95. E. Soulié, Rapport sur des recherches relatives à la vie de Molière [dans les minutes des notaires de province].

II (1865). P. 231-319. E. Boutaric, Rapport sur les documents inédits intéressant l'histoire de France au moyen âge conservés dans les archives de Belgique [avec table chronologique des documents et des pièces inédites annexées; d'ailleurs sommaire et insuffisant]. — P. 319-72. A. Demersay, Rapport sur les documents conservés en Espagne et en Portugal qui sont relatifs à la domination de ces deux puissances dans l'Amérique du Sud. — P. 433-56. C. Hippeau, Documents concernant les relations de la France avec la cour de Rome, tirés des archives de Florence, de Modène, de Bologne et de Venise [analyses].

III (1866). P. 439-56. L. de Mas Latrie, Rapport sur la correspondance des ambassadeurs vénitiens... ; relation sur l'état de la France en 1786.

V (1868). P. 63-137. Ch. Livet, Rapport sur les documents relatifs à l'histoire de France conservés aux archives de la Torre do Tombo à Lisbonne [analyses et index chronologique]. — P. 305-422. H. de la Ferrière, Premier rapport sur les recherches faites au British Museum et au Record Office concernant les documents relatifs à l'histoire de France [documents du XVIe siècle, jusqu'à la paix d'Amboise. Analyses et extraits].

VII (1872). P. 1-23. E. Boutaric, Rapport sur une mission ayant pour objet de recueillir

dans les archives du royaume de Belgique les papiers d'État des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relatifs à l'histoire de France [Bruxelles : Archives de l'audience, secrétairerie espagnole, fonds des Cartulaires. Analyses et extraits].

3e série. II (1875). P. 1-146. H. de la Ferrière, Deuxième rapport sur les recherches faites au British Museum et au Record Office (State papers) concernant les documents relatifs à l'histoire de France au XVIe siècle [de la paix d'Amboise à la paix de Saint-Germain. Extraits des State papers]. — P. 147-281. F. Molard, Rapport sur les documents concernant la Corse conservés dans les archives de Pise et de Florence et dans les collections Roncioni et Agostini della Seta [Analyses et extraits]. — P. 315-56. A. Lecoy de la Marche, Rapport sur une mission en Italie et à Marseille pour rechercher les documents relatifs au roi René [Archives de Naples, du Mont-Cassin, de Venise, Milan, Gênes, Marseille. Analyses et extraits].

III (1876). P. 607-732. H. de la Ferrière, Troisième rapport... [de la paix de Saint-Germain à la mort de Charles IX. Documents tirés surtout des State papers].

IV (1877). P. 11-22. H. Reynald, Recherches faites dans la bibliothèque de la Haye et dans les archives du royaume de Hollande [Documents de l'histoire hollandaise intéressant plus particulièrement l'histoire de France, de la fin du XVIe siècle au commencement du XVIIIe; simples indications]. — P. 99-133. E. Sayous, Mémoire sur les sources de l'histoire de Hongrie. [Notice générale sur les archives et collections de mss.]. — P. 495-524. A. Baschet. Mémoire sur le recueil original des Dépêches des ambassadeurs vénitiens [aux archives de Venise : dénombrement des dépêches de France; état des copies faites pour la Bibliothèque nationale ; lacunes ; documents complémentaires].

VII (1881). P. 437-74. E. Charavay, Rapport sur les lettres de Louis XI et sur les documents concernant ce prince, conservés dans les archives de l'Italie [analyses et pièces annexées].

VIII (1882). P. 39-99. M. Faucon, Rapport de deux missions en Italie. [Documents sur Valentine Visconti tirés des archives de Turin, Milan, Asti].

XIV (1888). P. 513-52. F. Bonnardot, Rapport sur les archives d'État à Luxembourg (comté, duché, grand-duché). [Tableau sommaire. Établissements ecclésiastiques, seigneuries féodales, archives de familles].

XV (1889). P. 1-158. A. Baudrillart, Rapport sur les lettres de Mme de Maintenon et les documents intéressant la France pendant la première partie du XVIIIe siècle conservés aux archives d'Alcalà de Hénarès et de Simancas [historique et classement des archives d'Alcala]. — P. 166-85. Ch.-V. Langlois, Documents relatifs à l'histoire de France [pendant le moyen-âge] au Public Record Office à Londres. — P. 371-484. F. Bonnardot, Rapport sur les archives d'État à Luxembourg (suite).

Nouvelles archives des Missions

I (1891). P. 9-23. Ch. Joret, Rapport sur une mission en Allemagne [Archives de Berlin, Hanovre, Wolfenbüttel, Cassel et Marbourg; rapports politiques et littéraires entre la France et l'Allemagne aux XVIe et XVIIe siècles]. — P. 37-59. Ph. Berthelot, Premier rapport sur une mission à l'effet de rechercher dans les archives et bibliothèques de Portugal les pièces concernant les relations diplomatiques de la France et du Portu-

gal aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. — P. 201-39. P. Boissonnade, Les archives de Navarre à Pampelune et les archives de Castille au château de Simancas.

IV (1893). P. 1-282. J. Delaville le Roulx, Les archives de l'Ordre de l'Hôpital dans la péninsule ibérique. [A. RIGAULT.]

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

I (1891). — P. 65-76. E. Chatelain, Inventaire des archives de la nation d'Allemagne [de l'Université de Paris] en 1721. — P. 129-58. H. Courteault, Les archives d'Aragon et de Navarre au XV[e] siècle [Rapport sur les archives de Barcelone et de Pampelune, et particulièrement sur les documents conservés dans ces dépôts qui intéressent l'histoire du XV[e] siècle]. — P. 433-66. E. Chatelain, Les manuscrits de Duplessis-Mornay. [Inventaire de la partie des papiers d'État et de la correspondance de D.-M., qui est conservée aux archives de l'Université et à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.]

II (1892). — P. 69-77. L.-G. Pélissier, La liasse « Potenze Sovrane 7, Lodovico XII », à l' « Archivio di stato » de Milan. [Inventaire de cette liasse.] — P. 177-80. J. Delaville le Roulx, Notice sur les archives de Torre do Tombo, à Lisbonne.

III (1893). — P. 25-39. E. Chatelain, Les manuscrits de Duplessis-Mornay (suite). — P. 97-171. E. Coyecque, Les manuscrits du tribunal de commerce de la Seine [Inventaire de cette collection, composée d'extraits des anciennes archives du Parlement et du Conseil secret et de documents sur la juridiction consulaire de Paris.] — P. 193-277. D[r] Dorveaux, Un ancien inventaire des archives de l'École supérieure de pharmacie de Paris. — P. 326-60. [Suite de l'article précédent.] — P. 403-78. E. Chatelain, Les manuscrits de Duplessis-Mornay. [Suite et fin].

IV (1894). — P. 25-63. État au 31 décembre 1893 de la Collection des inventaires sommaires des Archives départementales, communales et hospitalières [de France. Se trouve ailleurs. A quoi bon ?] [L.]

ARCHIVALISCHE ZEITSCHRIFT

I (1876). P. 4-74. Fr. von Löher, Vom Beruf unserer Archive in der Gegenwart [Vue d'ensemble sur l'état actuel des archives, par l'éditeur du recueil, qui était directeur des archives du royaume de Bavière; examen successif de leur développement, de leur concentration, de leur destruction, de leur classement et de l'utilité des inventaires, échanges, etc. Généralités] — P. 76-173. Le même, Das bayerische Archivwesen [Coup d'œil historique sur les archives bavaroises, partagées en archives royales et archives de cercles ; indications sommaires sur le contenu des premières, les publications qui en ont été tirées, etc.]. — P. 174-199. J. von Zahn, Die neueste Organisation der Staatsarchive in Italien [Examen de la loi du 27 mai 1875 qui a modifié la situation respective des dépôts d'archives provinciales en Italie, et qui a été à son tour modifiée depuis cette époque]. — P. 200-209. C. A. H. Burkhardt, Ueber Archiv-Neubau und -Einrichtungen [Examen du bâtiment destiné à conserver les archives grand-ducales de Weimar]. — P. 210-229. Kurze systematische Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive [Liste des fonds dont se composent les archives des cercles de Amberg, Bamberg, Landshut, München, avec dates extrêmes, et signalement très précis des grandes divisions]. — P.



230-245. Heigel, Aus städtischen Archiven Altbayerns [Concerne les villes de Passau, Vilshofen, Cham, Furth, Schwandorf, Landshut, Straubing, Wasserburg, avec indications utiles sur les répertoires, les fonds principaux, les manuscrits curieux, etc.]. — P. 246-275. L. v. Rockinger, Ueber Schreibstoffe in Bayern [Notions précises sur des tablettes de cire conservées à Münich; sur les plus anciens documents sur parchemin et sur papier des archives du royaume de Bavière; sur le prix du papier en Bavière au moyen âge]. — P. 282-315. L. Spach, Fragmentarische Erinnerungen eines alten Archivars [Souvenirs personnels, prétentieux et dénués d'intérêt, de l'ancien archiviste français du Bas-Rhin].

II (1877). — P. 12-20. Fr. von Löher, Ueber Vertrauen bei Archivbenützung. — P. 21-25. Le même, Leibniz ueber Archivwesen [Extraits de ses œuvres récemment publiées d'après les manuscrits de la bibliothèque de Hanovre]. — P. 26-52. K. Th. von Irma-Sternegg, Ueber Urbarien und Urbarialaufzeichnungen. [Sur les cadastres, avec exemples tirés des archives bavaroises]. — P. 53-69. Em. Roth, Ueber die Hofzahlamtsrechnungen im k. Kreisarchiv für Oberbayern. [Série qui commence en 1551.] — P. 89-109. L. Ennen, Geschichte des Kölner Stadtarchivs. [Dépôt municipal important, qui commence à être mieux connu par des publications spéciales d'inventaires.] — P. 110-145. L. Schandein, Geschichte des Kreisarchivs in Speyer [Depuis le xve siècle jusqu'en 1847]. — P. 146-203. L. Götze, Die archivalischen Sammlungen auf Schloss Miltenberg in Bayern [Inventaire sommaire de chroniques, cartulaires, recueils diplomatiques et juridiques du moyen âge, documents et chartes concernant la Bavière, l'Alsace-Lorraine, Mayence, Hesse et Nassau, Cologne, la Westphalie, la Saxe et la Silésie]. — P. 204-226. Th. von Liebenau, Gatterer's Lehrapparat in Luzern [Inventaire d'une collection de documents originaux, la plupart précieux et remontant au xie siècle, qui ont servi aux exercices pratiques du cours de paléographie faits par Gatterer à Göttingen dans le dernier quart du xviiie siècle : bulles de papes, diplômes d'empereurs, etc., le tout intéressant surtout les pays de langue allemande]. — P. 227-240. Marmor, Das städtische Archiv in Konstanz [Détails sur tous les fonds, avec dates extrêmes]. — P. 241-248. E. von Braun, Die Archive in Altenburg. — P. 249-253. V. Prökl, Das Archiv der Stadt Eger (Böhmen). — P. 263-273. K. Primbs, Sammlung von Siegel- und Medaillen-Abgüssen im Reichsarchiv zu München [Collection commençant en 771, assez peu importante; quelques sceaux de pays étrangers]. — P. 273-281. Fr. von Löher, Kurze systematische Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive. [Suite, pour les archives du cercle de Neuburg.] — P. 281-292. Rapp et Mayr, Aus städtischen Archiven Altbayerns. [Concerne les villes de Amberg, Ingolstadt, Freising, Moosburg.] — P. 292-318. L. Spach, Fragmentarische Erinnerungen eines alten Archivars (fin). — P. 319-322. R. Doebner, Das neue Staatsarchivgebäude zu Breslau und seine Einrichtung. [Construction massive, mais pratique.] — P. 323-325. L. Götze, Ueber die Anwendung des Schwefelammonium bei verblichenen Urkunden. [Le sulfhydrate d'ammoniaque est ce qu'on a encore trouvé de mieux pour faire revivre l'écriture dans les chartes détériorées.]

III (1878). — P. 1-18. H. Ermisch, Ueber Vollständigkeit und Einheitlichkeit der Staatsarchive. — P. 19-30. Fr. von Löher, Notarielle Thätigkeit der Archive. — P. 31-66. R. Wilmans, Ergänzungen zu den Regesta Pontificum romanorum [Additions au recueil de Potthast et Jaffé, du viiie siècle à 1304, d'après les archives d'État de Münster en Westphalie]. — P. 61-79. J. von Zahn, Zwei mittelalterliche Archivsanlagen in Italien

[D'après Odorico di Susanna, d'Udine]. — P. 80-109. C. A. H. Burkhardt, Abriss der Geschichte des S. Ernestinischen Gesammt-Archives in Weimar. [Indications par ordre chronologique, puis répertoire par fonds, avec appendice sur le Wittenberger Archiv.] — P. 110-136. Markgraf, Geschichte des städtischen Urkundenarchivs zu Breslau. — P. 137-163. J. Wichner, Ein wiedererstandenes Klosterarchiv in Steiermark. [Il s'agit du monastère d'Admont; indication des principales séries de documents et des sceaux les plus anciens.] — P. 164-187. Fr. Zimmermann, Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der sächsischen Nation in Siebenbürgen. [Substantielle notice.] — P. 188-203. W. von Löffelholz, Das Hausarchiv Oettingen-Wallerstein als Quelle örtlicher Genealogie. — P. 204-214. L. Schandein, Geschichte des Kreisarchivs in Speier (fin). — P. 215-219. Fr. von Löher, Kurze systematische Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive. [Suite, pour les archives du cercle de Nürnberg.] — P. 220-245. C. Grünhagen, Eine archivalische Reise nach London. [Généralités sur le Record Office, accompagnées d'un plan des constructions]. — P. 246-274. Fr. von Löher, Das Geheimniss der Röckl'schen Metallabgusses von Siegeln und Medaillen und deren Sammlungen im Reichsarchiv zu München. [Donne une liste de sceaux civils, ecclésiastiques, allemands et étrangers.] — P. 310-313. Ueberführung von Siebenbürger Archiven nach Budapest.

IV (1879). — P. 1-45, Fr. von Löher, Ueber Archivbenützung von Privaten in Vermögenssachen. [Comparaison intéressante entre ce qui se fait dans les différents pays européens pour la communication des actes d'intérêt privé ; des restrictions nécessaires.] — P. 66-169. S. Löwenfeld, Münch's Aufschlüsse über das päpstliche Archiv [Traduction d'un travail utile, paru en 1876 à Christiania.] — P. 174-218. Herquet, Das ostfriesische Landesarchiv (1454-1744). [C'est le dépôt actuel des archives d'État d'Aurich.] — P. 219-223. H. Knothe, Die Archive in der Oberlausitz, sowohl der sächsischen als der preussischen. [Concerne les localités de Bautzen, Görlitz, Zittau, Lauban, Kamenz, Löbau et environs.] — P. 224-236. L. Spach, Das Stadtarchiv zu Strassburg. [Notice insignifiante.] — P. 237-248. Fr. Zimmermann, Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der sächsischen Nation in Siebenbürgen. [Fin. Détails sur les fonds et les répertoires]. — P. 249-259. V.-A. Secher, Das Archivwesen im skandinavischen Norden. [Bons renseignements sur la Norvège]. — P. 260-268. Fr. von Löher, Kurze systematische Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive. [Suite, concerne les archives du district de Spire]. — P. 293-305. L. v. Rockinger, Geschichtliches über Tinte und sonstige Schreibbedürfnisse in Bayern.

V (1880). — P. 1-39. K. H. Roth von Schreckenstein, Die Beschreibung von Wappensiegeln. — P. 40-50. V.-A. Secher, Das Archivwesen im skandinavischen Norden. [Chapitre sur la Suède.] — P. 51-77. Fr. von Löher, Von russischen Archiven, insbesondere dem Moskauer Hauptarchiv des Ministeriums des Aeussern. [Détails généraux ; quelques renseignements spéciaux sur les documents relatifs à l'histoire de Bavière.] — P. 87-94. Fr. von Löher, Oeffnung des französischen geheimen Staatsarchivs [Reproduction et examen de l'arrêté du 6 avril 1880 qui ouvrit au public l'accès des archives du ministère des Affaires étrangères]. — P. 95-105. J. Werners, Das Stadtarchiv zu Andernach. [Séries importantes ; chartes de la ville à partir de 1236]. — P. 106-117. F. Zimmermann, Das Archiv der Stadt Kronstadt in Siebenbürgen [Bonne notice historique et descriptive]. — P. 118-125. Fr. von Löher, Kurze systematische

Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive. [Suite, concerne les archives du district de Würzburg.] — P. 166-187. L. v. Rockinger, Geschichtliches über Tinte und sonstige Schreibbedürfnisse in Bayern (fin).

VI (1881). — P. 77-106. V.-A. Secher, Das Archivwesen im skandinavischen Norden. [Chapitre sur le Danemark, très intéressant et très complet, précédé d'une notice sur les archives suédoises autres que les archives d'État, et suivi d'un appendice contenant des indications bibliographiques sur certains fonds scandinaves déjà étudiés dans des publications locales.] — P. 107-114. A. Orlow, Das Moskauer Archiv des Justizministeriums. [Notice surtout statistique, d'après une relation parue à Pétersbourg en 1878. Le dépôt d'archives du ministère de la Justice à Moscou n'existe que depuis un ukase du 7 juillet 1852.] — P. 115-158. M. J. Neudegger, Zur Geschichte der bayerischen Archive. [Variétés érudites sur les anciens archivistes bavarois et sur les événements politiques qui ont eu un contre-coup sur la situation des archives dans ce pays]. — P. 159-163. Fr. von Löher, Mainzer Archivalien in Wien. [Les archives anciennes, ecclésiastiques et civiles, de Mayence ont eu un sort varié ; ce qui n'a pas été détruit se trouve aujourd'hui au Reichsarchiv de Munich, ou au Staatsarchiv de Vienne : de cette dernière partie, d'ailleurs considérable, on a ici un récolement sommaire.] — P. 164-171. Le même, Aus städtischen Archiven im schwäbischen Bayern. [Courtes notices concernant les villes de Dillingen et Lauingen.] — P. 172-194. Le même, Systematische Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive. [Suite, concerne les fonds des actes de la noblesse du Reichsarchiv, avec une liste complète de 1617 noms de familles, *A.-Gr.*, sur lesquelles il y existe des documents.] — P. 244-259. C. A. Regnet, Von Zauberapparaten und Hexenakten im Reichsarchiv zu München. [49 pièces relatives à des sortilèges et à des procès de sorcellerie.] — P. 280-316. Fr. v. Löher, Einrichtung von Archiven. [Étudie les moyens à employer pour protéger les documents contre la pourriture, contre l'incendie, contre les conquérants étrangers, etc., et examine les points délicats de la construction des bâtiments destinés à la conservation des grands dépôts.]

VII (1882). — P. 1-56. Contzen, Die Urkunden des Bisthums Würzburg. [Contient un historique des archives de cette ville.] — P. 57-119. M. J. Neudegger, Zur Geschichte der bayerischen Archive. [Suite]. — P. 120-135. G. Winter, Bruchstücke aus der Geschichte eines österreichischen Stadtarchivs. [Il s'agit de Wiener-Neustadt.] — P. 135-150. Fr. Pirckmayer, Einsammlung von Archivalien für das Salzburgische Landesarchiv. [L'auteur expose comment s'est peu à peu constitué un des dépôts d'archives provinciales d'Autriche.] — P. 151-166. G. Bossert, Aus dem Weinsberger Archiv in Oehringen für die Zeit von 1415-1448. [C'est une partie des archives de la maison de Hohenlohe.] — P. 167-191. R. M. Bowallius, Beitrag zur Geschichte von König Christian II Archiv und der Theilung desselben unter Schweden, Norwegen und Dänemark. — P. 192-199. Lalin, Russisches Staatsarchiv in Witebsk. [Extrait d'un important mémoire de l'auteur, paru dans un périodique russe, sur le dépôt de Witebsk, où sont concentrés en outre les actes du gouvernement de Mohilev.] — P. 200-231. Fr. von Löher, Systematische Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive. [Fonds des actes de la noblesse du Reichsarchiv; suite, comprenant la table des noms de famille, de *Gr* à *Ra*, nos 1618 à 4033.] — P. 267-275. Vorbedingungen für Anstellung im k. bayerischen Archivdienste. [Décret du roi Louis II,

du 3 mars 1882.] — P. 286-297. Fr. von Löher, Einrichtung von Archiven [Suite, traitant des objets exposés sous vitrines]. — P. 298-314. Le même, Das Kreisarchiv in Nürnberg im neuen Gebäude. [A coûté 430.000 marks.]

VIII (1883). — P. 63-105. H. Prutz, Malteser Studien [Notice sur le fonds de St-Jean-de-Jérusalem à Malte, avec indication de bulles, diplômes et documents divers relatifs aux maisons de Templiers de France, de Bohême, d'Espagne, d'Italie]. — P. 122-146. O. Rieder, Aus städtischen Archiven im schwäbischen Bayern. [Concerne les villes de Mindelheim, Memmingen et Kempten.] — P. 147-154. J. Mayerhofer, Ueber den ältesten Freysinger Codex, genannt Kozroh, im Reichsarchive zu München. [Description et bibliographie d'un ms. qui est une source de premier ordre pour l'histoire ancienne de la Bavière]. — P. 155-157. Fr. von Löher, Systematische Uebersicht des Inhalts der bayerischen Landesarchive. [Fonds des actes de la noblesse du Reichsarchiv ; fin, comprenant la table des noms de famille, de *Ra* à *Zw*, n°s 4034 à 5922]. — P. 178-201. S. Löwenfeld, In den Archiven der Normandie [Relation d'un voyage fait dans les dépôts des cinq départements normands, en vue d'y rechercher les bulles inconnues à la première édition de Jaffé]. — P. 202-228. H. Ermisch et R. Doebner, Das Stadtarchiv zu Stadthagen (Schaumburg-Lippe). — P. 229-246. Pfannenschmid, Ueber Ordnung und Inventarisirung der Gemeinde-Archive. [Utilité, théorie et pratique, avec examen des difficultés rencontrées par l'auteur dans les pays annexés d'Alsace]. — P. 274-294. Fr. von Löher, Einrichtung von Archiven [Suite ; notions sur l'organisation intérieure des dépôts] .

IX (1884). — P. 62-76. G. Bossert, Der hohenlohische Archivar Hanselmann und das fürstlich hohenlohische gemeinschaftliche Hausarchiv in Oehringen [Hanselmann est l'auteur d'un excellent répertoire de ces archives princières, en 4 volumes datés de 1735]. — P. 77-89. Spiess et Märcker, Schicksale des Plassenburger Archivs [Histoire d'un fonds bavarois jusqu'à son entrée définitive, en 1869, à l'Hausarchiv de Berlin]. — P. 90-98. Bayerische Archivinstruktionen aus dem XVI. und XVII. Jahrhundert. — P. 99-119. H. Boos, Zur Geschichte des Archivs der weiland freien Stadt und freien Reichsstadt Worms. [Revue générale]. — P. 120-128. Ed. Wimmer, Das rothe Buch im städtischen Archive zu Straubing. [Donne le contenu de ce ms.]. — P. 129-134. N. P. Ragosin, Ordnung des Archivs des ehemaligen kleinrussischen Kollegiums in Charkow. — P. 135-167. Pfannenschmid, Ueber Ordnung und Inventarisirung der Gemeinde-Archive [Fin. Donne le détail complet d'un depôt, par séries, d'après les instructions ministérielles françaises]. — P. 193-212. Fr. von Löher, Summarische Uebersicht der Kodizes in den bayerischen Landesarchiven [Tableau classé par dépôts d'archives et donnant le nombre des manuscrits des IXe-XVIe siècles seulement d'après l'ordre de leur contenu; il y en a 9719]. — P. 244-304. Fr. von Löher, Aus den amtlichen Jahresberichten des k. bayerischen Reichsarchivdirektors für 1882 und 1883. [Rapporte les acquisitions, dons, dépôts, travaux et changements de personnel, etc.]. — P. 305-312. De même, Einrichtung von Archiven [Suite ; sur la description et l'inventaire des chartes].

X (1885) — P. 1-17. J. von Zahn, Die Ergebnisse am steiermärkischen Landesarchive in dem Jahrzehend 1873-1882. — P. 18-53. F. Wagner, Kanzlei- und Archivwesen der fränkischen Hohenzollern von Mitte des XV. bis zur Mitte des XVI. Jahrhunderts. — P. 54-59. Schneiderwirth, Aus der Manuskriptensammlung des k. Kreisarchivs zu Amberg. — P. 60-83. J. von Pflugk-Harttung, Ueber Archive und Bibliotheken. [Relation de voyage dans divers pays, sans intérêt]. — P. 84-106. Th. Schiemann, Das herzogliche Archiv in

Mitau (Kurland). [Détails intéressants et chronologiques sur les divers événements historiques qui ont laissé des traces dans ces archives]. — P. 107-116. A. W. Gawrilow et A. N. Lwow, Ordnung des Orenburger Gouvernements-Archivs. [Papiers ne remontant pas au-delà de 1789 et restés sans classement jusqu'en 1874]. — P. 117-121. R. Goecke, Das siebzehnte preussische Staatsarchiv [Wetzlar]. — P. 122-140. A. Poinsignon, Rückblicke auf die Vergangenheit des Stadtarchivs zu Freiburg im Breisgau. [Signale les pertes subies d'après l'examen d'un très ancien répertoire]. — P. 141-157. A. Schäffler, Die Urkunden und Archivalbände des hochstiftisch würzburgischen Archives im XVI. Jahrhundert. — P. 158-196. J. Petz, Der Reichsstadt Nürnberg Archivwesen [Examen des diverses juridictions dont les archives y sont conservées, et sommaire des principaux fonds, où l'on trouve 4000 chartes sur parchemin et 2500 volumes manuscrits, avec inventaire complet en sept gros volumes]. — P. 197-228. K. Primbs, Eine Wanderung durch die Sammlung von Siegelabgüssen im k. allg. Reichsarchiv zu München. [Liste des nobles et chevaliers dont les sceaux ont été conservés, par ordre alphabétique, du XIIe au XVe siècle]. — P. 229-240. P. Wittmann, Aus städtischen, geistlichen und Adels-Archiven Süddeutschlands. [Concerne les villes de Heilbronn et Windsheim, avec désignation de toutes les rubriques de classement.] — P. 225-301. Fr. von Löher, Einrichtung von Archiven. [Traite des méthodes d'inventorier les chartes, les registres d'originaux et de copies, etc.].

XI (1886). — P. 53-65. Th. Schiemann, Revaler Stadtbücher. [Désignation des dates extrêmes pour toutes les séries. Les premiers protocoles du conseil communal remontent à 1361, les registres de missives à 1385]. — P. 66-69, Anstellung des bayerischen Archivars Erasmus Fennd (1575). — P. 70-84. W. Sauer, Schicksale und Befund des kurmainzischen Archivs. [Examen des événements politiques de la Révolution française qui ont été funestes à la conservation des archives de Mayence.] — P. 85-93. R. Pick, Das jetzige Aachener Stadtarchiv. [Revue sommaire]. — P. 94-141. Dr von Schönherr, Das k. k. Statthalterei-Archiv zu Innsbrück. [Bonne notice, plus historique que descriptive]. — P. 142-155. K. Primbs, Wanderung durch die Sammlung von Siegelabgüssen im k. allg. Reichsarchiv zu München. [Suite.] — P. 190-198. C. A. H. Burkhardt, Das neue Archivgebäude in Weimar. — P. 199-225. O. Rieder, Das königliche Kreisarchiv Neuburg an der Donau und seine Vorläufer seit 1785. [Indication de fonds détruits]. — P. 226-237. C. Schaefer, Aus der sog. Manuskripten-Sammlung des königlichen allgemeinen Reichsarchivs. [Liste de manuscrits médiévaux et modernes déposés à la Hof- und Staatsbibliothek de Munich, qui d'ailleurs est conservée dans les mêmes bâtiments que les archives]. — P. 238-258. P. Wittmann, Aus städtischen, geistlichen und Adels-Archiven Süddeutschlands. [Concerne les archives du comté de Seinsheim au château de Sünching et celles de l'ancienne ville impériale de Rothenburg (Bayern)]. — P. 259-272. K. Zeiss, Repertorisirung der Akten des dreissigjährigen Kriegs im Reischsarchiv zu München. [Sommaires d'un répertoire qui se réfère à une collection de 804 volumes]. — P. 273-291. Fr. von Löher, Der dienstälteste und vielthätigste Archivar. — P. 302-306. Le même, Einrichtung von Archiven. [Suite; traite de la surveillance des archives locales]. — P. 318-319. Die Archive in Japan.

XII (1887. — P. 53-58. F. Thudichum, Die ehemaligen deutschen Reichsarchive und ihre Schicksale. [Rien de nouveau]. — P. 75-107. F. Zimmermann, Urkunden des Stadtarchivs Bistritz in Siebenbürgen von 1286 bis 1526. — P. 108-148. K. Primbs, Wanderung durch die Sammlung von Siegelabgüssen im k. allgemeinen Reichsarchiv zu

München. [Suite]. — P. 149-194. O. Rieder, Das kgl. Kreisarchiv Neuburg und seine Vorläufer seit 1785. [Suite]. — P. 195-197. A. von Reumont, Das Staatsarchiv in Siena. [Note insignifiante sur un des plus intéressants dépôts de l'Italie pour l'étude du moyen âge]. — P. 198-262. Fr. von Löher, Geschichte des Archivwesens in Deutschland. [L'auteur remonte à l'époque germanique dans ces articles qu'il a ensuite réunis en volume]. — P. 263-279. P. Wittmann, Aus städtischen, geistlichen und Adels- Archiven Süddeutschlands. [Fin ; concerne les archives du comté de Giech à Thurnau (Oberfranken) et celles de l'archevêché de München-Freising].

XIII (1888). — P. 57-90. O. Rieder, Das kgl. Kreisarchiv Neuburg und seine Vorläufer seit 1785. [Suite]. — P. 91-106. F. Wagner, Zum Kanzlei- und Archivwesen der fränkischen Hohenzollern von Mitte des XV. bis zur Mitte des XVI. Jahrhunderts. — P. 107-198. Fr. von Löher, Geschichte des Archivwesens in Deutschland. [Suite ; même observation]. — P. 220-233. Alex. Boos, Rheinpfälzische Weisthümer im Kreisarchiv zu Speyer. [Peu d'intérêt]. — P. 234-237. Das Archiv auf Montecassino. [Ces importantes archives bénédictines sont heureusement mieux connues que par ces pages insignifiantes]. — P. 238-240. Einert, Vernachlässigung von Archiven in Thüringen. [Reproduction d'un article de journal, dont les plaintes très justifiées ne s'appliquent pas seulement à la Thuringe]. — P. 241-265. Schneiderwirth et Bauch, Uebersicht des Inhalts des Bodmann-Habel'schen Archivs. [Du château de Miltenberg ; cf. ci-dessus II, p. 146-203 ; concerne toute l'Europe centrale]. — P. 266-270, C. H. A. Burckhardt, Die Archiv-Geschäftsakten und der Shannon-Registrator. [Sur l'emploi de cet objet, d'origine américaine, par les archivistes]. — P. 282-293. H. Ermich, Der Neubau des k. sächsischen Hauptstaatsarchivs zu Dresden. [Avec pl.] — P. 311-318 Fr. von Löher, Das Stadtarchiv zu Eichstätt.

Neue Folge. I (1890). — P. 5-35. L. von Rockinger, Alphabetischer Wegweiser durch den Hauptinhalt der Bände I-XIII. — P. 36-64. H. Bachmann, Fragen und Aufgaben bei den Staatsprüfungen für den Archivdienst in Bayern. — P. 106-146. Chr. Haeutle, Das ehemals fürstbischöflich Bambergische Archiv. [Fonds actuellement sécularisé]. — P. 147-165. F. von Krogh, Das Gottorper Archiv. [Intéresse l'histoire des archives danoises]. — P. 166-178. Le même, Das grossherzogliche Haus- und Centralarchiv in Oldenburg. — P. 179-183. Das Gesetz von 30 März 1889 über die Staatsarchive in Dänemark. — P. 202-240 M. J. Neudegger, Geschichte der Pfalz-bayerischen Archive der Wittelsbacher. — P. 241-261. Eb. Zirngiebl, Die sogenannten Neuburger Kopialbücher. [Se trouvent au Reichsarchiv, à Munich]

II (1891). — P. 33-44. L. von Rockinger, Vier Handschriften und ein alter Druck deutscher Rechtsbücher aus der Bodmann-Habel-Conrady'schen Sammlung. — P. 54-77. Eug. Schneider, Zur Geschichte des württembergischen Staatsarchivs. [Purement rétrospectif]. — P. 78-183. Ed. Geib, Siegel deutscher Könige und Kaiser von Karl dem Grossen bis Friedrich I. im allgemeinen Reichsarchive in München. [Description détaillée]. — P. 289-373. M. J. Neudegger, Geschichte der Pfalz-bayerischen Archive der Wittelsbacher. [Suite].

III (1892). — P. 1-20. Ed. Geib, Siegel deutscher Könige und Kaiser im allgemeinen Reichsarchive. [Fin]. — P. 21-96. L. von Rockinger, Ueber eine bayerische Sammlung von Schlüsseln zu Geheimschriften des XVI. Jahrhundertes. [Ces clefs d'écriture chiffrée se trouvent au Landesarchiv]. — P. 156-175. K. Primbs, Nachlese zu den Siegeln des Hauses Wittelsbach im allgemeinen Reichsarchive. — P. 176-244. Le même,

Wanderung durch die Siegel des deutschen und namentlich bayerischen Adels aus der Sammlung von Metallabgüssen im allgemeinen Reichsarchive. — P. 245-246. Le même, Wanderung durch die Siegel deutscher und vorzugsweise bayerischer Städte und Genossenschaften aus der Sammlung von Metallabgüssen im allgemeinen Reichsarchive. [Très utiles index de collections de sceaux, suivis de suppléments].

IV (1893). — P. 1-108. M. J. Neudegger, Geschichte der Pfalz-bayerischen Archive der Wittelsbacher. [Fin]. — P. 109-122. O. Winckelmann, Die Neueinrichtung des Strassburger Stadtarchivs. [Sur la nouvelle installation, assez spacieuse, de Spital-Platz]. — P. 213-234. B. Schmidt, Die kaiserliche Kommission wegen des burggräflichen Archivs zu Schleiz in den Jahren 1590-1593. — P. 235-251. K. Primbs, Die Siegelstempel-Sammlung im bayerischen allgemeinen Reichsarchive. [Collection peu nombreuse]. — P. 252-256. I. von Bojničić, Das kroatische Landesarchiv in Agram. [Indication très sommaire des fonds avec dates extrêmes ; dépôt assez considérable, mais mal doté]. — P. 257-293. K. Primbs, Uebersicht von Testamenten aus dem Archive der ehemaligen Reichsstadt Regensburg. [H. S.]

V (1894). — P. 1-82. K. Primbs, Uebersicht von Testamenten... [Suite et fin.] — P. 83-92. H. Bachmann, Fragen und Aufgaben bei den Staatsprüfungen für den Archivdienst in Bayern 1891 und 1893. — P. 109-126. Fr. Schneiderwirth, Zur Geschichte des Archivs des ehemaligen Reichsstifts Kempten. — P. 234-275. P. P., Verzeichnisse der in Ländern der westlichen Hälfte der österreichischen Monarchie von Kaiser Joseph II 1782 bis 1790 aufgehobenen Klöster. — P. 276-283. E. v. Oefele, Zu den Kaiser- und Königsurkunden des Hochstiftes Eichstätt. — P. 294-295. Récentes acquisitions du Bayer. allgem. Reichsarchiv et du Grossherzogl. badisch. General-Landesarchiv. [A Karlsruhe, papiers de l'historien strasbourgeois Grandidier.]. [L.]

THE ENGLISH HISTORICAL REVIEW

I (1886) . P. 756-777. Percy M. Thornton, The Hanover papers. [Notice et extraits de cette collection de papiers d'État, depuis 1695, qui fait partie de la Collection Stowe, au British Museum].

III (1888). P. 113-125. S. Barfield, Lord Fingall's Cartulary of Reading Abbey. [Notice et extraits de ce manuscrit, en la possession de lord F., qui contient d'intéressants inventaires anciens de livres et d'objets divers.]

IV (1889). P. 535-539, 738-741. M. Hickson, The Plunket Manuscripts. [Notice et extraits d'un manuscrit conservé dans les archives de la famille Plunket Dunne, de Brittas House, Clonaslee. Cf. le 2e Rapport de la « Royal Commission on historical Manuscripts », 1871]. — P. 810-811. [Note sur les archives du Vatican et sur l'état d'avancement des travaux de transcription qui y sont exécutés pour le compte du Public Record Office de Londres].

VI (1891). P. 609-610. Roman News-letters at the Public Record Office. [Acquisition récente par le P. R. O. de lettres adressées de Rome en Angleterre pendant les années 1647-1650].

[L.]

COMPTES RENDUS

Das Steiermärkische Landesarchiv zu Graz. Zum fünfundzwanzigsten Jahre seines Bestehens. Graz, J. Meyerhoff, 1893 ; in-8 de [VI]-35 p. et pl.

Le savant conservateur des archives provinciales styriennes a profité du vingt-cinquième anniversaire de la concentration de ces archives en un seul dépôt pour donner au public une notice succincte, destinée à le renseigner sommairement, sur l'histoire, l'organisation et la direction de cet important dépôt. On y trouvera l'indication des principaux fonds classés une première fois par séries, une autre fois par salles ; on y verra quelles facilités sont réservées aux érudits qui ont à recourir aux documents conservés à Graz. Malheureusement les inventaires imprimés sont nuls pour les archives styriennes comme pour la plus grande partie des archives provinciales, dans les pays de langue allemande. On ne peut que féliciter de son zèle et de sa récente brochure le Dr J. von Zahn qui n'a pas été le dernier à utiliser les archives de Graz et à nous en faire connaître les richesses, depuis vingt-cinq ans. H. S.

De Danske Provinsarkivers Bygninger. Tegninger og Afbildninger, udgivne af Rigsarkivet. (Les édifices des Archives provinciales du Danemark. Album de dessins architectoniques et de vues, publié par les Archives nationales.) Kjöbenhavn, C.-A. Reitzel, 1893 ; in-8 de 48 p.

La fondation de trois archives provinciales, ordonnée par la loi du 30 mars 1889, fait partie des réformes entreprises par M. A.-D. Jörgensen, directeur actuel des Archives du Royaume de Danemark. Ces dépôts renfermeront dorénavant les documents officiels gardés jusqu'alors — et parfois assez mal gardés — dans les hôtels-de-ville (hors de la capitale), dans les presbytères, etc., enfin tout ce qui ne touche pas à l'administration centrale, et en outre un exemplaire des journaux qui paraissent dans chaque province.

Le premier édifice (architecte M. Hack Kampmann) fut bâti en 1890-91 ; c'est celui où sont logées les archives de la province de Jutland, à Viborg. Le plan est identique pour les trois archives : le dépôt proprement dit se trouve dans une maison séparée, mais un passage couvert l'unit à une autre maison qui renferme la salle de lecture et le domicile de l'archiviste. L'édifice principal a environ 55 mètres de longueur ; son intérieur est voûté, bien éclairé par de grandes fenêtres et bâti en pierres et en fer, les rayons seulement sont en bois. La salle est divisée par un treillis horizontal, de sorte qu'on n'a pas besoin d'échelles. Il n'y a pas de chauffage. Ces archives ont coûté plus de 200,000 francs, sans compter le terrain.

Au printemps de 1893 furent achevés les bâtiments destinés à conserver celles des provinces de Seeland, Laaland, Falster et Bornholm, situés tout près de Copenhague (architecte M. Martin Nyrop). La maison principale, longue d'environ 63 mètres, large d'environ 16 mètres, est divisée en trois étages, afin d'éviter l'usage d'échelles. Elle n'est point chauffée, mais bien ventilée. Dans la plus petite des deux maisons, il se trouve (entre autres choses), une salle de lecture avec places pour 16 personnes. Pour la construction de ce dépôt a été dépensée une somme d'environ 342,000 francs.

Les troisièmes archives provinciales, celles de la Fionie ont été aussi pourvus d'un édifice en 1893, à Odensee (architecte M. Martin Borch). Voûtée en pierre et en fer, avec des escaliers en granit, comme celles de Viborg et de Copenhague, la maison principale a également des rayons en bois et des tables sous toutes les fenêtres. Le petit bâtiment où demeure l'archiviste contient aussi une salle de lecture d'environ 75 mètres carrés. Le tout a coûté environ 195,000 francs; mais il y a de la place pour l'agrandissement du dépôt.

Dans le petit livre dont nous rendons compte ici, les trois architectes, qui se sont vraiment distingués en cette occasion, ont décrit eux-mêmes brièvement leurs constructions, bâties dans un style solide et vigoureux, d'après des motifs tirés de l'architecture du moyen âge, telle qu'elle s'est développée chez les peuples scandinaves. Une vingtaine de planches donnent des vues de chaque ensemble d'édifices, puis les plans, les coupes transversales et longitudinales, des détails architectoniques. Les principaux matériaux employés sont des briques rouges. Dans la décoration des édifices de Viborg et d'Odensee, on a fait entrer — avec beaucoup de goût — les écussons des villes de la province. Émile GIGAS.

D. MARZI, *Notizie su alcuni archivi della Valdinievole e del Valdarno inferiore*. Firenze, Cellini, 1894, in-8. (Estr. dell' *Archivio storico italiano*).

Gli archivi visitati dal Marzi sono quelli di Monsummano, Montevettolini, Cecina, Larciano, Lamporecchio, Vinci, Cerreto Guidi, Santa Croce sull'Arno, Fucecchio, Monte Carlo, Pescia e Borgo a Buggiano, grosse e fiorenti borgate e cittadine, poste quasi al centro della Toscana, la cui storia si collega intimamente con quella di Firenze, di Pisa e di Lucca. Le carte che vi sono conservate interessano specialmente la storia dei costumi e quella del diritto in quei comuni rurali. La massima parte è posteriore al secolo XVI; ma alcune risalgono al XIII e parecchie appartengono al XIV. Trascurando quelle dei secoli XVII e segg., l'Autore limita il suo lavoro ad una breve indicazione delle serie o registri più importanti dei tempi precedenti, perchè lo studioso possa avere una qualche guida in quegli archivi; e con commendevole diligenza e sobrietà raccoglie gl'interessanti appunti da lui presi nella sua visita.

Per gli archivi comunali di Monsummano e Montevettolini rimandiamo all'annunzio che segue il presente ad e che essi si riferisce in modo speciale. L'archivio parrocchiale di Montevettolini è moderno; e tranne due registri di battesimi, matrimonî e morti che cominciano nel 1567, non contiene se non documenti posteriori al secolo XVII.

Quello parimente parrocchiale di Cecina contiene alcune carte di compra e vendita, locazioni, ec. dal secolo XV; l'altro di Larciano invece non possiede quasi documenti anteriori al 1600. Più ricca è la patria del poeta Berni, Lamporecchio; il cui archivio comunale conserva statuti del 1588 e anche documenti del secolo XIV.

L'archivio del comune di Vinci, patria del sommo Leonardo, è uno dei meglio ordinati della contrada e possiede anche un discreto inventario dei suoi documenti. Due soli volumi però vi sono anteriori al secolo XVII : uno relativo alla compagnia dello Spirito Santo, l'altro contenente gli statuti del 1564.

Un inventario fu pure compilato dell'Archivio comunale di Cerreto Guidi, in cui sono conservati statuti del 1412 e provvisioni degli anni 1570 et segg.

L'archivio parrocchiale di Santa Croce sull'Arno dovrebbe possedere, secondo un inventario piuttosto recente, vari registri antichi; ma l'Autore non potè esaminare tali documenti perchè nessun seppe dire dove fossero riposti. Ordinato invece è l'archivio comunale della stessa terra ma gl'inventari, che ne furono in vari tempi compilati, sono talmente errati che, mentre non registrano documenti anteriori al secolo XIV, il Marzi trovò 35 registri di provvisioni del vicino comune di Fucecchio il più antico dei quali è del 1291 ed il secondo del 1311 ; trovò pure libri d'entrata e uscita del 1280 e 1289 ch'erano stati trascurati come carte di nessun valore. Esaminò ancora una importante serie di provvisioni del comune di Santa Croce dal 1371 al 1600 ; un'altra di sindacati dal 1370 al 1457 ; e una terza di lettere dal 1330 al 1561.

L'archivio comunale di Fucecchio, a cui dovrebbero appartenere i sopraccitati documenti scoperti dal Marzi in quello di Santa Croce, contiene importanti documenti come quello in cui furono raccolte le carte del Capoluogo del Valdarno inferiore. Vi sono provvisioni dal 1373 al 1592, vendite di gabelle dal 1394, debitori dal 1405, lettere e documenti vari dei medesimi tempi ; atti giudiziari che dal 1474 vengono quasi senza interruzione fino a noi. Monte Carlo invece non possiede se non statut del 1569, provvisioni dal 1567, registri d'entrata e uscita dal 1597. Ha però un volume di memorie storiche dal 1449 al sec. XVII e altri simili dei secoli XV e XVI.

Numerosi, se non antichissimi, sono i documenti di Pescia. L'archivio comunale contiene statuti del 1340, 77 registri di provvisioni dal 1364 al 1600, 9 di saldi dal 1470, due di pagamenti dal 1522, ec. L'archivio della Pretura possiede circa 2050 filze ; ma non esistendo inventario, nè ordinamento qualunque di tal massa di documenti non si può pur tentare, allo stato attuale, di darne le date estreme. E'questo un vero peccato e sconcio al quale sarebbe pur d'uopo por riparo !

Gli archivi comunale e della Pretura di Borgo a Buggiano sono anch' essi ricchi di documenti. Il primo possiede provvisioni dal 1357 al 1600, saldi dal 1421, lettere dal 1584, estimi dal 1387, ec. E. CASANOVA.

D. MARZI, *Notizie storiche di Monsummano e Montevettolini dai documenti dell'archivio comunale nuovamente ordinati.* Firenze, Cellini, 1894, in-8.

Le carte di queste antiche terre della Valdinievole, in oggi raccolte nell'archivio di Monsummano, sono state testè riordinate dal Marzi per ispirazione dell'on. Martini, allora ministro dell'Istruzione.

L'Autore, volendo farne conoscere tutta l'importanza ed in pari tempo riferire sul lavoro da lui compinto, ha spogliato i numerosi registri che sono contenuti in quell'archivio ed ordinatamente offre agli studiosi le notizie che gli venne fatto di trovarvi. Tali notizie sono interessanti e ci rappresentano alla mente la vita di quei comuni rurali nell'età di mezzo in tutte le molteplici sue fasi. Percorrendo queste pagine noi assistiamo allo svolgimento dell'attività di quei villici, la quale si applicava a tutti i

negozi fossero essi relativi alla politica, all'amministrazione, al commercio, all'industria, all'istruzione o spettassero particolarmente all'ordine giuridico : poichè è veramente notevole come quel popolo, raccolto a general parlamento, giudicasse i propri delinquenti.

Molte sono le novità che da questo spoglio vengono presentate agli studiosi e ci sia lecito ricordarne due sole che ci paiono non prive d'interesse per qualunque genere di eruditi : vogliamo dire l'applicazione delle voci *schocha* e *schochare* nel significato di difendere il territorio del Comune, farne la guardia, ec. (pp, 25-26) ; e l'assoluzione (1378) di un tal Giusto Delli, il quale aveva ucciso il proprio figliuolo e dal Potestà era stato condannato alla carcere perpetua, finchè ne fosse stato cavato dal Parlamento, come avvenne appena un mese dopo la sentenza (pp. 45-46).

Lasciando questa parte storica, veramente pregevole, per limitarci a riferire le date estreme delle serie dei documenti conservati in quell'archivio, osserviamo che le carte dell'antico comune di Monsummano sono ripartite nelle seguenti serie : statuti (dal 1372), provvisioni (dal 1370), registri finanziarî (dal 1354), atti giudiziarî (dal 1369) ; opera di S. Niccolò (dal 1532), documenti diversi. Quelle di Montevettolini sono disposte nelle serie : statuti (1410), provvisioni (dal 1393), registri finanziarî (dal 1466), atti giudiziarî (dal 1416), lettere (dal 1569).

A questi seguono i documenti più recenti descritti in uno speciale inventario compilato dal presente archivista comunale e perciò non contemplati dal Marzi nel suo lavoro.

In fine del volume l'Autore ha posto l'inventario numerico dei documenti dell'archivio, gli elenchi dei potestà di Monsummano (dal 1384 al 1400), di Montevettolini (dal 1384 al 1407), e di Monsummano e Montevettolini dal 1408 al 1410 ; la descrizione del sigillo del comune di Monsummano, ed un indice copioso dei nomi e delle materie.

E. CASANOVA.

G. LIVI, *Il r. archivio di Stato in Brescia, cenni e proposte*, dans l'*Archivio storico lombardo*, Milano, 1894, p. 137-71.

Les archives d'État de Brescia sont parmi les plus pauvres de l'Italie. M. Livi explique pourquoi. Il propose un cadre nouveau de classement, en deux parties : *Carte di Stato* et *Archivi e collezioni speciali* (notaires, familles, etc.). Il réclame les fonds des monastères de Brescia qui ont été confisqués et réunis à Milan en 1807 et à la bibliothèque Queriniana. Si les archives municipales de Brescia étaient réunies à l'*Archivio di Stato*, et si les réintégrations indiquées étaient faites, l'auteur estime que son dépôt aurait enfin quelque importance. Les grandes réintégrations qui ont été accomplies à Florence et à Bologne l'encouragent.

L.

Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven. XV (1892). 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1894 ; in-8 de [IV]-568 p.

Chaque année les rapports de l'archiviste général du royaume des Pays-Bas et des archivistes provinciaux sont réunis en un volume, et c'est le volume contenant les rapports de l'année 1892, envoyés en 1893, qui a paru il y a quelques mois. Ce recueil très bien conçu donne, pour chaque dépôt de l'État (il y en a onze), des indications détaillées sur les améliorations du local, s'il y a lieu, sur les acquisitions et dons dont on trouve la

liste en appendice, sur les personnes qui sont venues consulter des documents, sur les travaux de chaque archiviste. On y voit la preuve d'une activité féconde et de sérieux accroissements annuels. Çà et là, quelques renseignements sur des archives municipales, lorsque le conservateur du dépôt provincial en a entrepris le classement.

Ce recueil annuel est encore ouvert aux inventaires spéciaux qui ne sont pas jugés dignes d'une publication distincte, et, dans le présent volume, il importe de signaler (p. 173-261) l'inventaire des archives de la ville d'Enkhuysen, constituant un fonds relativement important et ancien; — la liste sommaire des fonds d'archives (p. 309-17) dont se compose le dépôt provincial d'Utrecht; — et l'inventaire détaillé (p. 358-475) des archives judiciaires conservées au dépôt provincial de Groningue.

Nous donnerons prochainement, dans la partie bibliographique rétrospective de cette *Revue*, le sommaire des quatorze premiers volumes de la collection. H. S.

LVII Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses in Zürich für 1894. — Geschichte des Zürcher Staatsarchives. Zürich, 1894; in-4 de 40 p.

Après des considérations générales sur l'utilité et l'administration des archives, l'auteur de ce mémoire, M. Schweizer, retrace l'histoire des accroissements du dépôt de Zürich depuis le XIIIe siècle. Ce dépôt, municipal au XIIIe et au XIVe siècles, s'est transformé au XVe en *Landschaftsarchiv*; la sécularisation des monastères en 1525 l'a grandement enrichi; il a absorbé quantité de fonds primitivement indépendants, qui sont énumérés ici, notamment une partie des archives épiscopales de Constance. Le mémoire de M. Schweizer, qui contient des renseignements sur les anciens inventaires, ne laisse rien à désirer. L.

J. DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire général de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem* (1100-1310); tome Ier (1100-1200). Paris, Leroux, 1894; in-fol. de CCXXX-700 p.

Le compte rendu de ce volume ne trouverait pas sa place ici si la longue préface par lequel il s'ouvre n'était autre chose qu'un voyage à travers les différents fonds d'archives de l'ordre de Malte dans tous les pays. Nous ne pouvons mieux faire que de dresser ici un tableau très réduit de ces fonds d'après les nombreuses indications que nous fournit l'auteur. P. XIV-XXVII, *Archives centrales de l'Ordre de Malte* (à Malte; précédemment étudiées en plus grand détail); — p. XXVIII-XXXVI, *Archives du grand-prieuré de Saint-Gilles* (archives départementales, Bouches-du-Rhône et Haute-Garonne); — p. XXXVII-XLV, *Archives du grand-prieuré de Toulouse* (archives départementales de Haute-Garonne); — p. XLV-LX, *Archives du grand-prieuré d'Auvergne* (archives départementales du Rhône et annexes dans départements voisins); — p. LXI-LXXXV, *Archives du grand-prieuré de France* (Archives nationales et annexes dans départements voisins de France et de Belgique, Bibliothèque nationale et Bibliothèque de Cheltenham); — p. LXXXV-XCVIII, *Archives du grand-prieuré d'Aquitaine* (archives départementales de la Vienne); — p. XCVIII-CXI, *Archives du grand-prieuré de Champagne* (archives départementales de la Côte-d'Or avec annexes dans départements voisins de Champagne et de Lorraine); — p. CXII-CXVI, *Archives du grand-prieuré de Lombardie* (archivi di Stato, Milan et Turin); — p. CXVI-CXX, *Archives du grand-prieuré de Rome* (les anciennes perdues, les autres, postérieures au XVIe siècle, dans le Palais du Grand-maître de l'Ordre à Rome); — p. CXX-CXXV, *Archives du grand-prieuré de Venise* (archivio di Stato, Venise; et dans le Palais du grand-prieur actuel);

negozi fossero essi relativi alla politica, all'amministrazione, al commercio, all'industria, all'istruzione o spettassero particolarmente all'ordine giuridico : poichè è veramente notevole come quel popolo, raccolto a general parlamento, giudicasse i propri delinquenti.

Molte sono le novità che da questo spoglio vengono presentate agli studiosi e ci sia lecito ricordarne due sole che ci paiono non prive d'interesse per qualunque genere di eruditi : vogliamo dire l'applicazione delle voci *schocha* e *schochare* nel significato di difendere il territorio del Comune, farne la guardia, ec. (pp, 25-26) ; e l'assoluzione (1378) di un tal Giusto Delli, il quale aveva ucciso il proprio figliuolo e dal Potestà era stato condannato alla carcere perpetua, finchè ne fosse stato cavato dal Parlamento, come avvenne appena un mese dopo la sentenza (pp. 45-46).

Lasciando questa parte storica, veramente pregevole, per limitarci a riferire le date estreme delle serie dei documenti conservati in quell'archivio, osserviamo che le carte dell'antico comune di Monsummano sono ripartite nelle seguenti serie : statuti (dal 1372), provvisioni (dal 1370), registri finanziarî (dal 1354), atti giudiziarî (dal 1369) ; opera di S. Niccolò (dal 1532), documenti diversi. Quelle di Montevettolini sono disposte nelle serie : statuti (1410), provvisioni (dal 1393), registri finanziarî (dal 1466), atti giudiziari (dal 1416), lettere (dal 1569).

A questi seguono i documenti più recenti descritti in uno speciale inventario compilato dal presente archivista comunale e perciò non contemplati dal Marzi nel suo lavoro.

In fine del volume l'Autore ha posto l'inventario numerico dei documenti dell'archivio, gli elenchi dei potestà di Monsummano (dal 1384 al 1400), di Montevettolini (dal 1384 al 1407), e di Monsummano e Montevettolini dal 1408 al 1410 ; la descrizione del sigillo del comune di Monsummano, ed un indice copioso dei nomi e delle materie.

E. Casanova.

G. Livi, *Il r. archivio di Stato in Brescia, cenni e proposte*, dans l'*Archivio storico lombardo*, Milano, 1894, p. 137-71.

Les archives d'État de Brescia sont parmi les plus pauvres de l'Italie. M. Livi explique pourquoi. Il propose un cadre nouveau de classement, en deux parties : *Carte di Stato* et *Archivi e collezioni speciali* (notaires, familles, etc.). Il réclame les fonds des monastères de Brescia qui ont été confisqués et réunis à Milan en 1807 et à la bibliothèque Queriniana. Si les archives municipales de Brescia étaient réunies à l'*Archivio di Stato*, et si les réintégrations indiquées étaient faites, l'auteur estime que son dépôt aurait enfin quelque importance. Les grandes réintégrations qui ont été accomplies à Florence et à Bologne l'encouragent.

L.

Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven. XV (1892). 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1894 ; in-8 de [IV]-568 p.

Chaque année les rapports de l'archiviste général du royaume des Pays-Bas et des archivistes provinciaux sont réunis en un volume, et c'est le volume contenant les rapports de l'année 1892, envoyés en 1893, qui a paru il y a quelques mois. Ce recueil très bien conçu donne, pour chaque dépôt de l'État (il y en a onze), des indications détaillées sur les améliorations du local, s'il y a lieu, sur les acquisitions et dons dont on trouve la

liste en appendice, sur les personnes qui sont venues consulter des documents, sur les travaux de chaque archiviste. On y voit la preuve d'une activité féconde et de sérieux accroissements annuels. Çà et là, quelques renseignements sur des archives municipales, lorsque le conservateur du dépôt provincial en a entrepris le classement.

Ce recueil annuel est encore ouvert aux inventaires spéciaux qui ne sont pas jugés dignes d'une publication distincte, et, dans le présent volume, il importe de signaler (p. 173-261) l'inventaire des archives de la ville d'Enkhuysen, constituant un fonds relativement important et ancien; — la liste sommaire des fonds d'archives (p. 309-17) dont se compose le dépôt provincial d'Utrecht; — et l'inventaire détaillé (p. 358-473) des archives judiciaires conservées au dépôt provincial de Groningue.

Nous donnerons prochainement, dans la partie bibliographique rétrospective de cette *Revue*, le sommaire des quatorze premiers volumes de la collection. H. S.

LVII Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses in Zürich für 1894. — Geschichte des Zürcher Staatsarchives. Zürich, 1894; in-4 de 40 p.

Après des considérations générales sur l'utilité et l'administration des archives, l'auteur de ce mémoire, M. Schweizer, retrace l'histoire des accroissements du dépôt de Zürich depuis le XIIIe siècle. Ce dépôt, municipal au XIIIe et au XIVe siècles, s'est transformé au XVe en *Landschaftsarchiv*; la sécularisation des monastères en 1525 l'a grandement enrichi; il a absorbé quantité de fonds primitivement indépendants, qui sont énumérés ici, notamment une partie des archives épiscopales de Constance. Le mémoire de M. Schweizer, qui contient des renseignements sur les anciens inventaires, ne laisse rien à désirer. L.

J. Delaville le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem* (1100-1310); tome Ier (1100-1200). Paris, Leroux, 1894; in-fol. de CCXXX-700 p.

Le compte rendu de ce volume ne trouverait pas sa place ici si la longue préface par lequel il s'ouvre n'était autre chose qu'un voyage à travers les différents fonds d'archives de l'ordre de Malte dans tous les pays. Nous ne pouvons mieux faire que de dresser ici un tableau très réduit de ces fonds d'après les nombreuses indications que nous fournit l'auteur. P. XIV-XXVII, *Archives centrales de l'Ordre de Malte* (à Malte; précédemment étudiées en plus grand détail); — p. XXVIII-XXXVI, *Archives du grand-prieuré de Saint-Gilles* (archives départementales, Bouches-du-Rhône et Haute-Garonne); — p. XXXVII-XLV, *Archives du grand-prieuré de Toulouse* (archives départementales de Haute-Garonne); — p. XLV-LX, *Archives du grand-prieuré d'Auvergne* (archives départementales du Rhône et annexes dans départements voisins); — p. LXI-LXXXV, *Archives du grand-prieuré de France* (Archives nationales et annexes dans départements voisins de France et de Belgique, Bibliothèque nationale et Bibliothèque de Cheltenham); — p. LXXXV-XCVIII, *Archives du grand-prieuré d'Aquitaine* (archives départementales de la Vienne); — p. XCVIII-CXI, *Archives du grand-prieuré de Champagne* (archives départementales de la Côte-d'Or avec annexes dans départements voisins de Champagne et de Lorraine); — p. CXII-CXVI, *Archives du grand-prieuré de Lombardie* (archivi di Stato, Milan et Turin); — p. CXVI-CXX, *Archives du grand-prieuré de Rome* (les anciennes perdues, les autres, postérieures au XVIe siècle, dans le Palais du Grand-maître de l'Ordre à Rome); — p. CXX-CXXV, *Archives du grand-prieuré de Venise* (archivio di Stato, Venise; et dans le Palais du grand-prieur actuel);

negozi fossero essi relativi alla politica, all'amministrazione, al commercio, all'industria, all'istruzione o spettassero particolarmente all'ordine giuridico : poichè è veramente notevole come quel popolo, raccolto a general parlamento, giudicasse i propri delinquenti.

Molte sono le novità che da questo spoglio vengono presentate agli studiosi e ci sia lecito ricordarne due sole che ci paiono non prive d'interesse per qualunque genere di eruditi : vogliamo dire l'applicazione delle voci *schocha* e *schochare* nel significato di difendere il territorio del Comune, farne la guardia, ec. (pp, 25-26) ; e l'assoluzione (1378) di un tal Giusto Delli, il quale aveva ucciso il proprio figliuolo e dal Potestà era stato condannato alla carcere perpetua, finchè ne fosse stato cavato dal Parlamento, come avvenne appena un mese dopo la sentenza (pp. 45-46).

Lasciando questa parte storica, veramente pregevole, per limitarci a riferire le date estreme delle serie dei documenti conservati in quell'archivio, osserviamo che le carte dell'antico comune di Monsummano sono ripartite nelle seguenti serie : statuti (dal 1372), provvisioni (dal 1370), registri finanziarî (dal 1354), atti giudiziarî (dal 1369) ; opera di S. Niccolò (dal 1532), documenti diversi. Quelle di Montevettolini sono disposte nelle serie : statuti (1410), provvisioni (dal 1393), registri finanziarî (dal 1466), atti giudiziarî (dal 1416), lettere (dal 1569).

A questi seguono i documenti più recenti descritti in uno speciale inventario compilato dal presente archivista comunale e perciò non contemplati dal Marzi nel suo lavoro.

In fine del volume l'Autore ha posto l'inventario numerico dei documenti dell'archivio, gli elenchi dei potestà di Monsummano (dal 1384 al 1400), di Montevettolini (dal 1384 al 1407), e di Monsummano e Montevettolini dal 1408 al 1410 ; la descrizione del sigillo del comune di Monsummano, ed un indice copioso dei nomi e delle materie. E. Casanova.

G. Livi, *Il r. archivio di Stato in Brescia, cenni e proposte*, dans l'*Archivio storico lombardo*, Milano, 1894, p. 137-71.

Les archives d'État de Brescia sont parmi les plus pauvres de l'Italie. M. Livi explique pourquoi. Il propose un cadre nouveau de classement, en deux parties : *Carte di Stato* et *Archivi e collezioni speciali* (notaires, familles, etc.). Il réclame les fonds des monastères de Brescia qui ont été confisqués et réunis à Milan en 1807 et à la bibliothèque Queriniana. Si les archives municipales de Brescia étaient réunies à l'*Archivio di Stato*, et si les réintégrations indiquées étaient faites, l'auteur estime que son dépôt aurait enfin quelque importance. Les grandes réintégrations qui ont été accomplies à Florence et à Bologne l'encouragent. L.

Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven. XV (1892). 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1894 ; in-8 de [IV]-568 p.

Chaque année les rapports de l'archiviste général du royaume des Pays-Bas et des archivistes provinciaux sont réunis en un volume, et c'est le volume contenant les rapports de l'année 1892, envoyés en 1893, qui a paru il y a quelques mois. Ce recueil très bien conçu donne, pour chaque dépôt de l'État (il y en a onze), des indications détaillées sur les améliorations du local, s'il y a lieu, sur les acquisitions et dons dont on trouve la

liste en appendice, sur les personnes qui sont venues consulter des documents, sur les travaux de chaque archiviste. On y voit la preuve d'une activité féconde et de sérieux accroissements annuels. Çà et là, quelques renseignements sur des archives municipales, lorsque le conservateur du dépôt provincial en a entrepris le classement.

Ce recueil annuel est encore ouvert aux inventaires spéciaux qui ne sont pas jugés dignes d'une publication distincte, et, dans le présent volume, il importe de signaler (p. 173-261) l'inventaire des archives de la ville d'Enkhuysen, constituant un fonds relativement important et ancien; — la liste sommaire des fonds d'archives (p. 309-17) dont se compose le dépôt provincial d'Utrecht; — et l'inventaire détaillé (p. 358-473) des archives judiciaires conservées au dépôt provincial de Groningue.

Nous donnerons prochainement, dans la partie bibliographique rétrospective de cette *Revue*, le sommaire des quatorze premiers volumes de la collection. H. S.

LVII Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses in Zürich für 1894. — Geschichte des Zürcher Staatsarchives. Zürich, 1894; in-4 de 40 p.

Après des considérations générales sur l'utilité et l'administration des archives, l'auteur de ce mémoire, M. Schweizer, retrace l'histoire des accroissements du dépôt de Zürich depuis le XIIIe siècle. Ce dépôt, municipal au XIIIe et au XIVe siècles, s'est transformé au XVe en *Landschaftsarchiv*; la sécularisation des monastères en 1525 l'a grandement enrichi; il a absorbé quantité de fonds primitivement indépendants, qui sont énumérés ici, notamment une partie des archives épiscopales de Constance. Le mémoire de M. Schweizer, qui contient des renseignements sur les anciens inventaires, ne laisse rien à désirer. L.

J. DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire général de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem* (1100-1310); tome Ier (1100-1200). Paris, Leroux, 1894; in-fol. de CCXXX-700 p.

Le compte rendu de ce volume ne trouverait pas sa place ici si la longue préface par lequel il s'ouvre n'était autre chose qu'un voyage à travers les différents fonds d'archives de l'ordre de Malte dans tous les pays. Nous ne pouvons mieux faire que de dresser ici un tableau très réduit de ces fonds d'après les nombreuses indications que nous fournit l'auteur. P. XIV-XXVII, *Archives centrales de l'Ordre de Malte* (à Malte; précédemment étudiées en plus grand détail); — p. XXVIII-XXXVI, *Archives du grand-prieuré de Saint-Gilles* (archives départementales, Bouches-du-Rhône et Haute-Garonne); — p. XXXVII-XLV, *Archives du grand-prieuré de Toulouse* (archives départementales de Haute-Garonne); — p. XLV-LX, *Archives du grand-prieuré d'Auvergne* (archives départementales du Rhône et annexes dans départements voisins); — p. LXI-LXXXV, *Archives du grand-prieuré de France* (Archives nationales et annexes dans départements voisins de France et de Belgique, Bibliothèque nationale et Bibliothèque de Cheltenham); — p. LXXXV-XCVIII, *Archives du grand-prieuré d'Aquitaine* (archives départementales de la Vienne); — p. XCVIII-CXI, *Archives du grand-prieuré de Champagne* (archives départementales de la Côte-d'Or avec annexes dans départements voisins de Champagne et de Lorraine); — p. CXII-CXVI, *Archives du grand-prieuré de Lombardie* (archivi di Stato, Milan et Turin); — p. CXVI-CXX, *Archives du grand-prieuré de Rome* (les anciennes perdues, les autres, postérieures au XVIe siècle, dans le Palais du Grand-maître de l'Ordre à Rome); — p. CXX-CXXV, *Archives du grand-prieuré de Venise* (archivio di Stato, Venise; et dans le Palais du grand-prieur actuel);

— p. CXXV-CXXX, *Archives du grand-prieuré de Pise* (archivio di Stato, Florence); — p. CXXX-CXXXV, *Archives du grand-prieuré de Capoue, Barletta et Messine* (archivio di Stato, Naples, sauf celles de Messine qui sont perdues); — p. CXXXV-CXLVIII, *Archives du grand-prieuré d'Aragon* (archives d'Alcalá de Henarés); — p. CXLVII-CLIII, *Archives du grand-prieuré de Catalogne* (au monastère de San Gervasio de Cassolas, près Barcelone); — p. CLV-CLVII, *Archives du grand-prieuré de Navarre* (archives d'Alcalá, et pour les possessions françaises, archives départementales des Pyrénées-Orientales); — p. CLVIII-CLXV, *Archives du grand-prieuré d'Angleterre* (quelques épaves seulement au British Museum); — p. CLXV-CLXVI, *Archives du grand-prieuré d'Irlande* (n'ont pu être retrouvées); — p. CLXVII-CXCV, *Archives du grand-prieuré d'Allemagne* (archives dispersées dans tous les dépôts d'Allemagne occidentale, de Suisse, d'Alsace, des Pays-Bas); — p. CXCXI-CCII, *Archives du grand-prieuré de Bohême* (entre les mains du Grand-maître de l'Ordre, à Prague); — p. CCIII-CCVI, *Archives du grand-prieuré de Hongrie* (disparues); — p. CCVII-CCIX, *Archives du Grand-prieuré de Dacie* (il n'en subsiste presque plus rien dans les différents dépôts scandinaves); — p. CCX-CCXII, *Archives du grand-prieuré de Brandebourg* (Staatsarchiv, Berlin et Königsberg); — p. CCXIII-CCXVI, *Archives du grand-prieuré de Castille et Léon* (archives d'Alcalá); — p. CCXVII-CCXXI, *Archives du grand-prieuré de Portugal* (à peu près complètement perdues).

Pour les Pays-Bas, l'auteur se contredit en affirmant d'une part que les fonds ont disparu et d'autre part que les dépôts provinciaux d'Utrecht, d'Haarlem et d'Utrecht en possèdent des fragments ; et l'on voit à l'incorrection de sa typographie qu'il n'est pas très familiarisé avec la langue flamande. Est-il bien certain que le nº 1616 des manuscrits de Cheltenham n'ait pas changé de propriétaire ? Enfin pourquoi dire que le grand-prieuré d'Aquitaine est le seul à avoir perdu les documents qui constituaient le fonds des preuves de noblesse, puisque, dans les archives actuelles des grands prieurés de France et de Champagne, elles n'existent pas davantage ? H. S.

Département du Tarn. Accroissements des archives départementales antérieurs à l'an VIII, pendant les années 1890-1894. Catalogue rédigé par CH. PORTAL. Albi, impr. G.-M. Nouguiès, 1895 ; in-8 de 40 p.

M. Portal exprime le vœu qu'une « publication spéciale et périodique » fasse connaître au public la Chronique des archives départementales de France, jusqu'à présent perdue dans ces *Rapports au préfet*, présentés chaque année par les archivistes, que personne ne dépouille. La *Revue* donnera satisfaction, sur ce point, à M. Portal. — Suit un inventaire sommaire des acquisitions faites, pendant les cinq dernières années, par les archives du Tarn. La série E s'est très notablement enrichie (titres de familles, communautés). On remarque un dossier relatif au marquis Dulac de Labruguière (1747-90), plusieurs centaines de registres de notaires, des épaves des archives de l'évêché d'Albi, etc. L.

INVENTAIRES, CATALOGUES

ET

PUBLICATIONS ANNONCÉES SOMMAIREMENT

Allemagne.

Inventare des Frankfurter Stadtarchivs, IV Bd., von Dr R. Iung. Frankfurt am Main, K. Th. Völcker, 1894 ; in-8 de VII-271 p.

Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Koln, begründet von K. Höhlbaum, fortgesetzt von J. Hansen. XXV heft. Köln, Du Mont-Schauberg, 1894 ; in-8, p. 213-406.

Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein, insbesondere die alte erzdiocese Koln, LIX heft. *Die Stadtarchive von Andernach, Duisburg und Linz*. Köln, Boisserée, 1894 ; in-8 de VIII-268 p. [Publié par le Dr J. Hansen. Les pièces remontent à 1129 pour Andernach et pour Duisburg, à 1325 pour Linz.]

Inventaire des aveux et dénombrements déposés aux archives départementales à Metz, précédé d'une notice sur la création de la Chambre Royale, par Ed. Sauer. Metz, Scriba, 1894 ; in-8 de 232 p.

Angleterre.

List of Works issued by the Public Record Office in 1894 [1].

1. *Calendars of State Papers.*

Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the reign of Henry VIII, Vol. XIV, part. I., 1539. Edited by James Gairdner and R. H. Brodie.

State Papers, Domestic, of the reign of Charles II. Vol. VIII and Vol. IX., 1667-1669. Edited by Mrs M. A. Everett Green.

State Papers relating to Ireland, of the reign of Elizabeth, vol. VI., 1596-1597. Edited by Ernest G. Atkinson.

State Papers, Colonial Series. Vol. IX., America and West Indies, 1675-1676, and Addenda, 1574-1674. Edited by W. Noel Sainsbury.

Letters and State Papers, relating to English Affairs, preserved principaly in the Archives of Simancas. Vol. II., 1568-1579. Edited by Martin A. S. Hume.

Acts of the Privy Council of England, New Series. Vol. VIII., 1571-1575, and vol. IX., 1575-1577. Edited by J. R. Dasent.

---

1. Cette liste nous a été envoyée par M. Atkinson, en appendice à sa note publiée ci-dessus (p. 27).



2. *Calendars of Mediæval Records.*

Descriptive Catalogue of Ancient Deeds, preserved in the Public Record Office. Vol. II.
Patent Rolls, of the reign of Edward II. Vol. I., 1307-1313.
Patent Rolls, of the reign of Edward III. Vol. II., 1330-1334.
Entries in the Papal Registers, illustrating the History of Great Britain and Ireland. Vol. I. 1198-1304. Edited by W. H. Bliss.

3. *Lists and Indexes.*

List of volumes of State Papers (Great Britain and Ireland). Part. I., 1547-1760.
List of Plea Rolls.
List and Index of Ministers' Accounts.

4. *Reports of Historical Manuscripts Commission.*

Calendar of the MSS. of the Marquis of Salisbury, K. G. (or Cecil MSS.). Part. V.
Calendar of the MSS. of the Duke of Portland. Vol. III.
Report on the MSS. of the Duke of Roxburgh; Sir H. H. Campbell, Bart.; the Earl of Strathmore; and the Countess Dowager of Seafield.
Report on the MSS. of Lord Kenyon.

Belgique.

Inventaris van de oude archieven der stad Blankenberghe, par J. Colens. Brugge, Ed. Geuens, 1894; in-8 de 130 p.

Inventaris van de archieven der gemeente Hoboken, par J. B. Stockmans. Antwerpen, E. Stockmans, 1894; in-8 de 9 p.

Inventaire des cartulaires et autres registres faisant partie des archives anciennes de la ville [de Bruxelles], par Alph.. Wauters. T. I, 2e fascicule. Bruxelles, Vve J. Baertsoen, 1894; in-8, pp. 337-591.

Espagne.

Colleccion de documentos ineditos del Archivò general del reino de Valencia, publicada por Joaquin Casañ y Alegre. Madrid, M. Murillo, 1894; in-4 de XXIV-219 p.

France.

Archives centrales.

La Commission des archives diplomatiques (archives du ministère des Affaires étrangères) vient de faire paraître un nouveau volume d'inventaire analytique : *Suisse; papiers de Barthélemy*, tome V (septembre 1794-septembre 1796), par Jean Kaulek. Paris, Alcan, 1894; in-8 de 554 p. — A été publié aussi : *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française; Espagne* (1re partie, jusqu'en 1700), avec introduction et notes, par MM. Alf. Morel-Fatio et H. Léonardon. Paris, Alcan, 1894; in-8 de XXVII-526 p.

Aux deux dépôts de la Marine et des Affaires étrangères sont empruntés les documents que publie M. Eug. Plantet sous le titre de : *Correspondance des Beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour*; II (1700-1770). Paris, Alcan, 1894; in-8o de XLVIII-784 p.

Archives départementales.

Ariège. — Archives civiles, tome I (série B, art. 1-191 ; sénéchaussée et présidial de Pamiers, registres d'insinuations et plumitifs d'audience), par MM. Orliac, Legrand et F. Pasquier. Toulouse, P. Privat, 1894 ; in-4 de VIII-368 p.

Calvados. — Archives civiles, série D, tome II (université de Caen, art. 87-644) par M. Arm. Bénet. Caen, F. Delesques, 1894 ; in-4 de [IV]-329 p.

Côte-d'Or. — Archives civiles, série B, tome VI (parlement de Bourgogne, affaires générales, art. 12068-12269), par M. J. Garnier. Dijon, Darantière, 1894, in-4 de [IV]-379 p.

Eure-et-Loir. — Archives ecclésiastiques, tome VII (série G, art. 1-8406 ; églises paroissiales et fabriques), par MM. L. et R. Merlet. Chartres, E. Garnier, 1894 ; in-4 de [IV]-4-382 p.

Gard. — Archives civiles, série E, tome I (seigneuries, familles, notaires en partie, art. 1-477), par M. E. Bligny-Bondurand. Nîmes, F. Chastanier, 1894 ; in-4 de XI-460 p.

Loir-et-Cher. — Archives ecclésiastiques, tome I (série G, art. 1-967 ; évêché de Blois, cures et fabriques [A et B], par MM. F. Bournon, E. Roussel et A. Bourgeois. Blois, C. Migault, 1894 ; in-4 de 335 p.

Saône-et-Loire. — Archives ecclésiastiques, série H, tome I (art. 1-1620), par MM. L. Michon, Arm. Bénet et L. Lex. Mâcon, X. Perroux, 1894 ; in-4 de X-496 p.

Tarn-et-Garonne. — Archives ecclésiastiques, séries G et H (complet), par MM. G. Bourbon et Ch. Dumas de Rauly. Montauban, Ed. Forestié, 1894 ; in-4 de VI-540 p.

Archives communales.

Ville d'Amiens. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Tome II (série BB, 1-38 ; délibérations de la ville de 1409 à 1568), par M. G. Durand. Amiens, F. Piteux, 1894 ; in-4 de IV-517 p.

Inventaire analytique des archives de la ville de Cherbourg antérieures à 1790, par G. Amiot, 3e-4e fasc. Cherbourg, L'Hôtellier, 1894 ; in-8, p. 73-200.

Les archives municipales d'Orthez, par L. Batcave. Pau, Vve L. Ribaut, 1894 ; in-8 de 19 p. (extr. du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, XXII, p. 9-25). [Histoire du dépôt].

Archives hospitalières.

Inventaire des archives hospitalières de la ville de Nice antérieures à 1792, par M. Alex. Blanchi. Nice, Gauthier, 1894 ; in-4 de 21 p.

Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Romans antérieures à 1790, par M. A. Lacroix. Valence, impr. Céas, 1894 ; in-4 de VII-142 p.

Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Verdun antérieures à 1790, par M. L.-H. Labande. Verdun, impr. Laurent, 1894 ; in-4 de XCVIII-302 p.

Archives diverses.

Inventaire des archives du château de Chambes, paroisse de Voulème (Angoumois). Civray, impr. Moreau, 1894; in-8 de 28 p.

Inventaire des archives des châteaux bretons. II. *Archives du château de Penhoët* (*Morbihan*), par M. le marquis de L'Estourbeillon. Vannes, Lafolye, 1894; in-8 de IX-215 p.

Le Chartrier de la seigneurie du Grippon. Extrait communiqué à la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain par M. Alfred de Tesson. Avranches, impr. Durand, 1894; in-8 de 8 p.

Les chartriers du Bas-Maine, par le c[te] A. de Beauchesne. (Congrès bibliographique du Mans.) Le Mans, typ. E. Monnoyer, 1894; in-8 de 15 p. [Revue sommaire des principaux chartriers qui existent encore dans les anciens châteaux du Bas-Maine, ou qui en sont sortis depuis un siècle pour être transférés ailleurs. Détails intéressants, spécialement sur les titres du marquisat de Lassay et de Bourgon, que l'auteur de cette notice a étudiés d'une manière approfondie.]

Italie.

Die Bestände der neueingerichteten Säle im Vat. Archiv, von D[r] Miltenberger, dans l'*Historisches Jahrbuch*, XV, 1894, p. 252-4.

Inventario delle pergamene esistenti nell' archivio del monastero di S. Giovanni in Teramo, per Fr. Savini, dans *Bolletino della Società di storia patria negli Abruzzi*, anno VI, puntate 11-12. Aquila, tip. Aternina, 1894; in-8 de 248 p.

L'archivio comunale di Messina, il suo riordinamento e la su tenuta; relazione al sindaco della città, per E. Arena. Messina, tip. Filomena, 1894; in-8 de 112 p.

Dell' ordinamento degli archivi comunali del regno, per G. de Biasi. Potenza, Carlo de Spera, 1894; in-8 de 55 p.

Regesto degli atti notarili di C. Cristiani, dal 1391 al 1399 [nell'Archivio notarile di Pavia], per G. Romano, dans *Archivio storico lombardo*, XXI (ser. terza, II, 1894), p. 1-86 et 281-330.

L'archivio notarile di Carrara, per G. Sforza, dans *Archivio storico italiano*, série V, t. XIV (1894), p. 115-120.

Pays-Bas.

Inventaris van het oud archief der stad Leeuwarden. van J.-E. Singels. Leeuwarden, A. Jongbloed, 1894; in-8 de VIII-341-75 p.

Inventaris van het archief der hervormde kerk van Heusden, van J. v. Hewert. Heusden, L. J. Veerman, 1894, in-8 de 36 p.

Inventaris van het oud archief der gemeente Spaarnwoude en Haarlemmeerliede, van P.-N. van Doorninck. Haarlem, van Brederode, 1894; in-8 de VI-72 p.

Inventaris van het archief van de classis van Gouda, van J. W. Margadant. Gouda, G.-P. van Goor, 1894; in-8 de VIII-62 p. [L. et H. S.]

D[R] HEINRICH VON SYBEL

Am 1. August ist Heinrich von Sybel, der Direktor der preussischen Staatsarchive, aus dem Leben geschieden, nachdem er zwanzig Jahre hindurch an der Spitze der preussischen Archivverwaltung gestanden. Die bisher erschienenen Würdigungen seines Wirkens[1] haben sich, wie es der Bedeutung des Verstorbenen entsprach, besonders mit dem Historiker und Politiker von Sybel beschäftigt. Wenn in dem vorliegenden Organ für Archiv- und Bibliothekwesen des grossen Todten gedacht wird, so braucht nur seine Thätigkeit als Direktor der Staatsarchive ins Auge gefasst zu werden. Es liegt um so näher das zu thun, als inzwischen in einem Theil der deutschen Presse gelegentlich von Erörterungen über die für die Wahl des Nachfolgers massgebenden Gesichtspunkte[2] sich tadelnde Stimmen gegen die Amtsthätigkeit Sybel's erhoben haben. Es wird ihm vorgeworfen, dass er seine Stelle nur unvollkommen ausgefüllt habe und dass er sie nur unvollkommen habe ausfüllen können, weil er nicht aus der archivalischen sondern aus der akademischen Laufbahn hervorgegangen sei; bei seiner Berufung sei somit ein systematischer Fehler begangen worden, vor dessen Wiederholung gewarnt werden müsse.

Für unsere Auffassung der Thätigkeit Sybel's ist die Ueberzeugung massgebend, dass unter den heutigen Verhältnissen die preussischen Archive in erster Linie wissenschaftliche Institute zum Zwecke historischer Forschung sind. Von diesem Gesichtspunkt war Sybel als einer der grossen Führer unseres Volkes auf dem Gebiet der Historie unzweifelhaft an sei-

1. Es seien hier die Aufsätze von P. Bailleu in der *Deutschen Rundschau* (Oktober), von E. Marcks in der *Zukunft* vom 21. Oct. 95, und von A. Dove in der *Allgemeinen Zeitung* « Beilage » genannt.

2. Die Erörterung ist in der *Kreuzzeitung*, *Post*, *Nationalzeitung*, *Frankfurter* und *Kölnischen Zeitung* geführt worden.

nem Platze. Es würde schwer sein, eine Persönlichkeit zu bezeichnen, hinter welcher im Jahre 1875, gelegentlich der Besetzung des Direktorpostens, Sybel nach dieser Seite hätte zurücktreten können. Seine auf Grund umfassendster archivalischer Studien entstandenen Werke waren vorbildlich für die wissenschaftliche Bewältigung grosser Aktenmassen. In seiner Eigenschaft als Leiter der Historischen Commission in München und des Historischen Instituts in Rom, als Mitglied der Commission für die Monumenta Germaniæ historica bewährte er sich als der geborene Organisator historischer Arbeiten im grossen Stil. Wenn einer, so hatte er ein Urtheil über die in Preussen unumgänglichen Massregeln zur Erleichterung der Benutzung der Archive, und es is bekannt, an wie entscheidenden Punkten er die aus dem Jahre 1867 stammende Instruction für die Staatsarchive gemildert hat. Wenn auf diesem Wege nicht weiter fortgeschritten wurde, so lag das zweifellos nicht an der Persönlichkeit Sybel's, sondern an der alle Neuerungen erschwerenden Abhängigkeit der Archive von dem Präsidium des Staatsministeriums. Fragen, wie die Zugänglichmachung der Repertorien und die umständliche Benutzungserlaubniss, in denen wir vor dem Auslande noch weit zurückstehen, würden sich wohl leichter einem günstigen Abschluss entgegen führen lassen, wenn die Archive von einem einzelnen Ministerium ressortirten. Wie gut aber unsere Archive nach dieser Richtung den Vergleich mit den österreichischen und mit dem sächsischen Archiv aushalten können, auf welche jetzt exemplificirt wird, um die Schattenseiten der Sybelschen Thätigkeit gegenüber dem Werth rein fachmännischer Leitung der Archive zu betonen, beweist allein die Liberalität, mit welcher seit Sybel's Zeit dem Forscher an seinem Wohnort die Akten sämmtlicher preussischen Archive zugänglich gemacht werden, während Dresden und Wien noch dem alten System huldigen, nur an Ort und Stelle die Benutzung ihrer Archivalien zu gestatten. Nach der wichtigsten Seite, der wissenschaftlichen Erschliessung und Verwerthung, fand somit die Verwaltung der preussischen Archive in Sybel einen ausgezeichneten Vertreter, dem die Forschung immer zu Dank verpflichtet bleiben wird.

Das haben auch die Gegner nicht leugnen können; sie heften daher ihren Tadel an die andere Seite der dem Direktor der Staatsarchive obliegenden Aufgabe. Die siebzehn preussischen Archive und ihre circa 60 Beamten unterstehen auch in verwaltungstechnischer Hinsicht dem Direktor. Vergegenwärtigen wir uns Sybel's Thätigkeit auf diesem Gebiete, das ihm beim Eintritt in seine Stellung neu war.

Was die Auswahl der Beamten angeht, so hat er zuletzt noch vor wenigen Jahren durch die Einrichtung der Archivschule in Marburg bewiesen, wie wichtig ihm eine gründliche Vorbildung für den archivalischen Beruf erschien, für welchen früher die Ablegung des philosophischen oder juristischen Doktorexamens als ausreichend erachtet wurde. Bei der Auswahl der Persönlichkeiten, die sich jahraus jahrein in grosser Zahl zur Aufnahme in die Archivcarrière drängten, hatte er im allgemeinen eine glückliche Hand; die preussischen Archivbeamten haben sich in den letzten Jahrzehnten eine geachtete Stellung in unserm wissenschaftlichen Leben erworben. Zu wenig Fürsorge hat Sybel ohne Zweifel den Gehalts- und Rangfragen seiner Beamten geschenkt. Erst wenige Wochen vor seinem Tode hat er sich, wie wir vernehmen, entschlossen, entschiedenere Schritte zu thun, um die Besoldungsverhältnisse seines Ressorts in angemessener Weise zu regeln. Auch für die frühere Zeit darf aber nicht übersehen werden, dass er in seiner eigensten Schöpfung, den auf mehr als 60 Bände angewachsenen Publicationen aus den Staatsarchiven, den wissenschaftlich strebsamen Archivbeamten die Möglichkeit gebeten hat, durch litterarische Thätigkeit ihre Einkünfte zu vermehren.

Sybel hat auch der praktischen und sicheren Aufbewahrung der Archivalien dauernd seine Aufmerksamkeit geschenkt und Archivneubauten in Düsseldorf, Münster, Hannover, Wiesbaden und Koblenz veranlasst. Seine mit grosser Energie verfolgten Pläne, die Archive von Düsseldorf und Koblenz in Bonn, die von Aurich, Osnabrück und Hannover in Hannover zu vereinigen, und das Magdeburger Archiv in die Universitätsstadt Halle zu verlegen, scheiterten an unvermuthet lebhaften Widerständen; die Ausführung der Sybelschen Projecte hätte einerseits der Archivverwaltung eine Anzahl von Neubauten geliefert, die den heutigen Anforderungen gemäss waren, und anderseits den Bedürfnissen der wissenschaftlichen Kreise erheblichen Vorschub geleistet.

Eine besondere Schwäche der Sybelschen Verwaltung finden die Stimmen der Tadler darin, dass er es versäumt habe, grosse einheitliche Principien für die Ordnung der in den Archiven aufbewahrten Aktenmassen aufzustellen und durchzuführen. Man scheint als selbstverständlich anzunehmen, dass ein aus den Kreisen der Archivare selbst hervorgegangener Archivdirektor auf diesem Gebiete grössere Leistungen aufgewiesen haben würde, als Sybel, der nach seinem eignen Geständnisse immer « Professor » geblieben. Es ist zweifellos auf dem Gebiet der archivalischen Ordnungsarbeiten vor Sybel und auch während seiner Amtsperiode viel

gefehlt worden. Ob das aber verhütet worden wäre, wenn anstatt seiner ein technisch geschulter Archivbeamter an der Spitze der Verwaltung gestanden hätte, ist zweifelhaft. Heute ist wohl durch die in den letzten Jahrzehnten geführten Discussionen im Grossen und Ganzen eine Einigung wenigstens darüber erzielt worden, dass die Archivordnung im wesentlichen Wiederherstellung der alten Registraturen sein soll. Aber bis vor kurzem waren eben die technisch ausgebildeten preussischen Archivare selbst über diese Frage nicht einig; sie haben sich übrigens an der öffentlichen Verhandlung über dieselbe nur wenig, längst nicht in dem Mass betheiligt, wie beispielsweise die bayrischen oder niederländischen Archivare. Sehr leicht hätte also ein Archivar an Sybel's Stelle auf diesem Gebiete Normen allgemein durchführen können, die der Sache viel grösseren Schaden gebracht hätten, als Sybel's abwartende Stellung, die für diese Zeit der Entwicklung das kleinere Uebel war. Unter ihm hatte jeder Leiter eines Archivs die volle Verantwortung für die organisatorischen Arbeiten in demselben, und wenn heute Klagen nach dieser Richtung laut werden, so hat das vor allem darin seinen Grund, dass die Nachfolger früherer Archivare lange Jahre unerquicklicher Thätigkeit mit der Verbesserung der von ihren Vorgängern begangenen Fehler zu verbringen haben. Die Beseitigung solcher Gefahren für die Zukunft ist aber viel eher von der einheitlichen Ausbildung der Archivaspiranten auf der Sybel verdankten Archivschule und von der fortgesetzten fachmännischen Erörterung dieser Fragen, wie sie seither in der Archivalischen Zeitschrift, im Nederlandschen Archivenblad u. s. w. stattgefunden hat, als von einem Direktorialerlass mit obligaten Visitationen zu erwarten, durch welche höchstens eine schematische, nicht eine sinngemässe nach der historischen Entwicklung der einzelnen Landestheile sich richtende Anwendung bestimmter Ordnungsprincipien gewährleistet würde. Unseres Erachtens kann auch für eine zweite in diesem Zusammenhang erörterte wichtige Frage des Archivwesens, die Fürsorge der Staatsarchivare für die Erhaltung und Verzeichnung der in ihrem Sprengel vorhandenen Gemeinde-, Pfarr- und Privatarchive, die in Preussen bisher noch ungenügend geregelt ist, die Anregung zwar von der Berliner Centralstelle gegeben werden; für die praktische Durchführung dürfte aber die Anlehnung der einzelnen Archivvorstände an die Organe der Provincial- und Diöcesanverwaltung bezw. der Consistorien und die Anpassung an die örtlichen Verhältnisse wichtiger sein, als das Streben nach einer einheitlichen Instruction. Für manche Zweige des technischen Archivwesens liegt eben der Schwerpunkt nicht in der obersten Leitung, sondern bei den einzelnen Anstalten.

Es kann somit unumwunden zugegeben werden, dass Sybel's Thätigkeit nach der Seite der technischen Verwaltung nicht allen Bedürfnissen gerecht geworden ist. Zum guten Theil lag das aber an dem Zeitpunkt und den Umständen, unter denen sie sich vollzog, und was ihr auf dieser Seite abgeht, wird reichlich ersetzt durch die glänzenden Erfolge auf wissenschaftlichem Gebiete. Es erscheint uns als eine kaum verständliche Einseitigkeit, das leugnen zu wollen. Um allen Ansprüchen seiner Doppelstellung gerecht zu werden, hätte Sybel nicht nur der grosse Forscher und Darsteller auf historischem Gebiete, sondern auch ein allseitig im praktischen Archivwesen geschulter und bewährter Beamter sein müssen. Es soll hier unerörtert bleiben, ob augenblicklich die seltene Kraft vorhanden ist, die beides vereint zu bieten vermöchte. Unsers Erachtens kann aber eine wissenschaftliche Grösse auf dem Posten des Direktors der preussischen Archive das, war ihr an technischer Kenntniss fehlt, durch nachträgliches Einarbeiten und durch Erörterungen mit den Beamten, vielleicht auch durch Anstellung eines ständigen technischen Decernenten, eher ausgleichen, als es dem vorzüglichsten Fachmann auf dem Gebiet archivalischer Routine gelingen kann, den wesentlichen Aufgaben der Stellung zu entsprechen, wenn es ihm an wissenschaftlicher Tüchtigkeit gebricht. Der Ruf, den unsere Archive und ihre Beamten heute, beim Abschluss der segensreichen Thätigkeit Sybel's, im In- und Ausland geniessen, beruht auf wissenschaftlicher Grundlage, auf ihrer erfolgreichen Betheiligung an den Aufgaben historischer Forschung. Unsere Archive müssen diesen Ruf bewahren. Sie dürfen nicht wieder zu untergeordneten Organen der Verwaltung herabsinken, die ihre Hauptaufgabe in der Herbeischaffung des Materials zur Behandlung einzelner administrativer und juristicher Fragen erblicken und sich nach den wechselnden Meinungen politischer Strömungen zu richten haben; sie müssen Pflegestätten unabhängigen Studiums, wahrhaft wissenschaftlichen Geistes, rücksichtsloser Kritik der Ueberlieferung bleiben. Das waren sie unter der Leitung des grossen Gelehrten, der von uns geschieden ist. Mögen seine Traditionen lebendig bleiben.

Dezember 1895. n.

MÉLANGES

Les Archives Espagnoles

La plupart des archives, bibliothèques et musées[1] qui existent en Espagne appartiennent à l'État, ou bien dépendent de lui pour ce qui concerne le personnel dit « facultatif ». Celui-ci est formé à l'école de Diplomatique (*Escuela superior de Diplomática*) fondée en 1856 et dont le programme d'études comprend les matières suivantes : Paléographie et diplomatique; géographie du moyen âge et des temps anciens; grammaire historique comparée des langues romanes; archéologie; histoire littéraire; institutions du moyen âge en Espagne; institutions de l'âge moderne; travaux pratiques d'archives et musées; histoire des Beaux-Arts; bibliographie; numismatique et épigraphie; travaux pratiques de bibliothèques. La durée des études est de trois années.

Les élèves sortis de l'École forment le personnel « facultatif » des archives, bibliothèques et musées (*Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Anticuarios*), qui dépend de la Direction générale de l'Instruction publique (au ministère de *Fomento*). Malheureusement, les élèves sont très souvent insuffisamment préparés (connaissance du latin, de la géographie générale, de l'histoire) pour suivre avec fruit les cours de l'école, et les résultats sont inférieurs à ce que semble promettre le programme. Tout récemment, l'incorporation du personnel des Archives des Finances et d'autres corps administratifs (non recruté à l'école, et de provenance purement bureaucratique) a amené une perturbation dont les anciens élèves de l'école et plusieurs de ses professeurs prévoient déjà les fâcheuses conséquences.

Les archives, bibliothèques et musées qui ne sont pas desservis par les fonctionnaires du *Cuerpo de Archiveros* sont dits *non adscrits* ou *non incorporés*, et appartiennent soit aux lycées (*Institutos de segunda enseñanza*), soit à des corporations municipales ou religieuses, soit à des particuliers.

---

1. Ces renseignements généraux s'appliquent aux trois parties dont se compose le travail de M. Altamira ; on en trouvera la suite dans les parties de la Revue consacrées aux « Bibliothèques » et aux « Musées ».

Nous indiquerons dans chaque section les établissements qui appartiennent aux différentes classes.

Les ouvrages généraux pour l'étude de l'organisation et pour la connaissance du contenu des archives, bibliothèques et musées n'abondent pas, et, pour la plupart, les notices qu'ils contiennent ne donnent qu'une idée très imparfaite de l'état actuel. Le dernier volume de l'*Anuario del Cuerpo facultativo de archiveros, bibliotecarios y anticuarios* est de 1882; depuis lors, aucun autre volume n'a été publié. La *Minerva*, *Jahrbuch der gelehrten Welt* (1894-95), de Kukula et Trübner, se contente de copier les renseignements fournis par l'*Anuario*; et l'article du Dr Kukula (*Statistisches über die Universitäts-Bibliotheken der grösseren europäischen Staaten*) récemment publié dans l'*Academische Revue* (mars 1895) renferme à peu près les mêmes renseignements que la *Minerva*. Enfin, l'*Histoire des Universités*, que vient de publier la Direction générale de l'Instruction publique [1], contient très peu de choses sur les archives et musées, et les indications qu'on y trouve sont en contradiction avec celles de M. Kukula et des Annuaires. Ajoutons que, à peu d'exception près, nos archives, bibliothèques et musées manquent de catalogues et d'inventaires, aussi est-il presque impossible d'avoir des renseignements précis et sûrs sur le sujet.

Les notices qui vont suivre (que j'aurai toujours soin de rapprocher de celles de Kukula et de l'*Histoire des Universités*, qui sont les plus récentes) procèdent de la Commission des archives, bibliothèques et musées (*Junta facultativa de Archivos, Bibliotecas y Museos*), au ministère de Fomento. Elles portent la date de 1893 et sont un résumé des réponses envoyées par les chefs des différents établissements à une circulaire officielle de février 1893, prescrivant une enquête sur la situation et les besoins des établissements incorporés au *Cuerpo de Archiveros* [2]. Les chiffres n'en sont qu'approximatifs.

Pour les manuscrits, en général, le livre de M. Rudolf Beer, *Handschriftenschätze von Spanien* (Wien, 1894), est un bon guide : en dépit de quelques lacunes, il contient d'utiles notices bibliographiques [3]. Voyez aussi Eguren, *Memoria descriptiva de los códices más notables conservados en los archivos eclesiasticos de España*, Madrid, 1859; Villaamil, *Los códices de las Iglesias de Galicia en la Edad Media*, Madrid, 1874; Lafuente Alcántara, *Catálogo de los códices arábigos adquiridos en Tetuán*, Madrid, 1861; l'Index de documents des *Monasterios y conventos suprimidos*, publié

---

1. *Boletin oficial de la Dirección general de Instrucción pública*, Año 3º, 1895. *Historia de las Universidades*, Madrid, 1895, in-4, 240 p.

2. Je dois ces renseignements à la bonté de M. Ortega, secrétaire de la commission, qui m'a permis de consulter le cahier original où sont résumées les réponses de MM. les chefs des différents établissements.

3. On trouvera des additions au livre de Beer dans l'article bibliographique publié par le P. G. M. Dreves dans l'*Oesterreichisches Litteraturblatt* (nº du 1er août 1895) et dans celui de A. Morel-Fatio (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1895, p. 392).

par l'Académie de l'Histoire; Carini, *Gli archivi e le biblioteche di Spagna*, 1886 ; P. Ewald, *Codices manuscripti Hispanici ad historiam medii aevi et praesertim ad res historicas Germaniae spectantes*, Hannover, 1881 ; Graux et Martin, *Notices sommaires des mss. grecs d'Espagne et de Portugal*, Paris, 1892; Demersay, *Rapp. sur les doc. conservés en Espagne et en Portugal qui sont relatifs à la domination de ces deux puissances dans l'Amérique du Sud* (*Archives des Missions*, 1865); Durrieu, *Manuscrits d'Espagne remarquables par leurs peintures ou par la beauté de leur exécution*, Paris, 1893 ; J. Delaville le Roulx, *Les archives de l'Ordre de l'Hôpital dans la péninsule ibérique* (*Nouv. Arch. des missions*, 1893); Fierville, *Renseignements sur quelques mss. latins des bibliothèques d'Espagne* (*Archiv. des Miss. scientif.*, IIIe sér., vol. V) [1].

Pour la législation, on peut consulter Martinez Alcubilla, *Diccionario de administración española*, 4a edon., Madrid, 1886 (mots ARCHIVOS et BIBLIOTECAS dans le vol. I, pp. 537-78 et 1059-1069, et MUSEOS, vol. VII, pp. 587-95) où l'on trouvera non seulement les lois, règlements, décrets etc. concernant les archives, bibliothèques et musées, mais aussi des notices et renseignements importants (p. 571-77 du vol. I).

Les archives de caractère historique et officiel qui existent en Espagne sont :

Archives générales centrales (Alcalá). — Archives historiques nationales (Madrid.)— Archives de la couronne d'Aragon (Barcelone). — Archives générales de la Galice (La Coruña). — Archives du Royaume de Valence (Valencia). — Archives de Simancas. — Archives de Palma de Mallorca. — Archives de Toledo. — Archives des Indes (Sevilla). — Archives de la *Baylia general del Real Patrimonio* (Barcelone). — Dix archives universitaires (Universités de Barcelone, Grenade, Madrid, Salamanque, Santiago, Séville, Valence, Oviedo, Valladolid et Saragosse).

Il y a, en outre, les archives des ministères (Estado, Fomento, Gobernación, Gracia y Justicia, Guerra, Hacienda, Marina y Ultramar), qui renferment un certain nombre de documents historiques (spécialement ceux d'*Estado* et *Guerra*) ; les archives des tribunaux ; les archives communales (*municipales*) dont quelques-unes (Madrid, Barcelone, Valence) sont très importantes; les archives régionales indépendantes de Navarre (Pampelune), les archives des églises, qui sont assez riches, mais dont l'accès est difficile, et les archives des particuliers.

ARCHIVES GÉNÉRALES CENTRALES. — Ces archives, situées à Alcalá, près de Madrid, comprennent, d'après l'enquête de 1893, 100 000 liasses, dont 5 à 6 000 n'ont pas d'armoires et traînent par terre. L'*Annuaire* de 1881 portait

1. Dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, il existe aussi des inventaires de quelques fonds de nos archives (on en trouvera le dépouillement complet plus loin). Voyez aussi Beer pour d'autres sources.

15 000 liasses historiques et 44 190 administratives (153 du Ministère des Affaires étrangères, 12 126 du Ministère de l'Intérieur, 24 259 du Ministère des Finances et 7652 du Ministère de *Fomento*) du xve au xixe siècle. M. Kukula donne pour les liasses administratives seulement le chiffre de 12 126 [1], qui est celui du Ministère de l'Intérieur (Gobernación).

Les liasses historiques se répartissent comme il suit :

1° *Inquisition* : 4 000 procès du tribunal de Tolède et près de 5 000 généalogies. Pour les recherches dans cette série généalogique, il y a 12 000 fiches d'index alphabétique de noms et de matières. Ajoutons 684 liasses du tribunal de Valence et 300 de procès fiscaux [2].

2° *Chambre de Castille* (Cámara de Castilla) : 4 671 liasses et 444 volumes. Il y a 11 volumes d'index, 4 inventaires alphabétiques de noms et de matières, et 10 000 fiches.

3° *Cour de Madrid* (Audiencia de Madrid) : 377 volumes de décrets, visites, arrêtés (1579 à 1834), et 43 liasses de procès célèbres du xixe siècle.

4° *Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* Langue de Castille : 175 liasses. — Langue d'Aragon : 374 liasses et plus de 102 volumes de cartulaires, manuscrits, etc. (Fonds très important).

5° *Université d'Alcalá* : 52 liasses (1545 à 1800). Appartiennent aussi à cette section le procès de canonisation de San Diego d'Alcalá et un volume de réceptions du collège de Saint-Ildefonse (1724-1771).

6° *Églises de Sainte-Marie et du Saint-Sépulcre, à Calatayud.* Section inexplorée qui comprend 80 liasses, dont quelques-unes, d'après l'*Annuario*, datent du xiiie siècle.

7° *Jésuites.* 260 liasses des collèges et résidences et 148 de jésuites expulsés.

8° *Papiers d'État.* Distribution provisoire en 5 048 liasses. Un inventaire sur fiches de ce fonds très important est en cours d'exécution.

Il n'y a pas, pour les archives d'Alcalá, d'inventaire sommaire imprimé. Consulter les Annuaires de 1881-82, le livre de Beer et le rapport de Baudrillart [3].

Archives historiques nationales (Madrid). — Ces archives, actuellement dans le même édifice que l'Académie de l'Histoire, seront bientôt installées dans le nouveau palais des bibliothèques et musées. Les fonds viennent des monastères et couvents supprimés dans la première moitié de ce siècle, de la communauté de Daroca, de l'Ordre militaire de Saint-Jacques, de la cathédrale de Tolède, des couvents de la Sisla et Saint-Clément de Tolède. Elles renferment aussi des lettres des Indes et des Jésuites, et une collection de 30 000 empreintes de sceaux des communes et des corporations espagnoles. — Les documents sont répartis

1. *Minerva*, 1894-95.
2. *Anuario* de 1881.
3. *Archives des Missions* (1889).

en sections : la première (diplomatique) est divisée en 266 séries, dont l'inventaire a été publié dans le vol. I de la « Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos » (Madrid, 1871); la seconde comprend les preuves des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jacques (10 000 ou 400 liasses); la troisième, des lettres; la quatrième, des cartulaires et manuscrits (códices).

L'administration des archives a imprimé l'Index des documents du monastère de Sahagun, qui lui appartiennent. Dans l'Annuaire de 1882 on trouvera une liste descriptive de 80 groupes de mss. existant aux archives. Cf. Beer, 322-24.

ARCHIVES DE LA COURONNE D'ARAGON. — Ces archives, situées à Barcelone, sont très riches en documents. D'après les renseignements de 1893, il y a : Registres de la Chancellerie, 6 389 vol.; des prisonniers, 179; des *Córtes*, 188; de *gravámenes*, 38; d'histoire politique, 55; varia, 97; écritures en parchemin des années 875-1701, 18 121; en papier (1162-1796), 36 183; Cour d'Aragon (Cámara de Aragón) : registres et sujets divers, 2 158; Généralité (*Generalitat*) de Catalogne : actes, registres et différentes collections, 2 982; *Apocas* en parchemin, 10 310; ancienne légation de Gênes : affaires diverses, 611 liasses; guerre de l'Indépendance de Catalogne : actes, correspondances, etc., 274; section des monastères : de Ripoll, 231; de San Cucufate del Vallés, 95; de la Merced, 274; visites et autres affaires de la congrégation de l'Ordre de Saint-Benoît de Tarragone et Saragosse, 378; écritures en parchemin, diverses époques, 7 488[1].

40 volumes des documents de ces archives ont été publiés : *Colección de documentos inéditos del Archivo general de la Corona de Aragón, publicada por su cronista* D. P. Bofarull y Mascaró, Barcelona, 1847-70. Voir aussi : *Memoria que en la solemne apertura del Archivo general de la Corona de Aragón en el nuevo edificio, leyó... D. Manuel Bofarull y de Sartorio*, Barcelona, 1853; et les rapports de L. Cadier (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1888) et de Courteault (*Rev. des Bibliothèques*, 1891).

ARCHIVES GÉNÉRALES DE LA GALICE. — Établies à La Coruña; la *Minerva* ne les mentionne pas. D'après les renseignements de 1893, elles possèdent 5 554 liasses d'un mètre de hauteur chacune; 200 procès; 200 autres de la curie et 300 grandes liasses. Les mauvaises conditions du local où ces archives sont installées font que les liasses sont entassées sans que les documents puissent être classés. Il y a des procès civils des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. L'index est formé par 158 vol. in-f°.

ARCHIVES DU ROYAUME DE VALENCE. — 79 278 liasses et 1 898 volumes, distribués en 5 sections et 2 sous-sections et en 25 séries, plus une de papiers incom-

1. Les chiffres de la *Minerva* sont assez différents pour ce qui concerne les monastères. Il y a des erreurs de transcription de quelques chiffres dans l'Annuaire de 1881. On trouvera dans ce dernier le nombre de documents de chaque section et l'indication des Tables.

plets ou non classables. On en trouvera le détail dans l'Annuaire de 1881. Le chef actuel des archives a commencé la publication d'une *Coleccion de documentos inéditos del Archivo general del Reino de Valencia* (vol. I, Valencia, 1894). Le dépôt est riche en documents sur les *Cortes*, la *Generalitat* (députation du royaume de Valence) et autres institutions privées de cette région à l'époque de son autonomie.

Archives de Simancas. — C'est un des dépôts les plus importants de l'Espagne : il compte 79 278 liasses et 1 898 volumes, des papiers et parchemins concernant la Chambre de Castille, le Conseil royal de Castille, les Finances, l'Inquisition et les grandes administrations de l'État (Affaires étrangères, Justice, Marine, Finances, Guerre, Indes, Italie : conseil et secrétaire de l'Italie). Parmi les documents les plus notables, réunis dans la collection connue sous le nom de « Colección autógrafa » (voyez l'*Anuario* de 1881, p. 66), il faut citer : les testaments originaux de la reine Élisabeth Ire, de Charles V, du prince D. Carlos, de Philippe II, etc.; des lettres de Charles V, de Saint-Ignace de Loyola, du Duc d'Albe, de Marie Stuart et autres personnages historiques. Il y a aussi des sceaux originaux. En 1829-33 on a publié six volumes in-4° d'une *Colección de Privilegios, franquezas y exenciones concedidas á varios pueblos de la Corona de Castilla, copiados de orden de S. M. de los registros del real Archivo de Simancas*, et une autre concernant les provinces basques avait été antérieurement publiée.

Sources : *Anuario del cuerpo de Archiveros*, 1881, pp. 45-68; Romero de Castilla y Peroso, *Apuntes históricos sobre el archivo de Simancas*, Madrid, 1873; Diaz y Sanchez, *Guia de la villa y archivo de Simancas*, Madrid, 1885; *Akten, Regesten und Inventare aus dem Archivo general zu Simancas...* Wien, 1890; Beer, *op. cit.*; rapp. de Baudrillart et Boissonnade [1].

Archives de Palma de Mallorca. — L'inventaire de 1881 (*Anuario*, p. 114) comptait 34 mss. (la plupart en parchemin), plus de 2 000 diplômes royaux, de 1228 à 1717; 2 000 volumes de registres, dont 36 de lettres, missives ou correspondances, depuis 1454 jusqu'à 1 660; 1 600 procès civils et criminels; quelques procès historiques importants; 500 parchemins avec des sceaux en cire et en plomb; 100 liasses de mss. et imprimés. Il faut ajouter, d'après l'enquête de 1893, 280 volumes et quelques liasses venant de l'ancien collège de *la Mercaderia*.

D. José M. Quadrado, qui a été pendant plusieurs années à la tête de ces archives, a commencé la publication de l'inventaire et des extraits des documents les plus importants : *Privilegios y franquicias de Mallorca, cédulas, estatutos, ordenes y pragmáticas otorgadas por los reyes de Mallorca, de Aragón y de España desde el siglo XIII hasta fin del XVII, y triplemente catalogadas y extractadas por orden de registros, datos y materias, con un apéndice de bulas pontificias y otros documentos*, Palma de Mallorca, 1895.

1. *Arch. des Missions* (1889) et *Nouv. arch. des Missions* (1891).

Archives de Tolède. — 4 780 liasses concernant les Ordres militaires de Saint-Jacques, Alcántara et Calatrava.

Archives d'Amérique (*Archivo de Indias*). — Ces archives sont établies à Séville (voyez *Minerva*, p. 684, et Beer, p. 445-446), et un certain nombre des documents qu'elles renferment ont été publiés dans les deux collections de *Documents inédits* concernant la découverte, conquête etc., des colonies ou anciennes possessions espagnoles en Amérique. On peut consulter la *Lista de los objetos que comprende la Exposición Americanista*, Madrid, 1881, et la récente étude de M. Desdevises du Dezert, *Mission en Espagne; les archives des Indes à Séville*, Paris, 1895.

Archives universitaires. — *Barcelone* : Les notices de l'*Anuario* sont très insuffisantes, et l'enquête de 1893 n'ajoute pas de renseignements nouveaux. Les archives sont formées de livres et fascicules venant de l'ancienne Université de Cervera. — *Grenade* : 1 200 liasses, 140 volumes de la *Gaceta* et quelques fascicules. — *Madrid* : La section historique de ces archives comprend un grand nombre de documents de l'ancienne Université d'Alcalá et des collèges qui en dépendaient, depuis 1517 jusqu'à 1852. La section moderne comprend 70 000 procès. (*Anuario*, 1881, p. 126). — *Salamanque* : D'après l'*Anuario* de 1881, 1 400 liasses, 1 300 volumes et 3 000 imprimés. L'information de 1893 porte 1 500 liasses. La section historique (1243 à 1845) comprend des documents de l'Université et des collèges. — *Santiago*, *Séville*, *Valence*, *Oviedo*, *Valladolid* et *Saragosse* : pas de renseignements dans l'*Anuario* ni dans l'enquête de 1893.

Archives des Finances (*Archivos de Hacienda*). — Dans toutes les capitales des provinces. Manquent pour la plupart d'importance historique. Les documents qui ont un caractère historique vont être transportés aux archives générales.

Archives communales. — Il y en a de très importantes; mais les inventaires manquent. Voyez Beer, et, pour ce qui concerne les archives de la ville de Barcelone, la collection de documents inédits : *Colecció de documents historichs inédits del Arxiu municipal de la ciutat de Barcelona*, dont le 3e volume est de 1894 (488 p. in-4). Celles de Madrid sont importantes, parce qu'elles comprennent les papiers des anciens théâtres de la ville, et il est indispensable de les consulter pour l'histoire de la littérature dramatique. Voyez *Colección de documentos originales y curiosos que se custodian en el Archivo de la Villa de Madrid...* Madrid, 1871, 240 p. in-4 à deux colonnes; *Documentos del archivo general de la Villa de Madrid, interpretados y coleccionados por D. Timoteo Domingo Palacio...* tome I, Madrid, 1888, 488 p. in-8. Ces deux collections sont très intéressantes. Pour la ville de Alcira (Valencia) il y a : R. Chabas, *Indice y Catalogo del Archivo municipal de la ciudad de Alcira*, Alicante, 1889, 40 p. Les archives de Vich et de Séville (archives assez importantes) ont aussi publié leurs inventaires. Pour le Consulat de Cadix,

voyez Desdevises du Dezert, *Mission en Espagne (1890) : les archives des Indes à Séville; les archives du Consulat de Cadix (1894)*, Paris, 1895. Ces archives ne sont qu'une dépendance de celles de *Indias* et correspondent à l'époque où la *Casa de Contratación* était à Cadix. Elles seront réunies prochainement aux archives de *Indias*. — Dans les bibliothèques provinciales (voyez fascicule *Bibliothèques*), on rencontre souvent de petites archives : par exemple, celles dites de Castille à Burgos.

ARCHIVES DE NAVARRE. — A Pampelune (Pamplona). Elles dépendent de la *Diputación general de Navarra*. En dehors des rapports de Cadier (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1888, et *Mélanges de l'École de Rome*, 1887), de Courteault (*Rev. des Bibliothèques*, 1891) et de Boissonnade (*Nouv. Archives des Missions*, 1891), je ne connais aucune source de renseignements.

ARCHIVES DES MINISTÈRES. — A Madrid. Voyez les renseignements insuffisants que porte Alcubilla, vol. I. Celles d'Ultramar sont dans la bibliothèque de ce département. Celles de Fomento possèdent 7 546 liasses cataloguées.

ARCHIVES DES TRIBUNAUX. — Les plus importantes, d'après Alcubilla, sont celles de Madrid, de Valladolid et de Palma. Dans celles de Barcelone et de Grenade il y a des procès de date ancienne (depuis le XIIIe siècle). Voyez Alcubilla, I, p. 575.

ARCHIVES DES ÉGLISES. — Elles sont importantes, mais peu accessibles. Il existe, pour celles de la cathédrale de León, un index ms., par Beer et Jimenez; pour celles de l'Ordre de Jérusalem (à Barcelone), voyez le rapport cité de Delaville le Roulx. En général, consultez le livre de Beer.

ARCHIVES DE PARTICULIERS. — Dans quelques grandes familles de la noblesse, il existe encore des archives importantes. A mentionner celles d'Alba, Fernan-Nuñez, Villahermosa-Medinaceli et Alcañices, à Madrid; Gor, Floridablanca, Sessa et autres en province.

Madrid. RAFAEL ALTAMIRA.

*
* *

DIE NEUE PREUSSISCHE ARCHIV-PRÜFUNGS-KOMMISSION

Der Tod traf Heinrich von Sybel am ersten August des Jahres 1895 in Marburg, als er sich bei seinem Sohne aufhielt, in einer Strasse, die zu Ehren des Vaters kurz vorher den Namen « Sybelstrasse » erhalten hatte. Diese Auszeichnung galt nicht nur dem berühmten Geschichtsschreiber, sondern auch insbesondere dem ehemaligen Marburger Universitätslehrer aus der Zeit von 1845-1856. Sie galt aber auch dem Vorstande der preussischen Archivverwaltung, die dem grossen und werthvollen Archive zu Marburg eine ganz besondere Fürsorge zuzuwenden pflegte. Ihr entsprach denn auch durchaus eine neue Schöpfung, die

sich an dieses Archiv und an die Marburger Hochschule anlehnte: « die neue Prüfungs-Kommission der preussischen Archiv-Aspiranten ».

Im April 1894 trat sie in's Leben und in demselben Jahre sandte die Direction der Staatsarchive den Vorsitzenden der Kommission nach Paris, um dort die Hauptgrundsätze des französischen archivalischen Unterrichtswesens mit den neuen preussischen Einrichtungen zu vergleichen. Unmittelbar vor dem Ausbruche der kurzen Krankheit, die mit seinem Tode enden sollte, leitete H. v. Sybel als Ehrenvorsitzender in Marburg Berathungen der Kommission und wohnte einer Prüfung bei. Sogar noch während der Krankheit verhandelte er mit dem Vorsitzenden, dem Schreiber dieser Zeilen, über dessen erwähnte Reise und ihre Ergebnisse. Somit hatten alle Freunde des neuen Unternehmens besondern Anlass, sein Dahinscheiden zugleich mit vielen andern auf das Innigste zu beklagen.

Der Werth dieser Neuschöpfung tritt allerdings gegen seine sonstigen Verdienste in den Hintergrund. Seine glänzenden Leistungen als Geschichtsschreiber haben überhaupt seine Verwaltungsthätigkeit überstrahlend verdunkelt. Doch hat es auch dieser an der verdienten Anerkennung nicht gefehlt. So bemerkte z. B. schon im Jahre 1892 der Breslauer Geschichtsforscher J. Caro (*Nord und Süd* Jahrgang 15) : « Wer heute die lange Reihe der Publicationen aus den königlichen Staatsarchiven überschaut, in denen ein unermesslicher Stoff der Forschung zugeführt ist, wer es würdigt, wie dadurch und durch die Erleichterung des Zugangs die sogenannten stummen Archive redend und lebendig gemacht wurden, wer Kenntniss hat von der verbesserten Organisation und grösseren Förderung der Monumenta Germaniæ historica, seitdem Sybel als Mitglied in die Direktion eintrat, wer hinblickt auf das Gedeihen der grossen Unternehmung einer Herausgabe der « Politischen Correspondenz Friedrichs des Grossen », wer die Gründung einer preussischen Station in Rom zur Erforschung deutscher Geschichte betrachtet — um von Vielem nur das Wichtigste zu nennen — der wird bekennen müssen, dass in segensvoller Stunde die Berufung Sybel's nach Berlin erfolgt ist. »

Den hier genannten Leistungen reiht sich würdig auch die Gründung der Prüfungs-Kommission an. Ja, sie übertrifft diese Leistungen sogar insofern, als sich in ihr weitblickende Grundsätze verkörpern, die nicht blos die Archive, sondern auch die Geschichtswissenschaft fördern sollen und können. War es doch überhaupt schon ein Verdienst, da, wo bisher lediglich das freie Ermessen der Behörden gewaltet hatte, eine feste Grundlage zu schaffen, wie sie Frankreich in der erfolgreichen École des Chartes schon längst besass. Wie diese sich eines Unterrichtsplanes erfreut, der verschiedene sonst getrennte Lehrzweige für die Ziele des Archivwesens zusammenfasst, so geschah eine gleiche Einigung nunmehr auch in Preussen, und wie an der Seine namentlich auch die Rechtslehre für die Ausbildung der archivistes-paléographes verwerthet wird, so sollte

das Gleiche an der Lahn geschehen, dort, von wo Carl Friedrich von Savigny, der Lehrer H. von Sybels und das Haupt der geschichtlichen Rechtsschule, ausgegangen war. Dabei übersah man aber nicht die tiefe Kluft, die sowohl zwischen den deutschen und den französischen Verhältnissen als auch zwischen der Entstehungszeit der Pariser Urkundenschule und der Gegenwart mit ihrer Ungunst gegen die Absonderung einzelner Lehrzweige aus dem grossen Universitätswesen liegt. Die akademische Freiheit und Freizügigkeit gilt bei uns so sehr als unerlässliche Vorbedingung aller höheren Unterrichtsthätigkeit, dass die Ausbildung der Archiv-Aspiranten nicht in die strengen Gesetze einer Fachschule eingedämmt oder an die Universität Marburg gebunden werden konnte. Mit den Mitteln und den Einrichtungen der Universitäten sollte vielmehr das neue Ziel erreicht werden. Darum traten nicht einmal die Vorlesungen, die fortan in Marburg für Archiv-Aspiranten gehalten werden, unter eine einheitliche Leitung. Eine jede wahrt in der Bestimmung des Lehrstoffes und in der Art seiner Behandlung die vollste wissenschaftliche Freiheit. Dies gilt namentlich von den neu eingerichteten seminaristischen Uebungen für Archiv-Aspiranten, die vom Professor Dr. Kehr und seit dessen Uebersiedelung nach Göttingen vom Professor Dr. Tangl gehalten worden sind, und ebenso von den praktischen Uebungen, die der Marburger Staatsarchivar Dr. Könnecke in's Leben gerufen hat. Das Ganze tritt als solches nirgends aus dem Rahmen der Hochschule heraus, daher es auch ungenau ist, es als « Archivschule » zu bezeichnen, wie das zuweilen geschieht. Immerhin hat der Druck der Verhältnisse die Theile dieses Ganzen auch ohne jede rechtliche Verbindung zu einer Einheit zusammengefügt. Der unsichtbare und darum leichter erträgliche Einfluss, den die Kommission und das Prüfungs-Reglement auf die Ziele der Lehrer und das Verhalten der Hörer ausübt, genügt, um die Regeln zu sichern, die in Zukunft für die Vorbildung zum Archivdienste maassgebend sein sollen.

Eigenthümlich ist ihnen namentlich, dass die juristische Seite des Unterrichts noch schärfer als in Frankreich betont wird, insbesondere die Lehre des Rechtes der neueren Zeit. Die Bekanntmachung betreffend die akademische Vorbildung und die Prüfung der Archiv-Aspiranten (Deutscher Reichs-Anzeiger und Königlich Preussischer Staats-Anzeiger, Nr. 85, vom 11. April 1894) lautet unter Nr. 3 : « Aus dem Gebiete der Rechts- und Staatswissenschaften müssen (zu den übrigen Unterrichtsgegenständen) hinzutreten : als allgemeine Einführung Encyklopädie des Rechts oder Institutionen des Römischen Rechts, ferner deutsche Staats- und Rechtsgeschichte, deutsches Staatsrecht, preussisches Verwaltungsrecht und dessen Geschichte, Kirchenrecht, Nationalökonomie und Finanz-Wissenschaft. » Dem entspricht im Ganzen und Grossen die an derselben Stelle veröffentlichte Prüfungsordnung.

In dieser Betonung des juristischen Unterrichts wird die Wechselwirkung zwischen der Rechtslehre und der Geschichtswissenschaft in gebührender

Weise anerkannt. Sie ergab sich für H. von Sybel namentlich daraus, dass der preussische Archivar Urkunden verwahren soll, die nicht blos von wissenschaftlichem Werthe, sondern zugleich Akten von gegenwärtiger politischer oder vermögensrechtlicher Bedeutung sind. In Frankreich hatte die Revolution den älteren Urkunden ihre unmittelbare praktische Bedeutung entzogen und dadurch die Archive den Bibliotheken genähert. Darum kommt in der École des Chartes die Rechtslehre für den zukünftigen Archivar vornehmlich als Hilfswissenschaft der Geschichte in Betracht. In Preussen muss sie ihm vor allem ein Bildungsmittel für seine verantwortliche Verwaltungsthätigkeit sein.

Diese Rücksicht auf die rechtliche und die politische Bedeutung der Staatsarchive mag auch dazu beigetragen haben, dass der Vorsitz in der Kommission als Nebenamt einem Professor der Rechtswissenschaft anvertraut wurde. Es ist dies, wie schon erwähnt ist, der Verfasser dieses Berichtes. Er kann ihn mit vollster Unparteilichkeit niederschreiben, weil seine Berufung nach Breslau ihn kürzlich dazu genöthigt hat, das Nebenamt niederzulegen. Bei dieser Gelegenheit wurde ein bewährter Historiker, der Marburger Professor Freiherr von der Ropp, für dieselbe Stelle gewonnen. Damit ist jedoch die scharfe Betonung der rechtlichen Seite des archivalischen Unterrichts, die auf der Ordnung der Studien und des Examens beruht, keineswegs preisgegeben worden. Vielmehr wird voraussichtlich auch späterhin die Marburger «Archivschule» (sit venia verbo) eine eigenartige Verbindung der Rechtslehre mit den geschichtlichen Zweigen der philosophischen Facultät darstellen und hoffentlich in ähnlicher Weise, wie die École des Chartes es vermocht hat, in ihrem Einflusse sehr viel weiter greifen, als es ihr nächster Zweck verlangt.

Breslau. DR. RUDOLF LEONHARD.

*
* *

LA RÉORGANISATION DES ARCHIVES ITALIENNES

PER GLI ARCHIVI DI STATO IN ITALIA. — Dopo venti anni di studio e di prova pare che finalmente sia vicino il giorno in cui saranno riformati, secondo le esigenze dei tempi e della scienza, il regolamento e il ruolo dell' amministrazione degli archivi in Italia. Ne sono indizio le pubblicazioni che da qualche tempo a questa parte si occupano in modo speciale di questo ramo dei pubblici servizi; le reiterate promesse fatte dai membri del Governo; e, più d' ogni altra cosa, le adunanze e gli studî del Consiglio per gli archivi, che certamente non potranno rimanere senza frutto. Il Consiglio, anzi, ha già finito il suo lavoro; e, per quanto le sue deliberazioni o meglio i pareri da esso formulati siano, quasi tutti, tenuti segreti, non dubito che fra non molto se ne vedranno le conseguenze. Il Governo, da parte sua, per bocca del sottosegretario di stato per l' Interno, on[le] Dr. Roberto Galli, ha più volte ripetuto ch' era ormai tempo di procedere a

quella riforma ed ha spinti gli studi relativi con grandissima alacrità. Anzi l'on. Galli stesso si è occupato della questione; e in un articolo, comparso nella *Nuova Antologia*, ha esposto alcune sue idee in proposito. Riferendo o commentando questo articolo, parecchi giornali hanno incitato il Ministero a proseguire nella via, per cui si è messo; e alcuni hanno perfino aggiunto a tali incitamenti delle raccomandazioni, che non possono essere trascurate.

Aspettando che si sciolga il segreto in cui sono tenute, forse a buon fine, le cose degli archivi e che la riforma aspettata sia compiuta, non credo dunque di far cosa inutile riferendo brevemente, senza farvi commenti nè mutarne l'ordine di esposizione, il contenuto dell' articolo del Galli; che potrà svelare, almeno in parte, il disegno di riforma che è stato discusso e forse sarà attuato, e potrà ad ogni modo far conoscere quali siano sulla questione le idee di chi dovrà mandarlo ad effetto.

Nella *Nuova Antologia* del 15 luglio 1895 comparve dunque sotto il titolo : *Per gli Archivi di Stato*, l'articolo dell' on. Galli : in cui l' autore, dopo avere esposto le ragioni che consigliano di « affidare gli archivi a quel dicastero, il quale dimostra indole meno ristretta e relazioni più varie degli altri : al Ministero, cioè, dell' Interno che amministra e che governa », prende a esaminare il disegno di riforma, compilato fin dal 1893 dal Ministero dell' Interno, sul quale pare sia stato chiamato a pronunziarsi il Consiglio per gli archivi e riferisce alcune sue proposte e considerazioni, che talvolta ne differiscono.

Tra le modificazioni proposte notevole è quella per cui d' ora innanzi gli esami degli ufficiali, anzichè essere dati nelle sedi delle soprintendenze, soppresse, dietro parere del Consiglio, nel 1891, saranno tutti fatti a Roma dinanzi a una commissione centrale : a comporre la quale sono chiamati il capo della divisione da cui dipendono gli Archivi, tre direttori d' archivio e un professore di paleografia. Il Galli propone anzi tutto che uno dei tre direttori sia tolto e sostituito da un professore universitario di storia, poichè questa materia ha ragione indiscutibile di primato fra quelle ausiliari all' archivistica. Desidera quindi che a giudicare dei temi scritti sia chiamato, per gl' impiegati di prima categoria, un professore della facoltà di lettere o di quella di legge, e, per gl' impiegati della seconda, un professore di liceo. Anzi crede che sarebbe opportuno per tutti un professore di storia e un professore di latino.

Rispetto al personale, il disegno ministeriale lo ripartisce in tre categorie :

la prima va dai *sotto archivisti* ai *capi archivisti*;

la seconda, dai *sotto assistenti* agli *assistenti*, ai quali spetterà la copia e la registrazione degli atti;

la terza comprende i *commessi d'ordine*, che così si chiamerebbero gli attuali collaboratori straordinari.

Di questi ultimi il Galli non si occupa. Per gli altri, osserva che l' art. 7 mini-

steriale richiede per gli aspiranti agli impieghi della prima categoria la laurea in giurisprudenza o in lettere; per quelli della seconda, la licenza liceale. La distinzione è netta e precisa. Ma l' art. 9 permette che gli *assistenti* di 2ª classe possano venir promossi addirittura archivisti, e con ciò confonde gl' impiegiati delle due categorie e toglie quella distinzione sulla quale si basa il buon procedimento del servizio. A quell' articolo pertanto il Galli vorrebbe si aggiungesse che tal promozione possa essere fatta nel solo caso di merito riconosciuto straordinario e quando il candidato si sia posto coi suoi studì a parità d'istruzione cogli impiegati fra cui sta per entrare, vale a dire abbia conseguito la laurea.

Questi passaggi di categoria tendono peró ad accrescere il numero degli ufficiale della prima, cioè del personale dirigente, e a scemare quello delle altre. Ora, la proporzione degli impiegati di una categoria con quelli di un altra corrisponde alle vere esigenze del servizio? Nè il Ministero, nè il Galli lo credono; quest' ultimo anzi nel scemare il numero del personale degli archivi, per ragioni di servizio e di economia, si spinge assai più oltre che non il disegno, che sta esaminando. Difatti, mentre attualmente sono in servizio 300 impiegati, cioè 107 di prima categoria, 74 di seconda, 32 collaboratori straordinari e 87 persone di servizio, e mentre il progetto ministeriale propone che non si conservino se non 273 persone, cioè 96 di prima, 70 di seconda, 25 collaboratori e 82 custodi, uscieri ed inservienti, il Galli ritiene che, senza danneggiare il servizio, si potrebbe scendere (gradualmente s' intende) fino a un organico di 240 persone ripartite 57 in prima categoria, 62 in seconda, 37 in terza e 84 nel personale di servizio.

Però, mentre con tali disegni vien determinato e limitato il numero degli impiegati, cresce in proporzione veramente spaventevole quello delle carte da custodire e un dì verrà in cui non si saprà più dove collocarle. Per impedire un tale ammasso di carte e spesso di carte inutili, l' autore crede che si potrebbero costringere tutte le amministrazioni dello stato, le quali come è noto, sono tenute a deporre le loro carte ogni dieci anni negli Archivi di stato della regione, ad avere :

un metodo, se non uniforme, almeno analogo per registrare e mettere in archivio gli atti;

un repertorio d'archivio fatto in modo che serva agli atti tanto presso gli uffici, quanto presso l'archivio di deposito e che consenta di lasciare agli uffici i registri di protocollo;

un titolario d'archivio non grandemente diverso da ufficio ad ufficio, in cui siano prestabiliti i titoli degli atti da conservare sempre e quelli da conservare temporaneamente ;

una regola per la consegna, la ricerca, la communicazione e la restituzione degli atti.

Quando tali norme fossero state trovate e prescritte, gli archivi non dovreb-

bero alla loro volta più accettare se non i documenti scelti secondo le medesime; e così scemerebbero di molto le cataste di carta che ogni anno si accumulano negli uffici.

E poichè parla della conservazione dei documenti, il Galli esprime il giustissimo desiderio che la legge impedisca la dispersione, che ora avviene ed ogni giorno aumenta, delle carte degli archivi provinciali, i quali in certe parti d'Italia sono dei veri e propri Archivi di stato. Vorrebbe che opportuni accordi tra il Ministero dell' Interno e quello di Grazia e Giustizia permettessero di unirli cogli archivi notarili e, mentre che si sta preparando la legge, che deve stabilire tale unione, di porli sotto la vigilanza dei conservatori degli archivi notarili là dove non siano Archivi di stato.

A tale desiderio altro ne unisce non men giusto e lodevole, quello cioè che siano conservate ed assicurate allo stato le carte di alto interesse politico come quelle appartenute agli uomini di stato, agli alti funzionari, ec., che hanno relazione cogli affari e la storia da nazione ed a questa propriamente appartengono. Vorrebbe il Galli impedire che un personaggio qualunque, lasciando un ufficio, ne portasse via le carte come se fossero cosa sua; e perciò desidererebbe che alla morte del medesimo fosse più severamente applicata la legge che ordina il sequestro e la cernita delle carte a lui appartenute e il trasferimento all' Archivio di stato di quelle d' interesse pubblico. Per l' incuria di chi doveva fare osservare tal legge, troppe carte importantissime sono state, oimè! fino ai giorni nostri disperse!

Ciò detto, il Galli torna a parlare del personale e particolarmente dei direttori d'archivio. Questi, secondo il disegno ministeriale, sono scelti per *merito* tra i funzionari di prima categoria ed hanno uno stipendio non inferiore alle 4000 lire. L'autore approva queste norme; ma non consente che la nomina venga fatta come, correggendo quel disegno, propone il Consiglio per gli archivi, sopra la *designazione* del Consiglio stesso. Non crede che il Ministero possa rinunciare al suo diritto in tal nomina e che quindi esso debba scegliere e nominare il direttore *per merito*, udito (soltanto) il Consiglio per gli archivi.

Tuttavia il Ministero prevede il caso che sia costretto a scegliere tal funzionario fuori degli impiegati della prima categoria tra persone estranee all' amministrazione; e tal caso si è sinora disgraziatamente fin troppo verificato! Il Galli, contrario in massima a tale scelta, suggerisce che almeno all' occorrenza si richiedano nel candidato tali meriti, sicuramente provati e da tutti riconosciuti, che ne cresca il decoro dell' ufficio. E ciò egli dice più che per i *direttori* per i *soprintendenti*. Poichè questi funzionari, soppressi il 31 dicembre 1891, vengono di nuovo creati e preposti alle soprintendenze ripristinate in numero di otto, coll' incarico d' invigilare ed ordinare il servizio in una data regione.

A vigilare il servizio il generale e a riconoscerne tutte le esigenze, oltre i soprintendenti e i direttori, il Galli propone che siano istituiti speciali ispettori,

i quali potrebbero scegliersi fra i membri del Consiglio per gli archivi, e non potrebbero visitare due anni di sèguito la medesima regione. Anche assegnando a tali ispettori un' indennità di 6000 lire, il Galli crede che con tutte le riforme da lui proposte si potrebbe ottenere sul bilancio degli archivi che ora sale a lire 623000 un risparmio non minore di lire 150000, mentre l' organico proposto dal Consiglio non ne dà se non uno di lire 48000.

Per finire, l'on[le] autore propone che, rivolgendosi ai Governi stranieri, il Ministero costituisca in Roma un *Museo generale degli archivi del mondo civile*, in cui si raccolgano gli inventari di tutti gli archivi; e che si compilino e stampino in tempo relativamente breve gl' inventari sommari degli archivi italiani.

Di questo scritto, come ho detto, si occuparono parecchi giornali e periodici. Dei primi non credo utile ricordare se non il giornale fiorentino *La Nazione*, che nel suo numero del 5-6 agosto 1895 (anno XXXVII, n° 217-218) rendeva conto del lavoro dell' on[le] Galli in un notevole articolo anonimo, ma certamente dovuto alla penna di persona competentissima.

La quale, lodando l' esempio dato dal Sottosegretario di stato di occuparsi con tanto intelletto d' amore della riforma di un servizio che ha sì grande importanza per gli studi, osserva come in Toscana esista già « una tradizione illustre di archivi e archivisti benemeriti degli studi storici e delle loro fonti », e in Firenze sia, « come tutti sanno, una Scuola superiore di paleografia che prepara e abilita alla carriera archivistica e che ha dato già qualche buon frutto ». Plaude al concetto del Galli di « distinguere i documenti antichi e più propriamente storici, dai moderni, e più particolarmente amministrativi » e di procedere a una cernita saviamente fatta. Insiste sulla necessità accennata dal Galli di dividere recisamente il personale direttivo da quello d' ordine, chiedendo che non si facciano nella prima categoria « nomine nè promozioni se non per concorso, fondato su titoli scientifici e sopra esami davanti a commissioni composte, naturalmente, di professori di storia e di paleografia ». Non si pronunzia ancora sulla riduzione del personale, proposta dallo scrittore della *Nuova Antologia*, che, a suo parere, sarebbe una quasi decapitazione del personale superiore; ammette però che in questo « una epurazione può essere, nonchè opportuna, utilissima; perchè anche negli archivi, come in tant' altre amministrazioni, sono venuti raccogliendosi varî elementi poco idonei vuoi per l'età troppo avanzata, vuoi per la coltura troppo scarsa; e l' eliminarli via via per dar luogo a nuove forze è necessario e doveroso, nè (soggiunge) crediamo sarebbe molto difficile, pur non ledendo troppo gl' interessi personali e i diritti acquisiti. » Termina augurandosi che la tradizione burocratica che tutto ha invaso, perfino le biblioteche, non soffochi sotto il suo peso « ogni buona iniziativa personale, ogni idealità nell' impiegato, e, prima fra tutte, l' affetto al suo ufficio, il quale sarà sempre per lo Stato assai maggior garanzia che non tutti i regolamenti e i *controlli* burocratici ».

Fra i periodici, poi, che del medesimo articolo si occuparono, non credo di dover trascurare l'*Archivio storico italiano*, il cui direttore, prof. Cesare Paoli, riassumendo ed approvando nel fasc. 199 (serie V, t. XVI, pp. 149-150) le conclusioni del Galli, incita specialmente il Governo a impedire la dispersione degli archivi comunali, richiamando in vigore ed applicando severamente la legge napoletana del 12 novembre 1818.

A questi articoli, corroborati dai voti emessi dal sesto congresso storico italiano tenuto in Roma nel settembre 1895, voti che sarebbe troppo lungo qui riferire e che i lettori potranno trovare nell' *Archivio storico italiano* (serie V, t. XVI, 1895, pp. 416-417), sono seguite, a distanza di parecchi mesi, le sedute del Consiglio per gli archivi, convocato per dare il suo parere sui disegni di riforma che gli vennero presentati.

Il 25 novembre, il Consiglio si radunò al Ministero dell' Interno sotto la presidenza del senatore Marco Tabarrini.

« Il sottosegretario di stato, on. Galli » scrive il giornale romano *La Tribuna* del 25 novembre stesso « portò il saluto del ministro, e sulla scorta della relazione ministeriale, ricordò le varie importanti riforme sulle quali il Consiglio è chiamato a decidere, dicendo che dopo vent' anni di esperienza, è tempo oramai di mettere al sicuro da improvvisi mutamenti l' ordinamento degli archivi.

Dopo avere accennato alle riforme relative al personale, ed alla opportunità di restrizione, salvo il rispetto ai diritti acquisiti, del personale direttivo per allargare il personale esecutivo, le eventuali economie devolvendo alle moderne esigenze del servizio, l' on. Galli ha richiamato l' attenzione del Consiglio su questi due punti :

1. Il proposto ristabilimento delle sovraintendenze che determina le giurisdizioni secondo ciò che la tradizione nell' immortale lavoro dei secoli ha consacrato ;

2. La pubblicazione degli inventari, da farsi intanto nel modo più rapido e quindi più breve, perchè finalmente si conosca la ricchezza degli archivi italiani.

L'on. Galli ha annunciato che, col mezzo dei nostri rappresentanti all' estera, furono chiesti ai Governi dei diversi Stati gli inventari dei principali archivi, per preparare in Roma una specie di *museo generale degli archivi del mondo civile*, onde sieno possibili le più ampie ricerche qui dove convengono gli uomini colti di ogni paese.

Chiesta finalmente la riforma del Consiglio direttivo (?), ha soggiunto : — Poco importa se non saranno accolte le proposte del Ministero, basta ne sia accettato il proposito, che è di porre l'illustre consesso nella più alta considerazione possibile, perchè dalla sua alacrità di pensiero, di azione, di vigilanza, dipende che la vita degli archivi sia rigogliosa e feconda.

L'on. Galli concluse pregando il Consiglio a compiere l' opera desiderata dal

Parlamento e dai Congressi degli Scienziati, ricordando che sono gli archivi il sacrario della storia; la quale è il testo in cui, fra dolori e fortune, s' impara la religione della patria. »

Cominciando subito dopo i suoi lavori, il Consiglio udì la relazione del prof. L. T. Belgrano, che concluse quasi tutta favorevolmente alle proposte del Ministero.

Finalmente il 2 dicembre l'illustre consesso si radunò per l' ultima volta; e colle sue deliberazione « si associò completamente al progetto sull' ordinamento degli archivi, preparato dall' on. Galli, tranne che nella parte riguardante la riduzione del personale la quale è differita a dopo che sarà approvato il progetto sugli archivi ». Questo progetto, dicesi sia già compilato e stia per essere sottoposto all' approvazione del Parlamento. E. C.

*
* *

LES ARCHIVES ROUMAINES

On sait que la Roumanie, seule parmi les pays du Sud-Est de l'Europe, a gardé, sous la suzeraineté turque, l'autonomie presque complète de son gouvernement local. Ses princes, de nationalité diverse, mais dont la religion devait être la religion grecque, eurent leur Cour, leurs revenus, leur juridiction sans appel, leurs archives. Ce n'est donc pas seulement à la domination turque qu'il faut attribuer la pénurie des dépôts d'archives roumaines, mais encore au caractère très précaire de la situation des princes, que la Sublime Porte destituait, à partir du seizième siècle, selon son bon plaisir. Le gouvernement étant personnel, les petits despotes roumains ne se souciaient guère de laisser, dans les mains de leurs successeurs, des pièces compromettantes, comme leur correspondance avec les puissances voisines dont ils servaient les intérêts, comme leurs actes administratifs, leurs registres decomptes, qui pouvaient témoigner de leurs extorsions [1]. En passant la frontière, en Autriche ou en Russie, en se rendant à Constantinople pour y attendre une vacance du trône, ils emportaient avec eux les pièces qu'ils ne jugeaient pas devoir détruire. Cela explique pourquoi rien n'est resté, des actes publics de nos princes — sauf ce qui est venu échouer dans les dépôts de l'étranger — si ce n'est des comptes, encore inédits, de Pierre le Boiteux, prince de Moldavie (fin du XVIe siècle), conservés dans la bibliothèque de l'Académie roumaine, une mince partie des registres du fisc sous Constantin Brancovanu (1689-1714), publiée par la direction des Archives en 1873, les

1. La simplicité patriarcale des administrations explique pourquoi de véritables archives n'y ont jamais existé avant 1828.

registres de décisions des princes Phanariotes[1] de Valachie, pendant la fin du dix-huitième siècle et les premières années du dix-neuvième, registres dont la publication a été entreprise par M. V.-A. Urechia, dans son *Histoire des Roumains*.

On en est donc presque toujours réduit, pour les pièces d'archives, à une seule série, très riche : les titres de propriété. La théorie féodale, selon laquelle le prince est le propriétaire du sol national, rendait sa sanction nécessaire pour tous les changements de la propriété privée : ventes et achats, cessions, testaments. Le prince jugeait, en outre, lui-même, avec son conseil, toutes les contestations concernant les biens immeubles, en déléguant parfois ce pouvoir à un ou plusieurs de ses officiers. Il faut y ajouter encore les actes de donations territoriales faites par les princes sur les biens de l'État ou sur ceux qui leur revenaient par des confiscations. De ces pratiques juridiques résulta un nombre infini de documents qu'on était intéressé à conserver. Leur intérêt historique réside en ce qu'ils mentionnent souvent les personnages ayant joué un rôle politique[2], les événements qui ont motivé la rédaction de l'acte, et surtout les déplacements des princes, dont on pourrait reconstruire l'itinéraire, avec une admirable précision.

Ces documents étaient dispersés un peu partout au commencement de notre siècle. L'introduction d'usages administratifs occidentaux pendant l'occupation russe qui suivit la signature du traité d'Andrinople (1828) amena la création d'archives destinées à recevoir les papiers des différentes administrations : en 1832 et 1836, des *Archives d'État* furent fondées à Jassi et à Bucarest; elles ne contenaient que des documents contemporains et n'étaient pas ouvertes au public.

Ce fut, au contraire, avec des vues scientifiques que le gouvernement de Valachie entreprit, en 1842, de rassembler et de mettre en ordre les titres de propriété, et de faire copier les registres des couvents *non dédiés*[3]. Ce travail fut accompli, tant bien que mal, et, les monastères étant les plus importants dépôts de documents, de riches matériaux historiques furent ainsi accumulés. Les évêchés livrèrent aussi leur part au nouveau dépôt central[4]. La « *commission*

1. On appelle ainsi les princes grecs, originaires du faubourg du Fanal (*Phanari*), à Constantinople, qui gouvernèrent les pays roumains du commencement du XVIIIe siècle jusqu'en 1821.

2. Tous les boyars composant le conseil devaient confirmer les actes.

3. On appelle ainsi les couvents dont les revenus n'ont pas été attribués par leurs fondateurs aux couvents de Grèce ou de Terre-Sainte.

4. La métropole de Jassi donna une partie de ses archives au dépôt de Bucarest. Les évêchés de Roman et de Husi ont gardé une partie de leurs titres, dont les plus importants ont été publiés par feu Monseigneur Melchisédec dans ses *Chronique de Roman* et *Chronique de Husi*. Un savant autrichien, M. Wickenhauser, a fait le même travail pour quelques couvents de la Bucovine.

documentale » fonctionna pendant vingt ans d'une manière indépendante : elle ne fut réunie aux *Archives* valaques qu'en 1862. Cette même année, les Archives de Jassi livrèrent leurs documents les plus importants à celles de Bucarest, devenue capitale unique de la Roumanie [1].

Restaient cependant, en dehors des documents qui se trouvaient et se trouvent encore dans les mains des particuliers, les riches fonds d'archives que détenaient les couvents *dédiés*. Compris dans la sécularisation accomplie sous le règne du prince Alexandre-Jean Ier, ils perdirent, avec leurs biens-fonds, les titres qui leur en assuraient la possession. Deux nouvelles commissions furent chargées de recueillir et de classer les pièces ainsi acquises à l'État. Le travail fut terminé en 1864, et les Archives centrales s'enrichirent, les commissions ayant été dissoutes, de ce nouveau contingent.

Installation. Elle est absolument insuffisante et entrave les recherches. En attendant le palais qu'on promet depuis longtemps, les pièces se détériorent par l'humidité dans les chambres d'un ancien couvent de Bucarest qui tombe en ruines. A Jassi l'installation, un peu plus moderne, est mesquine et rien moins que scientifique.

Classement. Les archives ont avant tout un but pratique : fournir des titres de propriété à l'État, qui a pris pour son compte les biens-fonds des couvents qu'il subventionne. C'est pourquoi les titres sont classés d'après les différentes terres auxquelles ils se rapportent; pour la « *section des biens publics* », ce classement est particulièrement commode. La « *section historique et d'État* » comprend seulement, à l'exception des registres phanariotes dont on a parlé, les papiers versés par les administrations, depuis l'année 1832 pour la succursale de Jassi, et 1836 pour le dépôt central. Le classement est presque nul. Il faut ajouter encore à tous ces délits de lèse-science le plus grave : l'État ne se fait pas scrupule de réclamer *les originaux* des documents, dont il a besoin pour soutenir des contestations devant les tribunaux, il les communique à ses avocats et *ne les restitue pas toujours*.

Personnel. Les archives de Bucarest emploient, pour des besognes administratives surtout (on n'y travaille guère pour la science, bien que l'accès n'en soit pas défendu aux érudits) : un directeur général, deux archivistes de première classe, dont un sous-directeur ; deux archivistes de seconde classe, deux archivistes de troisième classe, deux copistes calligraphes, deux copistes, un traducteur pour les langues slaves (on a supprimé le poste de traducteur de grec moderne) et deux hommes de service. La succursale de Jassi a : un chef de chancellerie, un aide, un copiste et un homme de service.

Budget. Pour le dépôt de Bucarest : 45 360 francs par an, salaires du per-

1. On sait que de 1859 à 1865 le pays eut, sous le nom de *Principautés-Unies*, deux capitales et deux ministères différents.

sonnel; 2630 « matériaux » (dotation). Pour la succursale: 6600 francs, salaires; 560 (*sic*) de dotation (antérieurement, en 1892, 1160).

Publications. La direction générale des archives roumaines a entrepris ou patronné les publications suivantes:

1. *Les Archives historiques*, publiées par le directeur général actuel, M. B.-P. Hasdeu, de 1865 à 1867. Ces trois volumes contiennent, pour une partie, des documents tirés des archives de Bucarest.

2. *La Revue historique des Archives*; un seul volume paru (1873), contenant les comptes du trésor sous Brancovanu.

3. Deux volumes de très mauvais index[1], publiés par le directeur général Dricescu (1874-6, 2 vol. gr. in-8). Ils pourraient néanmoins servir si l'on n'avait pas eu l'idée inexplicable de les rendre inutiles, en changeant les numéros de liasses.

4. « *Curente deu Tetrani* » (*paroles des anciens*), textes, avec de riches commentaires philologiques et historiques (publication de M. B. P. Hasdeu), 1878-81; 3 vol. gr. in-8.

5. *Le registre* (judiciaire) *de Brancovanu* (1888), publication interrompue[2].

N. JORGA.

*
* *

RÈGLEMENTS NOUVEAUX

I ARCHIVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE L'EMPIRE D'AUTRICHE

Nous empruntons à *la Presse* de Vienne, du 26 juillet 1895, un règlement sur les archives du ministère de l'Intérieur, adopté, sur le rapport des professeurs O. Redlich et A. Budinski, par une commission présidée par le chevalier Dr von Arneth, directeur général des archives de l'État.

I. *Dienstliche Stellung*. Die dem k. k. Ministerium des Innern unterstehenden Archive sind diesem theils unmittelbar, theils der obersten politischen Behörde jenes Kronlandes, in welchem sich der Standort eines Archives befindet, untergeordnet. Die Archive in den Kronländern sind in dienstlicher Hinsicht unmittelbar dem Präsidium der betreffenden Statthalterei oder Landesregierung unterstellt.

---

1. Les deux dépôts ont des index manuscrits, plus ou moins imparfaits, pour la « section historique et d'État », qui est la seule représentée à Jassi.

2. Pour les archives, admirablement conservées et très bien classées (on promet un catalogue analytique imprimé) de l'Académie roumaine, v. le prochain numéro de la *Revue*. La direction des hôpitaux de S. Spiridion, à Jassi, possède une riche collection de titres relatifs à ses propriétés: ils sont classés d'après la terre à laquelle ils se rapportent.



II. *Bestimmung.* Die Archive haben einerseits den Bedürfnissen der Staatsverwaltung in allen ihren Zweigen zu dienen, andererseits den Anforderungen der Wissenschaft, vor Allem der Geschichtswissenschaft im weitesten Umfange gerecht zu werden; sie können endlich auch für die Privat-Interessen von Einzelnen, Familien oder Körperschaften in Anspruch genommen werden.

III. *Aufbewahrung und Ordnung der Archivalien.* 1. Die Archivräumlichkeiten sollen feuer- und einbruchsicher, vollständig trocken, möglichst licht und luftig sein; es ist stets in genügender Weise für Lüftung und Reinigung der Räume und Archivalien Sorge zu tragen. — 2. In allen Räumen, in welchen Archivalien aufbewahrt werden, darf weder mit offenem Lichte gearbeitet, noch geraucht werden. In die inneren Archivräume haben nur die Archivbeamten und Bediensteten Zutritt, andere Personen nur ausnahmsweise mit Genehmigung des Archivvorstandes und in Begleitung eines Archivbeamten. — 3. Um die angedeuteten Aufgaben eines Archivs zu erfüllen, ist eine übersichtliche Ordnung der Archivalien die Grundbedingung; bei Archiven, in denen ältere Bestände noch gar nicht oder ungenügend geordnet und repertorisirt sind, ist die Herstellung einer Alles umfassenden Ordnung und Uebersicht die nächste und dringendste Arbeit. Sie hat sich zu erstrecken auf die möglichst rationelle räumliche Unterbringung und Aufstellung der Archivalien, auf die sachgemässe und die historische Entwicklung, berücksichtigende Eintheilung und innere Ordnung der Archivbestände, auf die Herstellung von Verzeichnissen und Repertorien. Bei umfangreichen älteren Beständen von gar nicht oder ungenügend geordneten Archivalien mag zunächst eine mehr übersichtliche Ordnung und allgemeine Verzeichnung hinreichen. Allein es muss immer als das Ziel der archivalischen Ordnungsarbeiten betrachtet werden, nach und nach ins Einzelne gehende Repertorien über das ganze Archiv herzustellen und aus den Repertorien über die einzelnen Abtheilungen mit der Zeit ein Gesammt-Repertorium herauszuarbeiten. Auch die Veröffentlichung von Archivs-Inventaren oder besonderen Verzeichnissen bestimmter Archivsabtheilungen (z. B. Handschriften, Urbare, Kanzleibücher, Urkunden) wird ins Auge zu fassen sein. — 4. Die Leitung jedes Archives soll ihr Augenmerk auch darauf richten, ihren Archivbestand möglichst organisch auszugestalten, indem sie dahin wirkt, dass anderweitige staatliche Archivalien, welche dem geschichtlichen Umkreise des Archivs angehören, mit diesem vereinigt werden, besonders dann, wenn dieselben mangelhaft untergebracht oder schwer zugänglich sind; indem die Archivleitung ferner die Erwerbung auch nichtstaatlicher Archivalien anstrebt, wenn diese hiezu geeignet sind und Gefahr der Verschleppung oder Vernichtung droht; indem endlich geeignetenfalls ein passender Austausch von Archivalien mit anderen Archiven oder Bibliotheken und anderen Anstalten angebahnt wird. Auch die Deponirung von nicht staatlichen Archivalien unter Wahrung der Rechte des Besitzers soll im Interesse der Erhaltung und Zugänglichmachung solcher Archivalien ins

Auge gefasst werden. In allen solchen Fällen hat jedoch die Archivleitung die Genehmigung der vorgesetzten Behörde einzuholen. — 5. Den regelmässigen Zuwachs der Archive bilden die von Zeit zu Zeit von den Registraturen an die Archive abgelieferten Bestände. Als zeitliche Grenze zwischen Archiv- und Registraturbeständen ist das Jahr 1848 anzusetzen; doch wird es nach Umständen und Bedürfnissen möglich und räthlich sein, auch weiter herabreichende Acten u. s. w. an die Archive abzugeben, worüber im Einzelfalle die vorgesetzte Behörde zu entscheiden hat.

IV. *Archivbenützung.* 1. Die Archivbenützung geschieht entsprechend der Bestimmung der Archive in zweierlei Weise: *a*) Benützung durch staatliche Behörden, Aemter und Anstalten für amtliche Zwecke; *b*) Benützung durch Private, unter denen alle übrigen Benützer zusammengefasst werden, für wissenschaftliche und private Zwecke. — 2. Allfällige nähere Bestimmungen für die Benützung durch staatliche Behörden, Aemter und Anstalten für amtliche Zwecke bleiben dem k. k. Ministerium des Innern und den k. k. Landesbehörden überlassen. Für die Benützung durch Private gelten folgende allgemeine Bestimmungen: — 3. Die Erlaubniss zur Benützung von Archivalien kann vertrauenswürdigen Persönlichkeiten in der Regel der Vorstand des Archivs geben. In besonders wichtigen Fällen, deren Vorhandensein der Beurtheilung des Archivvorstandes anheimgegeben wird, ist die Erlaubniss der vorgesetzten Behörde einzuholen. — 4. Der Benützer hat die Zwecke, für welche er das Archiv benützen will, vorher anzugeben und hat sich, wenn er auf dem Archive bis dahin unbekannt war, genügend zu legitimiren. — 5. Bei Benützung des Archives für privatrechtliche Zwecke hat der Bewerber sein unmittelbar persönliches oder rechtliches Interesse nachzuweisen. — 6. Dem Archivvorstande ist anheimgestellt, den Benützern die Archiv-Repertorien mitzutheilen. — 7. Die Archivbenützung darf nur in den Räumen des Archives oder ausnahmsweise in anderen geeigneten amtlichen Räumen stattfinden. Mitnahme von Archivalien nach Hause von Seite der Archivbeamten und Benützer, Hinausgabe oder Entlehnung von Archivalien in die Wohnung der Benützer oder überhaupt an einen nichtamtlichen Ort ist unter keinen Umständen gestattet. — 8. Jede Benützung von Archivalien hat ausnahmslos in Gegenwart von Archivbeamten stattzufinden. Irgendwelche Beschädigung, Beschmutzung und unachtsame Behandlung der Archivalien, sowie Anbringung von Zeichen oder Notizen in denselben darf nicht geduldet werden. — 9. Den Archivbenützern ist es gestattet, sich unter eigener Verantwortung vertrauenswürdiger Personen als Copisten zu bedienen. — 10. Auf Anfragen von nicht am Orte befindlichen Personen hat das Archiv Auskunft zu geben, allein nur so weit, dass der Anfragende über Vorhandensein, Umfang und allgemeine Beschaffenheit der für seine Zwecke dienlichen Archivalien genügend unterrichtet wird. Eine förmliche Bearbeitung derartiger an das Archiv gestellter Anfragen hinauszugeben, ist dasselbe nicht verpflichtet. — 11. Das

Archiv kann für Privatpersonen Abschriften oder Excerpte von Archivalien liefern. Dies darf jedoch nur insoweit geschehen, als dadurch die laufenden Geschäfte und archivalischen Arbeiten nicht beeinträchtigt werden. — 12. Für die vom Archive für Private angefertigten Abschriften ist eine Gebühr nach billigem Massstabe zu entrichten. Bei schwierig zu lesenden und bei solchen Stücken, zu deren Lesung paläographische Vorkenntnisse erforderlich sind, kann die Gebühr angemessen erhöht werden. — 13. Das Archiv ist auch befugt, beglaubigte Abschriften der bei demselben verwahrten Archivalien auszustellen, wofür die Partei auch den entsprechenden Stempelbetrag zu entrichten hat. — 14. Die Archivbenützung kann unter Umständen auch durch Versendung von Archivalien geschehen. Der um Zusendung ansuchende Benützer hat genau die von ihm gewünschten Archivalien zu bezeichnen. Der Archivvorstand hat sodann, wenn er das Gesuch überhaupt zu befürworten in der Lage ist, die Genehmigung der vorgesetzten Behörde einzuholen. — 15. Zur Versendung können alle Arten von Archivalien gelangen, mit Ausnahme von besonders kostbaren Stücken und von Archivalien, bei denen wegen ihres schlecht erhaltenen Zustandes eine Versendung nicht räthlich erscheint, oder welche im Archive selbst fortwährend benöthigt werden. — 16. Eine Versendung darf jedoch niemals direct an Privatpersonen erfolgen, sondern kann nur an andere Archive oder an Behörden und Anstalten geschehen, welche die nöthige Bürgschaft für die sichere Aufbewahrung und Rücksendung der Archivalien zu übernehmen im Stande sind und in deren Räumlichkeiten Privatpersonen die Archivalien zu benützen haben. — 17. Bei Versendungen muss von Seite des Archives die genaueste Controle über eine vollständig genügenden Signirung und Zählung der versendeten Archivalien (nach Stücken und Blättern) sowie über die Beschaffenheit derselben, weiter über die Zusendung einer Empfangsbestätigung und die Einhaltung der Entlehnungsfrist und über die unversehrte und vollständige Rückstellung geübt werden.

V. *Geschäftsführung und wissenschaftliche Arbeiten.* 1. Ueber die gesammten Agenden eines Archivs (Ein- und Auslauf) ist ein Gestions-Protocoll (Tagebuch) zu führen. Die zur Benützung ausgehobenen Archivalien sind in einem Benützungs-Protocolle zu verzeichnen, über die entlehnten und versendeten Archivalien ist genau Buch zu führen. Es ist ferner ein Zuwachsverzeichniss anzulegen und über Einnahmen und Ausgaben Rechnung zu führen. — 2. Gegen Ende eines jeden Jahres hat der Archivvorstand einen Bericht über die Thätigkeit des Archivs an die vorgesetzte Behörde zu erstatten. In diesem Berichte ist über die durchgeführten Ordnungsarbeiten zu referiren, eine Uebersicht der Benützung des Archivs zu geben, sind sodann die zunächst zu erledigenden Arbeiten anzuführen und die allfälligen Bedürfnisse und Wünsche des Archivs vorzubringen. — 3. Die Amtsstunden sind je nach localem Bedarf zu regeln. Unter allen Umständen bleibt das Archiv an den beiden Oster- und Pfingstfeiertagen,

am 24. December und an den beiden Weihnachtsfeiertagen geschlossen. — 4. Nur insoweit die Archivgeschäfte Zeit übrig lassen, ist es den Archivbeamtem gestattet, während der Amtsstunden die Bestände des Archives für eigene wissenschaftliche Arbeiten auszunützen. — 5. Mit dem Fortschreiten der Ordnungsarbeiten wird es den Archiven selbst nach und nach ermöglicht werden, wissenschaftliche Arbeiten und Unternehmungen in Angriff zu nehmen. Es werden sich Urkunden- und Regestenwerke zur Geschichte der einzelnen Länder, Acten-Publicationen zur neueren Geschichte, für Verfassungs-und Verwaltungsgeschichte als die geeignetsten Stoffe darbieten. Um ein höchst wünschenswerthes zielbewusstes Vorgehen in dieser Beziehung zu Stande zu bringen, wird es sich empfehlen, dass in solchen Fragen das Gutachten des k. k. Archivrathes eingeholt wird.

II. — Vatican. — *Règlement organique et disciplinaire des Archives vaticanes, établi en 1894.*

Art. 1. — Quiconque désire entreprendre un travail déterminé dans les Archives secrètes du Saint-Siège pourra être admis dans la Salle d'étude, après avoir obtenu de son Éminence le Cardinal archiviste l'autorisation par écrit.

Art. 2. — Dans la supplique qui sera présentée au Cardinal archiviste, on devra indiquer avec précision le travail qu'on veut faire, l'époque choisie ou le but des recherches, et l'usage auquel sont destinés les extraits et les copies des documents.

Art. 3. — Les jours d'ouverture, les étudiants seront admis à la Salle d'étude, de huit heures et demie du matin à midi.

Art. 4. — Le second gardien introduira dans la Salle d'étude ceux qui lui présenteront l'autorisation du Cardinal archiviste, et donnera à chacun un billet sur lequel on devra indiquer le document ou le volume qu'on désire, et apposer sa propre signature.

Art. 5. — On gardera le silence dans la Salle, observant toutes les convenances de politesse et d'urbanité que la dignité d'un tel lieu réclame; toute discussion, toute conversation, tout bruit importun, quel qu'il soit, étant expressément défendus.

Art. 6. — Les étudiants doivent noter, sur un registre destiné à cet usage, les volumes et protocoles qu'ils demandent, y ajoutant leurs noms de baptême et de famille.

Art. 7. — Quiconque oserait extraire une partie des manuscrits, ou bien les gâter, en effacer les caractères ou en détacher les feuillets, ou endommager en quelque autre manière que ce soit les volumes, les documents ou les autres objets des Archives, serait immédiatement congédié, et ne serait plus admis à la Salle d'étude.

Art. 8. — L'usage blâmable de copier les manuscrits en appuyant dessus la

main ou le papier pour prendre quelque fac-similé est rigoureusement défendu; et même dans le cas où il serait certain qu'un tel procédé ne peut endommager l'écriture, on devra demander de nouveau à ce sujet une permission spéciale.

Art. 9. — Les étudiants devront veiller, avec la plus scrupuleuse attention, à la conservation des documents, évitant d'en approcher ou de mettre dessus des objets ou des matières capables de les tacher ou de nuire en quelque manière que ce soit à leur intégrité, et se gardant bien d'y faire des annotations, des signes ou des ratures.

Art. 10. — Tous ceux qui publieront des documents inédits, des diplômes, etc., extraits des Archives, s'obligent à offrir à la Bibliothèque des mêmes Archives un exemplaire de l'ouvrage ou de l'opuscule par eux publié.

Art. 11. — Les Archives sont ouvertes du 1er octobre au 27 juin, tous les jours, excepté les jours indiqués dans l'article suivant.

Art. 12. — Les vacances ordinaires sont tous les jeudis et les dimanches, et les fêtes d'obligation; les extraordinaires sont à Noël, au Carnaval, à Pâques. Pour Noël, du 24 décembre au premier jour de l'an inclusivement; pour le Carnaval, du jeudi gras au mercredi de la semaine suivante inclusivement; pour Pâques, du dimanche des Rameaux au mardi de Pâques. Les vacances plus longues commencent le 28 juin et se terminent le 30 septembre.

Art. 13. — Il sera permis aux étudiants de prendre des notes ou des copies des documents; mais il leur est expressément défendu d'emporter ces notes ou ces copies avant de les avoir soumises à la révision des sous-archivistes.

Art. 14. — Pour l'exacte exécution de l'article précédent, les étudiants devront déposer chaque jour entre les mains du second gardien ou du premier copiste leurs copies et leurs notes, les signant de leurs noms et prénoms; ces copies et ces notes leur seront remises le jour suivant.

Art. 15. — Le premier copiste doit noter tous les documents ou copies qui sortent des Archives.

Art. 16. — Il est défendu d'envoyer des copistes étrangers; et chaque fois que les étudiants ou les commettants ne peuvent pas ou ne veulent pas copier eux-mêmes, ils prieront le second gardien de se charger, du consentement des sous-archivistes, de faire exécuter ces copies par les copistes des Archives.

Art. 17. — Il appartient aux sous-archivistes de ne point laisser admettre dans la Salle d'étude ceux qui n'auront point observé quelque article du présent règlement; ils ont également la faculté de ne point autoriser la communication des documents ayant un caractère réservé, ou de ceux qu'on ne peut publier à raison d'intérêt privé, religieux et social.

Art. 18. — Du reste, en maxime générale, on ne donne pas communication des actes ou écritures dont la date est postérieure à l'année 1815.

Art. 19. — A onze heures et demie, on ne consignera plus de volumes ou de documents aux étudiants, afin de n'en point trop encombrer les tables de la Salle et de donner aux serviteurs le temps de les remettre à leur place.

ART. 20. — Le temps de l'étude achevé, le premier ou le second copiste restituera à chacun des étudiants son propre billet, quand il aura rendu le volume; ensuite l'étudiant remettra ce billet au portier à qui il pourra le demander le jour suivant pour se présenter de nouveau à la Salle.

ART. 21. — Les droits dus, soit pour les recherches, les copies des actes et documents des archives, soit pour les faire collationner ou leur donner l'authenticité, quand les étudiants ou les commettants le demandent, sont indiqués dans le tarif suivant :

a) Pour la recherche d'un document indiqué avec précision, la taxe est d'un franc; la taxe est due également si, après les recherches, on ne trouve pas le document demandé. Si les recherches exigent plusieurs heures, la taxe est fixée à 1 fr. 50 par heure.

b) Pour les copies des documents faites par les employés des archives, on devra payer la taxe suivante : si le document est antérieur à l'an 1000, 4 francs par feuille; s'il est postérieur à l'an 1000 et antérieur à l'an 1500, 3 francs; s'il est postérieur à l'an 1500 et antérieur à l'an 1700, 2 francs; s'il est postérieur à l'an 1700, 1 franc.

c) Pour faire collationner un document, celui qui le demande devra payer 1 franc, si le document ne dépasse pas une feuille d'écriture; pour chaque feuille de plus, il ajoutera 50 centimes.

d) Pour faire donner l'authenticité à un document, quand ce sera requis, la taxe est de 5 francs.

CHRONIQUE

FRANCE

Archives Nationales. — Les Archives Nationales se sont enrichies, dans le cours de l'année 1895, de 70 registres de comptes des « Bâtiments du roi » pour les années 1764-1789, provenant en partie des papiers d'Antoine-Jean-Baptiste Dutartre, qui fut trésorier général des Bâtiments du roi, de 1776 à 1781, après avoir été trésorier triennal des mêmes Bâtiments, de 1768 à 1776.

Ces 70 registres se décomposent ainsi : 18 registres de *Journaux du trésorier des Bâtiments* (années 1764-1784) ont reçu les cotes O^1 $2\,278^3$ à O^1 $2\,278^{20}$; 13 registres de *Dépouillements des journaux du trésorier* (années 1764-1780) sont cotés aujourd'hui de O^1 $2\,278^{21}$ à O^1 $2\,278^{33}$; 16 registres de *Comptes du trésorier des Bâtiments* (années 1765-1781) sont devenus, depuis leur entrée aux Archives Nationales, O^1 $2\,311^{2A}$ à O^1 $2\,311^{16}$; enfin, 23 registres de *Distributions d'ouvrages* concernant les années comprises entre 1769 et 1789 ont reçu les cotes O^1 $2\,434^2$ à O^1 $2\,434^{23}$.

Ces registres complètent utilement la grande série chronologique des comptes généraux des Bâtiments (O^1 2 127 — O^1 2 278, années 1668-1774); parmi les renseignements intéressants qu'ils nous fournissent sur les artistes et les œuvres d'art de la fin du xviiie siècle, nous signalerons en particulier les suivants : mention d'un à-compte de 70 000 livres, en 1772, à Guillaume Coustou pour son *Mausolée du Dauphin* (le père de Louis XVI), aujourd'hui dans la chapelle du château de Versailles[1]; — mention d'un payement de 20 000 livres, en 1772, à Desouches, fondeur, pour la ciselure du reliquaire de la Vraie Croix destiné à la chapelle du château de Versailles[2]; — mention du payement, en 1777, de la somme de 98 000 livres à Pigalle, pour son *Mausolée du maréchal de Saxe*[3] (église Saint-Thomas de Strasbourg); — mention d'une somme de 12 000 livres payée, en 1779, aux héritiers de J.-B. Le Moine, pour son *Monument de Crébillon*[4]

---

1. O^1 $2\,278^{11}$, f° 40.
2. O^1 $2\,278^{11}$, f° 16.
3. O^1 $2\,278^{30}$.
4. O^1 $2\,278^{17}$, f° 78.

(Musée de Dijon); — mention de l'acquisition faite, en 1785, au prix de 26000 livres, par Vivant-Denon, alors chargé d'affaires du roi à la cour de Naples, de la *Résurrection de Lazare*, du Guerchin [1] (Musée du Louvre); — mention des 30000 livres offertes par le roi, en 1776, pour l'embellissement de l'église des Chartreux de Paris, à l'occasion du don à lui fait par lesdits Chartreux des tableaux consacrés par Lesueur à la *Vie de saint Bruno* [2] (Musée du Louvre).

Les efforts tentés pour retrouver en Hollande les six tableaux volés dans le Cabinet du roi, dans les premiers jours d'octobre 1775 [3], et le montant des acquisitions faites, en 1785, par Paillet, marchand de tableaux, pour le compte du roi, à la vente du « Cabinet » du marquis de Vaudreuil [4] (287641 livres), sont également l'objet de mentions particulières dans ces registres, entrés depuis peu aux Archives Nationales. F. G.

— L'administration des Archives a fait placer dans la salle du public, à portée de tous, deux nouveaux inventaires imprimés, le répertoire analytique du « Conseil du Commerce » (F^{12}), rédigé par feu P. Bonnassieux, et le répertoire numérique de la série P, par M. A. Bruel : ces deux vol. in-4 attendent chacun la table qui les complètera et qui est actuellement en cours d'impression; alors seulement ils seront mis en vente.

— Dans l'introduction mise par M. A. Brette à son *Recueil des documents relatifs à la convocation des États Généraux de 1789* (Paris, Imp. nat., 1894, in-8), l'auteur étudie les sources auxquelles il a puisé, et publie très utilement la liste sommaire (pp. CXXIX-CLVII), par ordre numérique de cartons, des originaux et des minutes concernant la convocation des derniers États Généraux, soit les minutes dans B^a 1-90, soit les transcriptions dans B III 1-174, soit les notes et procès-verbaux divers dans C 14 à 134; ce répertoire, suivi d'une bonne table onomastique, peut être utilisé désormais comme un cadre pour les premières recherches à faire dans cet ordre d'idées.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Un troisième volume d'inventaire de la série « Mémoires et Documents » va paraître avec l'année 1896. Les deux volumes publiés précédemment (1° Fonds de France, 1883; 2° Fonds divers, 1892) comprenaient l'inventaire des documents de cette série antérieurs au 30 mai 1814, limite extrême à laquelle les décisions ministérielles bornaient alors les investigations du public. Un arrêté du 8 décembre 1891 ayant étendu jusqu'au 31 juillet 1830 la période pour laquelle les Archives des Affaires étrangères sont ouvertes aux recherches, le volume à paraître forme le complément des deux premiers : il comprend l'inventaire du fonds de *France* et des *fonds*

1. O^1 2434^{20}, f° 97 v°.
2. O^1 2434^7, f° 66.
3. O^1 2434^7, f° 66.
4. O^1 2434^{20} (diverses dépenses).

divers, entre les dates 1814 et 1830; il comprend en outre l'inventaire des volumes récemment acquis dont les documents sont antérieurs au 31 juillet 1830. Cet inventaire est, comme les précédents, muni d'une table alphabétique des matières; on a jugé utile d'y ajouter une table des fonds compris dans les trois volumes qui forment l'ensemble de l'ouvrage.

Pour une collection aussi variée, aussi complexe que la série des « Mémoires et Documents », constituée au fur et à mesure des acquisitions de pièces dispersées d'origine différente, on a dû se borner à un inventaire sommaire, donnant l'indication des mémoires d'une certaine étendue et des groupes de pièces, quelquefois des pièces isolées quand elles offraient un intérêt particulier. Tel qu'il est, l'inventaire met les recherches dans cette série à la portée du public pour toute la période ouverte aux investigations.

Quant au fonds de la *Correspondance politique*, son ordonnance même — le classement par pays dans l'ordre chronologique — y rendait relativement faciles les recherches et avait conduit à inventorier d'abord la série des Mémoires et Documents. La Correspondance toutefois est loin d'être régulièrement composée, et, à divers points de vue, mériterait un inventaire. Le bureau historique du Ministère en a mis la rédaction à l'étude. A. R.

Archives du ministere de la guerre. — Dans les premiers jours de février 1896, le feu a pris dans les bureaux des archives administratives; malgré la promptitude des secours, il y a eu des pertes de documents assez sensibles, plusieurs travées remplies de liasses ayant été la proie des flammes ou de l'inondation qui a suivi : ces liasses contenaient la majeure partie des rapports des commissaires ordonnateurs des guerres sous le premier Empire. Les journaux qui ont parlé de cet événement ont généralement déguisé la vérité ou annoncé de fausses nouvelles; ainsi, quoi qu'on ait écrit, la correspondance et les papiers du maréchal Suchet pendant la guerre d'Espagne, qui font partie des « Archives historiques » du Ministère, n'ont subi aucun dommage. — Souhaitons que l'accident serve de leçon et que l'on n'entasse plus, ni là ni ailleurs, des piles de papiers près des bouches de calorifères.

École des Chartes. — La chaire de « classement des archives et des bibliothèques » dont était titulaire feu A. de Montaiglon a été divisée, et l'enseignement du « service des Archives » a été confié à M. Gustave Desjardins, ancien archiviste départemental de l'Aveyron, de l'Oise et de Seine-et-Oise, chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique. M. Desjardins a commencé son enseignement par un exposé de l'histoire des Archives de la France pendant l'époque révolutionnaire, où il s'est attaché à montrer que la négligence et l'incurie avaient de tout temps causé plus de pertes aux archives que les événements politiques.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — RAPPORTS DES ARCHIVISTES POUR 1894

AIN[1]. — L'archiviste « marque pour mémoire l'entrée au dépôt, en mai 1893, de trois mille kilos de papiers qui sont les dossiers du bailliage du Bugey, de la judicature du Valromey et des justices seigneuriales rurales de cette province, provenant du greffe du tribunal de Belley. Ces 14 caisses de papiers ne peuvent, à l'heure actuelle, et ne pourront de longtemps entrer aux Archives, parce que la place y fait défaut ». — Il consacre tout son temps à l'inv. des registres et papiers du bailliage présidial de Bresse et des papiers des justices seigneuriales rurales de Bresse. Dans les registres des procédures de l'Hôtel, il a découvert des documents précieux pour la biographie de l'historien S. Guichenon. — Dans les archives communales de l'Ain, « les titres antérieurs au XVIe siècle font presque partout défaut ; l'état civil ne date que du XVIIe siècle. »

ALLIER. — L'état du local rend absolument urgente l'affectation des bâtiments de l'ancien lycée de jeunes filles de Moulins aux Archives départementales. Don de 30000 minutes de notaires antérieures à 1750 et remontant au milieu du XVIe siècle. La Chambre des notaires de l'arrondissement de Moulins possède 120 fonds de minutes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles centralisés avant la Révolution, d'où il résulte que ce sont là les archives de l'ancien notariat du Bourbonnais, intéressantes pour des régions situées en dehors du département. Copie a été prise de 25 chartes originales du XIIIe siècle provenant du fonds de l'abbaye de Sept-Fons, pour les archives de la préfecture ; ces chartes appartiennent à un particulier. — Impression des feuilles 7 à 9 de l'inventaire de la série E ; la rédaction de l'inventaire des archives communales de Vichy a été achevée. Classement et inventaire des archives communales d'Yzeure, dont les registres paroissiaux sont très intéressants pour l'histoire des vieilles familles de Moulins. Continuation du classement et inventaire des archives communales de Gannat, par M. F. Chambon.

ALPES (HAUTES-). — Dons divers (80 articles), à classer, pour la plupart, dans la série E, entre autres 29 vol. de minutes provenant de l'étude du notaire de Savines. — La série des archives des Hautes-Alpes qui, en 1863, était représentée par soixante-cinq articles, en compte présentement plus de quatre mille.
Le rapport de M. P. Guillaume donne l'état sommaire d'accroissement des fonds anciens pendant les 30 dernières années ; une partie de l'inventaire sommaire est imprimée. — On a mis sous presse l'inventaire des archives des hôpitaux de Briançon et d'Embrun. (Ces archives sont déposées à la préfecture.)

1. La plupart des renseignements ci-dessous publiés sont extraits des rapports que nous avons reçus ou que nous avons pu nous procurer, pour faire suite aux extraits déjà donnés pages 33 et suiv. Le prochain fascicule contiendra la suite du même travail pour l'année 1895.

— M. J. Roman a étudié, au point de vue artistique, un étui de charte municipale en cuir ouvragé qui contient une pièce originale de 1378 aux archives municipales de Gap, en faisant remarquer combien étaient rares les objets de gainerie datant du moyen âge; son mémoire est inséré dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 19e session* (Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8), pp. 149-154, avec figures.

Alpes-Maritimes. — L'archiviste, en vue de faciliter les recherches des érudits, s'est occupé, en 1894, de la série A (papiers français et papiers provenant de la chancellerie des ducs de Savoie) et de la série B (fonds du Sénat de Nice, fondé en 1614 et qui avait des attributions judiciaires, administratives et politiques; et fonds de la sénéchaussée de Grasse et des juridictions inférieures). — D'importantes réintégrations ont eu lieu : documents provenant des évêchés d'Antibes et de Grasse, trouvés à la mairie de Grasse, quelques-uns du xiie et du xviie siècle sont très importants pour l'histoire de ces deux évêchés; papiers de la sénéchaussée de Grasse déposés au greffe du Tribunal civil, 1 200 liasses et 300 registres du xvie au xviiie siècle. Deux énormes registres sont consacrés à une affaire où est impliqué Mirabeau. — A signaler, pour les Archives hospitalières, celles des Hospices réunis de Grasse, qui remontent à 1308 et comprennent sept séries, dont cinq commencent avant le xvie siècle. Les archives de 16 communes ont été inspectées; il serait à souhaiter que la mise en ordre des archives de Villefranche-sur-Mer fût achevée : elles renferment des privilèges accordés aux habitants depuis la fin du xiiie siècle, des statuts du xve, les délibérations municipales depuis 1665 et les comptes depuis 1630.

Ardèche. — L'archiviste se plaint de la dispersion et de la non coordination des différentes parties du dépôt, trop exposées aux dangers de l'incendie. Il a reçu en réintégration, des archives départementales du Gard, quelques pièces relatives à la navigation du Rhône et de très importants documents sur la famille des Beauvoir du Roure de Beaumont, comtes de Brison. — Les séries révolutionnaires sont définitivement constituées. Sous presse : inv. du fonds de la collégiale de Tournon (série G) depuis le xiiie siècle; et en préparation, inv. des archives communales de Largentière (où les délibérations consulaires ont malheureusement disparu). — Détails sur les localités visitées : Aubenas et Vallon ont des archives remontant respectivement aux xvie et xive siècles, et assez intéressantes (pp. 353-355); dans les communes rurales voisines, on ne trouve guère trace, en dehors de registres paroissiaux incomplets, que d'anciens cadastres ou compoix.

Ariège. — M. F. Pasquier a créé aux archives de ce département une « Bibliothèque ariégeoise », qui compte aujourd'hui cinq à six cents volumes ou brochures. — Il a visité les cantons de Saverdun et de Vicdessos. Là, « quant aux documents historiques, les administrations ne se préoccupent nullement d'en

assurer le classement et aucune proposition n'a été faite pour la rédaction des inventaires. »

Aude. — L'inventaire de la série G a été achevé; l'archiviste a analysé le registre des délibérations du chapitre de Saint-Vincent de Montréal, « qui nous renseignent sur sa vie intérieure, administrative, politique, économique, au XIIIe siècle. » — Le classement de la série H (fonds du monastère de Lagrasse, de Prouille, etc.) et de la série G a été commencé. — « Les archives révolutionnaires peuvent être considérées comme complètement ordonnées. » L'archiviste se propose de publier la correspondance des députés de l'Aude pendant la Révolution. — Il a visité les archives des cantons d'Alzonne et de Montréal : pas de documents historiques. Du dépôt de Sigean, très bien classé conformément au cadre officiel, il se contente de dire qu'il est « assez riche en titres utiles à la science ou à l'érudition locale ».

Aveyron. — Dons de divers documents concernant Espalion, d'une copie (du XVIIIe siècle) de l'ancien cadastre de Saint-Amans à Salmiech, dressé en 1545, écrit en « roman », et dépôt des délibérations municipales du canton de Saint-Félix-de-Sorgues. — Continuation de l'inventaire du fonds de l'ancien évêché de Rodez. — A signaler à Belmont (archives municipales) un livre de comptes de la ville, de 1480 à 1563, et un long rouleau contenant les actes relatifs à la construction (1514) de l'église de Belmont (monument historique). A Saint-Affrique, il existe des copies de documents des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Bouches-du-Rhône. — Inventaire des premiers actes du Directoire du département pour les archives de la période révolutionnaire, et, pour les archives anciennes, de 186 liasses du fonds de la Major (cathédrale de Marseille), et 38 liasses du fonds des Frères mineurs de Marseille. — Au dépôt départemental d'Aix, l'on a commencé l'inventaire analytique des lettres royaux de l'ancien Parlement.

Calvados. — Le fonds du bailliage de Vire, conservé aux Archives du Calvados, vient de s'accroître d'une importante liasse provenant des États Généraux de 1789. En dehors des affaires générales, on y trouve, en original, les procès-verbaux de nomination de députés et les cahiers de doléances de 41 paroisses, appartenant aujourd'hui au Calvados, à la Manche et à l'Orne, notamment Flers et Vire.

— A signaler le caractère particulier de l'inventaire du fonds de l'Université de Caen (arch. départ., série D) que nous avons indiqué dans notre dernier fascicule; cet inventaire, publié aux frais de la ville, est rédigé avec beaucoup plus de détails que les autres volumes de la série, et est destiné à tenir lieu de cartulaire.

— M. J. Roman a étudié, au point de vue artistique, un étui de charte municipale en cuir ouvragé qui contient une pièce originale de 1378 aux archives municipales de Gap, en faisant remarquer combien étaient rares les objets de gainerie datant du moyen âge; son mémoire est inséré dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 19e session* (Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8), pp. 149-154, avec figures.

Alpes-Maritimes. — L'archiviste, en vue de faciliter les recherches des érudits, s'est occupé, en 1894, de la série A (papiers français et papiers provenant de la chancellerie des ducs de Savoie) et de la série B (fonds du Sénat de Nice, fondé en 1614 et qui avait des attributions judiciaires, administratives et politiques; et fonds de la sénéchaussée de Grasse et des juridictions inférieures). — D'importantes réintégrations ont eu lieu : documents provenant des évêchés d'Antibes et de Grasse, trouvés à la mairie de Grasse, quelques-uns du XIIe et du XVIIe siècle sont très importants pour l'histoire de ces deux évêchés; papiers de la sénéchaussée de Grasse déposés au greffe du Tribunal civil, 1 200 liasses et 300 registres du XVIe au XVIIIe siècle. Deux énormes registres sont consacrés à une affaire où est impliqué Mirabeau. — A signaler, pour les Archives hospitalières, celles des Hospices réunis de Grasse, qui remontent à 1308 et comprennent sept séries, dont cinq commencent avant le XVIe siècle. Les archives de 16 communes ont été inspectées; il serait à souhaiter que la mise en ordre des archives de Villefranche-sur-Mer fût achevée : elles renferment des privilèges accordés aux habitants depuis la fin du XIIIe siècle, des statuts du XVe, les délibérations municipales depuis 1665 et les comptes depuis 1630.

Ardèche. — L'archiviste se plaint de la dispersion et de la non coordination des différentes parties du dépôt, trop exposées aux dangers de l'incendie. Il a reçu en réintégration, des archives départementales du Gard, quelques pièces relatives à la navigation du Rhône et de très importants documents sur la famille des Beauvoir du Roure de Beaumont, comtes de Brison. — Les séries révolutionnaires sont définitivement constituées. Sous presse : inv. du fonds de la collégiale de Tournon (série G) depuis le XIIIe siècle; et en préparation, inv. des archives communales de Largentière (où les délibérations consulaires ont malheureusement disparu). — Détails sur les localités visitées : Aubenas et Vallon ont des archives remontant respectivement aux XVIe et XIVe siècles, et assez intéressantes (pp. 353-355); dans les communes rurales voisines, on ne trouve guère trace, en dehors de registres paroissiaux incomplets, que d'anciens cadastres ou compoix.

Ariège. — M. F. Pasquier a créé aux archives de ce département une « Bibliothèque ariégeoise », qui compte aujourd'hui cinq à six cents volumes ou brochures. — Il a visité les cantons de Saverdun et de Vicdessos. Là, « quant aux documents historiques, les administrations ne se préoccupent nullement d'en

assurer le classement et aucune proposition n'a été faite pour la rédaction des inventaires. »

Aude. — L'inventaire de la série G a été achevé; l'archiviste a analysé le registre des délibérations du chapitre de Saint-Vincent de Montréal, « qui nous renseignent sur sa vie intérieure, administrative, politique, économique, au XIIIe siècle. » — Le classement de la série H (fonds du monastère de Lagrasse, de Prouille, etc.) et de la série G a été commencé. — « Les archives révolutionnaires peuvent être considérées comme complètement ordonnées. » L'archiviste se propose de publier la correspondance des députés de l'Aude pendant la Révolution. — Il a visité les archives des cantons d'Alzonne et de Montréal : pas de documents historiques. Du dépôt de Sigean, très bien classé conformément au cadre officiel, il se contente de dire qu'il est « assez riche en titres utiles à la science ou à l'érudition locale ».

Aveyron. — Dons de divers documents concernant Espalion, d'une copie (du XVIIIe siècle) de l'ancien cadastre de Saint-Amans à Salmiech, dressé en 1545, écrit en « roman », et dépôt des délibérations municipales du canton de Saint-Félix-de-Sorgues. — Continuation de l'inventaire du fonds de l'ancien évêché de Rodez. — A signaler à Belmont (archives municipales) un livre de comptes de la ville, de 1480 à 1563, et un long rouleau contenant les actes relatifs à la construction (1514) de l'église de Belmont (monument historique). A Saint-Affrique, il existe des copies de documents des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Bouches-du-Rhône. — Inventaire des premiers actes du Directoire du département pour les archives de la période révolutionnaire, et, pour les archives anciennes, de 186 liasses du fonds de la Major (cathédrale de Marseille), et 38 liasses du fonds des Frères mineurs de Marseille. — Au dépôt départemental d'Aix, l'on a commencé l'inventaire analytique des lettres royaux de l'ancien Parlement.

Calvados. — Le fonds du bailliage de Vire, conservé aux Archives du Calvados, vient de s'accroître d'une importante liasse provenant des États Généraux de 1789. En dehors des affaires générales, on y trouve, en original, les procès-verbaux de nomination de députés et les cahiers de doléances de 41 paroisses, appartenant aujourd'hui au Calvados, à la Manche et à l'Orne, notamment Flers et Vire.

— A signaler le caractère particulier de l'inventaire du fonds de l'Université de Caen (arch. départ., série D) que nous avons indiqué dans notre dernier fascicule; cet inventaire, publié aux frais de la ville, est rédigé avec beaucoup plus de détails que les autres volumes de la série, et est destiné à tenir lieu de cartulaire.

— M. J. Roman a étudié, au point de vue artistique, un étui de charte municipale en cuir ouvragé qui contient une pièce originale de 1378 aux archives municipales de Gap, en faisant remarquer combien étaient rares les objets de gainerie datant du moyen âge; son mémoire est inséré dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 19e session* (Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8), pp. 149-154, avec figures.

Alpes-Maritimes. — L'archiviste, en vue de faciliter les recherches des érudits, s'est occupé, en 1894, de la série A (papiers français et papiers provenant de la chancellerie des ducs de Savoie) et de la série B (fonds du Sénat de Nice, fondé en 1614 et qui avait des attributions judiciaires, administratives et politiques; et fonds de la sénéchaussée de Grasse et des juridictions inférieures). — D'importantes réintégrations ont eu lieu : documents provenant des évêchés d'Antibes et de Grasse, trouvés à la mairie de Grasse, quelques-uns du XIIe et du XVIIe siècle sont très importants pour l'histoire de ces deux évêchés; papiers de la sénéchaussée de Grasse déposés au greffe du Tribunal civil, 1 200 liasses et 300 registres du XVIe au XVIIIe siècle. Deux énormes registres sont consacrés à une affaire où est impliqué Mirabeau. — A signaler, pour les Archives hospitalières, celles des Hospices réunis de Grasse, qui remontent à 1308 et comprennent sept séries, dont cinq commencent avant le XVIe siècle. Les archives de 16 communes ont été inspectées; il serait à souhaiter que la mise en ordre des archives de Villefranche-sur-Mer fût achevée : elles renferment des privilèges accordés aux habitants depuis la fin du XIIIe siècle, des statuts du XVe, les délibérations municipales depuis 1665 et les comptes depuis 1630.

Ardèche. — L'archiviste se plaint de la dispersion et de la non coordination des différentes parties du dépôt, trop exposées aux dangers de l'incendie. Il a reçu en réintégration, des archives départementales du Gard, quelques pièces relatives à la navigation du Rhône et de très importants documents sur la famille des Beauvoir du Roure de Beaumont, comtes de Brison. — Les séries révolutionnaires sont définitivement constituées. Sous presse : inv. du fonds de la collégiale de Tournon (série G) depuis le XIIIe siècle; et en préparation, inv. des archives communales de Largentière (où les délibérations consulaires ont malheureusement disparu). — Détails sur les localités visitées : Aubenas et Vallon ont des archives remontant respectivement aux XVIe et XIVe siècles, et assez intéressantes (pp. 353-355); dans les communes rurales voisines, on ne trouve guère trace, en dehors de registres paroissiaux incomplets, que d'anciens cadastres ou compoix.

Ariège. — M. F. Pasquier a créé aux archives de ce département une « Bibliothèque ariégeoise », qui compte aujourd'hui cinq à six cents volumes ou brochures. — Il a visité les cantons de Saverdun et de Vicdessos. Là, « quant aux documents historiques, les administrations ne se préoccupent nullement d'en

assurer le classement et aucune proposition n'a été faite pour la rédaction des inventaires. »

AUDE. — L'inventaire de la série G a été achevé; l'archiviste a analysé le registre des délibérations du chapitre de Saint-Vincent de Montréal, « qui nous renseignent sur sa vie intérieure, administrative, politique, économique, au XIIIe siècle. » — Le classement de la série H (fonds du monastère de Lagrasse, de Prouille, etc.) et de la série G a été commencé. — « Les archives révolutionnaires peuvent être considérées comme complètement ordonnées. » L'archiviste se propose de publier la correspondance des députés de l'Aude pendant la Révolution. — Il a visité les archives des cantons d'Alzonne et de Montréal : pas de documents historiques. Du dépôt de Sigean, très bien classé conformément au cadre officiel, il se contente de dire qu'il est « assez riche en titres utiles à la science ou à l'érudition locale ».

AVEYRON. — Dons de divers documents concernant Espalion, d'une copie (du XVIIIe siècle) de l'ancien cadastre de Saint-Amans à Salmiech, dressé en 1545, écrit en « roman », et dépôt des délibérations municipales du canton de Saint-Félix-de-Sorgues. — Continuation de l'inventaire du fonds de l'ancien évêché de Rodez. — A signaler à Belmont (archives municipales) un livre de comptes de la ville, de 1480 à 1563, et un long rouleau contenant les actes relatifs à la construction (1514) de l'église de Belmont (monument historique). A Saint-Affrique, il existe des copies de documents des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Inventaire des premiers actes du Directoire du département pour les archives de la période révolutionnaire, et, pour les archives anciennes, de 186 liasses du fonds de la Major (cathédrale de Marseille), et 38 liasses du fonds des Frères mineurs de Marseille. — Au dépôt départemental d'Aix, l'on a commencé l'inventaire analytique des lettres royaux de l'ancien Parlement.

CALVADOS. — Le fonds du bailliage de Vire, conservé aux Archives du Calvados, vient de s'accroître d'une importante liasse provenant des États Généraux de 1789. En dehors des affaires générales, on y trouve, en original, les procès-verbaux de nomination de députés et les cahiers de doléances de 41 paroisses, appartenant aujourd'hui au Calvados, à la Manche et à l'Orne, notamment Flers et Vire.

— A signaler le caractère particulier de l'inventaire du fonds de l'Université de Caen (arch. départ., série D) que nous avons indiqué dans notre dernier fascicule; cet inventaire, publié aux frais de la ville, est rédigé avec beaucoup plus de détails que les autres volumes de la série, et est destiné à tenir lieu de cartulaire.

— M. J. Roman a étudié, au point de vue artistique, un étui de charte municipale en cuir ouvragé qui contient une pièce originale de 1378 aux archives municipales de Gap, en faisant remarquer combien étaient rares les objets de gainerie datant du moyen âge; son mémoire est inséré dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, *19e session* (Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8), pp. 149-154, avec figures.

Alpes-Maritimes. — L'archiviste, en vue de faciliter les recherches des érudits, s'est occupé, en 1894, de la série A (papiers français et papiers provenant de la chancellerie des ducs de Savoie) et de la série B (fonds du Sénat de Nice, fondé en 1614 et qui avait des attributions judiciaires, administratives et politiques; et fonds de la sénéchaussée de Grasse et des juridictions inférieures). — D'importantes réintégrations ont eu lieu : documents provenant des évêchés d'Antibes et de Grasse, trouvés à la mairie de Grasse, quelques-uns du XIIe et du XVIIe siècle sont très importants pour l'histoire de ces deux évêchés; papiers de la sénéchaussée de Grasse déposés au greffe du Tribunal civil, 1 200 liasses et 300 registres du XVIe au XVIIIe siècle. Deux énormes registres sont consacrés à une affaire où est impliqué Mirabeau. — A signaler, pour les Archives hospitalières, celles des Hospices réunis de Grasse, qui remontent à 1308 et comprennent sept séries, dont cinq commencent avant le XVIe siècle. Les archives de 16 communes ont été inspectées; il serait à souhaiter que la mise en ordre des archives de Villefranche-sur-Mer fût achevée : elles renferment des privilèges accordés aux habitants depuis la fin du XIIIe siècle, des statuts du XVe, les délibérations municipales depuis 1665 et les comptes depuis 1630.

Ardèche. — L'archiviste se plaint de la dispersion et de la non coordination des différentes parties du dépôt, trop exposées aux dangers de l'incendie. Il a reçu en réintégration, des archives départementales du Gard, quelques pièces relatives à la navigation du Rhône et de très importants documents sur la famille des Beauvoir du Roure de Beaumont, comtes de Brison. — Les séries révolutionnaires sont définitivement constituées. Sous presse : inv. du fonds de la collégiale de Tournon (série G) depuis le XIIIe siècle; et en préparation, inv. des archives communales de Largentière (où les délibérations consulaires ont malheureusement disparu). — Détails sur les localités visitées : Aubenas et Vallon ont des archives remontant respectivement aux XVIe et XIVe siècles, et assez intéressantes (pp. 353-355); dans les communes rurales voisines, on ne trouve guère trace, en dehors de registres paroissiaux incomplets, que d'anciens cadastres ou compoix.

Ariège. — M. F. Pasquier a créé aux archives de ce département une « Bibliothèque ariégeoise », qui compte aujourd'hui cinq à six cents volumes ou brochures. — Il a visité les cantons de Saverdun et de Vicdessos. Là, « quant aux documents historiques, les administrations ne se préoccupent nullement d'en

assurer le classement et aucune proposition n'a été faite pour la rédaction des inventaires. »

Aude. — L'inventaire de la série G a été achevé; l'archiviste a analysé le registre des délibérations du chapitre de Saint-Vincent de Montréal, « qui nous renseignent sur sa vie intérieure, administrative, politique, économique, au XIIIe siècle. » — Le classement de la série H (fonds du monastère de Lagrasse, de Prouille, etc.) et de la série G a été commencé. — « Les archives révolutionnaires peuvent être considérées comme complètement ordonnées. » L'archiviste se propose de publier la correspondance des députés de l'Aude pendant la Révolution. — Il a visité les archives des cantons d'Alzonne et de Montréal : pas de documents historiques. Du dépôt de Sigean, très bien classé conformément au cadre officiel, il se contente de dire qu'il est « assez riche en titres utiles à la science ou à l'érudition locale ».

Aveyron. — Dons de divers documents concernant Espalion, d'une copie (du XVIIIe siècle) de l'ancien cadastre de Saint-Amans à Salmiech, dressé en 1545, écrit en « roman », et dépôt des délibérations municipales du canton de Saint-Félix-de-Sorgues. — Continuation de l'inventaire du fonds de l'ancien évêché de Rodez. — A signaler à Belmont (archives municipales) un livre de comptes de la ville, de 1480 à 1563, et un long rouleau contenant les actes relatifs à la construction (1514) de l'église de Belmont (monument historique). A Saint-Affrique, il existe des copies de documents des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Bouches-du-Rhône. — Inventaire des premiers actes du Directoire du département pour les archives de la période révolutionnaire, et, pour les archives anciennes, de 186 liasses du fonds de la Major (cathédrale de Marseille), et 38 liasses du fonds des Frères mineurs de Marseille. — Au dépôt départemental d'Aix, l'on a commencé l'inventaire analytique des lettres royaux de l'ancien Parlement.

Calvados. — Le fonds du bailliage de Vire, conservé aux Archives du Calvados, vient de s'accroître d'une importante liasse provenant des États Généraux de 1789. En dehors des affaires générales, on y trouve, en original, les procès-verbaux de nomination de députés et les cahiers de doléances de 41 paroisses, appartenant aujourd'hui au Calvados, à la Manche et à l'Orne, notamment Flers et Vire.

— A signaler le caractère particulier de l'inventaire du fonds de l'Université de Caen (arch. départ., série D) que nous avons indiqué dans notre dernier fascicule; cet inventaire, publié aux frais de la ville, est rédigé avec beaucoup plus de détails que les autres volumes de la série, et est destiné à tenir lieu de cartulaire.

Charente-Inférieure. — MM. Cumin ont donné des documents concernant plusieurs familles de la région. — Trente-six communes ont été visitées par l'archiviste (voy. p. 8-12 du Rapport, tiré à part), à savoir : Antezant (1704), Ars-en-Ré (1638), Asnières (1663), Aujac (1628), Aumagne (1669), Authon (1638), Blanzac (1621), Bords (1618), Cherbonnières (1644), Courcerac (1594), Ebéon (1692), Les Églises d'Argenteuil (1745), Fontenet (1745), Hiers-Brouage (1621), La Chapelle-Bâton (1692), La Couarde (1635), Matha (1594), Nantillé (1620), Nieul-sur-Mer (1646), Paillé (1607), Prignac (1722), Puy-du-Lac (?), Saint-Clément-des-Baleines (?), Saint-Denis-du-Pin (1700), Saint-Julien-de-l'Escap (1624), Saint-Martin-de-Juillers (1674), Saint-Pardoult (1635), Saint-Pierre de-Juillers (1638), Sainte-Mesme (1666), Seigné (1660), Sonnac (1627), Thors (1681), Thairé (1652), Varaize (1750), Vervant (1667), Villepouge (1749). Les dates entre parenthèses sont celles des plus anciens registres de l'état civil qui, presque partout, sont reliés.

Corrèze. — Acquisition d'un brevet de Jean Casimir V de Pologne constituant une pension à Baluze[1]. — Réintégration de minutes notariales et de documents administratifs de la période révolutionnaire; dépôt par quelques communes de leurs archives historiques aux archives départementales.

Côte-d'Or. — Réintégration de quelques pièces provenant des archives des domaines de Semur, de Gevrey et surtout de Beaune : terriers et manuels de la châtellenie royale de Beaune, Pommard et Volnay (1507-1783), 22 registres; des confréries de Beaune et de Meloisey (1753), 2 vol. du chapitre cathédral d'Autun et de Notre-Dame de Beaune, des papiers de diverses abbayes depuis le xvie siècle. Les dons ont été assez nombreux. A signaler les papiers de la famille Viesse de Marmont, depuis le xve siècle (quelques-uns intéressent l'évêché de Langres), et de la famille Chastenay-Lanty, intéressants pour l'histoire littéraire et sociale du début du xixe siècle. L'inventaire du fonds des notaires et tabellions a été achevé; il comprend les minutes de 140 notaires (231 registres et 64 370 minutes), qui abondent en renseignements pour l'histoire judiciaire, religieuse, et l'histoire de l'art, de l'industrie, des mœurs et coutumes depuis le xve siècle. — Inspection de 31 communes, les archives y sont dans un état de conservation satisfaisant, mais dans le plus grand désordre; 15 possèdent des inventaires au courant, 17 possèdent des registres d'état civil antérieurs à l'ordonnance de 1672. — Impression des feuilles 36 à 43 de l'inventaire du fonds du Parlement, et 8 à 14 du fonds des titres de famille, pour les archives départementales, et de 9 feuilles de l'inv. de la série M (comptabilité) pour les archives communales de Dijon.

---

1. J. L'Hermitte, Brevet d'une pension à E. Baluze, par Jean Casimir V, roi de Pologne (1654), dans le *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle) 1894 (livr. oct.-déc.).

— Une correspondance inédite, échangée en 1788 entre deux avocats, Cortot et Godard, et conservée aux archives de la Côte-d'Or, a permis à M. Henri Carré d'écrire un article curieux sur la tactique et les idées de l'opposition parlementaire à la veille de la Révolution, dans la *Révolution française* du 15 août 1895.

DORDOGNE. — Impression des feuilles 43 à 49 du t. II de l'inventaire (fonds judiciaire de Bergerac), et continuation du fonds criminel de la sénéchaussée de Bergerac. — Un certain nombre de dons ont enrichi le dépôt; à remarquer le don de 6 à 8000 pièces du XIVe au XVIIIe siècle, ayant servi à la rédaction de l'*Armorial de la noblesse du Périgord* (1858), le don de 6 liasses de minutes d'une ancienne étude de Lapouse, et des dons assez considérables de diverses pièces de comptabilité, de terriers et de papiers de familles. — La publication de l'inv. des archives communales de Périgueux a été terminée (texte et introduction). — Les archives communales de Bergerac se sont enrichies, par don, de 5 à 6000 pièces (titres des juridictions secondaires de Monpazier et de Biron, état civil, minutes de notaires et papiers de famille).

DOUBS. — M. Jules Gauthier, archiviste, a publié dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques*, 1894, n° 2, pp. 302-341, la nomenclature des cartes anciennes et modernes de la Franche-Comté, conservées aux archives départementales du Doubs.

DRÔME. — Don de délibérations et comptes consulaires des XVIIe et XVIIIe siècles pour la commune de Bourdeaux, et de 10 portefeuilles de notes, plans et cartes intéressant les communes de la Drôme. L'archiviste donne un aperçu rapide du fonds curieux de l'ordre de Malte que possède son dépôt.

EURE. — L'archiviste a découvert, dans le cartonnage d'un registre du tabellionage de Louviers, un jeu de cartes espagnoles, fabriqué à Rouen en 1666, pour être exporté en Espagne. — Rédaction de l'inventaire d'une partie des archives des anciens tabellionages (série E). — Classement du fonds révolutionnaire pour les districts des Andelys et de Bernay; l'archiviste en donne un tableau de classement (p. 178-179). — Inspection de quarante dépôts communaux; les rapports relatifs à chacun de ces dépôts sont restés manuscrits.

GARONNE (HAUTE-). — Un document important des archives de la Haute-Garonne, le *Cartulaire des Templiers de Vaour* (*Tarn*), vient d'être publié par MM. E. Portal et E. Cabié (Paris, Picard, 1895, in-8).

GERS. — Le dépôt a reçu en don un cartulaire du chapitre d'Auch et divers documents dont la plupart sont relatifs à Arcamont. — L'archiviste donne (p. 237) la nomenclature des documents antérieurs à 1789 qui sont à la mairie de Castin. Renseignements sommaires sur les archives communales des cantons d'Auch-nord, Jegun, Nogaro, Casaubon et Riscle. « Il s'en faut de beaucoup, dit

M. Tierny, que la circulaire préfectorale du 21 mars 1892 sur la nécessité de relier les registres de l'état civil ait partout été exécutée. »

Hérault. — Une partie de la série C (9°, division des archives de l'Intendance de Languedoc) a été classée et inventoriée, 100 pages de l'inventaire ont été publiées; soit : série C 3 008 à 3 048, dénombrements, droits utiles, dettes et revenus des communautés. Publication de la série E, supplément des archives municipales de Saint-Pons. L'archiviste demande l'impression du tome IV et dernier des *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution*. — L'installation d'une salle du public est nécessaire; la salle chauffée est trop petite pour l'hiver, et l'été il faut installer les travailleurs dans le dépôt, malgré l'interdiction formelle du règlement. — L'état des archives des sous-préfectures est très peu satisfaisant; dans beaucoup de communes, au contraire, les municipalités s'intéressent à leurs archives et les conservent avec soin. Quelques renseignements suivent sur les archives hospitalières; l'hôpital Saint-Jacques de Capestang, notamment, possède un lot d'archives anciennes assez considérable (depuis le xve siècle).

Ille-et-Vilaine. — Réintégrations : un registre concernant la réformation des domaines de la ville de Rennes en 1646, provenant de la Direction de l'enregistrement d'Ille-et-Vilaine; minutes du greffe de la châtellenie de Laillé (1776-90); registre de la correspondance de Binet, agent national près le Directoire du district de Redon, en l'an III, et autres documents recueillis par M. Le Bourdellès dans l'arrondissement de Redon; le livre de raison des familles rennaises Bordeaux et Duchemin (1604-1732), déjà utilisé par MM. de La Borderie et de la Bigne-Villeneuve. Les débris des archives du château de la Magnanne, récemment incendié, ont été déposés par M. des Nétumières, qui en est propriétaire (anciennes seigneuries de la Magnanne, d'Aubigné, du Bordage et de Betton; importante correspondance entre M. le président de Montbourcher, ancêtre de M. des Nétumières, avec le duc d'Aiguillon et d'autres personnages officiels, de 1764 à 1768). — Ont été inspectées : les archives communales de Mordelles (Registres paroissiaux depuis 1593), Plélan (133 registres paroissiaux depuis 1608), Maxent (depuis 1590, en mauvais état), Paimpont (depuis 1586), Gaël (depuis 1651), Saint-Méen (depuis 1605), Hédé (registres paroissiaux depuis 1558, délibérations de la communauté de la ville depuis 1739), Tintiniac (registres paroissiaux, pourvus de tables, depuis 1594; rôles de fouages et pièces de procédure), Bécherel (depuis 1568). — Section judiciaire (au Palais de Justice de Rennes). Le fonds des *Minutes d'arrêts de Grand'Chambre* du Parlement de Bretagne a été reconstitué conformément à l'inventaire (en 10 vol. in-fol.) qui en fut fait vers 1740. Le classement de cet important dépôt est en bonne voie.

— L'inventaire des cartes et plans que possède ce dépôt d'archives départementales a été publié par M. L. Vignols, pour l'époque antérieure à 1790, dans le

Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques, 1894, p. 342.

INDRE-ET-LOIRE. — M. de Grandmaison a commencé le classement de la partie des archives du greffe du tribunal civil de Tours qui a été versée, il y a quelques années, au dépôt départemental. Les plus anciens titres remontent à la seconde moitié du XVIe siècle, mais la grande majorité appartient au XVIIe et au XVIIIe siècles. Toutes les juridictions de la Touraine, les tribunaux d'Amboise, de Chinon, de Langeais, de Richelieu, etc., ont fourni leur contingent. L'inventaire sommaire des papiers et registres de l'époque révolutionnaire a été préparé. M. de G. a notamment classé par ordre alphabétique les dossiers des prêtres et des religieux assermentés du département qui recevaient, vers l'an VIII, une pension de l'État. — Les registres d'état civil de quelques paroisses de Tours ont été dépouillés. Analyse (p. 449) des faits divers qui sont mentionnés dans les registres d'un curé de Saint-Vincent, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle.

ISERE. — Mme L. Perret a offert aux archives de ce département une caisse de papiers provenant du château de Moras, près Crémieu, qui concernent les familles de Bovet, de Moras, de Rigaud, etc. L'archiviste en donne dans son Rapport (tiré à part, Grenoble, 1894, in-8 de 18 p.) l'inv. sommaire. Ces pièces formeront un fonds spécial dans la série E. — Le dépôt a reçu en outre une liasse de pièces (depuis le XIVe siècle) concernant la seigneurie de Quirieu. — A la p. 13 se trouve un « État des plus anciens documents conservés dans les archives des communes des deux cantons de Vienne » (Délibérations, État civil, Porcellaires, Rôles des tailles).

LOIR-ET-CHER. — L'archiviste a continué l'inventaire de la série G et signale « un registre de 1770, provenant de la cure d'Avaray, qui donne d'intéressants renseignements sur l'histoire locale et sur les événements politiques du règne de Louis XV ». — Ont été visitées les archives de Chouzy (État civil depuis 1595), de Saint-Sulpice-de-Pommeray (É. c. depuis 1581), de Chaumont-sur-Loire (É. c. depuis 1527), d'Onzain (É. c. depuis 1574).

LOIRE. — Les sections de fonds de la Chambre des Comptes de Forez, qui ont été analysées pendant cet exercice, sont celles des prévôtés, des fiefs et du domaine. L'archiviste en donne (p. 4-7 de son Rapport qui a été tiré à part) la nomenclature sommaire. — Une centaine de dossiers de la série L ont été inventoriés. — L'archiviste a dépouillé, en relevant toutes les mentions intéressantes pour l'histoire des familles ou des événements locaux, les registres paroissiaux de Saint-Galmier, Veauche, Viricelles, Virigneux, Chalmazelle, Châtelneuf, Sail-sous-Couzan. Il espère publier bientôt le t. Ier de la série E supplément, qui embrassera les communes de l'arrondissement de Montbrison. — Renseignements sur les archives de Bourg-Argental, dont il existe un inv. ms. dressé en

1887 (p. 13), Burdignes (p. 15), Colombier, Graix, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Sauveur-en-Rue, Thélis-la-Combe, La Versanne.— A la p. 18, inventaire sommaire des archives hospitalières de Bourg-Argental ; à la p. 22, principaux articles extraits de l'inv. partiel, récemment dressé, des archives hospitalières de Montbrison.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Rédaction nouvelle de l'inventaire des papiers de la Chambre des Comptes de Bretagne (suite : B 171 à 450); l'archiviste demande l'affectation aux archives d'un hôtel donné au département pour y installer un musée. — Classement d'une partie des dossiers de la Chambre de Commerce de Nantes, depuis le règne de Louis XIV. — Des documents de la série E de ce dépôt M. le marquis de Granges de Surgères a tiré les matériaux d'un volume intitulé : *Histoire nobiliaire ; 2 500 actes de l'état civil ou notariés, concernant les familles de l'ancienne France* (XVe-XVIIIe siècles), Nantes, Em. Grimaud, 1895, in-8 de XXII-477 pp. (Le même auteur avait déjà fait paraître, en 1893, à Paris, un volume de même nature sur les artistes français.)

LOIRET. — « La révision des archives du Consulat, faisant suite à la série L, a été l'objet des préoccupations » de l'archiviste, qui publie dans son Rapport (p. 117-122) quelques documents intéressants sur l'évêque Bernier, de l'an IX à l'an XII. — A Beaugency, l'inventaire des archives communales, entrepris par M. Destrier, est achevé. — L'hospice de Lorris renferme des documents intéressants du XVe siècle; les comptes du XVIe contiennent des détails des plus curieux sur les guerres de religion.

LOT. — M. H. Teulié a étudié à un point de vue spécial le *Memorandum des consuls de Martel* (Paris, Bouillon, 1895, in-8 de 47 pp., extr. de la *Revue de philologie française*), qui est un texte de la seconde moitié du XIIIe siècle où toutes les menues affaires de la municipalité étaient consignées avec soin.

LOT-ET-GARONNE. — Des documents provenant de Belgique ont échoué, on ne sait trop comment, aux archives départementales de Lot-et-Garonne ; ils intéressent spécialement l'histoire de la Ligue et le siège de Paris sous Henri IV, et forment deux cartons dont l'inventaire partiel a paru dans le *Bulletin historique du Comité*, 1895, p. 142-9 ; cf. la notice du *Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris*, 1895, p. 189, et de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1895, p. 427.

LOZÈRE. — On trouvera dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, de 1894, le texte d'un document des archives de la Lozère, édité par M. P. Gachon, (G 1036, Clément V et Henri VII), tir. à part, Montpellier, in-4 de XLIV-79 pp.

MANCHE. — L'archiviste annonce la publication du cartulaire de Saint-Victor du Mans et de Saint-Michel de l'Abbayette, et du registre des comptes de la baronnie de Réville (1301); il exprime le désir de voir publier par le départe-

ment ceux d'Aunay, de Lessay et du Mont-Saint-Michel. — Un rapport spécial, resté manuscrit, est consacré à l'inspection des archives communales et hospitalières.

— Les archives hospitalières de Coutances viennent d'être abondamment utilisées par M. P. Le Cacheux, dans son *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances*, dont la première partie a paru (Paris, Picard, 1895, in-8); la suite de la publication comprendra deux volumes de cartulaire.

Mayenne. — L'archiviste fait connaître (p. 315 et s.) la consistance du fonds Quéria, récemment entré au dépôt. Le fonds, une fois classé, enrichira plusieurs séries des archives, notamment les séries E (Daon, Port-Joullain, Coulonge-en-Seurdres, la Bigottière-en-Maisoncelles), G (chapelles de La Luvinière et de la Bigottière), portion notable du chartrier de l'abbaye de la Roë [depuis 1238]. — Les archives de l'hôpital de Craon possèdent des pièces du xve siècle; son inventaire est incomplet et à refaire.

Morbihan. — Continuation de la rédaction et de l'impression de l'inventaire des insinuations ecclésiastiques de 1700 à 1740 (fonds de l'évêché de Vannes); rédaction de l'état sommaire des papiers de la période révolutionnaire, provenant du greffe du tribunal civil de Vannes (116 art., dont 38 registres).

Nièvre. — Dons et acquisitions de papiers de familles. Continuation de l'inventaire de la série B (présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier); rédaction définitive d'un volume d'inv. de la série E (supplément), pour les archives des mairies et relevés des états civils. — Inspection des archives communales du canton de Luzy (12 dépôts).

— Sous ce titre, *Lettres de Pologne* (*XVIIe siècle*), M. G. Gauthier vient de publier, dans le *Bulletin de la Société nivernaise* de 1895, des fragments inédits de la correspondance de Marie-Cazimire de La Grange d'Arquian, reine de Pologne; du cardinal marquis d'Arquian, son père, et de son frère, Louis de La Grange, comte de Maligny; les originaux sont conservés au château des Bordes, commune d'Urzy, qui fut longtemps habité par les ancêtres de la femme de Sobieski.

Oise. — Acquisition du troisième et dernier registre d'inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais (seigneurie de Saint-Paul), rédigé en 1701, et donnant l'analyse de documents perdus et de titres concernant la seigneurie de Ravenel. Impression des feuilles 32 à 40 du t. II de l'inv. sommaire (fonds des petits prieurés dépendant d'abbayes bénédictines, situées hors du département, fonds du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte, dépendant de la Charité-sur-Loire, intéressant pour la guerre de Cent ans).

Orne. — Le classement de la série B a amené la découverte de divers dossiers et pièces qui ont pris place dans la série C (ponts et chaussées), dans la série E (titres de famille, fiefs, municipalités), et dans la série G (cures); l'archiviste

signale la richesse et l'ancienneté du fonds de Saint-Évroul. Quelques cessions de documents intéressant la région ont été faites par les départements de l'Eure et de l'Orne. Classement et inventaire des articles de la série H concernant l'abbaye d'Almenêches, et des papiers du Tribunal de commerce antérieurs à 1790 (205 art.).

Pas-de-Calais. — L'important Rapport de M. H. Loriquet (tiré à part, Arras, 1894, in-8 de 58 p.) fait connaître des réintégrations et des dons considérables. Citons la réintégration de documents divers que l'archiviste, représentant dans la succession du chanoine Haigneré les intérêts de l'État, a obtenu en 1893, des dons de MM. A. de Cardevacques et Thobois (19 cartons, dont 6 appartiennent au fonds Beaulaincourt, 3 au fonds du marquisat d'Hesdigneul-Béthune, 2 au fonds Segond du Hamel; les autres sont relatifs au marquisat de Mailly, aux Montcavrel, à la famille de Noyelles, etc.). — Les renseignements fournis sur les archives communales sont abondants. « Le nombre des inventaires approuvés, dit M. Loriquet, est passé de 657 à 703 », ce qui « permet de considérer comme complète la rénovation générale de nos inventaires communaux ». Mais il ne pense pas que tous les inventaires approuvés soient bons : s'il en est d'excellents, comme celui de Guines, beaucoup sont insuffisants. — P. 28, inventaire sommaire de la série CC des archives communales d'Arras. — P. 46, description de l'arrangement actuel des archives historiques de Saint-Omer, qui seront bientôt transférées dans un autre local.

Puy-de-Dôme. — Don d'un terrier de la confrérie du Saint-Esprit (1456-1586) et acquisition de parchemins du xviiie siècle relatifs aux familles. Impression de 9 feuilles du t. II de l'inventaire de l'Intendance d'Auvergne. Inspection de 33 communes : les mesures ont été prises pour assurer le classement, qui est très défectueux, et la rédaction des inventaires. Impression des 4 premières feuilles de l'inv. des archives municipales de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Hautes-). — L'archiviste a visité les archives communales des cantons de Galan et de Lannemezan. Détails sur l'installation matérielle de ces dépôts, qui paraissent presque tous insignifiants.—Le classement des séries révolutionnaires du dépôt départemental (L et Q) est terminé.

Pyrénées-Orientales. — Classement de la série H ; rédaction de l'inventaire des églises paroissiales et chapelles ; l'archiviste propose de continuer la publication de l'inventaire par la série B, qui comprend les archives du Domaine, du Conseil souverain du Roussillon et des tribunaux inférieurs (consulat de mer de Perpignan), qui ne sont pas encore connues.

Rhône. — Il a été donné, en 1894, quelques registres curieux pour le siège de Lyon (1793) ; il a été réintégré de la mairie de Belleville-sur-Saône des documents des xviie et xviiie siècles, principalement des procédures et levées d'impo-

sitions. — En cours de classement, la série L (période révolutionnaire). — On trouvera, pp. 776-791 du Rapport du Préfet, une liste de tous les anciens registres paroissiaux existant à l'heure actuelle dans chaque commune du département, avec l'indication des lacunes et les observations importantes (récolement très important et qui devrait être fait partout et imprimé). — L'archiviste propose l'impression des délibérations du Conseil général de Rhône-et-Loire pour les années 1790-1793, en trois volumes.

SAÔNE (HAUTE-). — M. Devaux, de Gy, a fait don au dépôt de sa collection de pièces relatives à l'arrondissement de Gray. — L'archiviste a dressé l'inventaire des archives anciennes dans six communes. Il « espère pouvoir commencer, l'année prochaine ou dans deux ans au plus tard, l'impression de l'inv. des archives communales antérieures à 1790 ».

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le résidu des archives des Thiard, au château de Pierre-de-Bresse, a été donné au dépôt (trois caisses de documents concernant Pierre, Bragny, Charnay, Bissy, Authumes, Fretterans). — Le maire du Bois-Sainte-Marie a envoyé des registres des causes et des pièces de procédure de la châtellenie du Bois, que, lors de la suppression de cette juridiction, les officiers municipaux auraient dû déposer au chef-lieu du district. Celui de Frontenard a adressé des pièces anciennes (XVI[e]-XVII[e] s.) concernant les Ursulines de Seurre et de Bellegarde. — Nombreuses acquisitions de terriers, etc., chez divers marchands d'autographes. — Ont été inspectées : les archives communales d'Allerey (registres paroissiaux depuis 1679), de Bourgvilain (depuis 1618), de Bragny-sur-Saône (depuis 1672), de Frontenard (depuis 1646), de La Guiche (depuis 1674), de Pierre-en-Bresse (depuis 1597), de Saint-Bonnet-en-Bresse (depuis 1676), de Sainte-Cécile (depuis 1675).

SARTHE. — M. l'abbé Esnault a fait don aux archives de la Sarthe de 23 vol. in-fol., qui contiennent, de sa main, le dépouillement, paroisse par paroisse, de tous les anciens registres de l'État civil du Mans. — L'archiviste, en inspectant les archives des cantons de Loué, de Brûlon, de Château-du-Loir et de La Chartre, a constaté « l'absence à peu près complète de titres offrant un intérêt historique ».

— Le D[r] Candé a publié, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, XXXVII, 3[e] livr. de 1895, pp. 304-315, la première partie d'un inventaire sommaire d'un certain nombre de documents manuscrits conservés au château du Lude (années 1152-1697). A remarquer dans ce premier travail : un mandement de Charles VII aux officiers de la Cour de Montpellier (1447) ; une commission par Louis XI à Philippe de Savoie de négocier avec le roi d'Aragon (1473) ; un rôle des nobles de Quercy pour le ban et l'arrière-ban de 1476. L'intérêt de ces documents n'est pas, on le voit, purement local.

SAVOIE (HAUTE-). — Nombreuses donations, parmi lesquelles on remarque

celle de 220 volumes, liasses ou cahiers, qui sont les archives de l'étude de Me Chatelain, notaire à Faverges. — L'archiviste a composé un catalogue sur fiches des principales familles de la région, « à la suite des nombreuses recherches qu'il a dû faire dans le fonds des minutes notariales pour satisfaire aux demandes du public ». Il a terminé le classement du cadastre de 1730. — Le maire de Thonon lui a confié les plus anciens registres de délibérations de cette ville, qui remontent à 1562, pour qu'il les analyse.

SEINE-ET-MARNE. — Les archives sont définitivement installées dans leur nouveau local, convenablement aménagé, isolé des autres bâtiments de la préfecture, muni de paratonnerres ; le sous-sol est désormais à l'abri de l'humidité par un dallage en béton, et les casiers ont été vernis pour conserver plus intactes les boiseries. — Parmi les dons, à signaler celui de M. Quesvers qui a offert une collection importante de titres relatifs à la seigneurie de Courcelles-en-Brie (xve-xviiie siècles) ; parmi les réintégrations, un inventaire des biens de l'ancien chapitre de Meaux (provenant de l'hospice) ; parmi les acquisitions, un recueil de pièces sur la seigneurie de Coubert et les difficultés du seigneur avec les Célestins de Marcoussis. — Dans les communes des cantons de Mormant, Nangis et Rozoy-en-Brie, inspectées cette année, point d'inventaire et point d'estampillage la plupart du temps. — Dépôt des archives hospitalières de Brie-Comte-Robert ; à la mairie de la même localité, titres antérieurs à la Révolution et registres de l'époque révolutionnaire.

SEINE-ET-OISE. — Une réintégration en perspective, celle de registres et papiers provenant de diverses paroisses du district de Montfort-l'Amaury, indûment conservés à la recette de l'enregistrement de Montfort. — Ont été classés les papiers provenant du greffe du tribunal d'Étampes (énumération des fonds, *Rapport*, p. 11) et ceux du greffe du tribunal de Versailles (énumération des fonds [bailliages, prévôtés, maîtrises des eaux et forêts, greniers à sel, juridictions spéciales], *ib.*, p. 14-19), le fonds du prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil, naguère dépourvu d'inventaire, et les documents de la série L. — M. E. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, a entrepris la publication d'une série de *Mémoires et recueils composés à l'aide de documents conservés dans les archives du département de Seine-et-Oise*. Le fascicule VI a été publié à Versailles en 1895.

SÈVRES (DEUX-). — La *Revue poitevine et saintongeaise* de juillet 1895 annonce la vente des archives du château de Saint-Loup, près Parthenay. Elles ont été acquises en un lot par un libraire de Paris, pour 1 800 francs. Elles offraient, paraît-il, un réel intérêt pour l'histoire de Bressuire et de la contrée, et il est regrettable qu'elles n'aient pas pris le chemin d'un dépôt public. MM. les Archivistes de la Vienne et de la Vendée étaient bien présents à cette vente, mais il est malheureusement trop vrai que l'insuffisance des fonds mis à leur disposition pour des occasions de ce genre ne pouvait leur permettre d'être autre chose que des spectateurs attristés.

Somme. — L'impression de l'inventaire sommaire a été menée jusqu'à la fin de la série C (tomes II, III et 31 feuilles du tome IV, 2230 articles répartis en 26 fonds); le classement a porté sur le fonds du collège d'Amiens qui compose presque à lui seul la série D, et sur les cartes et plans, très nombreux dans le dépôt et qui doivent être répartis entre les différents fonds des séries E, G, H, non encore classées. L'archiviste a inspecté 72 communes, le rapport ne donne à leur sujet que des détails d'ordre purement administratif; à signaler seulement la publication projetée du tome III de l'inventaire sommaire des archives communales d'Amiens (analyse des registres de l'échevinage, à partir de 1568).

Tarn-et-Garonne. — L'archiviste a étudié le fonds considérable de la maison d'Armagnac, versé en 1635 et tiré des archives des anciens comtes de Rodez : le document le plus ancien (1061) est dans la copie du chartrier de la maison de l'Isle Jourdain, faite au xvie siècle pour Marguerite de Valois (énorme cartulaire de 42 kilogr., dit le Saudran de l'Isle); les noms des comtes d'Armagnac, dans l'ordre chronologique, ont été pris pour cadre de classement; à signaler, pour l'histoire de Louis XI, les documents concernant les derniers comtes d'Armagnac.

Var. — Nombreux dons, qui ont enrichi surtout la série E (familles Mitre, Antiboul, etc.; protocoles d'une étude de notaire à Gonfaron, remontant à 1564). — L'archiviste fait connaitre divers documents tirés des minutes notariales de Barjols (1560-1597). — « La situation des archives anciennes a été régularisée complètement dans sept cantons, presque complètement dans neuf autres où il ne reste plus qu'une commune à inventorier par canton, enfin aux deux tiers dans les douze derniers. » — L'œuvre du dépouillement des archives historiques des hospices et bureaux de bienfaisance du département parait maintenant définitivement close.

Vendée. — Le Rapport de l'archiviste, tiré à part (La Roche-sur-Yon, 1894, in-8), contient l'analyse détaillée des archives de la ville de Luçon (p. 138-173) et des registres des cantons de Beauvoir et de Rocheservière.

Vienne (Haute-). — L'inventaire sur fiches de la série Q a été transcrit sur registre ; il a été pourvu de tables. — Des pourparlers sont engagés avec un particulier d'Alençon pour obtenir cession d'une série de plans dressés dans les dernières années de l'intendance de Turgot, par un sieur Broussaud, architecte. Ces plans sont énumérés à la p. 76 du Rapport. — M. du Teilhet de Lamotte a dépouillé les nombreux registres paroissiaux de la mairie de Saint-Yrieix, et se propose de faire le même travail sur les registres de Châlus et de Châteauneuf.

Vosges. — La publication du tome II de l'inventaire sommaire de la série G a été conduite jusqu'à la 27e feuille (Chapitre de Remiremont, suite); l'archiviste a mis en ordre et classé les archives communales de Remiremont.

Archives et Tribunaux

Affaire Dufresne. — Aux mois d'avril et de mai 1895, s'est plaidée devant le tribunal civil de Nancy une affaire intéressant tout particulièrement la question de propriété des archives publiques. Bien que cette affaire soit encore en suspens, et que la nomination d'un expert nous oblige à la réserve jusqu'à la solution définitive, nous pouvons exposer les faits, en nous basant tout spécialement sur les témoignages apportés par l'archiviste actuel de la Moselle, M. le Dr G. Wolfram, dans sa récente brochure : *Die Dufresne'sche Urkundensammlung* (Metz, 1895, in-8 de 30 pp., extr. du *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde*), où il publie un inventaire de pièces disparues qui doivent se retrouver dans la collection incriminée. — Une action a été intentée au préfet de Meurthe-et-Moselle par M. Dufresne, chez qui une perquisition faite peu de temps auparavant par ordre supérieur avait amené la découverte d'un nombre considérable de documents anciens (dep. le ixe siècle), provenant notamment de Toul, de Liverdun, de Metz et environs : M. Dufresne père, notaire puis conseiller de préfecture, décédé en 1882, aurait « emprunté », parait-il, ces documents à des dépôts publics pour écrire une histoire des évêques de Toul dont il n'a jamais rien paru. L'existence de ces papiers historiques chez M. Dufresne n'était pas inconnue, et M. Sauer, ancien archiviste de la Moselle, s'était toujours préoccupé de les faire réintégrer; diverses circonstances l'en avaient empêché. Actuellement, la collection (à quelques pièces près qui ont échappé à la perquisition) est placée sous scellés aux archives de Meurthe-et-Moselle en attendant que la justice ait dit son dernier mot. D'après la brochure de M. le Dr Wolfram, M. Dufresne père n'aurait pas caché à tout le monde la provenance de ces documents, des correspondances en feraient foi, et un don fait par lui au Musée lorrain, il y a quelques années, de différentes pièces d'archives n'aurait été en réalité qu'une restitution partielle et déguisée. H. S.

Collection de Verna. — Outre les manuscrits et livres de cette collection vendue à Lyon au mois de novembre dernier (voy. le no Bibliothèques), il s'y trouvait un grand nombre d'autographes, provenant peut-être de collections publiques, et des documents d'archives parmi lesquels nous signalerons : les comptes de ménage de Jeanne de Bourbon (1390-1402), ceux de Jean Ier de Forez (1314-1315)[1], les comptes des fortifications de la petite ville de Feurs en 1388 et 1389, de nombreux terriers des domaines du roi en Forez, un état des livraisons du chapitre de Saint-Just de Lyon au xvie siècle, des bulles originales provenant de l'abbaye d'Ainay, l'obituaire de l'église de Saint-Paul de Lyon, des

1. Voy. une description et des extraits de ce document publ. par M. L. Delisle, *Notes sur quelques mss. du baron de Verna*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LVI (1895), p. 687.

registres des insinuations de Lyon et de Forez, un terrier de la prébende de Saint-Étienne, fondée dans l'église de Thizy, des comptes du receveur de l'ordre de Malte pour la langue d'Auvergne, l'inventaire des titres de l'abbaye de Savigny en Lyonnais; la charte originale des franchises de Crémieu, des registres de délibérations consulaires de cette ville du XVIe et du XVIIe siècle, des registres de notaires, etc. Les préfets du Rhône, de la Loire et de l'Isère, la ville de Lyon, la ville et l'hospice de Crémieu ont fait opposition à la vente et procéder à la saisie de ces documents, comme paraissant provenir des archives départementales, communales et hospitalières. Une ordonnance de référé a décidé le dépôt, au greffe du tribunal de Bourgoin, des minutes des notaires de Crémieu, et pour les autres documents a renvoyé les parties à se pourvoir devant le tribunal de Lyon. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la suite de cette affaire.

AFFAIRE AMAT. — Le tribunal civil de Gap a rendu, au mois de novembre 1895, son jugement dans le procès intenté, au nom de M. Amat, à M. P. Guillaume, archiviste départemental des Hautes-Alpes, en raison de la publication par ce dernier du recueil des *Chartes de Durbon*. Il est assez singulier de voir incriminer l'impression de textes anciens qui se trouvent en manuscrits aux archives des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes, sous prétexte de propriété littéraire, parce que ces mêmes textes se trouvent en partie reproduits dans un manuscrit appartenant à un particulier (M. Amat). Le tribunal a naturellement débouté les héritiers Amat de leur action, et les a condamnés aux frais et dépens après conclusions fortement motivées. H. S.

GRATUITÉ DE RECHERCHES. — Récemment, M. Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, s'étant rendu à Bayeux pour faire quelques recherches dans les registres anciens de l'état civil des communes de l'arrondissement sur un personnage historique qui l'intéressait, informa le greffier du tribunal civil (où, comme l'on sait, le double de ces registres est déposé d'après la loi) de son désir, d'ailleurs immédiatement contenté. Ses investigations terminées au bout de deux ou trois heures, M. Joret se vit réclamer par le greffier une somme de 7 fr. 50 pour « frais de recherches ». Surpris d'une telle réclamation, il protesta, mais dut néanmoins s'exécuter. Ayant exposé les faits dont nous venons de parler dans une lettre adressée, aussitôt après, au Garde des Sceaux, et contenant une demande en restitution de ces « frais de recherches » considérés par lui comme indûment réclamés, M. Joret reçut bientôt du ministère une somme égale à celle qu'il avait versée : c'était la reconnaissance implicite du bien-fondé de la requête, et, pour le greffier qui avait pris au pied de la lettre un règlement évidemment fait pour les demandes de recherches par écrit, une condamnation de son interprétation draconienne. H. S.

ANTIQUITÉ. — Dans la nouvelle édition (par G. Wissowa) de la *Pauly's Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* (Stuttgart, Metzler, 1895), au

tome II, col. 553-564, se trouve un important article du Dr Dziatzko sur les archives, lieux de dépôts des documents officiels dans l'antiquité, c'est-à-dire dans les pays orientaux, à Athènes et à Rome; il a accumulé les textes qui prouvent l'existence de ces dépôts où les monuments de pierre, de métal, de bois, de marbre, de cire qui, juxtaposés, devaient former un ensemble considérable (c'était le cas du Métroon en Grèce), ou éparpillés, devaient se trouver accumulés en un certain nombre de temples (de Saturne, de Jupiter, de Diane, etc.), suivant l'habitude romaine; il examine le rôle du χαρτοφύλαξ et de l'*apparitor* chargés de la conservation de ces documents. Ces quelques pages, très curieuses, donnent une notion très exacte de l'état actuel de nos connaissances sur cette question.

H. S.

Allemagne. — Alsfeld. — Les chartes anciennes (jusqu'en 1396) appartenant aux archives de la ville d'Alsfeld sont publiées par K. Ebel dans les *Mittheilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins*, neue Folge, V (1895), pp. 102-140.

Frankfurt a. Oder. — Une courte notice sur les archives de cette ville (installées depuis 1791 dans les dépendances de l'église Saint-Nicolas et ouvertes au public le mercredi seulement), un index sommaire des neuf parties qui constituent ce dépôt, et un répertoire des cent trente-deux plus anciennes chartes originales (1253-1373) qu'il possède : tel est le contenu d'une intéressante notice du Dr A. Gurnik, *Das Stadtarchiv zu Frankfurt a. O. und dessen älteste Urkunden* (Frankfurt, Trowitzsch, 1895, in-4° de 32 pp.), publiée comme « Beilage zum Programm Ostern 1895 des Realgymnasiums ».

Görlitz. — M. R. Jecht vient d'étudier, en quelques pages dans le *Neues Lausitz-Magazin*, LXX (1894), pp. 100 et suiv., le plus ancien « Liber actorum » (1389-1413) conservé dans le « Rathsarchiv » de Görlitz.

Hellstedt. — Le Dr Grœssler a publié en 1894, dans les *Mansfelder Blätter*, le catalogue des cent treize plus anciennes chartes que possèdent encore les archives de cette localité.

München. — Sous le titre de « Archivalische Exzerpte über die herzogliche Hofkapelle in München », K. Walter a publié des documents inédits des xviie et xviiie siècles dans le *Kirchenmusikalisches Jahrbuch für 1894*, comme suite aux articles de Haberl parus en 1893 dans la même revue.

Neustadt a. d. Hardt. — Des chartes impériales des années 1275-1583 appartenant aux archives de cette localité sont publiées en partie pour la première fois par le Dr Grünewald dans le *Pfälzisches Museum* (1er avril 1894).

Rottenburg a. d. Tauber. — A signaler dans les *Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*, III (1894), n° 3, la publication par le Dr Strebel

de documents, tirés de ces archives municipales, relatifs aux rapports des ministres évangéliques avec le chapitre catholique de Würzburg au XVIe siècle.

Autriche-Hongrie. — BISTRITZ. — Sous le titre de *Urkunden-Regesten aus dem alten Bistritzer Archive von 1203 bis 1526*, le Dr Alb. Berger vient de terminer le répertoire des 924 chartes que possède ce dépôt pour la période indiquée (Bistritz, 1893-1895, in-4° de 139 pp.); il est beaucoup plus complet que l'inventaire précédemment publié par Zimmermann dans le tome XII de l'*Archivalische Zeitschrift*.

BRÜNN. — On trouvera quelques détails sur la présente situation du dépôt d'archives de cette ville dans un article du Dr Kameníček paru dans le *Časopis-Matice Moravské*, 1895, n° 2.

FRIESACH. — La plus ancienne charte de ce dépôt d'archives municipales (1235) est décrite et publiée par A. von Jaksch dans *Karinthia*, I (1894), p. 166.

KASSA (Kaschau). — On trouvera dans l'intéressante revue spéciale intitulée *Magyar Könyv-Szemle*, III (1895), pp. 227-234, une notice de M. L. Kemény sur les archives de la ville de Kassa, avec un sommaire de l'inventaire précieux qui en fut rédigé autrefois par l'archiviste F. Schwarczenbach, avec le nombre des volumes et les dates extrêmes de chaque série.

KLAGENFURT. — Le volume I (1894) de *Karinthia*, p. 65, renferme une notice de G. Hann sur trois lettres d'indulgences peintes des années 1334, 1512 et 1515, que possède l' « Archiv » du Kärnthnischer Geschichtsverein, à Klagenfurt.

KRAKÓW. — Les diverses archives de Cracovie (Czartoryski, Chapitre, Université), ainsi que celles de Breslau, Dresden, Königsberg, Moscou et Rome, ont été mises à profit pour éditer dans les « Monumenta medii ævi historica res gestas Poloniæ illustrantia » le *Codex epistolaris sæculi decimi quinti*, tom. III, par An. Lewicki (Krakowie, 1894, in-4° de [IV]-LXX-666 pp.).

WIEN. — Dans un rapport inséré au *Compte Rendu des séances de la Commission royale d'Histoire*, 5e série, IV (1894), pp. 411-424, par M. F. Magnette, on trouvera les éléments d'une étude faite aux Archives impériales de Vienne sur les documents de la chancellerie des Pays-Bas pendant les années 1715-1795. L'auteur a restreint ces recherches aux deux seules séries des Rapports (*Berichte*) et des Instructions (*Weisungen*), qui comptent environ 300 liasses.

— Nous avons publié plus haut un règlement relatif aux archives du ministère de l'Intérieur; nous empruntons encore à *la Presse* (9 août 1895) un décret du ministère des Finances pour la conservation et la préservation de ses propres archives. On y reconnait l'intérêt que porte cette administration aux documents qu'elle possède.

« Die Behörden und Aemter, bei welchen Bestände an älteren Acten vorhanden sind, haben auf eine sorgfältige Aufbewahrung solcher Acten, insbesondere auf die Sicherung derselben vor Feuchtigkeit oder Brand bedacht zu sein. Sind für diesen Zweck trockene und abgesperrte Aufbewahrungsräume nicht verfügbar, so ist über diesen Umstand an die vorgesetzte Behörde die Anzeige zu erstatten, und kann erforderlichenfalls die Abgabe der älteren Actenbestände an die Landesbehörde oder an die nächste Oberbehörde, oder an verlässliche Institute oder Vereine, in den beiden letzteren Fällen gegen Revers, in Antrag gebracht werden. Auch ist dafür Sorge zu tragen, dass die älteren Actenbestände nach ihrem wesentlichen Inhalte und nach der Zeit, aus welcher dieselben herrühren, ordnungsmässig verzeichnet werden, dass die für amtliche Bedürfnisse entlehnten derlei Acten stets wieder vollständig zurückgestellt werden und dass jede uncontrolirte Wegbringung solcher Acten hintangehalten werde. Die wenn auch auf Widerruf erfolgende Ueberlassung derartiger Actenbestände an Privatpersonen oder Privatvereine wie auch an andere Behörden ist immer nur mit Genehmigung des Finanzministeriums gestattet.

« Die Ausscheidung der zur Scartirung bestimmten Acten hat unter strenger Beobachtung der bestehenden Vorschriften stattzufinden. Vor der Veräusserung oder Vernichtung solcher Acten ist jedoch von nun an stets die Genehmigung des Finanzministeriums im vorgeschriebenen Dienstwege einzuholen. Zu diesem Zwecke sind die zu scartirenden Acten nach ihrem wesentlichen Inhalte und der Zeit, aus der sie stammen, in ein Verzeichniss zu bringen und ist gleichzeitig zu bemerken, welche Beamten oder sonstige Bediensteten die Ausscheidung vorgenommen und welche sich von der Einhaltung der bestehenden Vorschriften durch persönliche Einsichtnahme überzeugt haben. Das Finanzministerium behält sich vor, erforderlichenfalls eine neuerliche Ueberprüfung des zu scartirenden Materials anzuordnen. Die vorstehenden Bestimmungen haben auch für die älteren Bestände von Urkunden, Büchern, Rechnungen und sonstigen Aufzeichnungen zu gelten. »

Zara. — Les archives du gouvernement de Zara, qui sont importantes surtout pour l'époque moderne, ont fait l'objet d'une notice de M. Bl. Deli, dans le *Magyar Könyv-Szemle*, III (1895), pp. 62-66. On y trouvera l'indication sommaire des trois périodes historiques dont se compose ce dépôt : la première, du XIVe siècle à 1797; la seconde, de 1797 à 1806; et la troisième, de 1806 à 1814 (époque de la domination française).

Zwettl. — Le Dr Karl Uhlirz a donné, dans un récent travail : *Das Archiv der L. F. Stadt Zwettl in Niederösterreich* (Zwettl, 1895, in-4° de 30 p. et pl.), l'inventaire des chartes que possède ce dépôt (années 1830-1815), avec une étude particulière des sceaux, qui sont reproduits avec soin; ce travail est précédé d'une brève introduction.

Belgique. — Par un arrêté royal en date du 14 juin 1895, il est décrété que « ne peuvent être nommés en qualité de fonctionnaires ou employés aux archives générales du Royaume et aux dépôts des archives de l'État dans les provinces que ceux qui auront subi avec succès un examen théorique et pratique sur les matières désignées ci-après » : *Épreuve théorique* (histoire politique du moyen âge et des temps modernes et spécialement de la Belgique ; institutions) ; *Épreuve pratique* (paléographie, diplomatique, traduction et explication de textes latins, vieux français, vieux flamand, flamand moderne, et connaissance d'une autre langue vivante importante, au choix du candidat); les docteurs en philosophie et lettres (section d'histoire) sont dispensés de l'épreuve théorique. — On ne peut que féliciter le gouvernement belge de cette initiative, qui est un premier pas fait pour améliorer le service des archives.

Bruxelles. — La *Note sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, que vient de faire paraître M. H. Pirenne dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique* (5e série, V, 1895, fasc. 2), se rapporte à un cartulaire-chronique conservé aux archives générales du royaume, à Bruxelles. Ce manuscrit inconnu, et même considéré comme perdu, est l'objet d'une intéressante notice.

— La Commission royale d'histoire a décidé l'impression d'un inventaire sommaire des cartulaires conservés dans les dépôts publics et privés d'archives du royaume. Le premier fascicule de cet utile inventaire est sous presse.

Hasselt. — Dans le dernier cahier publié par la *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique* (Procès-verbaux, VII, 3 ; Bruxelles, 1894, in-8°), pp. 126-136, on trouve une liste de registres achetés et déposés en 1894 aux archives de l'État de cette province. Ce sont divers recueils de droit lossain (concernant particulièrement Vliermael), d'autres recueils de droits relatifs à Liége, Halen, Saint-Trond, Schakkebroek, et des volumes intéressant Ham, Diest, Printhagen, Ryckel, Cortessem, et la commanderie de l'ordre teutonique de Beckevoort.

Tournai. — Une très intéressante notice sur la « Série des registres aux archives communales de Tournai » vient de paraître, sous la signature de M. A. d'Herbomez, dans le tome XXV (1894) des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, pp. 278-299 ; elle est destinée à faire suite à une autre notice du même auteur, insérée dans le tome XXIV (pp. 265-287) sur le fonds des chirographes des mêmes archives. Toutes deux jettent une vive lumière sur un dépôt insuffisamment classé et resté encore aujourd'hui dans l'état où l'avait laissé l'archiviste Hennebert, décédé en 1857. Aussi saura-t-on gré à M. d'Herbomez d'y apporter un peu de clarté — sur le papier, — d'autant plus utilement que la ville de Tournai possède des archives très riches et très anciennes. Un exemple : on a toujours dit et répété que la série des comptes communaux de

Tournai commençait en 1396, il nous est à présent permis d'affirmer qu'il en existe pour les années 1240-1242, retrouvés pêle-mêle dans des « documents à classer » (ceux de Bruges remontent à 1280, ceux de Mons à 1288). De même pour les Registres de la Loi : on en a découvert récemment de l'année 1275 (en fragment) et de 1280 (entier). On peut citer dans ce dépôt des cartulaires (celui de Cysoing entre autres), des obituaires, puis un volume provenant de la collection Monteil, contenant une série de contrats originaux des XIIIe et XIVe siècles, actes d'intérêt privé passés devant les échevins de Tournai. — Mais quand se décidera-t-on à classer et à inventorier tous ces documents, dont beaucoup gisent épars dans les greniers et n'ont jamais été examinés par l'archiviste ? Les « pièces à classer » y sont innombrables et réservent sans doute encore bien des surprises.

— Plusieurs fois il a été question du transfert à Mons des archives de l'État déposées à Tournai (qui n'est pas chef-lieu de province). La question a été récemment posée à nouveau; les Tournaisiens qui s'intéressent très sérieusement à l'histoire de leur pays verraient avec regret s'éloigner d'eux un dépôt assez riche, et resté à Tournai jusqu'à présent parce que cette ville a été autrefois la capitale d'un état particulier. Des démarches ont été faites auprès de qui de droit pour que le *statu quo* soit maintenu.

Espagne. — PALENCIA. — La « Comisión de Monumentos » annonce l'intention de procéder au catalogue des archives domaniales de cette ville.

PAMPELUNE. — La « Comisión de Monumentos » de Navarre a demandé à la Députation provinciale l'autorisation de faire mouler les sceaux nombreux et intéressants qui appartiennent aux archives historiques de la « Cámara de Comptos », en exposant combien ces sceaux sont fragiles et susceptibles de se perdre si l'on n'y prend garde.

— Dans le *Boletin de la Comisión de Monumentos históricos y artisticos de Navarra*, I (1895), pp. 86-94, on lit une notice sur un ms. inconnu du « Fuero general de Navarra », du XIVe siècle, conservé aux archives de Pampelune.

URGEL. — M. F. Pasquier a signalé la fausseté d'un diplôme de Louis le Pieux qui est conservé aux archives de l'évêché et qui paraît avoir été fabriqué au XIe siècle (cf. *Bulletin de la Soc. archéologique du Midi de la France*, 1894, p. 121).

États-Unis. — Il est intéressant de signaler un mouvement en faveur des archives et de leur conservation même en Amérique, où les documents, pour n'être pas bien vieux, n'en sont pas moins très négligés le plus souvent. Dans quelques pages intitulées *The value of national Archives*, parues dans l'*Annual Report of the American historical Association for the year 1893* (Washington, 1894, in-8°, pp. 25-32), Mrs. Ellen Hardin Walworth indique l'importance des archives

en général, accuse le gouvernement des États-Unis de n'y pas avoir pris garde jusqu'ici, et demande une pétition pour arriver à une conservation raisonnée des documents relatifs à la révolution américaine, à la constitution du pays et aux événements plus modernes.

Grande-Bretagne. — On annonce la prochaine publication, par M. J.-H. Jeayes, du British Museum, de l'inventaire d'une collection de chartes et documents (XIe-XVIe siècles) intéressant les comtés de Leicester, de Derby et de Stafford, qui sont la propriété particulière de sir Robert Gresley, à Drakelowe.

— La *Revue historique* de janvier 1896 (t. LX, p. 231-233) donne le détail des derniers volumes (XII-XIV), publiés de 1892 à 1894 par la *Royal Commission on historical manuscripts*, dont l'activité ne se dément pas; ces renseignements complètent les indications sommaires que nous avons nous-mêmes fournies plus haut (p. 66) d'après une communication de M. Atkinson, et nous montrent tout le parti que l'on peut tirer des archives municipales anglaises (Hastings, Hereford, Hertford, Great-Grimsby, Lincoln, Rye, Bury-Saint-Edmunds), des archives particulières des châteaux de Belvoir, Welbeck-Abbye, Kilkenny (où se trouvent des papiers d'État depuis le XVIe siècle, et des documents relatifs à l'histoire de l'Écosse, de l'Irlande, de l'Inde, etc.), et des archives des chapitres de Lichtfield et Worcester.

— Il est question de publier les plus anciens documents des archives municipales de Northampton, qui remontent au règne de Richard Ier.

Italie. — Notre collaborateur, M. G. Mazzatinti, réunit les éléments d'un grand ouvrage sur les archives d'Italie. Il se propose dans cet ouvrage : 1° d'indiquer les inventaires imprimés et manuscrits, de tous les dépôts du royaume; 2° de donner des renseignements détaillés sur les dépôts qui n'ont pas été inventoriés jusqu'ici. Il a déjà visité beaucoup d'archives municipales, notamment en Ombrie, en Toscane et en Romagne.

BADIA DI NONANTOLA. — M. Boratynski a récemment trouvé dans les archives de cette localité des documents relatifs au royaume de Pologne; il fait part de sa découverte dans quelques pages du vol. VI de la 4e série (1895) des *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le provincie Modenesi.*

CRÉMONE. — Un nouveau volume de la collection des « Historiæ patriæ monumenta » vient de paraître par les soins de L. Astegiani, sous le titre de *Codex diplomaticus Cremonæ* (Torino, Bocca, 1895, in-8). L'introduction comprend une étude d'ensemble sur les archives de la ville de Crémone et sur les documents originaux qui ont servi à la composition de cet important recueil.

LUCQUES. — Les archivès de l'État à Lucques se sont enrichies en 1894 de documents sur la famille lucquoise des Trenta (complétant un don de 1872, cf. l'inv.

imprimé, IV, 305-306), donnés par les derniers représentants et comprenant des pièces diverses sur le pays, des autographes, des documents littéraires et artistiques; — de 344 vol. de miscellanées, et des papiers relatifs aux anciens médecins lucquois, recueillis par feu le docteur N. Cerù; — de quelques papiers et parchemins (1184-1512) provenant du célèbre hôpital Magione di S. Jacopo d'Altopascio. Une notice sommaire de ces accroissements a paru dans l'*Archivio storico italiano*, 1895, I, pp. 86-91.

— M. G. Simonetti continue dans les *Studi storici* (publ. par les soins de l'Université de Pise), III, pp. 533 et suiv., la publication des chartes longobardes conservées dans les archives archiépiscopales de Lucques.

Gubbio. — Divers textes tirés des archives de cette ville, pour les années 1515 à 1522, sont publiés par G. Mazzatinti dans le 1er fascicule du *Bollettino della Società umbra di storia patria*, I (1895).

Mantova. — Deux sceaux anciens inédits de Vérone, conservés dans l' « Archivio Gonzaga », ont été étudiés par S. Ricci dans les *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, XXX (1895), p. 940.

Milan. — L'archiviste de l'État G. Porrò vient de donner une nouvelle édition du programme de son *Corso biennale d'istruzione paleografico-diplomatica e di patria erudizione proposta a darsi presso gli Archivi di Stato Milanesi* (Modena, tip. Capelli, 1894, in-8° de 16 pp.). En rééditant ce programme paru en 1876 et amélioré grâce aux travaux récents sur la matière, l'auteur prouve son zèle à former des élèves instruits dans les questions de paléographie, de diplomatique et d'archivistique; souhaitons que son exemple soit suivi et que notre *Revue* facilite à tous les moyens de se tenir aisément au courant de la science.

Napoli. — M. N. Barone a étudié les quinternions féodaux de l'époque aragonaise conservés aux archives de l'État à Naples (*Archivio storico per le provincie Napoletane*, XX, 1895, n° 1); il indique ce que l'on peut tirer de ces registres pour l'histoire des fiefs, de la noblesse et de l'administration, et mentionne les répertoires qui en facilitent le dépouillement.

Olubra. — Sur l'« archivio della Collegiata di Castel San Giovanni di Olubra », voir un article de G. Agnelli dans l'*Archivio storico per le provincie parmensi*, I (1894).

Ravenne. — On continue à publier, dans les *Atti e memorie della Società istriana di archeologia e storia patria*, vol. X et XI (1894-5), des documents intéressant les couvents de l'Istrie, dont les originaux sont conservés dans l'« archivio di San Apollinario in Classe di Ravenna ».

Sarzana. — L. Podestà a inséré une étude sur un « codice pelavicino dell' archivio capitolare di Sarzana » dans le vol. VI de la 4e série (1895) des *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le provincie Modenesi*.

SIENNE. — De M. l'archiviste Aless. Lisini nous avons à signaler une brochure « per le nozze » où il a publié quelques documents précieux de son dépôt sous ce titre : *Copia di alcune firme autografe di personnaggi illustri, ricavata da documenti originali del r. archivio di Stato in Siena* (Siena, tip. Lazzeri, 1894, in-8° de 19 p.).

— Une notice sur l'*Archivio notarile provinciale* de Sienne (fondé en 1588, auj. au Monte dei Paschi) a été publiée par M. L. Zdekauer dans le *Bullettino senese di Storia patria*, I (1894), pp. 285 et suiv. On peut constater que cet important dépôt possède 13 000 volumes ou liasses, renfermant les actes de 2 380 notaires siennois ou des environs à partir de l'année 1251 ; à la suite de la notice, G. Pampaloni a donné l'inventaire des archives des 268 notaires antérieurs au XVe siècle[1].

Monaco (Principauté de). — M. G. Saige, archiviste, vient de faire paraître un nouveau volume, non d'inventaire, mais de textes tirés des archives dont il a la garde : le *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion, provenant des archives de Matignon* (Monaco, 1895, in-4°, XXIX-231 pp.) est un document important pour l'histoire de la Basse-Normandie ; il s'étend de 1165 à 1329. A noter dans l'introduction la description du cartulaire de Bricquebec, dont quelques extraits se trouvent en appendice.

Roumanie. — Notre collaborateur M. N. Jorga vient de publier, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, un premier volume intitulé : *Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains, rassemblés dans les dépôts de manuscrits de l'Occident* (Bucuresti, 1895, in-8°, 400-LXII pp.). Les dépôts visités sont ceux de Paris et de Berlin.

Russie. — L'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg projette de publier, à partir de janvier 1896, les documents d'archives les plus importants pour l'histoire de la Russie aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, pour faire suite aux recueils d'actes du gouvernement moscovite (2 vol.) et aux décisions du Sénat (4 vol.), déjà imprimés par ses soins. Une subvention spéciale de 2 000 roubles par an a été votée à cet effet pour trois ans.

RIGA. — Le Dr W. Schlüter a étudié et publié un document sur parchemin des archives municipales de cette ville, intéressant pour l'ancien droit de ce pays, dans les « Acta et commentationes Imp. Universitatis Jurievensis », et à part : *Die Nowgoroder Skra nach der Rigaer Handschrift* (Jurjew et Norden, 1894, in-8°).

1. Le même *Bullettino* de 1894 contient aussi une note de M. A. Vanni sur les archives communales de Belforte et de Radicondoli (province de Sienne).

Suède. — HESSELBY. — Un recueil de pièces dès archives de Hesselby concernant ce domaine et ses possesseurs a été publié par C. Trolle-Bonde sous le titre de *Hesselby Archivalier* (Lund, 1894, in-8° de 404 pp.).

NORASKOG. — La suite du *Noraskogs arkiv*, fasc. V (pp. 209-384), a paru par les soins de J. Johannson, à Stockholm (1894, in-8°).

STOCKHOLM. — MM. Emil Hildebrand, Alg. Bœrtzell et H. Wieselgren ont fait paraître la première partie d'un recueil de spécimens d'écriture suédoise, *Svenska skriftprof* (Stockholm, in-8° de v-64 p. et 25 planches in-folio), qui est consacrée au moyen âge et reproduit des documents, principalement d'après les originaux des archives d'État, depuis l'époque de saint Érik jusqu'à Gustave III (xe-xviiie siècles). Ce recueil de monuments de la paléographie suédoise paraît composé avec beaucoup de soin.

Suisse. — BERNE. — M. H. Türler a terminé dans le tome XXVIII (1895) de l'*Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde* la publication des documents intitulés : « Notizen zu Kunst- und Baugeschichte aus dem Bernischen Staatsarchivs ».

YVERDON. — Le professeur Fr. Gueux a découvert dans les archives municipales de cette ville plus de 200 lettres du célèbre pédagogue Pestalozzi encore inédites, qui ont été communiquées au Dr Seyffahrt, l'éditeur de ses œuvres.

BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE DES PÉRIODIQUES

Mittheilungen der dritten (Archiv-) Section der k. k. central-commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst- und historischen Denkmale.

I (1888-89). — E. v. Ottenthal et O. Redlich, Archiv-Berichte aus Tirol. [Le t. Ier du Recueil est entièrement consacré à la description sommaire des archives (*Kirchenarchive, Gemeindearchive*) du Tyrol. P. 474-502, Table chronologique des documents cités, au nombre de 2713, des années 1113 à 1807. C'est, pour le Tyrol, un travail analogue à celui de Fr. Zimmermann pour la Hongrie.]

II (1893-94). — P. 1-48. Frhr. v. Helfert, Staatliches Archivwesen. [Cf. ci-dessus, p. 10.] — P. 49-64. A. v. Mages, Bericht über die Anlegung eines historischen Gerichts-Archivs für Deutsch-Tyrol in neuen Gerichtsgebäude in Innsbruck. — P. 65-102. W. Schram, Berichte über das in den Archiven der Stadt Brünn befindliche kunsthistorische Quellen-Material. [*a*. Das Archiv des Franzens-Museums; *b*. Das mährische Landes-Archiv; *c*. Das Archiv der historisch-statistischen Section der K. K. mährischen Gesellschaft zur Beförderung der Landwirthschaft, etc.; *d*. Die Kirchen-Bibliothek bei St. Jacob; *e*. Das Stadt-Archiv.] — P. 103-117. Auszug aus einem von Regierungsrath Wussin der K. K. Central-commission erstatteten Berichte über die Archive von Garsten und Gleink. — P. 127-140. A. v. Jaksch, Die ältesten Siegel der Bischöfe und des Capitels von Gurk. — P. 141-211. Michael Mayr, Die K. K. Statthalterei-Archiv zu Innsbruck. [Ce remarquable travail, qui a été tiré à part, contient l'histoire du dépôt (d'où les documents relatifs à l'Alsace et au Sundgau furent transportés à Strasbourg en 1763), l'énumération des fonds actuels, des inventaires et des acquisitions faites depuis 1877, qui sont nombreuses. Cf. *Statistische Ausweise über die Benützung des K. K. Statthalterei-Archives in Innsbrück*, Innsbrück, 1893, in-8; dans cette brochure M. Mayr donne la liste des travaux dont les auteurs ont utilisé le dépôt d'Innsbrück, depuis 1865, et celle des personnes qui ont consulté des documents dudit dépôt en 1892-1893.] — P. 241-267. Die Einrichtung eines Archives, bei der K. K. Statthalterei in Nieder-Österreich. [Le nouveau dépôt sera « ein staatliches Archiv für das ganze Land Nieder-Österreich ». Notions sur les archives que l'on se propose d'y rattacher.] — P. 271-306, Action des Herrenhauses der im Reichsrathe vertretenen Königreiche und Länder in Angelegenheit des staatlichen Archivwesens. [Propositions de M. v. Helfert (7 mars 1893), rapport du même au nom de la Commission (15 mai 1894), discussion à la Chambre (29 mai). Il s'agit de réorganiser les archives d'État, d'en confier l'administration à des spécialistes, et de prendre des mesures propres à en assurer l'accroissement.]

III (1895). P. 1-64. Gerichtsbezirk Schlanders. [Premier fascicule d'une description sommaire des archives de la circonscription de Schlanders en Tyrol. Fait suite au t. Ier du Recueil.] L.

Meddelanden fran Svenska Riks-Arkivet[1].

I (1877). — P. 3-29. Riks-Archivarien underdåniga berättelse för år 1875 och 1876. — P. 30-45. J. A. Posse, Anteckningar om Riks-Archivet, bestämmelse och archivhandlingarnas fördelning. [Revue générale des principales collections dont se composent les archives nationales de Suède]. — P. 46-60. Bidrag till Riks-Archivets äldre historia. [Divers documents inédits des XVIe-XVIIIe siècles]. — P. 61-72. Förteckning öfver samlingen af Riks-registratur i Kongl. Riks-Archivet. [Liste détaillée des registres d'actes du gouvernement (finances, guerre, justice, affaires ecclésiastiques, etc.) depuis 1523 jusqu'à l'époque actuelle].

II (1878). — P. 5-26. Årsberättelse för år 1877. [Rapport annuel au roi]. — P. 27-34. Kongl. Maj:ts nådiga bref angående ny stat för Riks-archivet; Riks-archivariens und· utlåtande angående föreslagen reglering af Riks-archivets tomt. [Documents administratifs]. — P. 35-54. Bidrag till Riks-archivets äldre historia. [Anciens inventaires d'archives du XVe siècle, avec reproduction de filigranes de papiers de ce temps]. — P. 55-84. F. A. Dahlgren, Register öfver Rådslag i Konung Gustaf I:s tid. [Délibérations de la chancellerie de Gustave Ier, de 1526 à 1560]. — P. 85-95. B. Taube, Förteckning öfver Ministeriela handlïngar i Riks-archivet. I. *Danica*. [Répertoire des Actes du ministère suédois concernant les négociations avec le Danemark, avec les noms des agents diplomatiques et les dates, à partir de 1523, la série complète ne commençant toutefois qu'en 1621].

III (1879). — P. 1-20. Arsberättelse för år 1878. [Rapport annuel]. — P. 21-67. Bidrag till historien om K. Christiern II:s archiv och dess delning mellan Sverige, Norge och Danmark. [Intéressante étude rétrospective, rédigée à l'aide de documents inédits, sur les négociations relatives à une restitution de pièces d'archives faite par le gouvernement bavarois à la Suède aux environs de 1832]. — P. 68-80. B. Taube, Förteckning öfver Ministeriella handlingar i Riks-archivet. II. *Muscovitica*. [Négociations avec la Russie depuis 1615 ; répertoire des actes].

IV (1880). — P. 3-20. Årsberättelse för år 1879. [Rapport annuel]. — P. 23-48. Bidrag till Riks-archivets äldre och nyare historia. [Documents des années 1623, 1844 et 1846]. — P. 49-70. E. W. Bergman, Register öfver Rådslag i Konung Erik XIV:s tid. [Délibérations de la chancellerie d'Éric XIV, de 1560 à 1568]. — P. 71-84. Förteckning öfver samlingen of Rådsprotokoll i Kongl. Riks-archivet. [Inventaire de la série des protocoles du Conseil d'État depuis 1622 jusqu'à nos jours].

V (1881). — P. 3-20. Årsberättelse för år 1880. [Rapport annuel]. — P. 21-88. Taube, Reseberättelse. [Relation d'un voyage exécuté à Berlin, Dresden, Wien, München, Paris, beaucoup plus en vue d'étudier l'organisation comparative de chaque dépôt que d'y rechercher les documents pouvant intéresser l'histoire de la Suède]. — P. 89-130. V. Ekström et E. W. Bergman, Register öfver Rådslag i Konung Johan III:s tid. [Délibérations de la chancellerie de Jean III, de 1568 à 1591].

VI (1882). — F. 133-146. Årsberättelse för år 1881. [Rapport annuel]. — P. 147-154. Kunna alla slags archivalier vara föremål för enskild eganderätt? [Documents des XVIIe et

1. C'est sous la direction de R. M. Bowallius qu'ont été édités les tomes I à VI ; — de C.G. Malmström les tomes VII à XI ; — de C. T. Odhner les tomes XII à XVIII. Chaque tome se vend à Stockholm, chez P. A. Norstedt & Söner, au prix de 1 krona.

XVIII[e] siècles sur la question de savoir si des documents d'archives peuvent être la propriété de particuliers]. — P. 155-186. E. W. Bergman, Register öfver Rådslag i konung Sigismunds och hertig Carls tid. [Délibérations de la chancellerie du roi Sigismond et du duc Charles, 1593 à 1597]. — B. Taube, Förteckning öfver i Riks-archivet förvarade Ministeriella handlingar. III. *Polonica*. [Négociations avec la Pologne depuis 1632 et pièces relatives aux agents suédois à Danzig à partir du XVI[e] siècle ; répertoire des actes].

VII (1883). — P. 1-16. Årsberättelse för år 1882. [Rapport annuel]. — P. 17-56. E. W. Bergman, Register öfver Rådslag i Konung Carl IX:s tid. [Délibérations de la chancellerie de Charles IX, 1602 à 1610]. — P. 57-92. Förteckning öfver Ständernas beslut och försäkringar i original. [Inv. des décisions des États Généraux conservées en originaux aux Archives nationales de Suède, années 1544 à 1882]. — P. 93-102. B. Taube, Förteckning öfver i Riks-archivet förvarade Ministeriella Handlingar. IV. *Brandenburgico-borussica*. [Négociations avec le Brandebourg et la Prusse, depuis 1631, y compris une collection d'actes transcrits aux archives de Berlin].

VIII (1884). — P. 103-120. Årsberättelse för år 1883. [Rapport annuel]. — P. 121-134. B. Taube, Om Provinsarchiv. [Indications sur les archives provinciales en Suède et Norwège, et comparaisons avec celles de France, de Bavière, etc.]. — P. 135-218. B. Taube, Förteckningar öfver Ministeriella handlingar i Riksarchivet. V. *Germanica*. [Négociations depuis 1650 environ avec l'Empire (Oesterreich-Ungarn), la Saxe, les Villes libres, le Holstein, le Mecklenburg, la Westphalie, la Hesse, le Palatinat, la Bavière, le Würtemberg, etc.].

IX (1885). — P. 219-230. Årsberättelse för år 1884. [Rapport annuel]. — P. 231-243. Bidrag till Riksarchivets äldre historia. [Documents des années 1600 à 1674]. — P. 244 258. Ordning om Registraturne i Kongl. Kansliet (20 février 1620). — P. 249-294. E. W. Bergman, Register öfver Rådslag i Konung Gustaf II Adolfs tid. [Délibérations de la chancellerie de Gustave-Adolphe, de 1612 à 1632].

X (1886). — P. 1-16. Årsberättelse för år 1885. [Rapport annuel]. — P. 17-48. Om utgallring ur Riksarchivet. [Rapport au Roi sur les éliminations à faire dans les papiers des Archives d'État, doubles et autres, avec examen des règlements qui régissent la matière dans les différents autres pays]. — P. 49-70. E. W. Bergman, Register öfver Rådslag i drottning Christinas och konung Carl X Gustafs tid. [Délibérations de la chancellerie des règnes de Christine X et Charles-Gustave, 1633 à 1660].

XI (1887). — P. 73-86. Årsberättelse för år 1886. [Rapport annuel]. — P. 87-124. Svenska Riksarchivets Pappershandlingar 1351-1400. [Inv. de 108 documents originaux, rédigés tant en langue latine qu'en suédois]. — P. 125-144. B. Taube et G. Forsgrén, Förteckning öfver Ministeriella handlingar i Riksarchivet. VI. *Gallica*. [Négociations diplomatiques et consulaires avec la France depuis 1542].

XII (1888). — Årsberättelse för år 1887. [Rapport annuel]. — P. 167-182. E.W. Bergman, Register öfver Rådslag i Konung Carl XI:s tid. [Délibérations de la chancellerie du règne de Charles XI, 1660 à 1688]. — P. 183-236. E. W. Bergman, Förteckning öfver rikskansleren grefve M. G. de La Gardie i Riksarkivet befintliga brefvexling och öfriga handlingar. [Inv. d'une correspondance très importante, avec liste alphabét. des noms des correspondants pour les années 1647 à 1684]. — P. 237-254. B. Taube et S. Bergh, Förteckningar öfver i Riksarkivet förvarade Ministeriella handlingar. VII. *Italica*; VIII. *Hispanica*; IX. *Portugallica*. [Négociations avec l'Italie dep. 1577, mais peu de chose jusqu'en 1655; avec l'Espagne dep. 1651 ; avec le Portugal dep. 1641].

XIII (1889). — P. 257-271. Arsberåttelse för år 1888. [Rapport annuel]. — P. 272-294. C. T. Odhner, Riksarkivariens underdåniga utlåtande angående arkiv-väsendets ordnande. [Rapport au Roi]. — P. 295-305. S. Bergh, Pergamentsbref från medeltiden i Stockholms rådhusarkiv. [Inv. de documents originaux appartenant au fonds de l'hôtel de ville de Stockholm, des années 1389-1523].— P. 306-345. P. Sondén, Förteckning öfver Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifvelser till Regeringen och Rådet nov. 1632-juni 1636 med tillhörande bilagor. I (1632-1634).

XIV (1890). — P. 349-364. Årsberättelse för år 1889. [Rapport annuel]. — P. 365-376. Bidrag till Riksarkivets äldre historia. [Documents des années 1636 à 1752].— P. 377-410. P. Sondén, Förteckning... II (1635-1636). [Suite du fascicule précédent]. — P. 411-422. Th. Westrin, Förteckning öfver i Riksarkivets förvarade Ministeriella handlingar. X. *Turcica* [incl. Transsylvanica, Moldavo-Valachica, Tatarica, Tripolitana, Tunisica, Algerica, dep. 1592]. XI. *Maroccana* [à partir de 1759] et *Cocasica* [à partir de 1654].

XV (1891). — P. 423-440. Årsberättelse för år 1890. [Rapport annuel]. — P. 441-455. R. M. Bowallius et Th. Westrin, Förteckning på Statsrättsliga handlingar, hvilka i original förvaras i Riksarkivet. [Inv. de 87 documents originaux émanés du Conseil d'État, pour les années 1569 à 1872]. — P. 457-483. Den nya Riksarkiv-byggnaden. [Nouvelles constructions inaugurées en 1891].

XVI (1892). — P. 3-20. Årsberättelse för år 1891. [Rapport annuel]. — P. 21-77. P. Sondén, Förteckning öfver bref till Konung Gustav II Adolf i Riksarkivet. [Inv. intéressant, donnant la liste alphabét. de tous les correspondants de Gustave-Adolphe, avec date de chaque lettre].

XVII (1893). — P. 81-98. Årsberättelse för år 1892. [Rapport annuel]. — P. 99-154. B. Taube et S. Bergh, Förteckning öfver Samlingen af Originaltraktater i svenska Riksarkivet. I. [Répertoire des traités conclus avec les puissances étrangères : Danemark (1568-1809), Russie (1561-1812), Pologne (1562-1752)].

XVIII (1894). — P. 157-170. Årsberättelse för år 1893. [Rapport annuel]. — P. 171-257. B. Taube et S. Bergh, Förteckning öfver Samlingen af Originaltraktater i svenska Riksarkivet. II. [Répertoire des traités conclus avec les puissances étrangères : Allemagne (1633-1740), Empire austro-hongrois (1551-1774), Brandeburg et Prusse (1627-1813), Bavière (1675-1684), Brunswick-Hannover (1639-1768), Bremen (1633-1654), Hamburg (1674-1739), Hessen-Cassel (1619-1718), Holstein-Gottorp (1657-1714), Lothringen (1566), Lübeck (1568-1633), Mecklenburg (1666-1813), Münster (1679), Palatinat (1634-1695), Sachsen (1633-1778), Stralsund (1648).]

XIX (1895). — F. 259-266. Årsberättelse för år 1894. [Rapport annuel]. — P. 271-334. B. Taube et S. Bergh, Förteckning..... III. [Répertoire des traités conclus avec les puissances étrangères : Pays-Bas (1635-1781), Angleterre (1654-1813), France (1630-1810), Espagne (1669-1813), Portugal (1641-1709), Italie (1742-1796), Turquie (1657-1789), Transylvanie (1638-1657), Tripoli, Tunis, Alger et Maroc (1729-1803), États-Unis de l'Amérique du Nord (1783).]

COMPTES RENDUS

P. Marichal, *Lancelot et Dufourny; notes sur les anciens inventaires du Trésor des Chartes de Lorraine*. Nancy, impr. Crépin-Leblond, 1894; in-8° de 74 pp.

On doit à l'ancien archiviste de Nancy un grand nombre de travaux sur l'histoire de la Lorraine, et l'un d'eux, *le Trésor des Chartes de Lorraine*, avait permis à Henri Lepage, dès 1857, de faire connaître l'histoire du fonds si important dont il eut pendant de longues années la garde. Mais Lepage travaillait à Nancy; M. Marichal a fait à Paris des recherches qui permettent de rectifier ses assertions. Il importe d'en signaler les conclusions.

L'inventaire du Trésor des Chartes de Lorraine, par Dufourny, que possède la bibliothèque de la ville de Nancy, est incomplet; mais l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris (manuscrits français 4880-4886), et celui des Archives nationales (KK. 1116-1128), chacun en treize volumes dont un de tables, sont parfaitement complets, et la présente brochure en donne le détail par volume, avec renvois aux originaux contenus dans les liasses des archives départementales de Meurthe-et-Moselle ou dans les volumes de la collection de Lorraine de la Bibliothèque nationale.

M. Marichal a constaté, en outre, que les articles B. 472-474 des archives de Meurthe-et-Moselle sont la copie pure et simple des tables de Dufourny. Les recherches que l'on y fait doivent toujours être complétées par d'autres recherches dans l'inventaire de Lancelot (mêmes archives, B. 436-468) pour lequel des tables ont été aussi rédigées par son auxiliaire Chappotin, aujourd'hui conservées en double exemplaire à la Bibliothèque nationale (mss. français 4887-4888; coll. de Lorraine, 680 et 680 bis). H. S.

L. Duhamel, archiviste de Vaucluse. *Les archives notariales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*. Paris, Picard, 1895; in-12 de 68 p. (extr. de l'*Annuaire de Vaucluse*).

L'archiviste de Vaucluse n'a pas été l'un des derniers à se préoccuper de la grave question des archives des notaires. Il a suivi le mouvement et fait œuvre utile dans son département. Aussi l'idée lui est-elle venue de rechercher si au cours des siècles il n'y eut pas des mesures prises par les pouvoirs publics du Comtat pour assurer la conservation de ces papiers[1]. Il lui a été facile de remonter au XIIIe siècle pour retrouver des traces de prescriptions malheureusement observées avec un soin très variable. Des statuts avignonnais de 1441 et de 1570 prévoient seulement très ponctuellement les cas de mort, de départ ou de cession d'office, et une délibération du conseil de ville, en 1588, expose la nécessité d'un « archifz pour la garde des escriptures des noteres » dont la création est votée à

1. Sur les pertes supportées par les archives des notaires de l'ancien régime, voir *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1895, p. 125.

l'unanimité. Mais l'affaire n'avait pas fait un pas de plus lorsqu'un certain S. Buccaleoni proposa d'établir en 1692 quatre dépôts d'archives notariales dans le Comtat (Avignon, Carpentras, Isle, Valréas) et demanda la place de conservateur de ces collections. L'obstruction systématique des notaires à ce projet fut telle qu'en 1787 la question restait intacte. A cette époque cependant, on s'émut, et le dernier vice-légat d'Avignon, Ph. Casoni, fit élaborer un « Règlement concernant les archives publiques que l'on se propose d'établir dans le Comté Venaissin ». Les objections redoublèrent de toutes parts et, lorsque le Comtat devint territoire français, il fut spécifié que les minutes des anciens notaires seraient mises en la garde des nouveaux titulaires, comme dans tout le reste du royaume. Aux mesures prises par le préfet Pelet de la Lozère, pour la conservation des anciennes minutes de notaires, l'arrondissement d'Orange seul répondit (juillet 1802) en envoyant un état très complet de ce qui existait à cette date; les notaires d'Apt et de Carpentras ne se conformèrent qu'à un rappel de demande de 1829, et un extrait de l'état pour les études d'Avignon fut imprimé dans l'*Annuaire de Vaucluse* en 1839, pp. 241-280[1]. On commençait alors seulement à comprendre l'utilité d'un semblable travail dans l'intérêt même des dépositaires. Il serait bien à souhaiter que le mouvement s'étendît et dans le Vaucluse et ailleurs. Remercions M. Duhamel d'avoir ainsi étudié le passé pour éclairer le présent et d'avoir publié à la fin de sa brochure les textes authentiques sur lesquels s'appuie son mémoire; ils démontrent une fois de plus combien grande est la force de l'inertie. Mais serviront-ils de leçon? H. S.

A. Douarche, conseiller à la Cour d'appel de Paris. *Étude sur les anciennes minutes de notaires; leur conservation et leur communication.* Paris, Marchal et Billard, 1895; in-8° de 35 pp. (extr. de la *Revue du notariat*).

Jusqu'ici la question des archives notariales n'a été traitée que par des archivistes, MM. Saint-Joanny, Hubert, Jolibois, Guiffrey, Garnier, Loriquet, Duhamel et autres[2]; il est donc intéressant de la voir abordée aujourd'hui par un jurisconsulte érudit. On sait que la plupart des notaires, sourds aux appels réitérés des sociétés savantes et des spécialistes, se sont toujours retranchés derrière la loi du 25 ventôse an XI sur l'organisation du notariat, qui réglemente en même temps la conservation des minutes notariales et impose aux notaires l'obligation de garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent; ils se sont retranchés également derrière le secret professionnel pour sauvegarder l'intérêt des familles et conserver la faculté d'interdire toute communication de pièces aux non-intéressés. Et lorsqu'il fut question de discuter au Parlement (projet de loi de M. de Benoît, en 1893) la cession pure et simple des anciennes minutes notariales aux archives de chaque département, l'hostilité des notaires se manifesta dans les assemblées publiques où la chose vint en discussion. Une commission a été nommée depuis lors par le Ministre, mais cette commission ne s'est jamais réunie. Les enquêtes qui ont eu lieu antérieurement ont abouti à un résultat également négatif; les Préfets appuyant toujours les propositions des archivistes, les Procureurs généraux soutenant avec fermeté les intérêts et les résistances des officiers ministériels.

1. Annulé aujourd'hui par l'état plus complet et plus exact publié sous le titre de *Table générale des minutes des notaires de l'arrondissement d'Avignon* (Avignon, 1889, in-8°).

2. Nous avons résumé ces revendications multipliées dans *Les archives de l'histoire de France*, Paris, 1891-1893; in-8°, pp. 484-486.

M. Douarche a résumé tout l'historique de la question, en le complétant par une étude approfondie de l'origine du notariat sous l'ancien régime, qu'il est en effet bon de connaître pour peser judicieusement le pour et le contre. Les exemples qu'il a donnés à l'appui de son dire auraient pu être multipliés, et il aurait eu intérêt à étendre ses investigations au delà de nos frontières; la législation italienne sur les archives des notaires, qui a sagement créé un *archivio notarile* dans chaque province, valait la peine d'être examinée mieux que dans une simple note, et sans doute il eût été curieux de rechercher dans les autres pays européens ce qui a pu être proposé dans le même sens.

Peut-être pourrait-on aussi reprocher à M. Douarche de n'être pas toujours conséquent avec lui-même, et de blâmer d'une part ce qu'il réclame d'une autre. Il conclut toutefois en réclamant le minimum, à savoir la concentration en un local déterminé, dans tous les chefs-lieux, de toutes les archives notariales, sous la dépendance de la Chambre des notaires et sous la surveillance de l'archiviste départemental : ce qui s'est fait, incomplètement et incommodément d'ailleurs, à Lyon, à Besançon, à Grenoble, à Moulins, à Sens par exemple.

Mais à quand la création de ces dépôts? En attendant, que MM. les Notaires ne nous parlent plus de secrets de familles, puisqu'on a vu de ces officiers ministériels publier eux-mêmes des documents extraits de leurs minutes, et autoriser dans leurs chartriers des recherches qui n'ont jamais amené aucun scandale. Qu'ils ne nous parlent pas davantage de dommages causés à leur étude, puisque malheureusement leur insouciance ou leur négligence ont trop souvent amené des dilapidations dont les ventes d'autographes nous montrent chaque semaine le honteux résultat.

En réalité, les notaires, officiers ministériels, ne sont que les dépositaires des actes passés dans leur étude ou par leurs prédécesseurs; ce n'est donc pas plus une propriété pour eux que ne le sont les actes dressés chez un conservateur des hypothèques ou autre fonctionnaire de l'État. Leurs minutes peuvent donc être revendiquées à bon droit comme une propriété publique et conservées comme telles dans les archives départementales dont toutes les séries sans exception ont ce caractère. H. S.

G. Desdevises du Dézert, *Mission en Espagne* (1890); *Les archives des Indes à Séville; les archives du consulat de Cadiz* (1894). Paris, impr. nationale, 1895; in-8° de 43 pp. (extr. des *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. VI).

Le premier rapport est un résumé très succinct, accompagné de quelques renvois bibliographiques, d'un voyage à travers les archives et bibliothèques des Pays Basques, de la Navarre, de Valladolid, Saragosse, Barcelone et Madrid. Ces notes n'ont que peu ou point d'intérêt.

Le second rapport mérite au contraire une mention spéciale et complètera utilement les renseignements fournis par l'article ci-dessus imprimé de R. Altamira (p. 74 et suiv.). Dix pages sont consacrées à l'*Archivo de Indias*, installé à Séville dans la Bourse de commerce (Casalonga) et comprenant les documents provenant du Conseil des Indes et ceux provenant de la Chambre de commerce, tous deux munis d'inventaires détaillés et remarquablement précieux pour l'histoire de la flotte de guerre et de la marine marchande, des colonies espagnoles, du Pérou, du Chili, du Mexique. — De premier ordre pour l'histoire du commerce espagnol, les archives du Consulat de Cadiz, qui ont trouvé un refuge à la Bibliothèque provinciale, sont contenues dans 22 armoires dont M. D. du D. publie l'in-

dex sommaire. — Enfin le Consulat français à Cadiz a des archives intéressantes où l'on peut étudier les rapports des deux nations au XVIIIe siècle; mais l'auteur ne les a examinées qu'à un point de vue très spécial, sans nous dire bien exactement ce qu'on est en droit d'en attendre. H. S.

ALF. BAUDRILLART, *Rapport sur une mission en Espagne aux archives de Simancas et d'Alcalá de Hénarès en 1893*. Paris, impr. nationale, 1895; in-8° de 23 pp. (extr. des *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. VI).

Ce nouveau rapport fait connaître les catégories de documents allant du traité de Séville au traité d'Aix-la-Chapelle (1729-1748), avec supplément pour quelques années antérieures. Le catalogue assez développé que publie l'auteur de toutes les archives vues par lui au cours de sa mission pourra guider les recherches de tous ceux qui étudieront cette époque; il y a là des actes et lettres diplomatiques de premier ordre. M. Baudrillart parle aussi, en passant, des archives de la Maison royale, à Madrid (Archivo de la Casa real y patrimonio); elles ne deviennent précieuses qu'à partir du règne de Ferdinand VII, mais elles sont pour cette période encore inaccessibles au public. H. S.

Abbé DOUAIS, *Le grand C du répertoire des archives du Capitoulat au XVIe siècle. Légende et histoire*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9e série, VI. Toulouse, 1894, in-8°, p. 94-114.

M. de Champreux d'Altenbourg conserve dans la bibliothèque de son château de Roquefoulet, commune de Montgeard (Haute-Garonne), une épave des répertoires qui furent dressés, au XVIe siècle, des archives de Toulouse, par ordre du Capitoulat. M. Douais n'a pu « préciser la place qui revient audit registre dans la série de ces répertoires »; mais il est hors de doute que le volume de M. de Champreux faisait partie d'un grand *index rerum*, disposé suivant l'ordre alphabétique. Il contient 53 rubriques qui commencent, en français, par la lettre C, avec des renvois aux liasses, aux folios des cartulaires ou à d'autres lettres du répertoire. M. Roschach n'en avait pas connaissance quand il a écrit son excellente « Histoire du dépôt et de l'édifice » des Archives de Toulouse. — Le Répertoire découvert par M. Douais « contient des parties développées ». Ce n'est pas une simple table : « par exemple, plus de cent pages sont consacrées au Capitole et aux Capitouls. La rubrique : *Comtes et comté de Toulouse* donne l'histoire chronologique de cette dynastie. » L.

G. JACQUETON, *Les archives espagnoles du gouvernement général de l'Algérie; histoire du fonds et inventaire*. Alger, Jourdan, 1894; in-8° de 136 p. (extr. de la *Revue africaine*).

Cet inventaire, précédé d'une notice historique très complète, ne comprend que deux cartons et trois registres. C'est assez dire qu'il est très détaillé et qu'il comporte une analyse pièce par pièce, avec renvoi aux publications qui en ont donné le texte lorsqu'il y a lieu, de tous les documents rapportés d'Espagne par Melchior Tiran (1842-1848) et de Rome par le capitaine Fauchon (1849-1850). Avec une table complète des noms, et deux appendices donnant, l'un les pièces actuellement en déficit (quelques-unes se retrouvent au ministère de la Guerre, à Paris), l'autre des renseignements sur les documents relatifs à l'Afrique septentrionale qui existent aux archives de Simancas, cette publication rendra des services. L'auteur reconnaît qu'il y a encore beaucoup à trouver en Espagne pour l'histoire de l'Algérie, spécialement à Alcalá de Henarès (papiers de l'Ordre de Malte), à

Granada (fonds judiciaire), à Cadiz, à Malaga, à Cartagena (ports de ravitaillement pour les côtes barbaresques), — ainsi qu'à Palerme, pour l'histoire de Tunis et de Bône.

H. S.

E. CHMOURLO, *Otchet o dvoucke komandirovkach v Rossiou i za granitsi v 1892-1894 god.* Iourjev, tip. K. Matisena, 1895; in-8° de 272 p. (iz *Outchen. Zapiti Imp. Jurjevskago Ouniversiteta*, 1894, n°s 2-4).

Relation d'un voyage d'études entrepris par le professeur extraordinaire Chmourlo, de l'Université de Dorpat, à Rome, à Venise, à Paris et à Rapperschwyl (Museum Narodowy), en vue d'explorer les fonds relatifs à l'histoire russe. Les instructifs dépouillements auxquels il s'est livré et dont il publie un aperçu sommaire, sont l'œuvre d'un travailleur sérieux et d'un esprit curieux. La majeure partie du rapport (suivi d'une série de documents inédits, tant en italien qu'en français), est consacrée à l'*Archivio segreto vaticano*, où ont été successivement examinées les séries « Polonia » (commençant en 1501), « Germania » (dep. 1670), « Lettere di particolari » (dep. 1515), « Varia politicorum » (instructions et relations de nonces), et les archives du pape Clément XI. H. S.

D. BRYMNER, directeur des archives. *Rapport sur les archives du Canada en 1893* (annexe du rapport du ministre de l'agriculture). Ottawa, S. E. Dawson, 1895; in-8° de VI-123 et 49 p.

Les archives canadiennes continuent à s'enrichir de transcriptions faites pour le compte du gouvernement à l'étranger. Ce dernier rapport donne les analyses (en français) suffisamment complètes des pièces conservées à Londres, concernant la province de Québec, le Haut et le Bas Canada pendant les années 1807 à 1813. Une autre série sera prochainement abordée. H. S.

L'ABBÉ BEURLIER, *Le chartophylax de la grande église de Constantinople.* Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1895; in-8° de 17 pp. (extr. des *Comptes rendus du 3e congrès scientifique international des catholiques*).

Exposé très substantiel qui montre quelle idée incomplète le titre de chartophylax donne des fonctions multiples que remplissait celui qui le portait. Il n'était pas seulement garde des archives du patriarchat de Constantinople, mais encore introducteur auprès du patriarche, son délégué dans l'exercice de sa juridiction, son représentant, avec suprématie sur les évêques, quoique simple diacre, dans toutes les assemblées où le pontife n'assistait pas en personne. Nous n'avons à rappeler plus particulièrement ici que les attributions du chartophylax comme archiviste. A ce point de vue il était un véritable chancelier. C'est ainsi qu'il était responsable de la conservation des documents anciens, qu'il était chargé d'expédier les actes solennels et les simples mandements, qu'à lui incombait le soin de donner à tous les documents émanés du patriarchat le caractère d'authenticité par l'apposition de son propre seing et de sa propre bulle. Il gardait les originaux dans les archives, les registres où ils étaient transcrits et les textes des Pères dans la bibliothèque, et enfin les volumes précieux par leur reliure ou leur ornementation dans le trésor. Cette courte monographie est faite entièrement d'après des sources certaines : actes des conciles, Anastase le Bibliothécaire et Balsamon. A. V.

INVENTAIRES, CATALOGUES

ET

PUBLICATIONS ANNONCÉES SOMMAIREMENT

Allemagne.

Berlin. — *Publikationen aus den k. preussischen Staatsarchiven. Veranlasst und unterstützt durch die k. Archiv-Verwaltung.* LVI. *Preussen und die katholische Kirche seit 1640. nach den Acten des geheimen Staatsarchives*, von Max Lehmann; VII (Schluss; 1793 bis 1797); Leipzig, Hirzel, 1894; in-8 de v-880 pp. — LIX. *Politische Correspondenz des Kurfürsten Albrecht Achilles*, herausg. von F. Priebatsch; I (1470-1474); Leipzig, Hirzel, 1894; in-8 de xii-830 pp. — LX. *Hessisches Urkundenbuch.* 2. Abth. *Urkundenbuch zur Geschichte der Herren von Hanau*, von H. Reimer; II (1350-1375); Leipzig, Hirzel, 1895; in-8 de 922 pp. — LXII. *Die Gegenreformation in Westphalen und am Niederrhein*, von L. Keller; III (1609-1623); Leipzig, Hirzel, 1895; in-8 de 693 pp.

Cassel. — *Das Casseler Bürgerbuch* (1520-1699), herausg. von F. Gundelach (*Zeitschrift für hessische Geschichte und Landeskunde*, neue Folge, Suppl.-Bd. XI); Cassel, Freyschmidt, 1895; in-8 de 248 pp. & pl.

Donaueschingen. — *Mitteilungen aus dem Fürstenbergischen Archive.* I. *Quellen zur Geschichte des fürstl. Hauses Fürstenberg und seines reichsunmittelbaren Gebietes* (1510-1559), bearb. von F. L. Baumann; Tübingen, Laupp, 1895; in-8 de xiv-656 pp.

Greifswald. — *Pommersche Genealogien*, von Th. Pyl. IV u. V. Greifswald, Bindewal, 1895; in-8 de xxiv-440 pp.

[Nombreux extraits des archives de Greifswald.]

Königsberg. — *Repertorium der im königl. Staatsarchive zu Konigsberg im Preussen befindlichen Urkunden zur Geschichte der Neumark*, von E. Joachim und P. Van Niessen; Landsberg, Schaeffer, 1895; in-8 de vii-305 pp. (Schriften des Vereins für Geschichte der Neumark, III).

Krems. — *Aus dem Kremser Stadt-Archiv*; Festgabe zum 900ten Jähr. — Jubiläum der ersten urkundlichen Erwähnung der Stadt Krems. Krems, Oesterreicher, 1895; in-fol. de 7 pp. et 13 pl.

Metz. — *Summarisches Inventar des Bezirksarchivs von Lothringen vor 1790; série H.* Metz, Scriba, 1895; in-4 de v-455 pp.

Stuttgart. — *Würtembergisches Urkundenbuch*, herausg. von dem königl. Staatsarchiv in Stuttgart. VI (1261-1268). Stuttgart, Cotta, 1894; in-4 de xxvi-580 pp.

Autriche-Hongrie.

— *Mitteilungen des k. und k. Kriegs-Archivs*, herausg. von der Direction des k. und k. Kriegs-Archivs; neue Folge, IX; Wien, Seidel & Sohn, 1895, in-8 de iv-419 pp.

— *Die böhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse vom Jahre 1526 an bis auf*

die Neuzeit. (Herausg. vom königl. böhm. Landesarchive). VIII (1592-1594). Prag, Řivnač, 1895 ; in-8 de IV-909 pp.

— *Akta grodzkie i ziemskie czasów Rzeczypospolitej polskiej, z archiwum t. zw. Bernardyńskiego we Lwowie*, da Ant. Prochaska. XVI. Leopol, Seyfarth & Czajkowski, 1895, in-4 de XVIII-581 pp.

Belgique.

NAMUR. — *Inventaires des archives de l'État dans les provinces*; *le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache*, par Léon Lahaye ; Namur, Delvaux, 1895 ; in-8 de XVIII-510 pp.

MALINES. — *Inventaire des archives de la ville de Malines*, par V. Hermans ; VIII. Malines, impr. Olbrechts-De Mayer, 1885 ; in-8 de XVI-417 pp.

[Continuation du précieux travail publié par Van Doren et Hermans et dont le précédent volume, inventoriant la fin des lettres missives, datait de 1885 ; celui-ci, rédigé en langue flamande, nous donne l'état des registres, cartulaires, comptes et rouleaux qui sont de grande ressource pour l'histoire politique, industrielle, artistique, administrative, ecclésiastique et hospitalière de la ville jusqu'à nos jours. Deux bonnes tables en français, par matières et par noms, terminent le volume.]

SAINT-TROND. — *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, par Fr. Straven ; tome V, livr. 1-2. St-Trond, impr. Maneret, 1894 ; in-8 de 320 pp.

Danemark.

Efterladte Papirer fra den Reventlowske Familiekreds i Tidsrummet (1770-1827). Meddelelser af Arkiverne paa Pederstrup og Brahe-Trolleborg, udgivne paa Foranledning af C. E. Reventlow ved L. Bobé ; I (Geheimestatsminister Grev Christian Ditlev Frederik Reventlows Breve og Dagbogs Optegnelser i Udvolg) ; Kjöbenhavn, Lehmann & Stage, 1895 ; in-8 de 348 pp.

Espagne.

CORDOUE. — *Colección de Documentos inéditos para la historia de España*. CXII. Contiene : *Hermandad de Córdoba con Jaén, Baeza, Ubeda, Andújar, Arjona y Santi-Esteban, e varios caballeros en tiempo del infante D. Sancho.* (*Archivio del Ayuntamiento de Córdoba*) Madrid, impr. Perales y Martinez, 1895, in-4 de 513 pp.

SAINT-SÉBASTIEN. — *Colección de Documentos históricos del Archivo municipal de la M. N. y M. L. ciudad de San Sebastián* (años 1200 á 1813). San Sebastián, tip. La Union Vascongada, 1895 ; in-4 de 328 pp.

SANTIAGO DE COMPOSTELLE. — *Memoria de un viaje á Santiago de Galicia ó examen critico musical del códice del Papa Calisto II, pertenience al Archivo de la catedral de Santiago de Compostela*, por D. Fed. Olmeda. Burgos, impr. de Polo, 1895 ; in-4 de VIII-85 pp. et fig.

France.

Archives centrales.

La Commission des Archives diplomatiques a fait paraître deux nouveaux volumes de textes tirés des registres originaux du Ministère des Affaires Étrangères, sous le titre de *Recueil des instructions données aux ambassadeurs depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, l'un consacré au DANEMARK, par M. A. Geffroy, l'autre à l'ESPAGNE (t. I, 1649-1700), par MM. A. Morel-Fatio et H. Léonardon (Paris, Alcan, 1895, in-8).

D'après les documents des Archives nationales, signalons la suite de deux importants recueils de textes : *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les*

surintendants des bâtiments, par M. A. de Montaiglon, V (1716-1720); Paris, Charavay, 1895, in-8 de 426 pp.; — et *Recueil des actes du Comité de Salut public*, la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire, par F. A. Aulard VIII (oct.-nov. 1793); Paris, impr. Nat[le], 1895; in-8 de IV-771 pp.

Archives départementales.

ALPES (HAUTES-). — *Inventaire sommaire des archives départementales des Hautes-Alpes antérieures à 1790;* III. *Clergé séculier, évêché de Gap* (G. nos 778 à 1111), par l'abbé P. Guillaume; Gap, E. Jouglard, 1895; in-4 de XX-491 pp.

CÔTE-D'OR. — *Mémoires de J.-B. Peincedé, ancien garde des livres de la Chambre des Comptes de Bourgogne*, publiés avec une introduction par M. A. Mochot, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, XI (Dijon, 1895), p. 91 à 141.

[Sous le titre de *Précis historique de mes manuscrits*, J.-B. Peincedé avait rédigé, en 1810, une notice sur sa vie; l'original est actuellement en possession de M. Blagny, descendant du généalogiste bourguignon. Cette notice nous renseigne sur la jeunesse de Peincedé, les circonstances dans lesquelles il entra à la Chambre des Comptes de Dijon, ses rapports avec M. Lemoine qui lui enseigna ce qu'en paléographie il ne pouvait apprendre par lui-même, ses rapports avec Chérin, la confection en double de son grand recueil où il accumula l'analyse d'une quantité considérable de documents, le soin qu'il prit sous la Révolution de veiller sur les papiers de la Chambre des Comptes : ces mémoires forment un utile complément à la correspondance de Peincedé avec dom Villevieille, le B[on] de Joursanvault, Petot, et surtout Chérin le père.]

GIRONDE. — *Inventaire sommaire des archives départementales de la Gironde antérieures à 1790; série C, tome III* (*Chambre de Commerce de Guienne*), par J. A. Brutails; Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1895; in-4 de XLIII-268 p.

DOUBS. — *Inventaire sommaire des archives départementales du Doubs antérieures à 1790; Archives civiles, série B, tome III* (*Chambre des Comptes*, nos 1711 à 3228), par M. Jules Gauthier; Besançon, impr. Jacques, 1895; in-4 de XIV-389 pp.

NORD. — *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord antérieures à 1790; Archives civiles, série B, tome VIII* (*Chambre des Comptes*, nos 3390 à 3665), par M. Jules Finot; Lille, impr. Danel, 1895; in-4 de XLIII-458 pp.

PUY-DE-DÔME. — *Les archives du bailliage de Pont-du-Château en Auvergne*, par Chambon, dans la *Correspondance historique et archéologique*, II (1895), pp. 311-2.

[Récemment déposées aux archives départementales, comprenant 90 registres des années 1664-1790.]

RHÔNE. — *Inventaire sommaire des archives départementales du Rhône antérieures à 1790; Archives ecclésiastiques, série H. tome I[er]* (*Ordre de Malte, langue d'Auvergne*, nos 1 à 702), par M. Georges Guigue; Lyon, Georg, 1895; in-4 de 395 pp.

SEINE-ET-OISE. — *Inventaire sommaire des archives départementales de Seine-et-Oise antérieures à 1790; Archives ecclésiastiques, série G* (*Clergé séculier*, nos 1 á 1167), par M. E. Couard; Versailles, impr. Cerf, 1895; in-4 de VIII-462 pp.

YONNE. — *Archives anciennes du prieuré de Branches*, par Fr. Molard, dans la *Correspondance historique et archéologique*, II (1895), pp. 8-11. [Comptes, enquêtes judiciaires, titres de propriété des XV[e]-XVI[e] siècles, récemment donnés aux archives départementales.]

Archives municipales et hospitalières.

ARDENNES. — *Inventaire des archives de la ville et des hospices de Charleville*, par M. Paul Laurent ; Charleville, impr. 1895 ; in-4

AUDE. — *Inventaire des archives communales antérieures à 1790 de la commune de Cuxac-d'Aude*, par G. Mouynès et J. Tissier ; Narbonne, impr. Caillard, 1895, in-4 de VII-341 pp.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Inventaires des archives communales de la ville de Saint-Jean-d'Angély antérieures à 1790*, par C. L. Saudau ; La Rochelle, impr. Eug. Martin, 1895 ; in-4 de IV-91 pp. — Cf. *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély* (1332-1396), publ. par M. Denys d'Aussy (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, XXIV, 1895).

NORD. — *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Saint-Amand antérieures à 1790*, par Jules Finot et A. Vermaere ; Lille, impr. Danel, 1894 ; in-4 de XLII-89 pp.

SEINE. — *Les papiers des frères Lazare aux archives de la Seine*, par L. Lazard, dans la *Correspondance historique et archéologique*, II (1895), pp. 193-202.

[Notice sur une collection particulière donnée aux archives de la Seine ; 45 cartons de documents parisiens divers, la plupart modernes.]

— *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris* (1157-1300), publ. par Léon Brièle, avec notice, appendice et table par Ern. Coyecque ; Paris, Impr. Nat[le], 1894 ; in-4 de LXI-640 pp.

LOT-ET-GARONNE. — *L'inventaire des archives de la ville d'Agen en 1738*, par Tamizey de Larroque, dans la *Revue de l'Agenais*, 1894, pp. 448-450.

Archives diverses.

De l'importance des archives particulières des châteaux bretons ; rapport présenté le 29 mars 1894 au Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, par le marquis de L'Estourbeillon. Redon, 1894 ; in-8 de 22 pp.

— *Inventaire des archives des châteaux bretons. III : Archives de la seigneurie de La Morlaye ou château du Lou en Mauron* (1514-1815), par le marquis de L'Estourbeillon. Vannes, Lafolye, 1895 ; in-8 de 70 pp.

— *Inventaire des archives des châteaux bretons. IV : Archives du château de La Maillardière en Vertou* (1315-1718), par le même ; Vannes, Lafolye, 1895 ; in-8 de 115 pp.

— *Inventaire des archives du château de Sainte-Verge, près Thouars*, par le même ; Vannes, Lafolye, 1895 ; in-8 de 260 pp.

— *Archives des châteaux des Côtes-du-Nord, I. Bonabry*, dans les *Mémoires de la soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, XXII (1894), pp. 239-41.

— *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, par l'abbé G.-R. Esnault (publ. et annoté par l'abbé E.-L. Chambois), tome I[er] ; Le Mans, Leguicheux, 1895 ; in-8 de 324 pp.

— *Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau* (XVII[e]-XVIII[e] siècles), par le vicomte de Grouchy, dans les *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, t. XII-XIII (1894-1895), passim.

— *Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVI[e] siècle* ; fasc. I (1498-1530), par Ern. Coyecque ; Nogent-le-Rotrou, impr. Gouverneur, 1895 ; in-8 de 124 pp. (extr. du *Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris*, XX et XXI).

— *Les vieux papiers du château de Prouzel*, par Ch. Bréard, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1895, pp. 34-69.

Grande-Bretagne.

Select Tracts and Documents illustrative of English monetary History (1626-1730), by W. A. Shaw; London, C. Wilson, 1895; in-8 de 260 pp.

[Nombreux documents extraits du Record Office.]

— *London and the Kingdom; a history derived mainly from the Archives at Guildhall in the custody of the Corporation of the City of London*, by R. R. Sharpe; London, Longmans, 1894, 2 vol. in-8.

Italie.

MILAN. — *Les registres Panigarola et le Gridario generale de l'Archivio di Stato de Milan pendant la domination française* (1499-1513), par L. G. Pélissier dans la *Revue des Bibliothèques*, 1895, pp. 271-287, 303-325.

[Tous les documents intéressant l'administration de la ville de Milan étaient transcrits sur deux séries de registres parallèles, les uns contenant les actes de l'autorité royale, les autres les actes de l'autorité municipale. Les originaux sont en grande partie disparus; ceux qui subsistent forment le « Gridario generale ». M. Pélissier donne l'indication d'un millier d'actes qui font connaître la politique française dans le Milanais.]

NAPLES. — *Inventario cronologico-sistematico dei registri angioini conservati nell' Archivio di Stato di Napoli*, con prefazione di B. Capasso; Napoli, tip. Rinaldi e Sellitto, 1894; in-8 de LXXXI-542 pp.

ROME (Vatican). — *Innocentii Papæ XI epistolæ ad principes annis VI-XIII* (1681-1689), ed. J. Berthier. II. Romæ, Spithoever, 1895, in-fol. de 514 pp.

— *Nuntiaturberichte aus Deutschland, nebst ergänzenden Aktenstücken.* 3. Abth. (1572-1585). II. *Der Reichstag zu Regensburg 1576; Der Pacificationstag zu Köln 1579; Der Reichstag zu Augsburg 1582*; von J. Hansen. Berlin, Bath, 1894; in-8 de XCIII-679 pp.

— *Mitteilungen aus dem Vaticanischen Archive* (herausg. von der kais. Akademie der Wissenschaften). II. *Eine Wiener Briefsammlung zur Geschichte des Deutschen Reiches und der Oesterreichischen Länder in der zweiten Hälfte des XIII. Jahrhunderts*, von Osw. Redlich. Wien, Tempsky, 1894; in-8 de LV-422 pp. et pl.

— *Regesten zur Kirchengeschichte Kärntens, gesammelt aus römischen Archiven* von A. Starzer; Klagenfurt, von Kleinmayr, 1894; in-8 de 24 pp.

Pays-Bas.

UTRECHT. — *Inventaris van het archief der heeren van Montfort, berustende in het Rijks-Archief in Utrecht*, door R. Fruin Th. Az., Gravenhage, Landsdrukkerij, 1894; in-8 de 84 pp.

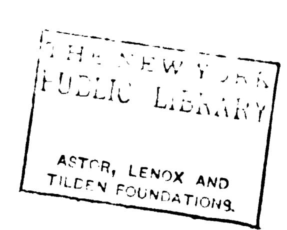
Russie.

REVEL. — *Russkije akty Riewielskago gorodskago archiwa*, na A. Barsukoff; Riewel, 1894, in-8 de 320 pp. — *Regesten aus zwei Missivbüchern des XVI. Jahrhunderts in Revaler Stadt-Archiv*, von G. v. Hansen: Reval, Kluge, 1895, in-8 de VI-162 pp.

Suède.

STOCKHOLM. — *Handlingar rörande Sveriges Historia. Konung Gustav den Förstes Registratur*, utgifvet af kongl. Riksarchivet, af Victor Granlund, XVI (1544); Stockholm, Norstedt & Söner, 1895, in-8 de [IV-]789 et 74 pp.

— *Sveriges ridderskaps och adels Riksdags-protokoll*, utgifvet af S. Bergh, XII (1675-1678); Stockholm, Norstedt & Söner, 1895, in-8 de 379 pp. [H. S. et A. V.]



LE PRÊT DES ARCHIVES

Si l'on jette un coup d'œil sur les notices de la *Minerva* consacrées aux dépôts d'archives de France et d'Allemagne, on ne pourra manquer de reconnaître une différence capitale entre les uns et les autres, et de remarquer que cette différence caractéristique se reproduit autant de fois qu'il y a de notices particulières.

En effet, des mots *Versendung zulässig* et *Versendung unzulässig* employés, suivant les cas, par les rédacteurs de cet annuaire, il résulte que le déplacement des documents d'archives, possible chez les uns, ne l'est pas chez les autres. Il est de règle, dans les pays allemands, que des pièces d'archives peuvent être communiquées au dehors, de dépôt à dépôt, avec la plus grande facilité et la plus grande promptitude, et cela aussi bien pour les archives d'État de Prusse ressortissant à l'archiviste général du royaume à Berlin, que pour les archives municipales (*Stadtarchiv*) où le conservateur est à peu près seul maître de ses décisions. Il y a mieux : les archivistes allemands, même sans espoir de réciprocité, ne craignent pas d'envoyer des liasses ou des registres de leurs dépôts à leurs collègues de France, lorsque la demande eur en a été adressée par lesdits collègues et sous leur propre responsabilité. Des communications de ce genre ne sont pas rares entre les archives de Metz et de Strasbourg d'une part, et celles de Meurthe-et-Moselle (Nancy) d'autre part, pour le plus grand bien des études historiques.

Nous savons également, pour l'avoir expérimenté en personne, que des facilités de même nature sont accordées presque partout en Suisse, en Suède, en Belgique et aux Pays-Bas, chaque fois que la demande parvient en temps utile et sous le couvert d'une personne honorablement connue.

Il y a donc, dans plusieurs pays européens, sinon une réglementation officielle, du moins une licence générale et tacite accordée aux archivistes de comprendre dans les devoirs de leurs charges la communication étendue au dehors aussi bien que dans leur propre dépôt. C'est d'ailleurs une simple assimilation des archives aux bibliothèques dont le prêt au dehors (imprimés et manuscrits) se pratique, dans ces mêmes pays, sur une très large échelle et dont profitent à l'envie tous les travailleurs et savants européens, sans déplacements coûteux et sans perte de temps.

Et, de l'aveu de MM. les Conservateurs des plus riches et des plus précieuses bibliothèques, ces déplacements fréquents de manuscrits et de livres rares (je ne parle pas des autres qu'il serait facile de remplacer en cas de perte ou de détérioration) ne nuisent en rien à leur conservation : la tache d'encre de Paul-Louis Courier et l'incendie de la maison de M. Th. Mommsen sont des exemples infiniment peu nombreux et qu'on ne relate qu'en passant.

Or, en France, les bibliothèques publiques sont également très libérales, et presque unique assurément est le cas de ce maire de Provins qui tout récemment répondait par un refus formel à une lettre du Ministre de l'Instruction publique demandant la communication à Paris d'un manuscrit de la bibliothèque de cette ville; la Bibliothèque Nationale elle-même fait tous ses efforts, sans toutefois y parvenir, pour paraître aussi large dans son règlement de prêt que les bibliothèques des Universités de Gand, de Leyde, de Bâle ou de Strasbourg.

La méthode appliquée dans les bibliothèques ne peut-elle donc l'être dans les archives? Et de ce qu'un cartulaire ou un registre de comptes appartient, de par la loi ou de par la fantaisie d'un donateur, à l'un ou l'autre de ces dépôts en réalité similaires, lui appliquera-t-on un régime différent? C'est pourtant ce qui se passe à Paris et ailleurs encore.

Nous n'allons pas jusqu'à prétendre que tous les archivistes de France s'interdisent, en fait, d'envoyer des documents de leurs dépôts à un de leurs collègues, par voie administrative, pour être communiqués sur place et pour un délai relativement court; et je sais tel archiviste départemental du Gard, de la Gironde, de Loir-et-Cher et de la Loire-Inférieure, tel archiviste municipal de Douai, par exemple, qui ne se sont pas montrés rigoureux pour des prêts au dehors, dans le courant de ces dernières années.

Quoi qu'il en soit, ces facilités données par les uns sont refusées par les autres et se trouvent subordonnées à un simple bon vouloir. Dans cer-

taines villes, et à Paris en premier lieu, les Archives Nationales ont pour principe de ne rien laisser sortir du dépôt, sous aucun prétexte. En un mot, l'habitude de déplacer des documents d'archives, comme on déplace des manuscrits, n'est pas encore entrée dans nos mœurs françaises ; mais la chose existe réellement, il n'y a plus que des exemples à suivre et un mouvement d'opinion à créer en faveur de tous ceux que cette question intéresse.

Nous ne demandons rien qui soit incompatible avec la bonne conservation des documents que nous ont légués les générations antérieures, et, en vérité, nous admettons quelques restrictions en matière de déplacement. Une charte scellée peut être exposée, en voyageant, à de graves atteintes qui compromettraient sa valeur extrinsèque ; une pièce rare ou précieuse ne saurait être déplacée sans inconvénient : mais pour celles-là ne doit-on pas recommander vivement la photographie dont on ne fait pas encore suffisant usage en pareille matière ? Dans tout autre cas, les registres, les cartulaires, les pouillés, les comptes, les liasses homogènes, les rouleaux ne peuvent-ils être assimilés à des livres et voyager d'un dépôt d'archives à l'autre, sous le couvert du Préfet ou du Maire ? D'autant que tout envoi administratif peut être soumis, aussi bien qu'un envoi particulier et pour une somme minime, à la formalité très utile de la recommandation postale, qui éloigne (sauf les cas de force majeure) toute possibilité de perte en cours de route.

Il est bien entendu que la communication ne doit jamais être faite qu'à un dépôt public, et non à un simple particulier, afin d'éviter les risques et les dangers d'incendie ; — qu'elle ne peut comprendre que des pièces d'archives dûment estampillées et numérotées ; — qu'elle est limitée à un ou deux mois au maximum, et peut être suspendue à première réclamation, si l'archiviste en juge la réintégration nécessaire ; — qu'elle s'adresse seulement à des personnes connues et suffisamment dignes de confiance, et ayant un intérêt véritable à consulter des documents étrangers à leur lieu de résidence.

Ces dispositions générales nous paraissent suffisantes pour garantir la propriété des documents appartenant aux archives publiques et l'efficacité de leur retour sur les rayons qui leur sont assignés dans le dépôt dont elles font partie. Elles donneraient en même temps satisfaction à tous ceux qui voudraient profiter d'un prêt largement établi, et, acceptées, nous engageraient dans une voie de progrès que la France connaît trop peu, si on la compare à quelques pays voisins.

HENRI STEIN.

MÉLANGES

Notice sur les archives des Pays-Bas

Le dépôt central des archives de l'État, à La Haye, date de l'an 1814. En 1802, l'historien Hendrik van Wijn avait été nommé archiviste de la République Batave; il fut chargé de faire un inventaire des documents importants antérieurs à 1648, et de rapporter de temps en temps le résultat de ses recherches. Ces documents devaient rester où ils étaient. Ce ne fut qu'en 1814 que, par décret du 8 mars, toutes les archives de l'État, antérieures à 1794, furent réunies dans un seul et même lieu à La Haye. Peu à peu, les documents provenant des différents bureaux y affluèrent. Depuis, la limite de 1794 fut déplacée à 1813. En 1854, on désigna le bâtiment actuel, ancien hôtel des députés d'Amsterdam aux États de Hollande, plus tard palais du prince d'Orange. Sur la formation et l'histoire de ce dépôt central avant 1854, on peut consulter : *Overzigt van het Nederlandsche Rijs-archief*, publié cette année-là par l'archiviste en chef, Bakhuizen van den Brink. Il n'y a pas d'inventaires imprimés. Depuis 1887, c'est M. Th. van Riemsdijk qui occupe la place d'archiviste général. Son traitement est de 4000 florins. Il a sous sa dépendance trois archivistes adjoints (fl. 2000), un commis, trois commis adjoints et un clerc.

Quant aux archives des provinces, elles furent organisées successivement depuis 1802; des archivistes y furent nommés par les États Provinciaux; ils ne dépendaient que de ceux-ci, quoiqu'il y eût un règlement général et que l'État contribuât pécuniairement. La constitution de 1798, qui avait aboli les anciennes provinces souveraines, avait déclaré leurs possessions biens nationaux; l'État leur succéda dans leur doit et avoir. Mais ce fut seulement en 1877 que la centralisation commença à se faire. Alors dans la Gueldre, où la place était vacante, l'archiviste provincial fut remplacé par un archiviste de l'État nommé et salarié par lui. Depuis, peu à peu, il en fut de même dans les autres provinces, et à présent la nouvelle organisation est achevée. Les archivistes de l'État dans les provinces obéissent au même règlement; ils sont placés sous la direction de l'archiviste général à La Haye; leur traitement est de 2000 florins et ils ont comme adjoints des commis-maîtres des chartes (fl. 1000). Le projet de budget de l'État pour 1897 demande pour tous une augmentation de traitement plus ou moins

grande. Depuis 1878, leurs rapports, comme celui de l'archiviste général à La Haye, et les procès-verbaux de leur réunion annuelle dans cette ville sont publiés régulièrement dans un périodique nommé *Verslagen omtrent 's Rijks oude archieven*. Ces rapports constituent d'assez gros volumes, contenant aussi des inventaires[1]. Une liste des inventaires, soit imprimés ou mss., des archives de l'État dans les provinces a été imprimée en 1884 à La Haye sous le titre de *Overzicht van de inventarissen der oude Rijks-archieven in Nederland*[2].

Notons encore que les archives de la Hollande Méridionale ont été absorbées dans le dépôt central à La Haye.

L'État a successivement construit dans différentes provinces (mais pas encore partout), pour ses archives, de grands bâtiments où le danger d'incendie est réduit à un minimum. Pourtant ce danger existe encore pour le plus important, celui de La Haye. Au budget de 1894, le ministre de l'intérieur proposa une somme de 100 000 florins pour commencer une nouvelle construction destinée aux Archives centrales, sur un terrain appartenant déjà à l'État. Les dépenses totales étaient évaluées à fl. 545 000. Les États Généraux, tout en rejetant le choix du terrain, votèrent 100 000 florins pour un bâtiment à construire sur l'emplacement et dans le grand jardin situé derrière le bâtiment actuel. Le budget de 1896 porte de nouveau une somme de fl. 100 000, proposée pour la continuation du travail.

Sur les archives de l'État dans la Hollande, on peut prendre pour guide le grand ouvrage de P. F. Hubrecht : *De onderwijswetten in Nederland en hare uitvoering* (5e division : Science et Art), vol. II (1882). On y trouvera les trois réglements constitutifs qui ont été en vigueur successivement; celui du 8 mars 1814, celui du 4 août 1829, qui déclarait toutes les archives accessibles au public; en principe, enfin le régime actuel d'après celui du 26 juin 1856. Un aperçu a été donné par M. Th. van Riemsdijk dans le périodique *De Gids* (1893, nº 8), sous ce titre *De Rijksarchieven*. On y remarquera que la réorganisation des archives de l'État est attribuée au chef du Bureau des Sciences et Arts au Ministère de l'Intérieur, M. Victor de Stuers. C'est à lui, en vérité, qu'on doit surtout le progrès immense qui s'est accompli dans ces vingt dernières années.

Les archives des communes sont à peu près indépendantes du gouvernement central. Il n'existe pas de lien officiel entre les archivistes de celles-ci et ceux de l'État.

Observons ici qu'en 1879 fut ordonnée la transmission, au dépôt provincial ou central, de toutes les archives judiciaires antérieures à 1811. Elles furent toutes déclarées archives de l'État; mais les communes qui avaient créé un poste d'archiviste et possédaient un dépôt satisfaisant purent recevoir ou garder les leurs

1. On trouvera plus loin le dépouillement complet de ces rapports.
2. Voir aussi Ch. V. Langlois et Henri Stein, *Les archives de l'histoire de France* (Paris, 1893, in-8), p. 789-807; on y trouvera aussi l'indication des inventaires d'archives communales.

à titre provisoire. Plusieurs communes ont protesté contre cet arrêté royal, mais presque toutes ont cédé sans oser entamer un procès.

Cette mesure, tendant à conserver nombre de documents, qui pourrissaient dans des dépôts mal tenus, n'est cependant pas sans résultat fâcheux. Il va sans dire que, dans les villages où l'administration et la juridiction n'étaient pas séparées aux siècles passés, le triage inachevé aboutit à une désorganisation regrettable; et comme l'État est si exigeant sous le rapport des garanties, les grandes villes seules peuvent garder des documents indispensables à l'étude de leur histoire.

Une autre partie des archives communales, qui en faisait partie intégrante autrefois, je veux dire les registres des notaires, se trouve maintenant aux greffes des tribunaux, auxquels les communes ressortissent, sous la garde d'un notaire; ces registres ne sont pas accessibles au public. Espérons qu'une nouvelle loi sur le notariat, dont on parle depuis longtemps, mettra fin à cette anomalie regrettable.

Le nombre des villes où il y a des archivistes communaux est restreint; leur traitement est presque partout très maigre.

La ville de Groningue a déposé ses archives au dépôt des archives de l'État; Utrecht a loué la moitié du bâtiment que l'État y a fait construire pour son dépôt provincial; Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht et Gouda ont profité de bâtiments ayant une autre destination primitive; Leyde seule possède, grâce au legs de 40 000 florins d'un de ses habitants, un bâtiment construit exprès et exclusivement réservé à ses archives particulièrement riches. Partout ailleurs, des chambres dans les hôtels de ville, parfois aussi des greniers ou des caves, sont autant de dépôts qui laissent souvent beaucoup à désirer.

Il y a d'assez nombreux inventaires d'archives communales imprimés, mais beaucoup d'entre eux sont défectueux. L'ouvrage de J. J. F. Noordziek, *Archiefwezen*, qui donne un aperçu de toutes les archives de la Hollande, datant de 1853, n'a guère plus de valeur actuelle.

Dans plusieurs provinces, les États provinciaux s'occupent de l'arrangement des archives des administrations communales et autres qui n'en ont pas les moyens ou la bonne volonté. La méthode suivie n'est pas partout la même; mais le plus souvent c'est par l'archiviste de l'État ou à son bureau que ces petites archives sont mises en ordre.

Les plus importantes de ces autres administrations sont les *Waterschappen*, ou surintendances des digues et des canaux. La plus importante d'entre elles, et qui date du XIII[e] siècle, est *Rijnland* (chef-lieu Leyde), dont les archives sont en bon ordre. L'inventaire en a été imprimé; mais c'est plutôt une liste alphabétique détaillée des liasses ou des documents.

Quant aux archives des églises, elles sont en grande partie dans une situation déplorable; un inventaire des archives du Synode réformé a été publié par

M. H. Q. Janssen en 1878. Les archives des Memnonites à Amsterdam sont assez considérables; M. J.-G. de Hoop Scheffer en a publié l'inventaire en 1883. Comme les biens ecclésiastiques furent confisqués au XVI[e] siècle, on trouvera les archives des églises, couvents et hôpitaux du moyen âge en grande partie conservées dans les dépôts des communes ou de l'État. Plusieurs ont été dispersées; d'autres ont été retrouvées dans les archives des Jansénistes (*Oud Roomsch Catholieke Clerezij*) à Utrecht.

Quoiqu'il ne s'agisse pas d'un dépôt public, ce serait une omission de ne pas mentionner ici que Sa Majesté la Reine fait construire un grand édifice pour les archives de la maison d'Orange-Nassau, devant servir également comme musée de cette maison et comme bibliothèque. Il existe des archives seigneuriales assez importantes, entre autres à 's Heerenberg; mais la plupart sont peu connues.

Le gouvernement ne s'est pas borné à réorganiser le service des archives de l'État; il a aussi envoyé des savants à la recherche de documents importants pour l'histoire du pays à l'étranger. En 1886-1888, M. P. J. Blok parcourut à cet effet l'Allemagne et l'Autriche. En 1891, M. C. Uhlenbeck a fait des investigations en Russie, et M. J. L. Berns a fait un examen plus approfondi, spécialement pour l'histoire de la Frise, des archives de Dresde et de Vienne, où M. Blok n'avait pu qu'indiquer les documents. L'année dernière, M. Brugmans a exploré les grandes collections de l'Angleterre dans lesquelles M. Blok avait signalé beaucoup de pièces importantes; en 1896, M. P. J. Blok a examiné les différents dépôts d'archives de Paris au même point de vue, et il rendra bientôt compte de son voyage.

Les rapports de tous ces voyages ont été publiés dans le même format et pour ainsi dire comme appendices aux *Verslagen*, déjà mentionnés.

Plusieurs sociétés s'occupent de la publication de documents extraits des archives; la plupart des provinces ont leur association, s'occupant de l'histoire de la région ; en outre, on a l'*Historisch Genootschap* à Utrecht, la *Vereeniging ter uitgave van oude Rechtsbronnen*, pour l'histoire judiciaire, et la *Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde*, qui s'occupe plus particulièrement de littérature et de linguistique.

Il me reste à parler de la société des archivistes fondée en 1892, qui, comptant 40 membres, réunit à peu près tous les archivistes des Pays-Bas. Elle a une assemblée annuelle et publie un périodique, le *Nederlandsch Archievenblad*. Dans celui-ci, le côté technique de la profession est traité de préférence, les questions historiques n'y sont pas discutées. Les inventaires et les publications de documents des archives s'y trouvent annoncés, tout ce qui concerne les archives de la Hollande y est rapporté. A l'assemblée annuelle, des thèses sur différents points de méthode et d'arrangement d'archives sont soutenues et discutées. L'an dernier, on proposa de nommer une commission chargée de rédiger un projet

d'organisation complet d'archives qui pourrait être discuté dans l'*Archievenblad*, et voté, après examen des amendements émis auparavant dans ce périodique, à la réunion de 1897. La proposition a été acceptée ; en 1897 seulement, la discussion sera permise, et nous n'avons pas à préjuger de ce qui en sortira.

Leiden. CH. M. DOZY.

*
* *

NOTICE SUR LES ARCHIVES DE SUÈDE

Pendant le moyen âge il n'existait en Suède aucune réglementation pour la conservation des documents publics. La plupart se sont donc perdus. Mais au XVI[e] siècle on commença à y mettre meilleur ordre. Cependant ce ne fut que sous le règne de Gustave II Adolphe que l'on créa un véritable dépôt des archives du royaume, en même temps que l'on organisa entièrement la chancellerie royale. Le mérite en revient principalement au chancelier du royaume, Axel Oxenstierna. Selon les réglements de chancellerie de 1618, 1620 et 1626, le premier secrétaire de chancellerie devait avoir la garde des archives. En 1835, le préposé aux archives eut le titre de *Riksarkivarie* (archiviste du royaume), et en 1877, les archives furent détachées de la chancellerie et les archives du royaume formèrent une administration séparée avec le « Riksarkivarie » comme directeur en chef. Le nombre des employés a varié suivant les époques; d'après l'instruction en vigueur actuellement, datée du 26 octobre 1877, il y a, outre le chef, 6 employés réguliers, soit 3 archivistes (« arkivarier ») et 3 archivistes adjoints (« amanuenser »). En ce moment il y a de plus 12 employés surnuméraires. Le directeur et les employés réguliers sont nommés par le Roi, les employés surnuméraires ainsi que les gens de service par le directeur.

Les Archives Nationales sont ouvertes tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 2 heures 1/2 de l'après-midi, et de plus, pendant les mois de mai, juin, juillet et août, deux heures pendant l'après-midi. Les étrangers qui veulent travailler aux archives doivent aviser par écrit le « Riksarkivarie » des documents qu'ils désirent examiner.

Il est interdit de laisser emporter à domicile des documents par des personnes privées, même par les employés. Les administrations et les tribunaux seuls peuvent faire venir des Archives les documents qu'ils jugent nécessaires pour la connaissance des affaires en cours. De plus, des documents peuvent être prêtés, avec l'autorisation du Roi, à d'autres archives ou bibliothèques pour y être étudiés par les personnes intéressées.

Le nombre des visiteurs de la salle de lecture des Archives a été, en 1895, de 6 232. La moyenne des cinq dernières années a été de 5 660.

Le budget pour l'année 1895 présente les chiffres suivants environ :

Appointements du directeur et des employés réguliers	37 200 kronor	(= 52 080 francs).
Rétributions aux employés surnuméraires et aux aides casuels, ainsi que traitements pour les vicariats	7 700 —	(= 10 780 —).
Pour la bibliothèque	600 —	(= 840 —).
Pour les publications de documents	4 500 —	(= 6 300 —).
Pour les frais de bureau, etc	5 000 —	(= 7 000 —).

Les collections des Archives Nationales se composent principalement des documents qui y sont déposés par les divisions de la Chancellerie Royale (c'est-à-dire par les ministères et la Cour de révision qui prépare les causes soumises à la Haute Cour), savoir : l'enregistrement (c.-à-d. copie de lettres et de résolutions royales ainsi que de sentences de la Haute Cour, par ordre chronologique) depuis 1523 ; les minutes de ces lettres (très incomplètes pour la période des XVIe et XVIIe siècles); les procès-verbaux depuis 1621 ; comptes rendus, lettres reçues et autres documents relatifs à des affaires traitées et décidées en conseil du Roi et à la Haute Cour ; originaux des documents d'État, tels que lois, décisions des diètes, traités conclus avec les puissances étrangères (jusqu'en 1813), etc.

En outre, on conserve aux Archives Nationales des documents du moyen âge (la lettre la plus ancienne en Suède est de 1165 environ), les archives des administrations et des tribunaux qui ont cessé d'exister, les documents des diètes, les archives des anciens états du royaume jusqu'en 1866[1], sauf celles de la noblesse qui sont conservées encore au Palais de la Noblesse, les archives des ambassades à l'étranger (jusqu'à l'année 1813), les archives de la Cour de Justice de Svea (à Stockholm) et des tribunaux cantonaux (jusqu'en 1736), les documents des commissions et comités. Enfin un certain nombre de collections privées ont été transportées aux Archives Nationales ; ainsi les archives de la famille Oxenstierna de Tidö, les archives des ducs du Palatinat et de Deux-Ponts (Zweibrücken), de Stegeborg, les archives des Bielke, des De la Gardie, des Tessin, etc. Les archives de Skokloster[2], très importantes pour l'histoire de la Suède au XVIe siècle, ont été également déposées aux Archives Nationales, mais à titre provisoire.

Le nombre des documents a considérablement augmenté en ces dernières

1. L'ancienne représentation nationale, qui se composait des quatre états de la noblesse, du clergé, des bourgeois et des paysans, cessa d'exister en 1866.

2. Un catalogue par J. H. Schröder est publié dans *Handlingar rörande Skandinaviens historia* (Documents relatifs à l'histoire de la Scandinavie), tom. XII-XVII, Stockholm, 1825-32.

années, surtout depuis que les archives ont été transportées dans leur nouveau local en 1891. L'augmentation pour 1895 a été de 3 816 volumes, dont 471 proviennent de la chancellerie royale. La moyenne des années 1886 à 1890 a été de 400, et des années 1891 à 1895 de 2 024.

Depuis 1859, les Archives Nationales ont eu pour mission de publier des documents historiques :

Le *Svenskt Diplomatarium* (ou Recueil de documents du moyen âge) paraît en deux séries, dont l'une est parvenue à l'année 1350, tandis que l'autre, commençant à 1401, est parvenue à l'année 1420. L'intervalle, de 1351 à 1400, est rempli, en attendant, par un catalogue imprimé sous le titre de « Svenska riksarkivets pergamentsbref från och med år 1351 » (Catalogue des lettres sur parchemin des Archives Nationales de Suède, depuis 1351).

Puis viennent : « Handlingar rörande Sveriges historia » (Documents relatifs à l'histoire de Suède), divisés en trois séries : I. « Konung Gustaf I:s registratur » (Enregistrement de Gustave I); II. « Lagförslag i Karl IX:s tid » (Projets de lois du temps de Charles IX), et « Kyrkoordningar och förslag dertill före 1686 » (Règlements ecclésiastiques et projets s'y rattachant avant 1686) ; III. « Svenska riksrådets protokoll » (Procès-verbaux du conseil du roi). La série II est achevée. La série I a été continuée de 1523 à 1545, et la série III de 1621 à 1639.

En outre, on a commencé, en ces dernières années, à publier un recueil complet des « Svenska riksdags-akter » (Actes de la diète de Suède), de 1521 à 1718 ; les volumes publiés jusqu'à présent comprennent la plus grande partie du XVI[e] siècle.

Enfin on publie chaque année, depuis 1877, un volume de « Meddelanden från svenska riksarkivet » (Mélanges sur les Archives Nationales suédoises), comprenant le rapport du directeur pour l'année écoulée, des catalogues des collections, des renseignements relatifs à la science des archives, etc.[1].

Le règlement de la chancellerie de l'année 1626 ordonnait que les archives fussent déposées au château de Stockholm. Le grand incendie qui ravagea le château en 1697 détruisit un grand nombre de documents uniques, et ce qui fut sauvé des flammes fut déposé en désordre dans divers locaux de la ville. Ce n'est qu'en 1768 que les archives se trouvèrent réunies dans le nouveau château où elles demeurèrent jusqu'en 1846, époque à laquelle on dut, faute de place, les transporter dans un bâtiment spécial. Un nouveau transfert eut lieu en 1865, et, vingt ans plus tard, l'espace faisant encore défaut, la diète accorda, en 1885, la somme de 575 000 kronor (= 805 000 fr.), pour des travaux d'agrandissement de l'ancienne maison des Archives. Ce nouveau bâtiment reçut les archives en 1891.

---

1. Le dépouillement complet s'en trouve dans le numéro 2 de la partie « Archives » de cette Revue (ci-dessus, p. 128-130).

Le terrain étant trop restreint, on a dû faire le bâtiment plus élevé. Au rez-de-chaussée sont les habitations des concierge et domestiques, etc. Cette partie est séparée des étages supérieurs par des voûtes maçonnées en briques.

Les étages sont au nombre de trois; au second étage se trouvent les salles d'expédition et de lecture, ainsi que les chambres de travail pour les employés. Les deux autres étages, où se trouve réunie la masse des archives, sont aménagés, suivant le système dit « de magasin », en plusieurs galeries, au moyen de cloisons en fer. Ceci présente deux avantages : 1° on obtient le plus d'espace possible pour les rayons, et 2° on n'a besoin de se servir d'échelles qu'à titre exceptionnel. Le bâtiment est chauffé par le système de l'eau chaude à basse pression. On trouve une description détaillée de ce bâtiment et un historique de la question dans les *Meddelanden*, XV (1891).

Les archives les plus importantes après les Archives Nationales sont les suivantes :

Les Archives du Ministère des Affaires étrangères, qui contiennent les documents diplomatiques et les traités avec les puissances étrangères depuis 1814. Les documents diplomatiques de moins de cinquante ans ne sont pas, en règle générale, mis à la disposition du public. Les autres ministères gardent les documents des dernières années dans la mesure où la place le leur permet : le reste est envoyé, comme nous l'avons dit ci-dessus, aux Archives Nationales.

Les Archives de la Chambre des Comptes, « Kammararkivet », sont communes au Collège des comptes et à la Cour des comptes. Elles contiennent des documents de grand prix, relativement à l'administration des finances et au système des impôts depuis le XVIe siècle.

Les Archives de la Direction du Commerce, « Commerce-Collegium », contiennent des documents relatifs au commerce et à la navigation depuis le XVIIe siècle. Là se trouvent aussi les archives de la Direction des Mines. La Direction des Mines cessa d'exister en 1857, et les affaires relatives aux mines sont traitées maintenant par la Direction du Commerce.

Les Archives de la Guerre, rattachées à la division historique de l'État-Major Général, contiennent des documents relatifs aux guerres auxquelles la Suède a pris part et à l'organisation de l'armée, son personnel, les forteresses, etc. Les Archives de la Guerre n'ont été mises en ordre qu'en ces derniers temps, depuis que leur transport, en 1876, dans un local plus vaste, leur a donné la place nécessaire. Le règlement en vigueur actuellement date du 1er déc. 1882. Depuis 1884, la division de l'État Major-Général pour l'histoire militaire a publié *Meddelanden från krigsarkivet*, 2 vol., Stockholm, 1884-87. — L'histoire des Archives de la Guerre est retracée dans la *Revue de l'Académie royale des sciences militaires*, 1880, p. 225-246.

Les Archives de la Flotte, à Stockholm et à Karlskrona, contiennent les documents relatifs à l'organisation de la flotte et à l'histoire de la marine militaire suédoise. Voyez un article de M. Axel Zettersten, dans la *Revue historique suédoise*, VI (1886), p. 227-234.

Les Archives du Bureau central de Statistique. Le Bureau central de Statistique reçoit, depuis 1860, des extraits nominatifs des registres de paroisses, concernant mariages, naissances et décès. Voy. : *Le 25e anniversaire de la Société de statistique de Paris* (Paris, 1886), p. 244.

Les Archives du Palais de la Noblesse, « Riddarhusarkivet », contiennent les documents généalogiques de toutes les familles nobles, et les procès-verbaux et documents des réunions de la noblesse pendant les diètes. Les procès-verbaux de la Noblesse sont publiés en deux séries : l'une part de 1627 et va actuellement jusqu'en 1680; l'autre de 1719 à 1743. Les procès-verbaux du XIXe siècle sont déjà imprimés avec ceux des autres états.

Les Archives de la Diète, « Riksdag », contiennent principalement des documents modernes relatifs au Riksdag.

Les Archives départementales. Dans chaque département on conserve les Archives dans le chef-lieu. On y trouve des documents depuis le XVIIe siècle.

Les Archives des Cours de justice (cours de deuxième instance). Les Cours de justice sont au nombre de trois : *La Cour de justice de Svea* à Stockholm (établie en 1614), la *Cour de justice de Göta* à Jönköping (1634), et la *Cour de justice de Kristianstad* (1820). La Cour de justice de Svea a remis, comme il est dit plus haut, ses documents anciens (jusqu'en 1736) aux Archives Nationales.

Les Archives des Consistoires ecclésiastiques, à Stockholm et dans les douze évêchés. Le Consistoire de Stockholm a déposé provisoirement aux Archives Nationales les procès-verbaux et documents des années 1595-1799.

Les Archives communales des Villes. La collection la plus vaste et la plus riche est celle de l'Hôtel de Ville de Stockholm; les lettres sur parchemin (la plus ancienne est de 1389) ont été déposées aux Archives Nationales.

Les Archives des « Häradsrätt » (tribunaux de première instance à la campagne). Les Archives Nationales en ont reçu les documents anciens jusqu'en 1736.

Les Archives des Églises. Selon le décret royal du 26 oct. 1883, les catalogues de ces archives ont été envoyés aux Archives Nationales.

Archives privées. Un grand nombre de ces collections privées ont été remises soit aux Archives Nationales, soit à la Bibliothèque Royale de Stockholm, soit

aux bibliothèques universitaires d'Upsala et de Lund. Mais il reste encore plusieurs archives importantes possédées par des personnes et dans des domaines particuliers. Cependant, en règle générale, les personnes intéressées peuvent facilement les étudier. Elles contiennent des documents relatifs aux familles nobles qui ont pris une part importante aux affaires publiques. Quelques renseignements au sujet de ces archives se trouvent dans *Nordisk universitets-tidskrift*, X, 4 (Upsala, 1866), et dans la *Revue historique suédoise*, 1882, 1885, 1887.

Les archives en Suède ne sont pas centralisées. Les pouvoirs de l'archiviste en chef (Riksarkivarie) ne s'étendent pas au delà des Archives Nationales. La plupart des autres archives publiques sont sous la garde d'employés qui ont une foule d'autres occupations et qui, par conséquent, n'ont ni le temps ni la capacité nécessaires pour s'occuper d'une façon sérieuse des documents, surtout des documents anciens. Aussi ces documents ont en plusieurs endroits été détruits, en partie par suite d'éliminations sommaires. Une ordonnance royale du 5 juin 1885 a cependant défendu de faire aucune suppression d'actes publics sans l'autorisation du Roi et sans avis préalable du directeur des Archives Nationales. En ce moment on songe à introduire des réformes assez sérieuses à ce sujet. On a émis le projet de fonder trois grands dépôts provinciaux où les archives diverses de la province remettraient tous leurs documents antérieurs à 1801. De cette façon, les documents se trouveraient conservés dans des locaux appropriés, seraient gardés par des personnes compétentes et plus facilement abordables pour le public. Voy. les rapports du directeur des Archives Nationales à ce sujet, dans les *Meddelanden*, XIII (1889), et XX (1895).

Stockholm. Dr S. Bergh.

CHRONIQUE

France. — Archives Nationales. — Un nouvel inventaire manuscrit a été mis à la disposition du public, dans la salle de travail; c'est celui de la série H, 1re partie (nos 1-428).

— Parmi les publications de textes entièrement puisés dans ce dépôt, il faut citer les deux récents volumes de M. Alex. Tuetey : *Ville de Paris. Publications relatives à la Révolution française. L'assistance publique à Paris pendant la Révolution, documents inédits recueillis et publiés* (Paris, Imp. nationale, 1895; in-8 de cxcii-792 et iv-729 p.). Cette utile compilation est appelée à se continuer; elle ne comprend jusqu'ici que les documents relatifs aux hôpitaux et hospices, aux ateliers de charité et de filature, de 1789 à 1791; et ainsi une petite partie de la question est traitée. L'édition est d'ailleurs établie avec soin et munie d'un bon index; on peut toutefois se demander pourquoi les Quinze-Vingts et le Mont-de-Piété font partie du tome II. Il est probable aussi que tous les textes à publier n'ont pas été connus de M. Tuetey, malgré sa remarquable connaissance du dépôt des archives; mais l'immensité des sources à consulter est telle, et aussi le classement de certaines séries (F15 notamment) est à ce point défectueux qu'on ne peut jamais être sûr de ne rien laisser derrière soi.

Archives du Ministère des Affaires Étrangères. — Ce dépôt est destiné à s'enrichir prochainement des papiers jusqu'ici conservés dans certains consulats récemment supprimés, celui de Beyrouth notamment.

Archives du Ministère de la Guerre. — A la suite de l'incendie qui a éclaté dans ces archives et dont nous avons indiqué l'importance (ci-dessus, p. 102), on a résolu de créer pour ce Ministère une « Commission supérieure des archives », telle qu'il en existe déjà aux Affaires Étrangères et à la Marine. Nombreuses sont les améliorations à introduire, et la Commission saura sans doute faire œuvre utile.

Archives du Ministère des Colonies. — Depuis la séparation du Ministère des Colonies d'avec la Marine et son installation au Pavillon de Flore, les archives ont suivi les autres bureaux, et on a nommé une Commission chargée de veiller à leur installation définitive et à leur classement raisonné. On comptait

sur la vigilance de M. Guy, agrégé d'histoire et de géographie, attaché au Ministère des Colonies, pour mener l'affaire à bien; mais voici que les nombreuses réductions opérées sur le personnel de ce Ministère par la Commission du budget compromettent singulièrement le résultat espéré.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — Le dernier volume paru de la *Minerva*, 5e année (1895-6), par les soins de MM. Trübner et Kukula, mérite les éloges qui ont été décernés à ses devanciers (voir ci-dessus, p. 59). Mais il faut mentionner l'importante addition introduite, cette année-ci, des notices relatives à chacun des dépôts d'archives nationales et départementales de France, rédigées conformément aux règles adoptées précédemment dans cette publication. Ce travail nouveau a été demandé à l'un des directeurs de cette *Revue*, qui s'est efforcé d'y donner dans la forme la plus brève le plus grand nombre d'indications utiles. Ainsi on y trouvera la nomenclature de tous les principaux fonds de chaque dépôt et de tous les inventaires imprimés, la mention des heures d'ouverture et le nom de l'archiviste. Dans un répertoire du monde savant (*Iahrbuch der gelehrten Welt*), c'était une lacune aujourd'hui comblée. N'oublions pas de dire que toutes ces mentions seront annuellement mises au courant avec soin, et que l'éditeur nous promet, dans le volume suivant, le même travail pour les dépôts d'archives de Belgique et de Hollande : c'est une amélioration nouvelle dont on tiendra compte assurément à M. Trübner.

ALLIER. — L'idée de transférer les archives départementales dans l'ancien lycée de filles de Moulins a été abandonnée. Dans sa séance du 29 août 1895, le Conseil général a adopté le principe d'emprunt destiné à couvrir les frais d'acquisition et d'aménagement d'un immeuble isolé et voisin de la préfecture, suffisamment spacieux, situé rue Michel-de-l'Hôpital. Au mois d'avril dernier, on a voté les fonds nécessaires au transfert des archives dans ces conditions : 82 000 fr. pour l'acquisition et 15 000 fr. pour l'aménagement. Voilà qui est parfait. L'archiviste n'a qu'à se louer de cette décision, qu'il a préconisée d'ailleurs.

ALPES-MARITIMES. — *Rapport de M. H. Moris.* Les dons et réintégrations ont été très importants ; ils comprennent : 1° les collections du greffe du tribunal civil de Nice (archives administratives et judiciaires du Sénat ; 104 registres de minutes de notaires du Comté de Nice depuis 1490 ; le fonds de l'office des insinuations du comté de Nice, 2 364 reg.) ; 2° le fonds des Augustins de Puget-Théniers (17 reg. et trois liasses) ; 3° les minutes du notaire Bergier de Massoms (6 reg., 1651-1667) ; 4° les papiers du baron de Laval ; 5° 231 registres de la justice civile et criminelle de Puget-Théniers ; 6° 10 registres des insinuations de Puget, Sospel, Guillaume ; 7° 76 registres de minutes de notaires de la viguerie de Puget-Théniers, depuis 1487 ; 8° des registres de confréries de Puget-Théniers ; 9° le fonds de l'évêché de Glandèves que l'on croyait perdu (51 reg.,

xv-xviiie s.); enfin les fonds de la vicairie de Puget-Théniers et du prieuré de Sainte-Marguerite.

Ariège. — *Rapport de M. Pasquier.* Dons et acquisitions importants. Achat d'un dossier concernant les évêchés de Pamiers et de Saint-Lizier, au xviie s.; d'un inventaire d'actes et d'un lot de parchemins intéressant la vallée de Vicdessos depuis le moyen âge; réintégration des procès-verbaux des États de Languedoc en 1786 (mairie de Mirepoix), d'un registre de minutes notariales de 1626 (mairie de Pamiers); du double d'un livre terrier de la seigneurie de Rogles en 1753 (mairie d'Engraviès); don d'un registre capitulaire de Mirepoix (1613-1618).

Finistère. — *Rapport de M. J. Lemoine.* L'archiviste classe les documents de la période révolutionnaire et continue l'impression de l'inventaire par la suite du 2e vol., consacré à la série B (Cour royale de Brest et de Saint-Renan). La réintégration de différents papiers du greffe du tribunal civil de Brest permettrait de combler les nombreuses lacunes qui existent dans les dossiers de plusieurs justices royales et seigneuriales de Brest et des environs. Il est déplorable qu'une partie du local des archives serve de salle d'examen.

Gers. — *Rapport de M. Tierny.* Les archives autrefois placées dans une maison louée ont été installées daus l'ancien couvent des Cordeliers aménagé spécialement; le travail d'inventaire a porté sur les registres civils de la Sénéchaussée d'Armagnac (1590-1791) (art. B. 41-103). L'inspection des archives communales a permis de constater l'ordre généralement bon de tous les dépôts.

Garonne (Haute-). — M. l'abbé C. Douais continue à faire profiter le public des richesses que contiennent les archives particulières du département de la Haute-Garonne et spécialement celles du château de Fourquevaux, mises à sa disposition par Mme la comtesse de Castelbajac.

Hérault. — On a voté et commencé l'impression de l'ancien inventaire des Archives municipales de Montpellier, par Louvet. A défaut de mieux, ce sera un utile répertoire à mettre entre les mains des érudits.

— L'abbé Cassan, qui s'est chargé du classement des archives d'Aniane, a fait une communication à ce sujet au Congrès bibliographique de Montpellier. (Voir *Compte rendu du Congrès*, Montpellier, 1895, in-8.)

Indre. — Le nouveau bâtiment destiné aux Archives départementales de l'Indre a été inauguré.

Savoie. — Dans la *Revue savoisienne* de mai-juillet 1896, M. Max Bruchet a écrit un article sur le cadastre de Savoie; on sait que les archives départementales en contiennent tous les éléments.

Seine. — Les Archives de la Seine viennent d'acquérir un lot de 34 pièces manuscrites du xive et du xixe siècle intéressant les diverses séries du dépôt et com-

prenant notamment : un mandement de Charles le Bel à la prévôté de Paris, des actes de ladite prévôté (XIV[e] siècle), des titres de l'hôpital du Saint-Sépulcre, à Paris, relatifs à une maison sise place de Grève (1364-1602), des actes concernant Sceaux (XV[e] et XVI[e] siècles), les lettres patentes d'érection en paroisse de l'église de Passy (1672), un contrat de 1673 relatif au territoire de Villiers, un mémoire de Couture sur la Madeleine (1791), une lettre de P. Baltard au préfet de la Seine et une note de Verniquet relatives à leurs publications, une notice de Debret sur la basilique de Saint-Denis (1836).

SEINE-ET-OISE. — Au Congrès des Sociétés savantes à Paris (7 avril 1896), M. A. Grave a communiqué une analyse faite par lui des comptes conservés aux archives municipales de Mantes, pour les années 1381-1450 ; son travail vient d'être publié dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1896, p. 306-331.

– Dans le XVI[e] volume publié par la *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, 1896, pp. 112-120, l'archiviste M. Couard a donné un aperçu des documents relatifs aux arts et à l'archéologie qui sont contenus dans le prochain volume de l'Inventaire des archives départementales (série B., notaires et tabellions) qu'il se propose de terminer en 1897.

TARN. — *Rapport de M. Portal.* Don de titres intéressant le diocèse d'Albi (1355-1783) ; de titres de famille (1367-1790) ; de registres de notaires de Cahuzac, Campagnac, Cordes, Donnazac, Itzac, Loubers, Mauriac, Milhars, Senouillac, Saint-Marcel, Tonnac, Vieux et Virac (1337-1596) ; de documents se rattachant à l'administration du consulat de Cordes (1326-1770) [pour tous ces dons dus à M. Favarel, notaire à Cordes, voir *Annuaire du Tarn* pour 1895] ; don par M. Crayol, notaire à Lavaur, de 115 registres de notaires d'Algans, Auriac (Haute-Garonne), Cuq-Toulza, Puybegon, Réalmont et Saint-Gauzens.

VENDÉE. — *Rapport de M. G. Barbaud.* Ce rapport contient l'inventaire des archives communales des cantons de Noirmoutier (registres paroissiaux), des Sables d'Olonne (registres des délibérations et comptes de la ville, registres paroissiaux du canton) et de l'Ile d'Yeu (registres paroissiaux).

ARCHIVES NOTARIALES. — La question des archives notariales continue à passionner un grand nombre de personnes, comme on en peut juger par la correspondance suivante, que nous lisons dans le *Petit Journal* du 29 février 1896 :

« La Chambre des députés vient de renvoyer au ministre de l'intérieur une pétition qui lui était adressée par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, demandant que les minutes notariales antérieures à 1789 soient déposées aux archives de chaque département, afin de pouvoir être facilement consultées par les chercheurs et les savants.

« Il peut être utile, à ce sujet, d'évoquer un fait que M. le Rapporteur de la com-

mission chargé d'examiner cette pétition ignore ou passe volontairement sous silence et qui est pourtant suggestif, à savoir que pour obtenir les mesures conservatoires demandées, les Aveyronnais seuls sont en instance depuis vingt-deux ans.

« En effet, le Congrès scientifique de France, qui se réunit à Rodez en août 1874, posa formellement dans son programme (4e section, paragraphe 20) la question suivante : *Ne serait-il pas urgent, indispensable, de demander au ministre de la justice une décision officielle invitant MM. les Notaires à faire remise aux archives de l'arrondissement ou du département des titres, minutes et autres documents ayant plus d'un siècle et demi d'existence, etc. ?* »

Ce même Congrès présenta ensuite un exposé parfaitement clair et concluant de la question (pages 73 à 81, IIe volume du compte rendu) où il est dit, entre autres excellentes vérités :

« Les bénéfices que les notaires peuvent tirer aujourd'hui des minutes qui datent d'un siècle et plus ne sont-ils pas nuls, ou à peu près ?

« Qui peut, en effet, avoir besoin de consulter ces documents, si ce n'est dans l'intérêt de la science ?

« Les notaires y attachent si peu d'importance qu'ils les abandonnent ou que, s'ils en prennent possession, c'est pour les ranger sur les tablettes de leur cabinet, sans les classer, sans même en prendre connaissance ; puis, lorsqu'ils en sont embarrassés, ils les relèguent au grenier, et même ils les vendent en réservant les parchemins dont ils font des couvertures pour les nouveaux dossiers ! »

Le Congrès concluait enfin de la manière suivante :

« Toutes les difficultés disparaîtraient si les actes du notariat antérieurs à 1791 étaient déposés dans les archives départementales où ils seraient classés méthodiquement, analysés et inventoriés ; les recherches y seraient faciles, et avec l'aide de l'archiviste, les notaires, dont les droits seraient réservés, pourraient facilement délivrer les expéditions qui leur seraient demandées.

« Mais pour qu'une telle mesure pût se réaliser, il faudrait une disposition législative qu'il appartient au ministre de la justice de proposer et que personne n'est à même de solliciter avec plus d'autorité que le *Congrès scientifique de France.* »

Voilà quelques extraits de la délibération prise ici en 1874.

« Depuis cette époque, nombreuses et pressantes ont été les démarches faites, dans ce pays et ailleurs, pour obtenir la prise en considération des légitimes désirs exprimés par le Congrès scientifique de France, et ces démarches ont d'ailleurs eu quelques échos et produit quelques effets puisque, comme le reconnaît M. le Rapporteur de la commission parlementaire, nombre de conseils généraux ont formulé le vœu qu'une loi prescrivît aux notaires de faire le dépôt de leurs minutes dans un établissement spécial après un laps de temps déterminé.

« M. le Rapporteur déclare d'ailleurs lui-même *qu'il y a dans les minutes notariales une source de richesses historiques qu'il est utile de soustraire aux ravages du temps et*

à la négligence des hommes, et il recommande à la sollicitude de M. le Ministre de l'intérieur la pétition de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, qu'il qualifie d'*intéressante*.

« Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'elle est urgente.

« Depuis vingt-deux ans que la question est sur le tapis, il semble qu'elle eût pu être résolue, car elle n'est pas d'une nature telle qu'il faille pour la résoudre autant et plus de temps que pour étudier la Constitution d'une république ou d'un empire.

« Si d'autre part on songe à la quantité peut-être considérable, peut-être énorme, de documents précieux qui se sont perdus, *irréparablement perdus*, en France, pendant ces vingt-deux ans, on regrettera que les mesures sollicitées encore aujourd'hui n'aient pas été prescrites plus tôt.

« La prise en considération immédiate de la pétition précitée par M. le Ministre de l'intérieur se recommande d'autant plus que la longanimité des pétitionnaires a été plus grande, que le but qu'ils poursuivent est plus élevé et qu'ils n'ont jamais eu d'autre souci en poursuivant ce but que celui du plus pur et du plus sincère patriotisme. »

Allemagne. — Le quatrième Congrès des historiens allemands, qui s'est réuni à Innsbruck en septembre 1896, avait à son ordre du jour la question suivante : « Welche Wünsche haben die Historiker gegenüber die Archivverwaltungen auszusprechen » ? Elle a donné lieu à des débats animés et confus. On n'a pas pu s'entendre pour proposer des réformes nettement définies, et le Congrès s'est déchargé de ce soin sur une commission : « L'assemblée renouvelle ses vœux, déjà exprimés à Munich, de voir faciliter l'usage des archives publiques, dans la mesure compatible avec le respect des intérêts de l'État. La commission donnera à ces vœux une forme précise et les fera connaître. » N'aurait-il pas été plus sage de se mettre d'accord pour définir au moins, en *plenum*, les abus que la majorité de l'assemblée souhaitait de voir détruire ? La commission aura de la peine à préciser les volontés du Congrès, qui, d'après les comptes rendus des débats, paraissent avoir été vagues et contradictoires. Puissent, d'ailleurs, a-t-on dit[1], les questions d'Archivistique être bannies désormais des conférences annuelles des historiens allemands : la session d'Innsbruck est la troisième qui dépense un temps, sans doute précieux, à les discuter à perte de vue, sans aboutir à rien. — Ajoutons que l'expérience des Conférences d'historiens tenues en Italie confirme, ici, celle des *Historikertag* d'Allemagne. C'est, si je ne me trompe, au second « Congresso delle deputazioni e società italiane di storia patria », tenu à Milan en 1880, que le problème de la réorganisation des archives, en vue de faciliter les recherches des travailleurs, fut posé pour la première fois[2]. Depuis, il a été

1. *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, I (1896-7), p. 249.
2. *Atti del secondo Congresso delle deputazioni e società italiane di storia patria*, Milano 1881; in-8, p. 107.

remis sur le tapis dans presque tous les congrès, et toujours en vain[1]. Est-ce donc qu'il est particulièrement difficile? ou bien les congrès d'historiens seraient-ils des assemblées peu aptes à résoudre utilement des problèmes de cet ordre? [L.]

Aken. — Le catalogue des actes conservés aux archives municipales de cette ville, comprenant seulement 23 pièces des années 1485-1677, a été publié par le Dr Zahn dans les *Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg*, XXX (1895), nº 2.

Thorn. — Les sceaux du moyen âge qui se trouvent dans les archives municipales de Thorn viennent d'être l'objet d'une publication de B. Engel dans les *Mittheilungen des Coppernicus-Vereins für Wissenschaft und Kunst zu Thorn*, IX (Thorn, 1895, in-4). La publication, accompagnée de nombreuses figures, sera continuée.

Weimar. — La ville de Weimar, qui abrite déjà les archives de Schiller et de Gœthe, dans un splendide hôtel construit à cet effet et récemment inauguré avec beaucoup d'éclat, ainsi que le musée Franz Liszt, va donner l'hospitalité aux archives du malheureux philosophe Nietzsche, qui a exercé tant d'influence sur les adeptes de Schopenhauer et de Richard Wagner. Les archives de Nietzsche sont actuellement entre les mains de sa sœur, Mme Fœrster, qui s'est fixée à Weimar avec le Dr Kœgel, auquel elle a confié la publication des œuvres inédites de son frère.

Belgique. — La partie provinciale des archives de Tournai, qui avait été jusqu'ici conservée dans cette ville (avec les archives municipales), a été définitivement, par décret royal, transférée à Mons, où elle sera classée par les soins de M. Devillers et de ses collaborateurs.

— Au Congrès archéologique et historique de Tournai (août 1895), on a traité la question des archives particulières. M. Paul Bergmans a pris la parole à ce sujet, et voici le texte de son intéressante communication :

« A la section des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand est annexé un *Dépôt des titres* spécialement réservé aux archives particulières dont les familles veulent bien nous confier la garde. Ce dépôt des titres renferme déjà plusieurs fonds importants. Je vous citerai tout d'abord les archives de la famille Borluut qui ne comprennent pas moins de 2 350 dossiers, répartis dans environ 230 grandes boites, et plusieurs registres, états de biens, inventaires de meubles, contrats de mariage, testaments, pièces de procédure, terriers, correspondances

---

1. Dans d'autres congrès, tenus en Italie, dans les « Congrès universitaires », on s'en est occupé aussi, avec le même succès. Voy. *La Nuova Rassegna*, 1894, p. 666. Les étudiants congressistes demandaient : « Massima liberta di visione dei documenti contenuti negli archivi, riguardanti specialmente la storia contemporanea. »

privées, etc., qui intéressent principalement les familles suivantes : Allamanni, d'Anvaing, de Baenst, de Beer, de Berwouts de Naméche, Vanden Bogaerde, Borluut (1449-1847), de Brunswyck-Luneburgh, Damerin, Damman, Doignies de Courrières, della Faille, Gage, Vander Gracht, de Gruuthere (1388-1638), Van Huerne d'Audenarde, de Kerchove d'Exaerde, de Vaulx d'Etichove, etc. (1543-1838), van Kinschot de Ladeuse (1539-1669), Lanchals (1478-1748), de Lens (1674-1840), de Manchicourt, de Moor, Vander Moten, Piers de Welle, de Pottelsberghen, Quevy, van Schoonvelde (1409-1564), Stauthals de Bleckhem, de Trasignies, Triest, van Vaernewyck (1407-1631), Vander Vichte, de Zinzerling, Vander Zype, etc. Nous possédons aussi les archives des seigneuries appartenant à ces familles, telles que : Audengoede (xve siècle-1790), Denterghem (1403-1773), Etichove (1542-1773), Exaerde (1406-1781), Ghelubroeck à Geluwe (1320-1755), Locon dans le Pas-de-Calais (xve siècle-1634), Meirelbeke et Lemberghe (1553-1792), Olsene (xve siècle-1785), Overacker (1549-1780), Oubersche et Oudenhove (1493-1753), Oyghem (1550-1755), et autres. D'autre part, ces liasses contiennent parfois des documents historiques de réelle valeur, car des membres des familles de Gruuthere, Lanchals, Borluut, Triest, van Vaernewyck, della Faille et de Kerchove ont occupé de hautes fonctions en Flandre et ont joué un rôle important dans les affaires publiques de leur temps.

« Dans la collection, les de Ladeuse sont représentés par 201 dossiers, les Lanchals par 235, et les de Kerchove par 378, comprenant plusieurs milliers de pièces. Il en existe un inventaire manuscrit détaillé, par ordre alphabétique, qui forme un volume in-4 d'environ 200 pages.

« Les trois autres collections qui composent actuellement notre dépôt des titres sont : 1° une série de nombreux dossiers concernant des familles de la Flandre occidentale ; 2° des archives des comtes de Marsan et de Labasecque et des ducs de Rohan ; 3° le fonds des Ligne. Dans ce dernier fonds, qui n'a pas encore été utilisé, se trouvent notamment des lettres autographes du plus charmant de nos écrivains nationaux, le feld-maréchal prince de Ligne. Ce sont des lettres relatives à l'administration de ses biens ; mais l'esprit pétillant de l'auteur perce à travers les détails prosaïques, et il est telle de ces épîtres, où le prince raconte ses embarras d'argent et ce qu'il lui faut pour soutenir son train de maison, qui est un vrai petit chef-d'œuvre d'humour. Il y aurait là matière à un volume des plus piquants, qui pourrait s'intituler : *le Prince de Ligne intime.*

« On voit que le dépôt des titres de notre bibliothèque est déjà très important. Grâce à la louable initiative et aux efforts persistants de notre bibliothécaire en chef, M. Ferdinand Vander Haeghen, il contient par milliers des documents du plus haut intérêt pour l'histoire de notre pays, l'étude des mœurs de nos pères, la généalogie de nos anciennes familles. Ces archives sont désormais

assurées contre tout risque de perte ou de détérioration, et cela au plus grand avantage de tout le monde : d'une part, les familles sont certaines de leur parfaite conservation; de l'autre, l'accès en est rendu aisé aux hommes d'étude par des inventaires détaillés.

« Les trois dernières collections ont été données à notre bibliothèque; le fonds Borluut a seulement été déposé, tout en étant déclaré inaliénable. Dans ce dernier cas, les pièces ne peuvent naturellement être communiquées au public qu'avec l'autorisation des déposants : MM. Alfred de Kerchove d'Exaerde et le chevalier de Formanoir de la Cazerie.

« Lorsque les familles éprouvent de la répugnance à confier leurs archives à un dépôt public, il importerait au moins de les engager à les faire inventorier soigneusement et à déposer un exemplaire de leur catalogue. C'est ce qui a été fait à Gand pour les archives de la famille van Huerne, appartenant actuellement au baron de Pélichy, à Termonde. Cette importante collection comporte 1 380 dossiers composés de pièces datant du XV[e] au XVIII[e] siècle, et se rapportant aux familles Audejans, Baersdorp, Borluut, Vander Brugghen, de Bryarde, de Cassina, Charles (1624-1781), de Cordes, de Croix, Dansaert, de Gruutere, Vander Haeghen (1586-1769), d'Hane, Vander Heyden, Heylinck, van Huerne (XVI[e]-XVIII[e] siècles), de Langhe, de Lichtervelde, Vanden Meersche, de Norman, de Pape, Rapaert, Rommel, van Schoore, Stalins, de Villegas, de Wousheim, et aux seigneuries d'Assche, Ayshove, Berlaere, Deerlyck, Eyne, Hertsberghe, Nieuwenhove, Schiervelde, Ter Gouwen, etc. Ces archives ont été cataloguées sous la direction de M. Vander Haeghen, et leur inventaire forme un volume in-4, d'une centaine de pages, dont notre bibliothèque possède une copie. »

Les quelques détails que je viens de donner motivent suffisamment, je pense, les deux vœux suivants pour lesquels j'ai demandé l'approbation des congressistes :

1° Il est désirable que les grandes familles belges qui possèdent des archives anciennes, déposent ces dernières, tout en conservant la propriété dans un dépôt public où un inventaire détaillé en sera dressé;

2° Celles de ces familles qui, pour des motifs de convenance personnelle, préfèrent garder par devers elles leurs archives, sont invitées, dans l'intérêt de la science, à en faire dresser un inventaire détaillé dont une copie sera remise à un dépôt public. P. B.

Canada. — On a récemment imprimé : *Mémoire sur les missions de la Nouvelle-Écosse, du Cap-Breton et de l'île du Prince Édouard, de 1760 à 1820* (Québec, 1895; in-8). L'original de cet important document est conservé dans les archives de l'archevêché de Québec.

— M. Douglas Brymner a publié un nouveau *Rapport sur les archives cana-*

diennes pour 1895 (Ottawa, 1896; in-8 de XXVII-52, 89, 68, 111 et 13 p.). On y trouve les analyses et une notice historique d'après les copies des documents conservés à Londres sur le Haut et Bas Canada (de 1763 à 1801 pour l'île du Prince-Édouard, de 1673 à 1759 pour Cap-Breton et la Baie d'Hudson).

Espagne. — Les archives de M. le marquis de Barbará, à Barcelone, contiennent les papiers de la maison de la Manresana; de ces papiers est extrait le document publié par F. de Bofarull y Sans, sous ce titre : *El testamento de Ramón Lull y la escuela luliana en Barcelona* (Barcelone, 1896; in-8 de 45 p.).

États-Unis. — L' « Historical Manuscripts Commission » de l'*American historical Association* a récemment envoyé une circulaire, signée de MM. J. Franklin Jameson (Providence), Douglas Brymner (Ottawa), T. Williams (Philadelphia), W. P. Trent (Sewanee), et F. J. Turner (Madison), qui invite les particuliers possesseurs de documents et d'archives historiques, ou toute personne ayant connaissance de papiers historiques inédits de valeur, à les lui signaler. Nous croyons devoir reproduire les termes mêmes de cette circulaire :

« Historical students, it is believed, will concur in the opinion that the general advancement of historical scholarship in America can in no way be better promoted than by the extensive publication of original materials hitherto unprinted. Of such papers a large number are in the possession of the United States Government, and have been printed or will be printed by it; others have been or will be similarly cared for by the governments of the Dominion of Canada and the individual States of the Union, or by local historical societies which print extensive series. But much manuscript material of great importance to American history is not thus provided for, being in private hands or in the possession of institutions which do not print such papers. The interests of American historical scholarship have seemed to demand the creation of an agency, representing all sections of the country and affiliated to our largest historical organization, which shall systematically endeavor to bring these materials to the knowledge of students, and to print those which are of most importance.

« In this conviction, the American Historical Association, at its annual meeting in December 1895, appointed the undersigned a Historical Manuscripts Commission, to deal in the manner above described with such manuscript materials as seemed to be of importance to American history. In this work, the members of the Commission hope te secure the coöperation of such private individuals and families as may possess or have knowledge of documents of historical importance. They feel sure that in all parts of the country there are collections of family correspondence which contain not only unpublished letters of our distinguished public men, but also many of a private character

which would throw light upon our social and political history and might be published without breach of propriety. Private diaries also exist, and narratives of important movements and events by participants and eye-witnesses, as well as memoranda, account-books, and other instruments which would throw light on our economic history and especially upon those institutions and customs that have passed away forever. Should you own or know of such historical materials and be interested in their exploitation, you are respectfully invited to aid the Commission in accordance with the following methods :

1. By communicating to the Chairman or such member of the Commission as you may prefer, a list of documents in your possession, with brief notes as to their contents, state of preservation, and accessibility to students;

2 By stating whether you are willing to have your documents published should the Commission desire to print them, and, if so, whether you could have them copied for the press;

3. By stating whether you would be willing, barring publication entire, to allow a list or calendar of your documents to be made and published, and under what conditions, in this contingency, the documents would afterward be accessible to general and special students;

4. By informing the Commission of the existence of private collections of historical materials in other hands, and by using your influence to induce the holders to put themselves in communication with the Commission or with some local historical society.

« The Commission promise that the matter printed by them shall be edited with care and accurately printed, and that whatever is chosen for publication shall be first submitted to the owner for his approval. They hope for your assistance in inaugurating a movement which they believe likely to prove of real and permanent utility to the cause of history in America. Your reply may be addressed to the Chairman or to any of the Commission at the addresses given below. »

Grande-Bretagne. — Sous ce titre, *Les archives de Dropmore*, M. le marquis de Nadaillac a publié de curieux rapports secrets sur la Révolution française (*Correspondant*, 10-25 juillet 1896).

Italie. — PADOVA. — La *Relazione del Prof. Andrea Moschetti, direttore del Civico Museo, anno 1895* (Padova, 1896, in-8) contient d'intéressants renseignements sur les archives de la ville de Padoue (environ 20 000 parchemins), sur les travaux qui ont été exécutés pendant l'année, sur les communications faites au public (450 documents) et sur les améliorations projetées du local.

ROME. — Nous recevons de M. Charles H. Haskins, professeur à l'Université de Madison, Wisconsin, une brochure de 58 p., intitulée *The Vatican archives*

(extr. de l'*American historical review*, octobre 1896). M. Haskins a utilisé toutes les notices publiées antérieurement en Europe sur les archives du Vatican, y compris celle qui précède le t. I[er] de l'excellent ouvrage récent de M. de Hinojosa (*Los Despachos de la Diplomacia pontificia en España*). Il y a ajouté des renseignements de première main. Cette dissertation, très substantielle, est actuellement le meilleur répertoire qui existe des renseignements sur les Archives pontificales et sur les travaux qui ont été exécutés jusqu'ici dans ces archives.

SIENA. — L'archiviste de l'État, M. Aless. Lisini, vient de publier une *Relazione generale degli Archivi senesi* sur laquelle il y aurait lieu de revenir.

Pays-Bas. — La *Revue de Paris* a publié, dans son numéro du 15 septembre 1896 (p. 285-324), des lettres inédites de Voltaire à la comtesse de Bentinck, qui proviennent des archives de la famille de Bentinck, à Middachten.

Russie. — SIMBIRSK. — D'après le Rapport de la Commission scientifique des archives de Simbirsk sur les travaux de l'année 1895 que nous avons sous les yeux (Simbirsk, 1895, in-8), les chartes de la ville, au nombre de 48, sont conservées avec soin par la Commission, mais dans un mauvais local. Les plus précieuses sont celles du prince D. T. Troubetski (1613) et de l'empereur Michel Féodorovitch (1618).

BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE DES PÉRIODIQUES

REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS

I (1871). — 1. Indices del Archivo histórico nacional. — Coleccion de documentos del Archivo municipal de Madrid. — 2. Fondos de los establecimientos (Archivo general central). — 3. El archivo de la Comunidad de Daroca (Aragon). — Códices de la catedral de Avila destinados al Archivo histórico nacional. — 4-5. Fondos de los establecimientos (Nota del nombre principal de los negociados cuyos papeles se custodian en el Archivo de Simáncas). — 6. Conveniencia de la traslacion del Archivo de Simáncas. — Documentos de Inquisiciones en el Archivo general Central. — 7-8. Inventario de los fondos ó procedencias del Archivo histórico nacional, con expresion de los documentos que comprenden. [Récolement fait en 1866. Forme un total de près de 100 000 documents.] — 8. Restitucion de papeles históricos. [Réclamation énergique auprès du Ministère d'État en vue de faire restituer à l'Espagne les documents d'archives qui lui appartiennent et qui sont demeurés en France.] — 9-10. Proposicion de ley. [Discussion à la Chambre espagnole, le 16 juin 1871, sur la formation d'un corps spécial d'archivistes pour le service de tous les dépôts de l'État.] — 12. El archivó de Alcalá en peligro. — 13. Coste del personal y material del Archivo de Simáncas. — Fondos de los establecimientos : documentos de hacienda en el Archivo general Central. [Inventaire sommaire avec dates extrêmes ; reinados de Cárlos II y Felipe V]. — 4. Incendio de los Archivos del Palacio de Justicia de Quebec. — 5. Destinacion del archivo del Cuerpo de la nobleza de Madrid al municipal. — 6-7. Fondos de los establecimientos ; Catálogo de algunas obras, códices y manuscritos existentes en el Archivo histórico de Toledo [classés par matières, avec dates ; inv. très sommaire]. — 8-12. Fondos de los establecimientos ; Extracto del inventarío de los papeles de Inquisicion, que procedentes del antiguo Consejo supremo de la misma, se trasladaron al Archivo general de Simáncas en el año de 1850. — 11. Organizacion dada al Archivo del Ministerio de Gracia y Justicia. — 12. Organizacion de los Archivos del Instituto geográfico y estadistico. — 13. Organizacion del Archivo del Ministerio de Estado y del Archivo del de la Guerra. [Décrets.] — 13-23. Fondos de los establecimientos ; Comision dada á dos oficiales de la Secretaría de Estado para la entrega de varios papeles en el Archivo de Simáncas, reconocimiento de éste y busca de los tratados internacionales que en él existiesen (1751). [Intéressante énumération de documents diplomatiques depuis 1386.] — 14. El Archivo del Patrimonio que fué de la Corona, en las Baleares. — 17. J. M. Escudero de la Peña, Apuntes históricos sobre el Archivo general de Simáncas (con vista y plano del castillo). — 19. Nueva organizacion del Archivo del Ministerio de Marina y del de Ultramar. [Décrets.] — 21. Venta al peso de la documen-

tacion del Archivo municipal de Burguillos. — 22. Organizacion [suite aux nos suivants jusqu'à 21]. — 15. Los Archivos provinciales. — 16. Los Archivos municipales. [Généralités tirées des moyens d'organisation adoptés en France.] — 17. Archivo municipal de Fuenterrabia. [Les documents y remontent au début du XVIe siècle.] — 19. Los Archivos particulares.

II (1872). — 2. Destino del Archivo de la casa-conventual de la órden de Santiago, en Uclés, al Archivo historico nacional. — 3. El Archivo general de Galicia. [Classification plus qu'étrange, et répertoires rédigés en 1802, à peu près impossibles à consulter]. — 4. El Archivo municipal de Piedrahita (prov. Avila). — 4-8. Fondos de los establecimientos; extracto de los documentos más principales que encierran los Archivos de la Universidad de Salamanca. [Détails importants.] — 6. El Archivo general de Valencia. [Un des plus riches dépôts de l'Espagne.] — 9. Donativo de F. J. Brabo al Archivo histórico nacional. [Papiers historiques depuis le XVIe siècle sur l'histoire de la Compagnie de Jésus en Espagne, en Amérique et aux Philippines.] — 10-11. El Archivo de Uclés. — 15. Cédula real de Felipe IV, general para recoger papeles con destino al Archivo de Simáncas (1657). — 19. Fundacion del Archivo de Simáncas (1540-45).

III (1873). — 2-5. Fondos de los establecimientos; Papeles de Estado remitidos al Archivo de Simáncas en los del Archivo del Ministerio de Gracia y Justicia. [Décret.]

IV (1874). — 1-10; 19-20. Fondos de los establecimientos; reconocimiento y busca de tratados internacionales en el Archivo de Simáncas. [Suite.] — 9. El Archivo del Ministerio de Fomento. — 17. Traduccion catalana de Valerio Máximo en el Archivo municipal de Barcelona. — 21-22. C. Perez Gredilla, Fondos de los establecimientos; Sala del real patronato en el Archivo de Simancas. [Inv. sommaire d'une série.]

V (1875). — 7. Proyecto del Ministero de la Gobernacion para la reforma de los Archivos de su ministerio. — 9. M. Velasco y Santos, Sobre la organizacion de los Archivos. — 13. J. de Güemes Willames, Sobre la organizacion de los Archivos.

VI (1876). — 4. Proyecto de ensanche del Archivo de la Corona de Aragon. — 11. Reorganizacion del Archivo del Ministerio de la Gobernacion. — Acuerdo para proponer la creacion de un archivo en León. — 15. Riqueza documental del Archivo de Simáncas. [36 salles, 30 millions de pièces.] — 16. Adquisicion de una coleccion de sellos para el Archivo nacional. [5000 sceaux, provenant en grande partie de la Catalogne.]

VII (1877). — 3-10. Fondos de los establecimientos; catálogo de los capitulaciones llevadas á cabo entre Francia y España, cuyos textos fueron trasportados á Paris en el año 1811 por Mr. Guitter. [Depuis 1348.] — 11-14. C. Perez y Gredilla, Archivo español en Roma. — 14. Relacion de lo que contienen los libros de Verzosa custodiados en el Archivo de Simancas (nos 2002 à 2022; documents du XVIe siècle). — 15. Próxima redaccion del índice del Archivo especial de Beneficencia en el general del Ministerio de la Gobernacion. — 16. Ingreso de varios documentos del Archivo del Ministerio de la Gobernacion en el Central de Alcalá. [Antérieurs à l'année 1845.] — 20-22. J. de Guëmes y Willame, Centralizacion de los Archivos municipales. — 20. Mapas de Galicia hallados en el Archivo de Gobernacion. — 23-24. N. Ruizdealday, El Archivo general de Galicia. [Historique.]

VIII (1878). — 20. Visita de S. M. El Rey al Archivo de Simáncas.

IX (1883). — 5. La traslación del Archivo de Simáncas.

La publication de cette Revue ne s'est pas poursuivie. H. S.



Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven

I (1878). — P. 1-7. L. Ph. C. van den Bergh, Les archives du Royaume à La Haye [notice très générale]. — P. 8-70. Rapports (de l'année 1878) des archivistes des provinces de Noord-Brabant, Gueldre et Roermond, de Noord-Hollande [achat de cartes, renseignements sur les archives de Medemblik], de Zélande, d'Utrecht, de Frise, d'Overijssel, de Groningue [détails sur des collections d'archives communales], de Drenthe et de Limburg[1].

II (1879). — P. 10-22. C. N. Krom, Aperçu du contenu général des archives anciennes du Nord-Brabant. — P. 23-31. Th. H. F. van Riemsdijk, Notice le dépôt d'archives de la Gueldre. — P. 44-65. S. Muller, Aperçu des grandes divisions du dépôt provincial d'Utrecht.

III (1880). — P. 51-53. H. O. Feith, Visite des archives communales de Baflo, Uithuizen, Bedum et Slochteren (Groningue). — P. 60-81. Kijmmell, Liste des anciens documents donnés aux archives de la Drenthe (xve-xviiie siècles), provenant de la famille de Mensinga à Roden.

IV (1881). — P. 19-45. Th. H. F. van Riemsdijk, Mémoire historique sur les archives du domaine et de la Chambre des Comptes de la Gueldre. — P. 84-90. H. O. Feith, Visite des principaux dépôts d'archives des « waterschappen » de la province de Groningue. — P. 106-161. J. H. Hingman, Rapports annuels (1875-1881) sur les archives des communes et des « waterschappen » dans la province de Zuid-Holland.

V (1882). — P. 8-10. L. Ph. C. van den Bergh, Les anciennes archives judiciaires dans la province de Zuid-Holland. — P. 14-90. C. N. Krom, Les anciennes archives judiciaires dans la province de Noord-Brabant; inventaire très précis de ce qui se trouve dans le dépôt de l'État à Bois-le-Duc et dans chaque dépôt communal. — P. 103-126. Th. H. F. van Riemsdijk, Les anciennes archives judiciaires de la province de Gueldre. — P. 147-155. J. P. van Visvliet, Les anciennes archives judiciaires de la province de Zélande. — P. 168-174. S. Muller Fz., Les anciennes archives judiciaires de la province d'Utrecht. — P. 179-224. G. Colmjon, Tableau complet des anciennes archives judiciaires de la province de Frise. — P. 245-255. Kijmmell, Les anciennes archives judiciaires de la province de Drenthe. — P. 263-273. J. H. Hingman, Rapport sur les archives anciennes communales de la province de Zuid-Holland (1882).

VI (1883). — P. 12-28. C. N. Krom, Inventaire de la collection de portefeuilles, originaux et copies (xive-xviiie), acquis pour les archives de Noord-Brabant à la succession de Pr. Cuypers van Velthoven. — P. 68-94. J. I. van Doorninck, Tableau complet des anciennes archives judiciaires de la province d'Overijssel. — P. 118-121. J. Habets, Les anciennes archives judiciaires de la province de Limburg. — P. 122-132. J. H. Hingman, Rapport sur les archives communales anciennes de la province de Zuid-Holland (1883)[2].

VII (1884). — P. 89-97. Liste des manuscrits et documents remis en don par M. Franquinet aux archives de la province de Limburg [important].

---

1. Chaque volume contient ces mêmes rapports, que nous mentionnons ici une fois pour toutes.
2. Le même rapport se continue dans les volumes suivants.

VIII (1885). — P. 104-110. A. C. Bondam, Rapport sur l'ordre et l'inventorisation des archives communales anciennes dans la province de Noord-Brabant.

IX (1886). — P. 11-18. A. C. Bondam, Inventaire sommaire des archives des tribunaux (schepen) conservées au dépôt des archives de l'État du Noord-Brabant. — P. 46-58. J. F. Bijleveld, État des anciennes archives des polders dans la province de Gueldre.

X (1887). — P. 16-20. Th. H. F. van Riemsdijk, Archief van der Heim [note sur le don aux archives centrales de l'État d'une importante collection de documents provenant du baron H. J. van der Heim van Duivendijke, ancien ministre des finances, et particulièrement intéressants pour l'histoire du grand pensionnaire A. Heinsius]. — P. 27-44. A. C. Bondam, Rapport sur les archives des anciens tribunaux de Breda, d'Oirschot, de la commune d'Oerle et de l'hôpital de Breda. — P. 53-64. Inventaire sommaire des archives des anciennes banques hypothécaires dans la province de Noord-Brabant. — P. 85-92. C. J. Gonnet, Achat pour les archives de Noord-Holland de 500 kilogrammes de papiers et documents provenant de la commune de Beverwijk. — P. 124-144. S. Muller Fz., Rapport sur des collections de documents intéressant Utrecht conservés dans le chartrier de l'*Oud Roomsch-catholieke Clerezy* (Utrecht), dans le musée Meerman-Weestrenen ('s Gravenhage), et dans la bibliothèque de sir Th. Philipps à Cheltenham (Angleterre). — P. 162-170. J. I. van Doorninck, Liste de documents intéressant l'Overijssel, copiés dans le dépôt de l'*Oud Roomsch-catholieke Clerezy* à Utrecht. — P. 199-202. A. C. Bondam, Les archives communales d'Oerle et Meerveldhoven.

XII (1889). — P. 14-41. Th. H. F. van Riemsdijk, Liste des acquisitions faites pendant l'année par les archives générales de l'État à 's Gravenhage [provenances : Ministère de la Guerre, Ministère des Finances, Bibliothèque de Cheltenham, Ministère des Colonies, famille van Heemskerck]. — P. 91-113. C. J. Gonnet, Notice sur quelques archives de communes de Noord-Holland (Naarden, Aalsmeer, Bloemendal, etc.). — P. 185-187. H. O. Feith, Les archives du sénat de l'Université de Groningue (1614-1815). — P. 194-288. S. Gratama, Inventaire détaillé des archives communales anciennes de Coevorden [très soigné ; chaque charte orig. décrite séparément]. — P. 289-311. S. Gratama, Notice sur les dépôts communaux de la province de Drenthe (Assen, Dalen, Havelte, Nijeveen, Roden, etc.). — P. 317-328. J. Habets, Inventaire sommaire d'un recueil de manuscrits anciens achetés pour les archives de la province de Limburg à L. de Matthys, de Münsterbilsen (Limbourg belge). — P. 332-337. J. Habets, Liste de sceaux limbourgeois et autres existant aux archives de l'État à Maastricht. — P. 343-424. J. Habets, Inventaire des registres d'état civil anciens existant encore à l'hôtel de ville ou dans les archives des églises de la province de Limburg [par ordre alphabétique de communes]. — P. 425-509. J. Habets, État sommaire des archives des communes (hôtels de ville et églises) existant dans la province de Limburg [par ordre alphabétique de communes, à l'exception de Sittard et de Venloo dont il existe des inventaires publiés antérieurement].

XIII (1890). — P. 16-72. Th. H. F. van Riemsdijk, Liste des acquisitions faites pendant l'année par les archives générales de l'État [provenances : Ministère de la Guerre, Direction du Génie, Bibliothèque de Cheltenham, Municipalités d'Amsterdam, Delft, Gorinchem et Schiedam (archives judiciaires), nombreux sceaux de bourgeois, seigneurs, villes et associations depuis le XIVe siècle]. — P. 73-80. J. A. Feith, Première réunion

des archivistes néerlandais à 's Gravenhage (27 septembre). — P. 102-113. A. C. Bondam, Histoire des archives de la ci-devant sous-préfecture de Breda [publie l'Inventaire des dossiers appartenant à l'arrondissement de Breda déposés à la ci-devant préfecture des Deux-Nèthes, envoyés à M. le Commissaire du Prince d'Orange à Breda par le sous-intendant d'Anvers le 24 juin 1814, etc.]. — P. 128-155. C. J. Gonnet, Notice sur quelques dépôts d'archives communales de Noord-Holland (Brederode, Assendelft, Koedijk, etc.). — P. 199-226. S. Muller Fz., Les archives des évêques d'Utrecht ; histoire et inventaire sommaire. — P. 242-248. J. L. Berns, Les anciennes archives provinciales de l'Overijssel. — P. 276-281. S. Gratama, Inventaire des archives judiciaires (contrats d'obligations) de Borger et Gasselte (prov. de Drenthe). — P. 282-361. S. Gratama, Inventaire détaillé des archives communales de Meppel. — P. 363-373. S. Gratama, Inventaire sommaire des archives ecclésiastiques des paroisses de la province de Drenthe. — P. 385-399. J. Habets, Don aux archives de la province de Limburg de documents relatifs aux familles de Raville et Horion.

XIV (1891). — P. 32-92. Th. H. F. van Riemsdijk, Inventaire sommaire des archives de la famille van Wassenaer et des familles alliées, offertes aux archives générales de l'État à 's Gravenhage. — P. 93-98. Seconde réunion des archivistes néerlandais (16 octobre). — P. 99-105. Inventaire sommaire des anciennes archives judiciaires conservées à l'hôtel de ville de Leyde. — P. 120-122. A. C. Bondam, La communication des archives provinciales à Bois-le-Duc pour les documents des années 1814-1850. — P. 151-171. C. G. Gonnet, Notice sur quelques dépôts d'archives communales de la province de Noord-Holland (Helder, Hoorn, Texel, Muiden, Weesp, etc.). — P. 271-299. S. Gratama, Inventaire détaillé des anciennes archives de Hoogeveen (Drenthe) [rien d'antérieur à 1680]. — P. 321-372. J. Habets, Inventaire détaillé des archives de l'hôtel de ville de Weert (Limburg).

XV (1892). — P. 14-23. Th. H. F. van Riemsdijk, Liste des documents restitués par le gouvernement autrichien (XIIIe-XVIIIe siècles) et déposés aux archives générales de l'État à 's Gravenhage. — P. 24-58. Autres acquisitions des archives pendant l'année courante [archives judiciaires de Leerdam, Delft, Berkel-Rodenrijs, Pijnakker; documents très importants de l'époque du roi Louis-Napoléon, provenant de son secrétaire Verheyen, et de l'époque de la République batave, provenant de J. M. Kemper (1798-1824), etc.]. — P. 59-69. Troisième réunion des archivistes néerlandais (21 octobre). — P. 95-116. A. C. Bondam, Inventaire de pièces anciennes acquises par le dépôt d'archives du Noord-Brabant. — P. 117-146. A. C. Bondam, Inventaire détaillé de chartes anciennes provenant du château d'Helmont (aux mêmes archives). — P. 173-261. C. J. Gonnet, Inventaire complet des archives de la ville d'Enkhuizen. — P. 309-317. S. Muller Fz., Liste des différents fonds dont se compose le dépôt des archives de l'État à Utrecht (évêché, états, chapitre cathédral, autres chapitres et couvents de la province, seigneurie de Montfoort, archives judiciaires et notariales [celles-ci séparées], archives des familles, archives de l'*Oud Roomsch-Catholieke Clerezy*). — P. 358-473. J. A. Feith, Inventaire très complet des archives judiciaires existant dans la ville et dans la province de Groningue. — P. 485-503. J. Habets, Liste de documents restitués par le gouvernement autrichien et déposés aux archives de la province de Limburg. — P. 508-517. A. C. Bondam, Inventaire des chartes conservées dans les archives communales de St. Oedenrode (Noord-Brabant).

XVI (1893). — P. 6-62. Rapport de M. Th. H. J. van Riemsdijk sur les travaux entrepris aux archives de l'État à 's Gravenhage (notamment classement du fonds de « Zeeland » de l'Oost-Indische Compagnie, et catalogue des chartes du Musée Meerman-Weestrenen) et sur les acquisitions récentes (archives du domaine de Montfoort, données par S. M. la Reine régente ; — du consulat de Smyrne, remis par le Ministère des Affaires Étrangères ; — archives judiciaires de Gorinchem, Heenvliet et Wateringen, etc.). — P. 63-83. Quatrième réunion des archivistes néerlandais (7 novembre). — P. 125-170. A. C. Bondam, Inventaire détaillé des chartes provenant du collège des Jésuites de Bois-le-Duc (fonds anciens). — P. 204-208. F. P. N. Ermerins, Liste des fonds dont se composent les archives de la province de Zélande. — P. 241-326. S. Muller Fz., Les seigneurs de Montfoort et leurs archives ; inventaire détaillé de documents conservés aux archives de l'État à Utrecht. — P. 348-353. J. L. Berns, Archives de l'ancienne académie de Franeker (Frise). — P. 439-494. A. J. Flament, Histoire des archives dans le duché de Limburg (1632-1893) [documents importants pour l'époque révolutionnaire et impériale]. — P. 495-504. Inventaire de registres et actes de la famille van Brienen, provenant du château de Geusselt à Ambij [aux archives de l'État à Maastricht]. — P. 505-523. Inventaire de documents militaires des années 1814-1862 [mêmes archives].

H. S.

Archivio della Societa romana di Storia patria

II (1879). — P. 165-208, 257-280. G. B. Beltrani, Felice Contelori e i suoi studî negli Archivi del Vaticano.

III (1880). — P. 1-48. Suite du même travail. — P. 261-290, 449-462. C. Corvisieri, Compendio dei processi del Santo Uffizio di Roma (da Paolo III a Paolo IV).

IV (1881). — P. 161-194. G. Levi, Il tomo I dei Regesti Vaticani (Lettere di Giovanni VIII).

X (1887). — P. 241-286. G. Coletti, Comunicazioni dell' Archivio Storico Comunale di Roma. Regesto delle pergamene della famiglia Anguillara.

XIII (1890). — P. 527-536. L. Mariani, L'archivio storico di Cori. Studi preparatori al codice diplomatico di Roma.

XV (1892). — P. 227-250. Le pergamene dell' archivio Sforza-Cesarini.

XVIII (1895). — P. 5-50. P. Savignoni, L'archivio storico del comune di Viterbo.

L.

Archivio storico lombardo

1re Série. I (1874). — P. 195-199. Museo dell' Archivio di Stato in Milano. — P. 465-482. G. Porro, Supplemento a un catalogo di libri di paleografia e diplomatica. [Sous ce titre insuffisant, l'auteur publie un supplément à la « Bibliografia degli Archivi nazionali e stranieri », publiée par B. Cecchetti, dans le t. II, 4e série, des *Atti del r. Istituto veneto di Scienze, Lettere ed Arti* ; l'ordre adopté est l'ordre alphabétique des noms de pays]. — Cronaca degli Archivi, 65, 200, 366, 505. [Le t. II de l'A. S. L. contient aussi quatre « Chroniques des archives de la région »].

III (1876). — P. 310-652. Ghinzoni, Cronaca semestrale dell' Archivio di Stato di Milano. [Les t. IV et suivants de la 1re série contiennent chacun deux chroniques semestrielles du même genre].

IX (1882). — P. 109-128. G. B. Intra, Dell' Archivio storico mantovano.

X (1883). — P. 322-326. G. Mazzatinti, Inventario delle carte dell' Archivio sforzesco contenute nei Cod. ital. 1583-93 della Bibl. naz. di Parigi. [Cf. 2e Série, t. II (1885), p. 657-749. Inv., par le même, des Cod. ital. 1594-96].

2e Série. VI (1889). — P. 92-104. Dispersioni o sostrazione di documenti. [A propos de Libri; soustractions commises dans les dépôts d'archives de Milan]. — P. 679-689. G. Romano, La cartella del notaio C. Cristiani nell' Archivio di Pavia.

IX (1892).— P. 700-705. L. Beltrami, I protocolli originali della reggenza provvisoria del regno d' Italia negli anni 1814 e 1815.[Documents vendus à la vente Borghèse].

3e Série. I(1893). — P. 5-281. G. Romano, Regesto degli atti notarili di C. Cristiani dal 1391 al 1399.

IV (1895, II).— P. 335-376. E. Motta, Notai milanesi del trecento (Primo spoglio dell' Archivio Notarile di Milano). L.

ARCHIVALISCHE ZEITSCHRIFT

Cf. ci-dessus, p. 51-58.

VI (1896). — P. 1-91. L. v. Rockinger, Die Verwaltung der bayerischen Landesarchive. — P. 92-228. E. Primbs, Mittheilungen über Wappen und Adelsverleihungen. — P. 229-279. P. P., Verzeichnisse der in Ländern der westlichen Hälfte der österreichischen Monarchie von Kaiser Joseph II 1782 bis 1790 aufgehobenen Klöster. [Suite.] — P. 280-298. J. Grossmann, Das k. preussische Haus-Archiv zu Charlottenburg. — P. 299-303. H. Keussen, Die Vereinigung den Archivaren in den Niederlanden. — P. 304-306. Zur Errichtungsurkunde des Stiftes Schamhaupten.

COMPTES RENDUS

A. GUESNON, *La trésorerie des chartes d'Artois avant la conquête française de 1640*. Paris, Impr. nationale, 1895; in-8 (extr. du *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1895, p. 423-469).

Ce travail très documenté complète les recherches de Denis-Joseph Godefroy, de Le Glay et de Jules-Marie Richard sur la question; l'auteur remonte aux origines du dépôt qu'il essaye de reconstituer depuis le XIIIe siècle, sans avoir pu découvrir à quelle époque toutes les archives (primitivement en grande partie conservées à Arras) furent centralisées à Arras. Le premier inventaire dont on retrouve la trace est celui que dressa le clerc-archiviste Guillaume Goolin (1338). Les détails topographiques, financiers et politiques qu'apportent M. Guesnon dans ce travail montrent l'importance qu'a toujours eu la trésorerie des chartes d'Artois et l'importance aussi des fonctions de son conservateur : la liste qu'il a pu relever des noms de ces archivistes jusqu'en 1640, et même au delà, est beaucoup plus considérable et plus précise qu'on ne l'avait pu faire jusqu'ici. Un document de 1437 laisse entendre que la charge de « trésorier des chartes » était la plus enviable des sénicures; nous aimons à croire ou que ledit trésorier laissait tout le travail à ses subordonnés ou que le contemporain était mal renseigné; en tout cas, son successeur actuel à Arras n'en saurait dire autant. H. S.

F. CASTETS et JOS. BERTHELÉ. Archives de la ville de Montpellier; inventaires et documents. Tome Ier, 1er fascicule. *Notice sur les anciens inventaires des archives municipales de Montpellier*. Montpellier, impr. Serre et Roumégous, 1895; in-4 de CXLIII pages.

Ce travail est une histoire détaillée et bien présentée de la collection de titres formés par la ville de Montpellier depuis le XIIe siècle et qui nous est parvenue à peu près intacte; c'est en même temps une description intelligente des divers inventaires qui en ont été dressés en 1264 (vingt-cinq articles, environ 40 chartes), au XIVe siècle, en 1378 (commune clôture), en 1495 (consulat), en 1663 (travaux remarquables de Pierre Louvet et de François Joffre), en 1693 (par Joffre et Darles), et au XVIIIe siècle par Mathieu Verdier, sans parler des divers remaniements et récolements modernes; et c'est aussi une très intéressante description de la curieuse Tour des Pins, seul vestige des vingt-cinq tours qui garnissaient autrefois l'enceinte de la ville, où sont abritées les remarquables archives municipales de Montpellier. La publication des rubriques des anciens inventaires, notamment du Petit et du Grand Cartulaire, et les nombreuses reproductions qui illustrent cette notice, donnent un véritable intérêt à cette publication, et nous sommes heureux d'y voir collaborer le maire de la ville et l'archiviste, car c'est là une preuve nouvelle de l'honneur où sont tenues aujourd'hui, comme autrefois, les études historiques dans la vieille cité montpelliéraine. H. S.

INVENTAIRES, CATALOGUES

ET

PUBLICATIONS ANNONCÉES SOMMAIREMENT

Allemagne

BRAUNSCHWEIG. — *Urkundenbuch der Stadt Braunschweig*; II. 1 (1031-1289), von L. Hänselmann. Braunschweig, C. A. Schwetschke, 1895; in-4 de 225 p.

KÖNIGSBERG. — Schriften des Vereins für Geschichte der Neumark; III. *Repertorium der im königlichen Staatsarchive zu königsberg im Preussen befindlichen Urkunden zur Geschichte der Neumark*, von Dr E. Joachim und P. von Messen. Landsberg, 1896; in-8 de VII-305 p.

ZILGENBURG. — *Zwei Verzeichnisse von Archivalien des ehemaligen Erbhauptamts zu Zilgenburg in Ost-Preussen* (Altpreussische Monatschrift, 1895).

Angleterre

LONDRES. — *A guide to the principal classes of documents preserved in the Public Record Office*, par S. R. Scargill Bird. Second edition. London, Eyre and Spottiswoode, 1896; in-8 de LXXIII-399 p. — 7 sh.

Belgique

BRUXELLES. — *Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts d'archives de l'État en Belgique*. Bruxelles, impr. Hayez, 1896; in-8 de 124 p.

GAND. — *Inventaire des archives de la ville de Gand; catalogue méthodique général*, par V. Vander Haeghen. Gand, A. Hoste, 1896; in-8 de XXVI-367 p.

MONS. — *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons; 1re partie, Chartes (suite et fin); 2e partie, Registres et liasses, cartes et plans*. Tome III, par L. Devillers. Mons, Dequesne-Masquillier, 1896; in-8 de LXIV-344 p.

— *Supplément à l'inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt des archives provinciales de l'État à Mons*, par L. Devillers. Mons, impr. J. Boulle, 1896; in-4 de VIII-123 p.

États-Unis

WASHINGTON. — *The Hamilton facsimiles of manuscripts in the national archives relating to American history*. I (The Monroe doctrine, its origin and intent), by S. M. Hamilton. New-York, The Public Opinion Co., 1896; in-4.

Contient des reproductions de correspondances échangées entre le président Monroe, Thomas Jefferson, James Madison et le diplomate anglais Richard Rush.

France

Archives centrales.

Inventaire sommaire des archives du département des Affaires Étrangères ; Mémoires et documents, Fonds France et fonds divers (supplément). Paris, Impr. nationale, 1896 ; in-8 de IV-247 p.

Supplément aux inventaires parus en 1883 et 1892, contenant la période comprise entre 1814 et juillet 1830 (ouverte aux recherches par arrêté ministériel du 8 décembre 1891). On y a joint une table des fonds compris dans les trois volumes.

Archives départementales.

CÔTES-DU-NORD. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 ; Archives civiles*, II. 1 (série E, art. 1215-2871). Saint-Brieuc, impr. Guyon, 1896 ; in-4 de 296 p.

ORNE. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 ; Archives ecclésiastiques* (série H, tome II, prieurés d'hommes, art. 1921-3351), par L. Duval. Alençon, impr. Renaut-de-Broise, 1894 ; in-4 de XCII-265 p.

Ce volume a paru seulement en 1896.

SEINE. — *L'accroissement des séries anciennes aux archives de la Seine de 1889 à 1896 ; état sommaire*, par M. Barroux. Saint-Denis, impr. H. Bouillant, 1896 ; in-8 de 38 p. (extr. de la *Correspondance historique et archéologique*).

SEINE-INFÉRIEURE. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 ; Archives ecclésiastiques* (série G, tome VI, fabriques, art. 7371-8514), par Ch. de Robillard de Beaurepaire. Rouen, impr. J. Lecerf, 1896 ; in-4 de IV-480 p.

VAR. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 ; Archives civiles* (séries A et B), par F. Mireur. Draguignan, impr. Olivier-Jourdan, 1895 ; in-4 de CXXXVI-414 p.

C'est la refonte d'un inventaire ancien très défectueux, nécessitée par d'importantes augmentations de la série B.

Archives communales et hospitalières.

CORSE. — *Inventaire sommaire des archives communales de la ville d'Ajaccio*, par C. Bosc. Draguignan, impr. Olivier-Jourdan, 1896 ; in-8 de 341 p.

FINISTÈRE. — *Procès-verbaux des délibérations du conseil municipal de la ville de Brest* (*1790-1799*). Brest, 1894 ; 4 vol. in-8 ; — *Archives de la ville de Brest ; procès-verbaux des séances du Conseil général de la commune* (*1789-1796*), publ. par le Dr A. Corre. I. Brest, 1895 ; in-8.

GIRONDE. — *Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de Bordeaux ; période révolutionnaire* ; tome I, par A Ducaunnès-Duval. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1896 ; in-4 de VI-463 p.

INDRE-ET-LOIRE. — *Inventaire analytique des archives communales de la ville de Chinon antérieures à 1790*, par H. Grimaud. Chinon, impr. Dehaies, 1896 ; in-8 de 101 p.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à*

1790; E supplément, I (archives communales de l'arrondissement de Briey), par E. Duvernoy. Nancy, impr. A. Nicolle, 1896; in-8 de IV-324 p.

SARTHE. — *Analyse d'archives anciennes de Fresnay-le-Vicomte*, par P. Moulard. Le Mans, E. Lebrault, 1895; in-8 de 85 p.

Archives diverses.

ALLIER. — *Extraits des archives du château de Segange*, par G. Du Broc de Segange. Moulins, impr. Auclaire, 1895; in-8 de VI-162 p.

PYRÉNÉES (BASSES-). — *Pièces inédites tirées des archives de Miossens-Sansons* (1426-1739), publ. par le comte Charles de Beaumont. Pau, impr. Ribaut, 1895; in-8 de 59 p.

SARTHE. — *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, par l'abbé G. R. Esnault (publ. par l'abbé Em. Chambois). Tomes II-III. Le Mans, Leguicheux, 1896; in-8 de 323-325 p.

Italie

SUSE. — *Lo stato di alcuni archivi comunali della provincia di Susa ai tempi di re Vittorio Amedeo III*, per G. Claretta. Torino, L. Roux e Co., 1896; in-8 de 86 p.

NAPLES. — *Sommario degli atti della Cancellaria di Carlo VIII a Napoli*, per O. Mastrojanni (*Archivio storico per le provincie napoletane*, XX, 1895, nos 1-2).

PADOUE. — *L'archivio musicale della cappella antoniana in Padova; illustrazione storico-critica*, per Giov. Tebaldini. Padova, tip. Antoniana, 1895; in-4 de IX-175 p. et pl.

Contient un catalogue et des fac-similés d'autographes.

ROME. — *La diplomazia pontificia e la prima spartizione della Polonia*; Saggio storico sopra documenti inediti dell' Archivio segreto di stato della S. Sede, per F. Aug. De Benedetti. Pistoia, tip. Flori e Biagini, 1896; in-8 de VI-132 p.

Pays-Bas

Inventaris van eene verzameling charters betrekking hebbende op de geslachten van der Does, Duvenvoorde, Mathenesse, enz., door P. N. van Doorninck. Haarlem, van Brederode, 1895; in-8 de IV-92 p.

Russie

KIEV. — *Opis aktovoï knigi kievskago tsentralnago arkhiva no 2093 (1565-1569 gg.)*, na M. J. Iasinsky. Kiev, impr. G. Kortchak-Novitsky, 1895; in-8 de 50 p.

REVAL. — *Inventar des Revaler Stadtarchivs*, von G. v. Hansen. Reval, Kluge, 1896; in-8 de XXI-284 p.

VILNA. — *Akty izdavaemye vilenskoiu komissieiu dlia razbora Drevnikh aktov.* XXII (Akty slonimskago zemskago suda). Vilna, impr. A. Syrkin, 1895; in-4 de LXIV-471 p.

VITEBSK. — *Istoriko-juriditcheskie materialy, izvletchennye iz aktovykh knig gubernii Vitebskoï i Mogilevskoï, kranyachtchyksia v tsentralnom-arkhivie v Vitebsk.* XXVI, na V. Verevsky. Vitebsk, impr. G. Malkin, 1895; in-4 de IV-516-XXXIV p.

Le Gérant,
DESBOIS.

TABLE DES MATIÈRES

Ain (Archives départementales de l'), 103.
Aisne (Archives départementales de l'), 33.
Aken (Allemagne), 160.
Alcalá de Henarés (Archives centrales de), 134.
Algérie (Archives du gouvernement de l'), 134.
Allemagne (Vœux relatifs aux archives en), 159.
Allier (Archives départementales de l'), 103, 155.
Alpes-Maritimes (Archives départementales des), 104, 155.
Alsfeld (Allemagne), 118.
ALTAMIRA (R.). Les archives espagnoles, 74.
Angleterre (Archives d'), 27, 123.
Antiquité (Dépôts d'archives dans l'), 117.
Archivalische Zeitschrift (Dépouillement de l'), 51, 172.
Archives des Missions (Dépouillement des), 49.
Archivio della Società romana di storia patria (Dépouillement complet de l'), 171.
Archivio storico lombardo (Dépouillement complet de l'), 171.
Archivistes allemands (Examens des), 26.
Ardèche (Archives départementales de l'), 104.
Ardennes (Archives départementales des), 33.
Ariège (Archives départementales de l'), 104, 156.
Artois (Trésorerie des chartes d'), 173.
Aude (Archives départementales de l'), 105.
Autriche (Archives du Ministère de l'Intérieur en), 93; — (Archives du Ministère des Finances en), 119.
Aveyron (Archives départementales de l'), 105.
Avignon (Notaires d'), 131.
Barcelone (Archives particulières à), 163.
Basses-Alpes (Archives départementales des), 33.
Basses-Pyrénées (Archives départementales des), 36.
Belgique (Archives générales du royaume de), 31, 121; — (Archives de familles en), 161.
Bentinck (Archives de la famille), 165
BERGH (Dr S.). Les archives de Suède, 148.
Berne (Suisse), 126.
Bibliothèque de l'École des Chartes (Dépouillement de la), 46.
Bistritz (Hongrie), 119.
Bouches-du-Rhône (Archives départementales des), 105.
Brescia (Archives d'État à), 62.
Brünn (Moravie), 119.
Bulletin des bibliothèques et des archives (Dépouillement du), 44.

Cabinet historique (Dépouillement du), 40.
Cadiz (Archives du Consulat de), 133.
Calvados (Archives départementales du), 34, 105.
Canada (Archives du), 135, 162.
CASANOVA (Eug.). La réorganisation des archives italiennes, 84.
Charente-Inférieure (Archives départementales de la), 106.
Chartophylax, 135.
Comtat-Venaissin, 131.
Congrès des historiens allemands, 159.
Constantinople (Chartophylax de), 135.
Corrèze (Archives départementales de la), 106.
Côte-d'Or (Archives départementales de la), 106.
Crémone (Italie), 123.
Danemark (Archives nationales de), 32; — (Archives provinciales de), 59.

Dordogne (Archives départementales de la), 107.
Doubs (Archives départementales du), 34, 107.
Dozy (Ch. M.). Les archives des Pays-Bas, 144.
Drakelowe (Archives seigneuriales de), 123.
Drôme (Archives départementales de la), 107.
Dropmore (Irlande), 164.
Dufresne (Chartes de la collection), 116.
English historical Review (Dépouillement de l'), 58.
Espagne (Archives d'), 74, 133.
États-Unis (Archives aux), 122, 163.
Eure (Archives départementales de l'), 107.
Finistère (Archives départementales du), 35, 156.
Frankfurt an der Oder (Allemagne), 118.
Friesach (Autriche-Hongrie), 119.
Gand (Archives à la Bibliothèque de l'Université de), 160.
Gard (Archives départementales du), 35.
Gers (Archives départementales du), 107, 156.
Gironde (Archives départementales de la), 35.
Görlitz (Allemagne), 118.
Gratuité des recherches dans les archives, 117.
Graz (Archives provinciales de), 59.
Gubbio (Italie), 124.
Hasselt (Archives de l'État à), 121.
Hautes-Alpes (Archives départementales des), 103.
Haute-Saône (Archives départementales de la), 113.
Haute-Savoie (Archives départementales de la), 114.
Hautes-Pyrénées (Archives départementales des), 112.
Haute-Vienne (Archives départementales de la), 115.
Hellstedt (Allemagne), 118.
Hérault (Archives départementales de l'), 108, 156.
Hesselby (Suède), 126.
Ille-et-Vilaine (Archives départementales de l'), 108.
Indes (Archives des), 133.
Indre-et-Loire (Archives départementales de l'), 109.
Inventaires nouveaux, 65, 136, 174.
Isère (Archives départementales de l'), 109.
Italie (Réorganisation des archives en), 84.
Jorga (N.). Les archives roumaines, 90.
Kassa (Hongrie), 119.
Klagenfurt (Autriche-Hongrie), 119.
Kourakin (Archives de la famille), 39.
La Haye (Archives royales de), 38.
Langlois (Ch. V.). La science des archives, 7.
Leonhard (Dr R.). La nouvelle commission des archives en Prusse, 81.
Lisbonne (Archives de l'État à), 38.
Loire (Archives départementales de la), 109.
Loire-Inférieure (Archives départementales de la), 110.
Loiret (Archives départementales du), 110.
Loir-et-Cher (Archives départementales de), 109.
Lorraine (Trésor des Chartes de), 131.
Lot (Archives départementales du), 110.
Lot-et-Garonne (Archives départementales de), 35, 110.
Luçon (Archives municipales de), 115.
Lucques (Archives de l'État à), 123.
Manche (Archives départementales de la), 110.
Mantoue (Italie), 124.
Marne (Archives départementales de la), 35.
Mayenne (Archives départementales de la), 111.
Meddelanden fran svenska Riks-Arkivet (Dépouillement complet des), 128.
Meurthe-et-Moselle (Archives départementales de), 36.
Minerva, 155.
Mittheilungen der dritten (Archiv-) Section der k. k Central-Commission (Dépouillement complet des), 127.
Monaco (Archives de la principauté de), 125.
Montpellier (Archives municipales de), 173.
Morbihan (Archives départementales du), 111.
Naples (Archives de l'État à), 124.
Neustadt an der Hardt (Allemagne), 118.
Nièvre (Archives départementales de la), 111.
Noraskog (Suède), 126.
Notaires (Archives des), 131, 132, 157.
Oise (Archives départementales de l'), 111.
Olubra (Italie), 124.
Ordre de Malte (Archives de l'), 63.
Padoue (Italie), 164.
Paléographie suédoise, 126.
Pampelune (Navarre), 122.
Paris (Archives nationales et ministérielles à), 100, 154.

Pas-de-Calais (Archives départementales du), 112.
Pays-Bas (Archives des), 144.
Prêt des archives, 141.
Prusse (Commission des archives en), 26, 81.
Publications d'inventaires d'archives, 65, 136, 174.
Puy-de-Dôme (Archives départementales du), 112.
Pyrénées-Orientales (Archives départementales des), 112.
Ravenne (Italie), 124.
Record Office, 27, 65.
Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (Dépouillement complet de la), 166.
Revue des Bibliothèques (Dépouillement de la), 51.
Rhône (Archives départementales du), 112.
Riga (Archives de la ville de), 125.
Rottenburg an der Tauber (Allemagne), 118.
Roumanie (Archives de), 90.
Russie, 125.
Saint-Loup près Parthenay (Archives du château de), 114.
Sarthe (Archives départementales de la), 113.
Sarzana (Italie), 124.
Savoie (Archives de la), 156.
Seine (Archives départementales de la), 36, 156.
Seine-et-Marne (Archives départementales de), 114.
Seine-et-Oise (Archives départementales de), 114, 157.
Séville (Archives des Indes à), 133.
Shrewsbury (Angleterre), 31.
Sienne (Archives de l'État à), 125, 165.
Simancas (Espagne), 134.
Simbirsk (Russie), 165.
Somme (Archives départementales de la), 115.
Stein (H.). Le prêt des archives, 141.
Stockholm (Archives de l'État à), 126.
Suède (Archives de), 128, 148.
Sybel (H. von), 69.
Tarn (Archives départementales du), 64, 157.
Tarn-et-Garonne (Archives départementales de), 115.
Thorn (Allemagne), 160.
Toulouse (Archives du Capitoulat de), 134.
Tournai (Archives de l'État à), 121.
Tribunaux (Archives devant les), 116.
Urgel (Archives de l'Évêché à), 122.
Valdarno (Archives du), 60.
Var (Archives départementales du), 115.
Vatican (Archives du), 37, 97, 135, 164.
Vaucluse (Archives départementales du), 37.
Vendée (Archives de la), 157.
Verna (Chartes de la collection de), 116.
Verslagen omtrent s'Rijks oude Archieven (Dépouillement complet des), 168.
Verviers (Belgique), 32.
Weimar (Saxe), 160.
Yverdon (Suisse), 126.
Zara (Archives du gouvernement à), 120.
Zurich (Archives de l'État à), 63.
Zwettl (Autriche-Hongrie), 120.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

